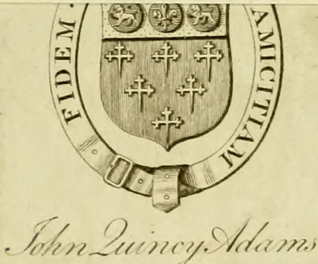



FIDEM
AMICITIAM
John Quincy Adams.

COURS D'ÉTUDE

POUR L'INSTRUCTION

DU PRINCE DE PARME,

AUJOURD'HUI

S. A. R. L'INFANT

D. FERDINAND,

DUC DE PARME, PLAISANCE, GUASTALLE, &c. &c. &c.

Par M. l'Abbé de CONDILLAC, *de l'Académie françoise & de celles de Berlin, de Parme & de Lyon; ancien Précepteur de S. A. R.*

TOME ONZIEME.

INTRODUC. A L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE MODERNE



A PARME,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCC. LXXV.

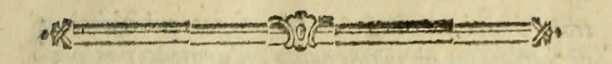
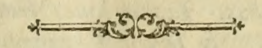


TABLE DES MATIERES.



LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I.

trois premiers siecles, les usages qui n'étoient ni uniformes ni permanents, n'avoient pas permis de déterminer le rang & les droits des évêques. La rivalité entre les évêques des deux capitales augmente les désordres. Autres causes qui les augmenteront encore. La subordination entre les sieges autorise les appels, d'où naissent des abus. Les évêques seuls juges en matiére de foi, & le concile général juge souverain. La discipline d'orient différente de celle d'occident. Pratiques qui s'observoient dans l'une & l'autre église. Articles de foi éclaircis. Les hérésies ont causé de grands désordres. Institution des ordres monastiques. L'église avoit fait peu de progrès hors de l'empire Romain.

CHAPITRE II.

Des Barbares qui ont envahi l'empire d'occident.

Pag. 17.

État misérable de l'Europe, lors de l'établissement des Barbares. Cités des anciens Barbares de l'Europe. Pourquoi ces cités ne songeoient point à s'agrandir. L'ambition devoit être la cause de leur ruine. Elles prospérent avec peu de besoins: le luxe est leur dernier période. La plupart des Barbares nouvellement établis ne font que passer. Sans idée de vertu, ils n'estiment que le brigandage. Ils ne savent

pas conserver ce qu'ils ont conquis. Pour entretenir le luxe, ils en ruinent les sources. Ils ont des ennemis au dehors & au dedans, & ils n'ont ni retraites ni soldats. Puissants avant de s'être fixés, ils sont sans force dans leurs établissements. Ne reconnoissant que la loi du plus fort, les trahisons & les injustices de toute espece sont pour eux des actions courageuses. Leur gouvernement est une démocratie & une anarchie. S'ils ne sont pas détruits, leur gouvernement passera par mille formes. Pourquoi, dans les commencements, le sort des vaincus fut plus doux que sous les empereurs. Les guerres d'ordinaire courtes & fréquentes. Les Barbares, occupés à s'établir dans leurs usurpations, ne peuvent pas tout enlever. Mais lorsqu'ils sont affermis, ils croient que ce qu'ils n'ont pas pris, est encore à eux. La religion même sert de prétexte à leur avidité. Ces conquérants barbares se détruisent les uns après les autres. Toutes les provinces d'occident étoient à différents barbares. Quel sera le sort de ces barbares.

CHAPITRE III.

L'empire Grec sous Zénon.

Pag. 28.

Pourquoi l'empire Grec subsistoit encore. On ne savoit plus ce qui donnoit des droits à l'em-

pire. Les empereurs s'arrogent les droits du sacerdoce. Abus qui en devoit naître. Guerre civile sous Zénon. Il soumet les rebelles. Zénon perfide envers les Goths. Il l'est envers Illus, qui se joint à Léonce révolté. Vérine prétend donner l'empire à Leonce. Théodoric, vainqueur d'Illus & de Léonce, prend les armes contre Zénon qui le vouloit perdre. Zénon lui persuade de marcher en Italie contre Odoacre. Anastase succéde à Zénon. Acace, patriarche de Constantinople, avoit fait chasser du siege d'Alexandrie Jean Talaia. Il fut excommunié par le pape Félix III. Hénotique de Zénon; qui occasionna un schisme, mais que les papes ne condamnerent pas. Fin du schisme.

CHAPITRE IV.

Anastase, Théodoric le Grand & Clovis.

Pag. 36.

L'Italie sous Odoacre. Théodoric en fait la conquête. Guerre des Isaures sous Anastase. Autres guerres. Les persécutions causent de grands troubles. Le trisagion en cause de fréquents. Grand nombre de schismes. Mur élevé par Anastase. Théodoric & Clovis contemporains. L'Italie florissante sous Théodoric. Ce prince ne persécute pas les catholiques. C'étoit

---

CHAPITRE V.

Depuis la mort de Clovis jusqu'au temps où les maires du palais s'emparent de toute l'autorité.

CHAPITRE VI.

Du gouvernement des François jusqu'au temps où Pepin Hériſtel ſe ſaiſit de toute l'autorité ſous le titre de Maire du Palais.

Pag. 68.

Les François avoient originairement les mœurs des Germains. Leur gouvernement étoit une démocratie. La puiſſance légiſlative réſidoit dans le champ de mars. A la guerre, le général avoit une autorité abſolue. Dans l'aſſemblée, il n'avoit que ſon ſuffrage. Des uſages groſſiers tenoient lieu de loix aux François. Lors de leur établiſſement, ces uſages ne leur ſuffiſoient plus. C'eſt dans leurs circonſtances & dans celles des Gaulois, qu'il faut chercher la raiſon de leur gouvernement. Les Gaulois étoient vils à leurs yeux. Obligations communes aux Gaulois & aux François. Les Gaulois conſervent leurs loix, & ſont juges de leurs différents. Gouvernements des provinces & des villes. Les ducs & les comtes commandoient les troupes, & rendoient la juſtice avec des aſſeſſeurs. Pourquoi la juriſprudence des François ſera toujours vicieuſe. Pourquoi le corps des loix eſt un chaos. Les évêques ont ſur les François convertis la même autorité qu'avoient eue les prêtres payens ſur les François idolâtres. Leur influence dans le

---

CHAPITRE VII.

Du gouvernement de Pepin Héristel & de celui de Charles-Martel.

succede sous la tutelle de Plectrude, sa grand-mere. Les grands de Neustrie donnent la mairie à Rainfroi. Charles-Martel est duc d'Austrasie. Chilperic II regne en Neustrie & en Bourgogne. Charles lui laisse la couronne, mais il se rend maître des deux mairies. L'audace de Charles est soutenue par des succès. Il donne des benefices, qui n'ont pas les inconveniens de ceux des Merovingiens. Il jouit d'une autorité absolue. Il se preparoit à passer en Italie, à la sollicitation de Gregoire III.

CHAPITRE VIII.

Des révolutions arrivées depuis la mort d'Anastase jusqu'à celle de Leon l'Isaurien.

Pag. 98.

Justin empereur d'orient. Justinien, fils de sa sœur, lui succede. Belisaire fait la conquete de l'Afrique sur les Vandales. Rappellé sur de faux soupçons, il n'acheve pas la conquete de l'Italie. Les Goths recouvrent presque toute l'Italie. Belisaire est renvoyé en Italie, mais les Sclavons forcent à le rappeller. Narses met fin à la domination des Goths. L'empire etoit sans force par tout où Belisaire & Narses ne se trouvoient pas. Les factions vertes & bleues causent des troubles. Jus-

tinien persécuteur & hérétique. Sous Justin II les Lombards s'établissent en Italie. Longin avoit alors changé la forme du gouvernement. Justin II rétablit le consulat. Tibere, qui avoit eté collegue de Justin, s'associe Maurice. L'empire a la guerre avec les Perses & avec les Abares. Phocas usurpe l'empire. Autharis roi des Lombards fait de nouvelles conquêtes. Cosroes a de grands avantages sur Phocas. Phocas perd l'empire & la vie. Cosroès a de nouveaux succès. L'empire a encore d'autres guerres. Grands avantages d'Héraclius sur les Perses. Constantinople assiégée par les Avares. Soulèvement des Sarrazins au service de l'empire. Commencement du Mahométisme. Comment Mahomet se fait passer pour prophete. Il fait de ses prosélites autant de soldats. Il devient souverain de l'Arabie. Maximes qu'il inculque à ses disciples. Combien il étoit facile aux Sarrazins de faire des conquêtes. Conquêtes d'Aboubecre & d'Omar. Cependant Héraclius s'occupe de Monothélisme, & pour protéger cette hérésie, il abandonne des provinces aux Mahométans. Court regne de ses deux fils. Constant, son petit-fils, se rend odieux. Omar fait brûler la bibliotheque d'Alexandrie. Les Sarrazins mettent fin à la domination des Perses. Constantinople, qu'ils assiegent, doit son salut au feu grégeois. Sous Constantin Pogonat le Monothélisme est condamné. Des séditieux de-

mandent qu'il y ait trois empereurs parce qu'il y a trois personnes dans la trinite. Leonce fait couper le nez à Justinien II; & Tibere Absimare le fait couper à Léonce. Justinien II les foule aux pieds l'un & l'autre, & a la tête tranchée. On creve les yeux à Bardane Philippique. Artemius se fait moine. Théodose se fait prêtre. Léon l'Isaurien commence à regner. Etendue des conquêtes des Sarrazins. Constantinople est encore sauvée par le feu gregeois. Léon veut détruire le culte des images, ce qui cause de grands troubles. Grégoire II tente inutilement d'empêcher les Romains de se soustraire à l'empereur. Grégoire III implore la protection de Charles-Martel contre Léon, & contre les Lombards.

CHAPITRE IX.

Pepin surnommé le Bref, premier roi de la seconde race.

Pepin ne trouve pas dans les Neustriens des dispositions aussi favorables que Carloman dans les Austrasiens. Le clergé damnoit Charles-Martel. Pepin s'applique à gagner les différents ordres. Guerre à l'occasion de Grippon, que Pepin

Pepin & Carloman ont depouillé. Le pape ordonne de mettre bas les armes; entreprise qui aura des suites. Carloman se fait moine. Guerres. Pepin veut être roi. Decision du pape Zacharie. Mauvaise justification de ce pape & de S. Boniface. Les derniers Mérovingiens sont renfermés dans des cloîtres. Pepin au lieu d'être élevé sur un bouclier, veut être sacré comme David. Cette ceremonie trompe le peuple. Pendant que Constantin Copronyme favorise les Iconoclastes, Astolphe s'empare de l'exarcat de Ravenne. Etienne II vient implorer la protection de Pepin. On lui rend en France de grands honneurs. Etienne II sacre Pepin, sa femme & ses deux fils. Cette intrigue qu'on ne peut justifier aura de grandes suites. Astolphe, après avoir promis d'evacuer l'exarcat, assiége Rome. Etienne demande des secours au roi de France & à ses fils. Premiere lettre à ce sujet. Seconde lettre. Lettre de S. Pierre dans laquelle la vierge, les anges, les martyrs & tous les saints parlent. Jugement que le pere Daniel porte de cette derniere lettre. Pepin donne l'exarcat de Ravenne au saint siege. Ses precautions pour assurer la couronne dans sa maison.

CHAPITRE X.

Charlemagne.

Pag. 152.

Ce n'est pas comme conquerant qu'il faut admirer Charlemagne. État de la France lors de l'avénement de Charlemagne. Il convoque les assemblées deux fois l'année. Objet de celle qui se tenoit en automne. Objet de celle qui se tenoit au mois de mai. Comment elles se tenoient. Comment Charlemagne etoit l'ame des assemblées. Nécessité de donner des lumieres aux François. Changements à cet effet dans l'administration. Assemblées provinciales dans la même vue. Combien elles etoient utiles. Effets qu'elles produisent. Les successeurs de Charlemagne ruineront cet édifice. Combien l'entreprise de ce prince étoit au dessus de son siecle. Il soumet toute la Lombardie. Il acheve de soumettre ceux qui vouloient secouer le joug. Regne de Leon Chazare. Irene demande pour son fils, Rotrude, fille aînée de France. Charlemagne fait sacrer Pepin roi de Lombardie, & Louis roi d'Aquitaine. Il est blâmable de ne s'être pas borné à policer les François. Il est couronné empereur. Les Romains pouvoient donner la souveraineté sur Rome. Ils ne pou-

voient pas donner l'empire. Charlemagne n'acquiert qu'une dénomination : mais elle paroît lui transférer des droits. Irene qui feint de le vouloir épouser est détrônée. Charlemagne régle les limites des deux empires avec Nicéphore.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE I.

Considérations sur le clergé.

Pag. 146.

Désordre dans toute la chrétienté. Les Sarrazins cherchent à s'éclairer. Nécessité de connoître le clergé vers le temps de Charlemagne. Au milieu des vices qui sont ceux du temps, & dont le clergé ne se garantit pas, la foi se conserve. Doctrine des huit premiers siecles sur les deux puissances. Comment cette doctrine s'altere en orient. En orient les empereurs avoient usurpé sur le sacerdoce : en occident les évêques devoient usurper sur l'empire. Raison de la puissance du clergé dans les commencements de la monarchie Françoise. Le clergé parce

l'Aquitaine au préjudice des fils de Pepin. Nouvelles révoltes & mort de Louis.

CHAPITRE III.

Charles le Chauve.

Pag. 189.

Après la bataille de Fontenai les évêques disposent des provinces de l'empire. Bientôt ils sont forcés de consentir au partage que font les trois princes. Lothaire qui a été jugé en France par les évêques, juge en Italie le pape Sergius II. Ravages que font les Normands, dont Charles achete la retraite. Charles est sans autorité entre la noblesse & le clergé. Charles s'humilie & prend ses sujets pour juges. Lothaire meurt dans un froc & laisse trois fils. Louis de Baviere fait déposer Charles dans le concile d'Attigni. Charles reconnoît les droits que le clergé s'arroge. Il fait excommunier Louis dans le concile de Metz. Il s'allie des rois de Lorraine & de Provence, & tous trois reconnoissent que les évêques doivent s'unir pour corriger les rois. Divorce de Lothaire roi de Lorraine. Autorité que le pape s'arroge à cette occasion. Elle révolte d'abord les évêques. Mais ils se soumettent à l'exemple de Lothaire. Mort de Charles roi de Provence, & de Lothaire roi de Lorraine. Au

préjudice de l'empereur frere de Lothaire, Louis le Germanique & Charles le Chauve partagent la Lorraine entre eux. Ils méprisent les excommunications d'Adrien II qui se declare pour l'empereur. Charles fait excommunier Carloman son fils qui s'étoit révolté. Le pape qui se déclare pour Carloman, veut s'établir juge de cette affaire; mais sans succès. Il abandonne Carloman pour Charles dont il croit avoir besoin. Les fils du roi de Germanie n'étoient pas plus fideles. Après la mort de l'empereur, Charles obtint de Jean VIII la couronne impériale. Charles avilit la dignité impériale. Mort de Louis le Germanique qui laisse trois fils. Charles qui ne peut se défendre contre les Normands & les Sarrazins fait la guerre à ses neveux & meurt. Sage politique de Charlemagne. Les désordres ont commencé sous Louis le Débonnaire. Ils s'accroissent sous Charles le Chauve. Origine du gouvernement féodal.

CHAPITRE IV.

Jusqu'à Hugues Capet.

Pag. 214.

L'empire de Charlemagne tombe. Il suffit de reconnoître les causes de cette révolution. Etat de l'empire sous Louis II. État de l'empire sous Louis III & Carloman. État de l'empire sous Charles le Gros. Démembrement de l'empire

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

en Pannonie, accroissent les troubles, qui durent jusqu'à la mort de Louis. Conrad roi d'Allemagne au refus d'Othon. Sagesse de Henri l'Oiseleur de la maison de Saxe. Othon I, après avoir assuré sa puissance en Allemagne, passe en Italie. État de cette province. Causes des désordres de l'Italie. Scandales sur le saint siege. L'Italie ravagée par les Hongrois & par les Sarrazins. Othon I appellé par Jean XII y fait respecter son autorité. Décret qui donne à l'empereur le droit d'élire les papes. La jeunesse d'Othon II occasionne en Allemagne des troubles qu'il appaise. État de l'Italie. Les Grecs invités par Boniface VII & soutenus par les Sarrazins se rendent maîtres de la Pouille & de la Calabre. Othon II qui marche contre eux est défait par la trahison des Italiens. Il eut, comme son pere, la fausse politique d'élever le clergé. Nouveaux troubles à l'avénement d'Othon III. Les Romains se soumettent à son approche. Décret qu'il porte sur l'élection de l'empereur. Idées fausses qu'on se faisoit à ce sujet. La superstition d'Othon III a contribué à l'agrandissement du clergé. Henri II dernier de la maison de Saxe. Conrad II duc de Franconie successeur de Henri II. Henri III fait respecter son autorité en Allemagne. Et en Italie où il fait cesser les scandales de plusieurs papes simoniaques. Etablissement des Normands dans le midi de l'Italie. Henri III donne l'investiture

---

CHAPITRE VIII.

De l'empire Grec dans les siecles neuf, dix & onze.

décrétales. Conduite de Nicolas I. Conduite de Photius. Il reproche aux Latins d'avoir ajouté au ſymbole. Il eſt dépoſé. Les prétentions des deux premiers ſieges ſur la Bulgarie les aliènent encore. Photius eſt rétabli, & reconnu par Jean VIII qui croit qu'on lui a cédé la Bulgarie. Jean, détrompé, excommunie Photius. Photius eſt chaſſé une ſeconde fois. Sa mort aſſoupit des diſputes que l'ambition des deux ſieges renouvellera. Vers le milieu du onzieme ſiecle les querelles deviennent plus vives que jamais.

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE I.

préférable à celui de l'homme libre. Les roturiers portoient tout le faix de la tyrannie. La noblesse sans fief étoit seule ménagée. Le clergé avili est en proie aux seigneurs puissants.

CHAPITRE II.

Combien les droits des souverains étoient peu connus dans le dixieme siecle.

Pag. 316.

Tous les droits étoient confondus dans le dixieme siecle. L'anarchie avoit commencé sous Louis le Débonnaire. Ce prince ne connoissoit pas les droits de la royauté. Charles le Chauve & Louis le Germanique les ignoroient également. Cette ignorance est la cause des revolutions qui arrivent sous leurs successeurs. Les derniers Carlovingiens ne savoient plus sur quoi fonder leur droit au trône. Aucune loi ne régloit expressément la succession à la couronne. Quelles idées on doit se faire des droits de Hugues Capet.

CHAPITRE III.

Depuis l'avénement de Hugues Capet jusqu'à la mort de Philippe I.

Pag. 322.

Hugues Capet est roi sans être généralement reconnu. Il descendoit de Robert le Fort. Il

---

CHAPITRE IV.

discipline devient plus uniforme dans le troisieme siecle. En orient, les progrès du christianisme sont plus rapides. Quelles etoient les fonctions des evêques. La subordination qui s'etablit lors de Constantin, ne fixe pas à demeure les droits des sieges. Etablissement des metropolitains, des exarques & des patriarches. L'Italie étoit en partie sous la jurisdiction de l'évêque de Rome & en partie sous celle de l'évêque de Milan. Le même ordre de subordination ne s'établit pas également par tout. Cet ordre pouvoit varier dans la même province, & ne varioit que trop. Les évêques demandoient des loix à Constantin, lorsque la discipline avoit besoin de nouveaux réglements. Les rois Goths quoiqu'Ariens jouissoient également sans contestations, du droit de donner des loix aux differentes églises. Législateur en matiere ecclésiastique, le souverain l'étoit à plus forte raison en matiere civile. Pouvoir étendu & non contesté qu'exerce Justinien. Soumission des évêques à cet égard. Les factions du peuple & du clergé qui élisoient les évêques, donnent lieu à des nouveautés. Comment le patriarche de Constantinople étend sa jurisdiction. Comment le pape etend la sienne. Cependant les papes restoient dans la dépendance des empereurs d'orient. Ils en secouent le joug sous Leon l'Isaurien. La subordination s'altere par degrés. Les désordres invitent les

deux puissances à faire des réglements. Mais elles usurpent l'une sur l'autre. A Constantinople les empereurs trouvent dans le patriarche, qui a besoin de leur protection, beaucoup de facilité pour usurper sur le sacerdoce. En occident le souverain ne fait pas les mêmes usurpations, parce qu'il a besoin de ménager le clergé. Et les circonstances favorables aux ecclésiastiques leur donnent trop d'autorité dans l'ordre civil. Cet abus devient tous les jours plus grand sous les successeurs de Charlemagne. Comment l'église s'arroge la puissance législative, même en matiere civile: Puissance qu'acquierent alors les papes & abus qu'ils en font. Cependant les empereurs Allemands élisoient encore les papes ou confirmoient au moins leur élection. De même l'élection des évêques avoit besoin d'être confirmée par le souverain. Les princes donnoient l'investiture des bénéfices. Mais au milieu de l'ignorance & de la corruption, l'autorité, même legitime, dégénéroit en abus. Et le clergé s'enrichissoit. Comment les ordres monastiques ont contribué aux abus.

LIVRE QUATRIEME.

CRAPITRE I.

Grégoire VII. pape.

Pag. 395.

Il ne faut s'arrêter sur les temps de désordres qu'autant qu'il est nécessaire, pour en voir naître un meilleur ordre. Etat de l'Europe lors de Grégoire VII. Conduite qui auroit pu donner aux papes la plus grande puissance. Une conduite opposée a préparé leur chûte : parce qu'elle a forcé l'Europe à ouvrir les yeux. Commencement des querelles entre Henri IV & Grégoire VII. Décret de Grégoire contre les prêtres simoniaques & concubinaires. Mauvaise raison de Henri pour empêcher qu'à ce sujet il se tienne un concile en Allemagne. Tout le clergé de la chrétienté se souleve contre le décret de Grégoire. Ce pape veut que le bras séculier force le clergé à se soumettre, quoiqu'il reconnoisse que ce moyen est nouveau. Henri le fait déposer dans le concile de Worms. Grégoire excommunie Louis dans un concile tenu à Rome. Cette sentence, jusqu'alors sans exemple, cause des soulévements contre Henri. Elle aliéne jusqu'aux évêques qui

CHAPITRE II.

Jusqu'à la mort de Henri IV empereur.

Pag. 421.

Henri IV soumet l'Allemagne. Il repasse en Italie où les troubles continuoient. Conrad, son fils aîné, se révolte. Les fléaux surviennent & les prédicateurs persuadent aux peuples que Dieu les punit d'obéir à leur souverain légitime. Occasion de la première croisade. Urbain II la prêche dans le concile de Clermont en Auvergne. L'indulgence plénière, nouvellement inventée, est la solde des croisés. Premières expéditions des croisés. Autre expédition dont les chefs sont des seigneurs, qui ont engagé leurs domaines. Alexis Comnene, empereur de Constantinople, se hâte de faire passer les croisés en Asie. Siege de Nicée, qui se rend à l'empereur Alexis. Kilidge Arslan, battu deux fois, cesse de s'opposer au passage des croisés. La plus grande partie de leur armée périt dans les chemins. Siege d'Antioche. Fraude pieuse. Prise de Jerusalem. Godefroi de Bouillon est élu roi de Jerusalem: mais la ville est donnée au patriarche. La division des Musulmans favorisoit les entreprises des croisés. Cependant Henri IV avoit fait rentrer les peuples dans le devoir. Mais ses soins pour achever de rétablir l'ordre soulevent encore le clergé.

CHAPITRE III.

De l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne & de l'Italie jusqu'à la seconde Croisade.

CHAPITRE IV.

Seconde Croisade.

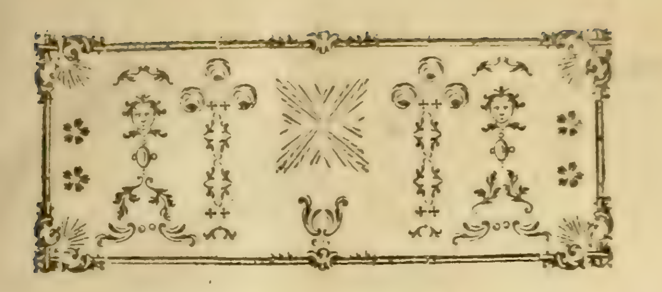
CHAPITRE V.

De l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne & de l'Italie jusqu'à la troisieme Croisade.

CHAPITRE VI.

Troisieme Croisade.

FIN de la Table.



INTRODUCTION
A L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE.

SECONDE PARTIE.

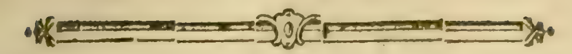
HISTOIRE MODERNE.

LIVRE PREMIER.

Je commence, Monſeigneur, l'hiſtoire moderne à la chûte de l'empire d'occident, parce que c'eſt à cette révolution que de nouvelles nations s'établiſſent, ou s'affermiſſent dans leurs premiers établiſſements. Cette époque eſt un temps de confuſion, & l'ordre ne renaîtra qu'après une longue ſuite de déſordres de toute eſpece. Pour ſaiſir l'eſprit de ces révolutions, il eſt néceſſaire d'obſer-

ver les barbares, d'où les nations modernes tirent leur origine : mais auparavant nous obſerverons le gouvernement de l'égliſe, parce que la religion aura déſormais une grande influence. Donnée aux hommes pour aſſurer leur bonheur, cette religion ſainte devoit éclairer les eſprits & adoucir les mœurs, & elle ſera, en effet, l'un & l'autre. Cependant l'ignorance & la barbarie ſeront encore, pendant des ſiecles, les fléaux des peuples.





CHAPITRE PREMIER.

Idée générale de l'état de l'église dans le quatrieme & dans le cinquieme siecles.

L'ÉGLISE brillante par elle-même dans les temps de persécution, parut avec un nouvel éclat, lorsqu'elle fut protégée par les empereurs. C'est alors que les loix & la religion n'ayant qu'un même esprit, la puissance civile & la puissance ecclésiastique n'eurent aussi qu'une même fin. Les Chrétiens eurent des temples magnifiques, ornés de vases d'or & d'argent. Les cérémonies se firent avec pompe. On solemnisa les dimanches, les fêtes de noël, de pâque & de pentecôte; & on célébra encore les fêtes des martyrs, dans les lieux où étoient leurs tombeaux, ou dans ceux où ils avoient été martyrisés. Eclat de l'église après la conversion de Constantin.

Jusqu'alors les églises particulieres s'étoient gouvernées par usage & par tradition; & les obstacles qui les séparoient, n'avoient pas permis que la discipline fût par tout la même dans La discipline devient uniforme.

tous les points. Mais au quatrieme ſiecle, le gouvernement prit une forme, on fit des réglements généraux ſuivant les circonſtances, & il y eut plus d'uniformité dans la diſcipline.

Juriſdiction des métropolitains.

Comme il n'y a point de gouvernement ſans ſubordination, il en fallut établir une entre les égliſes. Elle ſe régla naturellement ſur la forme de l'empire. Chaque province civile devint une province eccleſiaſtique; & l'évêque de la métropole civile fut conſidéré comme le premier de la province. Chargé de veiller ſur les évêques qui lui étoient ſubordonnés, il acquit pluſieurs prérogatives. Il convoquoit les conciles provinciaux, il y préſidoit; l'ordination d'un nouvel évêque ne pouvoit ſe faire ſans lui: mais tous ceux de la province avoient droit de s'y trouver. Il falloit qu'ils y euſſent été appellés, qu'il y en eût au moins deux, que ceux qui étoient abſents n'y miſſent point d'oppoſition, ou qu'au moins le plus grand nombre y donnât ſon conſentement. Quant au choix du nouvel évêque, il appartenoit d'ordinaire au clergé & au peuple de l'égliſe vacante. Dans les cas où le métropolitain n'avoit pas pu ſe trouver à l'ordination, il falloit qu'il confirmât tout ce qui avoit été fait.

Juriſdiction des exarques.

Il y avoit encore au deſſus des métropolitains des évêques, dont la juriſdiction s'etendoit ſur pluſieurs; & cela s'établit à l'imitation de l'or-

dre civil, où plusieurs provinces formoient un diocese sous le gouvernement d'un chef. Quelques-uns prirent même le titre d'exarque, parce que c'est ainsi que les Grecs nommoient le magistrat, auquel toutes les provinces d'un diocese ressortissoient. L'Asie, proprement dite, avoit pour exarque l'évêque d'Ephese, la Cappadoce celui de Césarée, & la Thrace celui d'Héraclée.

Les trois premiers évêques furent nommés patriarches ou primats.

L'évêque de Carthage, sans prendre aucun titre, avoit beaucoup d'autorité sur toutes les provinces d'Afrique. Mais les trois premiers étoient ceux de Rome, d'Alexandrie & d'Antioche ; parce que ces villes étoient depuis long-temps les trois principales de l'empire, & celui de Rome avoit la primauté sur tous. On leur a donné les titres de patriarche ou de primat.

L'évêque de Jérusalem obtint le titre & la jurisdiction de patriarche.

Les patriarches étoient donc des évêques, qui embrassoient, ainsi que les exarques, plusieurs provinces dans leur jurisdiction. Les premiers ont été ceux de Rome, d'Alexandrie & d'Antioche ; mais dans la suite, l'évêque de Jérusalem, qui d'abord avoit été subordonné à celui de Césarée comme à son métropolitain, s'arrogea peu à peu des droits sur les provinces de la Palestine ; & après avoir essuyé bien des contradictions, il jouit enfin des privileges des patriarches.

Il en fut de même de celui de Constantinople.

L'évêché de Bysance dépendoit d'abord de celui d'Héraclée; mais aussitôt que cette ville fut le siege de l'empire, elle devint la rivale de Rome, & l'évêque de Constantinople sut bientôt se soustraire à son métropolitain. Dès le temps de Constantin, il lui enleva tous ses droits, & il se fit reconnoître lui-même pour l'exarque de toute la Thrace. Cela lui fut d'autant plus facile, que Constantinople se trouvant alors la capitale de cette province dans l'ordre civil, il parut naturel qu'elle le fût encore dans l'ordre ecclésiastique; & que, par conséquent, son évêque eût des privileges au dessus de tous les autres. C'est le plan de subordination qui s'étoit établi parmi tous les évêques de l'empire.

Comment celui-ci étend sa jurisdiction.

Dans les commencements, la jurisdiction de ce siege se bornoit à la Thrace; mais ceux qui l'occuperent, eurent souvent l'ambition de l'étendre au de-là. Ils ne pouvoient manquer de trouver des circonstances favorables. La protection que leur accordoient les empereurs levoit bien des difficultés; le crédit dont ils jouissoient, faisoit une loi de les ménager; & on étoit souvent dans la nécessité d'avoir recours à eux. Dans cette position, leurs prétentions devenoient des titres qu'on n'osoit leur disputer, ou qu'on leur disputoit inutilement. L'intrigue les faisoit naître, la faveur auprès du prince les défendoit, & quelquefois encore le mérite

personnel d'un évêque auquel on ne craignoit pas de se soumettre.

Nous voyons, par exemple, que du temps d'Arcadius, les évêques de l'Asie & du Pont, ayant des dissentions, & voulant remédier aux désordres qui s'étoient introduits, s'adresserent à St. Jean Chrisostome, qui occupoit alors le siege de Constantinople, avec toute la considération que lui donnoient son éloquence & sa piété. Venez, lui disoient-ils, régler notre église troublée par les Ariens, par l'avarice des évêques, & par la cupidité de ces loups ravissants, qui achetent le sacerdoce & les évêchés. S. Jean Chrisostome se rendit à leurs instances, passa en Asie, assembla un concile, déposa plusieurs évêques, & en mit d'autres en leur place.

Il ne fit rien en cela qui ne fût dans l'ordre. A la vérité, comme évêque de Constantinople, il n'avoit aucun droit sur l'Asie ni sur le Pont; mais il ne pouvoit pas refuser de se transporter comme arbitre dans ces provinces, & d'y user de l'autorité qu'on lui donnoit. Cependant cette démarche, sans prétention de sa part, servit de prétexte à l'ambition de ses successeurs. Ils firent des tentatives, ils les soutinrent; ils obtinrent de l'empereur une loi qui défendoit d'ordonner, dans l'Asie ou dans le Pont, aucun évêque, sans avoir eu leur consentement; en-

fin le concile de Chalcédoine, tenu en 451, leur ayant confirmé du moins une partie des droits dont l'usage les avoit déja mis en possession, ils furent reconnus pour patriarches de l'Asie, du Pont & de la Thrace.

Il obtient le second rang.

L'évêque de Constantinople avoit encore le second rang d'honneur. Cette distinction, qui lui avoit été accordée en 383 par le concile de Constantinople, lui fut confirmée par celui de Chalcédoine. Les peres, assemblés dans ces conciles, jugerent qu'ainsi que la primauté appartenoit au pape, parce qu'il étoit l'évêque de l'ancienne Rome, la premiere ville de l'empire, le second rang devoit appartenir à l'évêque de Constantinople, puis qu'il siégeoit dans la nouvelle Rome, la seconde ville de l'empire.

La maniere dont s'établissent les droits des premiers évêques, produira des disputes & des révolutions.

Il est important, Monseigneur, de bien remarquer comment se sont établis ces rangs & ces jurisdictions, si vous voulez pouvoir rendre raison des révolutions qui arriveront dans l'église. Or, ce qui est arrivé à Constantinople, vous fait voir que certains sieges ont d'abord obtenu des privileges par l'usage, & qu'ensuite ils se les sont fait confirmer par des conciles. Mais ce qui s'introduit par l'usage, est nécessairement sujet au changement, parce que l'usage change lui même. Il faut donc s'attendre que quelques évêques se feront de nouvelles prétentions, qu'elles leur seront contestées, &

qu'il en naîtra, par conséquent, bien des disputes. D'un côté, l'ambition du patriarche de Constantinople ne sera pas satisfaite des privileges qui lui sont accordés ; & pouvant empiéter il empiétera encore : d'un autre côté, les évêques qui perdront de leurs droits, ou qui seront jaloux de l'autorité qu'il acquiert, refuseront leur consentement aux concessions, qui lui ont été faites par les conciles mêmes. Les papes, par exemple, n'ont jamais voulu reconnoître ni son second rang parmi les évêques, ni sa jurisdiction sur l'Asie & sur le Pont ; & ils ont jugé que les decrets des conciles de Constantinople & de Chalcédoine sur ce sujet, étoient contraires aux canons & aux loix ecclésiastiques. Mais malgré ces oppositions, ce patriarche a joui, avec l'aveu de tout l'orient, des privileges qui lui ont été attribués ; parce que les ordres des empereurs sont venus à l'appui des décisions des conciles. Son ambition ne se bornera même pas à ce qu'il a obtenu : il entreprendra encore dans la suite : il aura assez de crédit pour faire ajouter à son patriarchat, l'Illyrie, l'Epire, l'Achaïe, la Macédoine & la Bulgarie. Les papes feront continuellement de nouvelles oppositions ; & ces contestations seront enfin l'origine d'un schisme, qui séparera pour toujours l'église d'orient de celle d'occident.

Cependant les papes, en reprochant des usurpations à l'évêque de Constantinople, fe-

ront eux-mêmes d'autres usurpations L'évêque de Rome, comme patriarche, n'avoit de jurisdiction que sur les églises suburbicaires, c'est-à-dire, sur quelques provinces d'Italie soumises à son siege. Dans la suite, il entreprendra sur de nouvelles provinces, & il osera même attenter jusques sur les souverains.

La cause de ces désordres vient de ce que dans les trois premiers siecles, les usages qui n'étoient ni uniformes, ni permanents, n'avoient pas permis de déterminer le rang & les droits des évêques.

La premiere source de ces désordres vient de ce que, dans les trois premiers siecles, le gouvernement de l'église n'a pas pu s'établir sur des regles assez fixes. L'impuissance où l'on étoit d'assembler des conciles généraux, ne permettoit pas de déterminer avec précision les droits de chaque évêque ; & on a été dans la nécessité de souffrir qu'il s'introduisît des usages, qui, variant suivant les circonstances, ne pouvoient être ni uniformes, ni permanents. Il semble que sous Constantin, on auroit pu remédier à ces abus : mais quand le gouvernement a pris une certaine marche, il n'est pas toujours facile de la changer ; il est même rare qu'on y pense. On se contenta de mettre entre les évêques une subordination à peu près semblable à celle qui étoit entre les magistrats des provinces de l'empire. Cette forme étoit déja trop compliquée, & elle avoit encore un autre défaut : car les parties du gouvernement ecclésiastique ne furent pas subordonnées avec la même exactitude que les parties du gouvernement civil. Pour se conformer entiérement au plan de Constan-

tin, il auroit fallu un chef dans l'empire; quatre patriarches comme quatre préfets; autant d'exarques que de diocefes, & autant de métropolitains que de provinces. A la vérité, le pape étoit en poffeffion de la primauté qu'il a reçue de Jefus-Chrift, comme étant fucceffeur de S. Pierre; & cette primauté lui donnoit de grandes prérogatives, pour maintenir la foi dans l'églife, & pour faire obferver les faints canons. Mais les évêques ne penfoient pas qu'il eût fur eux la même autorité, que l'empereur fur les magiftrats civils. Sa jurifdiction étoit uniquement attachée au titre de patriarche; & il n'en avoit que fur les églifes fuburbicaires. Dans les Gaules, en Efpagne & en Afrique, les métropolitains ne connoiffoient point de fupérieurs, qui euffent des droits fur leurs églifes; & dans les autres provinces de l'empire, plufieurs étoient encore dans la même indépendance. Ce gouvernement étant l'ouvrage des circonftances, il ne faut pas s'étonner s'il a des défauts, & s'il eft quelquefois troublé par des diffentions. Les conciles feront le remede à ces abus: ils régleront les droits fuivant le befoin des conjonctures; & au milieu des défordres, ils conferveront la foi dans toute fa pureté.

La rivalité entre les évêques des deux capitales augmente les

Si le fiege de l'empire eût toujours été fixe à Rome, l'autorité du pape, mieux déterminée & plus généralement reconnue, n'eût jamais été conteftée. Mais la feconde capitale, fondée

désordres.

par Constantin, éleva, pour ainsi dire, autel contre autel; & la rivalité, qui divisera les deux premiers évêques de l'église, sera la source de bien des maux.

Autres causes qui les augmenteront encore.

D'autres causes contribueront encore à produire de nouveaux désordres: ce sera l'ignorance, qui confondant la puissance spirituelle & la puissance temporelle, autorisera les entreprises des papes: ce seront des évêques, qui voulant se soustraire à leurs souverains, se mettront sous la protection du siege de Rome: enfin ce seront les souverains eux-mêmes, qui ne cherchant qu'un prétexte pour envahir, reconnoîtront que le pape a droit de disposer des couronnes.

J'ai cru devoir vous prévenir sur toutes ces choses, afin que vous puissiez saisir plus facilement les causes des révolutions dont j'ai à vous parler. J'y trouverai aussi un avantage pour moi-même: car je pourrai passer plus rapidement sur ces révolutions.

La subordination n'est pas la seule chose à considérer dans un gouvernement: il faudroit encore remarquer les usages qui s'introduisent, & les reglements qui se font, suivant les circonstances. Mais tant de détails n'entrent pas dans mon plan; il me suffira des vues générales, qui préparent l'intelligence de l'histoire.

La subordination entre

Un évêque ne jugeoit de rien sans avoir consulté son clergé: c'est dans des conciles pro-

vinciaux, qui ſe tenoient d'ordinaire deux fois l'annee, qu'on terminoit les différents qui naiſſoient dans les provinces. Bientôt ceux qui ſe crurent léſés, eurent recours au premier évêque du dioceſe & à ſon ſynode. Ces appels eurent leurs abus. Comme toutes les égliſes d'un même dioceſe, n'avoient pas toujours les mêmes uſages, ils donnoient lieu à des jugements contradictoires. Ils ſemoient la jalouſie & la diviſion parmi les évêques, & ils autoriſoient les prétentions des plus puiſſants. Le pape, par exemple, prétendit qu'on pouvoit appeller à lui des jugements portés par les autres égliſes; & il tenta de les aſſujettir toutes aux uſages de la ſienne. Mais celles d'orient & pluſieurs d'occident maintinrent l'autorité de leurs ſynodes provinciaux.

Les ſiéges autoriſent les appels, d'où naiſſent des abus.

Tous les évêques ſe croyoient juges en matiere de foi: cependant s'il ſurvenoit quelque nouvelle queſtion, on conſultoit ceux des grands ſieges, & ſur-tout, celui de Rome, dont l'avis a tonjours été d'un grand poids à cauſe de ſa primauté. Mais le concile général étoit conſidéré comme le ſouverain juge. L'excommunication & la pénitence publique étoient les peines qu'on infligeoit, & l'uſage, à cet égard, étoit le même que dans les ſiecles précédents.

Les évêques ſeuls juges en matiere de foi, & le concile general juge fouverain.

L'égliſe ne négligea rien pour maintenir la diſcipline; elle fit les loix les plus ſages: mais les paſſions briſent quelque fois les freins les

La diſcipline d'orient différente de celle d'occident.

plus ſacrés. Les tranſlations des évêques étoient communes en orient, & ils alloient volontiers à la cour; quoique ce fuſſent des choſes ſévérement défendues. Je ne parle pas des autres abus, parce que s'ils étoient plus grands, ils étoient auſſi plus rares. La plus grande différence qu'on remarque dans la diſcipline entre l'égliſe d'orient & celle d'occident, c'eſt que dans la premiere, les évêques, les prêtres & les diacres n'étoient pas obligés au célibat.

Pratiques, qui s'obſervoient dans l'une & l'autre égliſe.

Les agapes ou feſtins de charité s'abolirent dans la plupart des égliſes. Les catéchumenes & les pénitents étoient exclus du ſaint ſacrifice. Les fideles y aſſiſtoient ſouvent: ils communioient preſque à chaque fois. Les laïques recevoient encore l'euchariſtie dans leurs mains: mais la coutume de l'emporter chez ſoi étoit devenue plus rare. On la conſommoit à jeun dans l'égliſe. Les proceſſions commencerent à s'introduire. En un mot, les pratiques qui s'obſervoient, étoient pour le fond les mêmes qu'aujourd'hui.

Articles de foi éclaircis.

Il n'en eſt pas de la doctrine comme de la diſcipline. Elle ne peut varier, mais elle peut être plus ou moins développée. C'eſt pourquoi l'égliſe a éclairci tous les articles ſur leſquels les hérétiques ont voulu répandre des nuages. Tel eſt, dans le quatrieme ſiecle, le myſtère de la trinité, & dans le cinquieme, celui de l'incarnation.

Il n'eſt pas néceſſaire de m'arrêter ſur les déſordres qui ont troublé l'égliſe ; vous avez vu les maux que les héréſies ont produits en orient, où elles ſont nées, & dont elles ſe ſont en quelque ſorte partagé les provinces. L'état de l'égliſe, à la fin du cinquieme ſiecle, étoit encore plus déplorable en occident, puiſqu'elle étoit en proie à des barbares idolatres ou Ariens. Les Vandales & les Viſigots ont fait les plus grandes perſécutions aux catholiques.

Les héréſies ont cauſé de grands déſordres.

C'eſt au commencement du quatrieme ſiecle, que les communautés religieuſes, après avoir peuplé les déſerts de l'Egypte, ſe répandirent dans l'orient ; & c'eſt vers la fin, qu'elles paſſerent en occident, où elles ſe multiplierent dans le cours du cinquieme. On voit qu'elles s'établiſſoient déja dans les villes : il y en avoit à Alexandrie, à Jéruſalem, à Antioche, à Conſtantinople, à Marſeille, &c. Les moines ne tarderent donc pas d'oublier l'eſprit de leur inſtitution. Auſſi fallut-il quelquefois faire des loix, pour les faire rentrer dans leur devoir.

Inſtitution des ordres monaſtiques.

Le Chriſtianiſme étoit peu floriſſant chez les nations barbares, pendant le quatrieme & le cinquieme ſiecles. Quoiqu'il y eût pénétré auparavant, il ne s'y étoit pas répandu auſſi facilement que dans l'empire romain, & il y avoit peu d'égliſes conſidérables. Les Goths ne quit-

L'égliſe avoit fait peu de progrès hors de l'empire romain.

terent l'idolatrie, que pour ſe faire Ariens ; & les Perſes perſécuterent preſque toujours la religion chrétienne. Vous jugez par là que dans les égliſes, qui étoient hors de l'empire, le gouvernement eccléſiaſtique ne pouvoit pas avoir de forme certaine.



CHAPI-



CHAPITRE II.

Des barbares qui ont envahi l'empire d'occident.

Etat miſérable de l'Europe, lors de l'établiſſement des barbares.

IL falloit que les irruptions des barbares euſſent un terme. Depuis long-temps, détruits ſans interruption par le fer des Romains, ils ſe détruiſoient tous les jours par leurs propres armes, & ils s'étoient enfin répandus en Illyrie, en Italie, dans les Gaules, en Angleterre, en Eſpagne, & en Afrique. Ils peuploient ces Provinces: une partie des Romains y avoit été exterminée, l'autre aſſujettie, & le nord étoit épuiſé. Bien des cauſes contribuoient à dévaſter ces contrées; les guerres qui ne ceſſoient point, l'ignorance & le mépris des barbares pour l'agriculture, la ruine des arts & du commerce, les cruelles perſécutions qu'on faiſoit aux catholiques, enfin tous les vices d'un gouvernement monſtrueux.

Cités des anciens barb

En commençant l'étude de l'hiſtoire, nous avons vu toute l'Europe couverte de peuples barbares; mais ces peuples avoient des vertus:

barez de l'Europe.

la pauvreté les garantiſſoit au moins de bien des vices. Plus jaloux de conſerver leur liberté, qu'ambitieux de commander à leurs voiſins, ils cherchoient moins à conquérir, qu'à ſe défendre contre les citoyens trop puiſſants; & ils formoient de petites cités, où l'amour de la patrie n'étoit que l'amour même de la liberté. Nous les avons vus, occupés à ſe donner des loix, ne reconnoître pour bon gouvernement, que celui où tous les citoyens ſont libres. Les Romains ſeuls par une ſuite des circonſtances, ont allié l'amour de la liberté & l'ambition des conquêtes, deux choſes toujours plus difficiles à concilier à meſure que l'empire s'étendoit davantage.

Pourquoi ces cités ne ſongeoient point à s'agrandir.

Comme les idées ne s'acquierent que par l'expérience, ces peuples n'imaginoient pas de jeter les fondements d'un vaſte empire, lorſqu'ils ne formoient encore que de petites cités: mais ils ſongeoient à ſe garantir contre les tyrans, parce qu'ils avoient éprouvé les effets de la tyrannie. Voilà quelles ont été leurs vues dans les différentes formes de gouvernement, qu'ils ont adoptées.

L'ambition devoit être la cauſe de leur ruine.

Dans la ſuite, quelques-unes de ces cités ont entrepris d'étendre leur domination, parce que des ſuccès leur apprenoient qu'elles pouvoient faire des conquêtes. Mais leur gouvernement n'y étoit pas propre, & leur ambition leur a

fait perdre leur liberté, ou même a été la cause de leur ruine.

Tant qu'elles ont peu de besoins, elles ont aussi plus de vertus. Un même esprit anime tous les citoyens: les grands hommes se renouvellent sans cesse. Les qualités que la république perd dans l'un, elle les retrouve dans un autre: elle s'éleve de génération en génération, & en quelque sorte par une suite de prodiges: mais elle tombe, lorsqu'elle est parvenue au luxe, le dernier période de sa grandeur.

Elles prosperent avec peu de besoins: le luxe est leur dernier période.

Si vous considérez que des barbares, qui viennent d'envahir l'empire d'occident, sont arrivés tout à coup où les anciens peuples ne sont arrivés que par degrés, vous jugerez que leur domination ne sera que passagere. En effet, sans avoir jamais eu aucune idée de gouvernement, ils ont tout à coup les vices des peuples conquérants & la mollesse des peuples conquis.

La plupart des barbares nouvellement établis, ne font que passer.

Les François & les Anglois sont les seuls qui se soutiendront; les François, parce qu'ils se sont établis les derniers, les Anglois, parce que leur situation les mettoit plus à l'abri des nouvelles invasions.

A peine ces nouveaux peuples commencent à s'établir qu'ils ont déja tous les vices des nations policées, & ils conservent encore tous ceux de la barbarie. Leur amour pour la liberté,

Sans idée de gouver[illegible] n'estiment que le brigandage.

ſans regle, ſans objet, n'eſt qu'un vrai brigandage; & nous trouverons à peine parmi eux quelques traces de vertus.

Ils ne ſavent pas conſerver ce qu'ils ont conquis.

Ils croient pouvoir conſerver leurs états, parce que ce ne ſont que les parties d'un plus grand empire. Mais ces états ſont encore trop grands pour eux; car s'ils les ont conquis, ils n'ont pas appris à les gouverner, &, par conſéquent, à les conſerver.

Pour entretenir le luxe, ils en ruinent les ſources.

Ils perdent leur courage, ſans perdre leur férocité, parce qu'ils s'amolliſſent dans le luxe, ſans adoucir leurs mœurs. Mais quoi qu'ils veuillent vivre dans le luxe, ils n'en ſavent pas entretenir les ſources : ils ruinent, au contraire, l'agriculture, les arts & le commerce. Ils n'ont plus d'expédients que dans de nouvelles impoſitions : ils accablent leurs ſujets; & ils les précipitent dans la miſere, pour s'y précipiter bientôt eux-mêmes.

Ils ont des ennemis au dehors & au dedans, & ils n'ont ni retraites ni ſoldats.

Alors l'état eſt compoſé de deux nations ennemies; & les vainqueurs, odieux aux vaincus, ont tout à craindre au dedans & au dehors. Pour prévenir les révoltes, ils abattent les murs des villes, qui pourroient ſervir de défenſe au peuple opprimé; ne comprenant pas d'ailleurs à quoi ſervent ces murs, parce qu'ils ne ſavent ni defendre des places, ni former des ſieges. Mais leur pays reſte ouvert à l'ennemi étranger : cependant ils ne ſe ſont point conſervé

de retraites, & ils ne ſont plus que de mauvais ſoldats.

Ils étoient puiſſants, tant qu'ils ne s'étoient point encore fixés : car alors ſobres, accoutumés à la fatigue & courageux, ils tomboient avec tout le poids de leurs forces réunies. Actuellement elles ſont tout à la fois énervées & diviſées. Diſperſés dans le pays qu'ils ont conquis, ils ne peuvent plus marcher tous enſemble : il faut d'ailleurs qu'ils ſe partagent encore, afin que les uns tiennent les ſujets dans l'obéiſſance, tandis que les autres défendent les frontieres. Enfin ils s'énervent à meſure qu'ils prennent le luxe & les mœurs des nations vaincues.

Puiſſants avant de s'être fixés, ils ſont ſans force dans leurs établiſſements.

Les Germains, comme vous l'avez vu, ne connoiſſoient d'autre métier que celui des armes : ils croyoient qu'il faut laiſſer aux lâches le ſoin de cultiver la terre, & que la guerre eſt, pour des hommes braves, le ſeul moyen de ſubſiſter. Dans ce préjugé, ils penſoient que la force ſeule leur donnoit des droits, ſur tout ce qu'ils pouvoient enlever à leurs voiſins. Ils ne s'engageoient par des traités, que lorſqu'ils étoient les plus foibles; & ils ſe croyoient libres de tout engagement, lorſqu'ils avoient repris leurs forces premieres. Sans loix, ils ſe conduiſoient d'après les coutumes, que la férocité leur dictoit. En un mot, ils n'avoient aucune idée du droit des gens; & ils ſeront long-temps ſans

Ne reconnoiſſant que la loi du plus fort, les trahiſons & les injuſtices de toute eſpece ſont pour eux des actions courageuſes.

pouvoir s'en former, parce que les premieres habitudes seront long-temps un obstacle aux progrès de la raison. La force donnera droit à tout : les traités seront continuellement violés ; & l'histoire ne sera plus qu'un tissu d'injustices, de trahisons & de crimes monstrueux.

Leur gouvernement est une démocratie & une anarchie.

Représentons-nous ces barbares au moment qu'ils viennent de se rendre maîtres d'une province. Ce ne sont pas encore des citoyens, ce ne sont que des brigands. Toujours assemblés, toujours armés, chacun veut avoir part à l'autorité. Leur gouvernement est une démocratie, où germe une infinité de dissentions. Ils n'obéissent à un chef, qu'autant qu'ils sentent le besoin d'être conduits par son courage & par ses lumieres : mais s'ils cessent de sentir ce besoin, le gouvernement ne sera bientôt qu'une vraie anarchie.

S'ils ne sont pas détruits, leur gouvernement passera par mille formes vicieuses.

Vous pouvez donc prévoir, qu'ils seront tout à fait le jouet des circonstances. Ils se conduiront sans regles, sans principes. Ainsi les états qu'ils fondent seront bientôt détruits ; ou ils passeront par mille formes, toutes plus vicieuses les unes que les autres, avant de s'asseoir sur une base bien assurée.

Pourquoi dans les commencemens le sort des vaincus fut

Ce fut, sans doute, un terrible moment, que celui où de pareils vainqueurs s'emparerent des biens des vaincus : mais enfin ils ne pouvoient pas tout prendre ; & lorsque chacun se fût saisi

[redacted] plus doux que sous les empereurs.

de ce qui étoit à sa bienséance, ils commencerent à jouir, & les vaincus respirerent. Le sort de ceux-ci fut même plus doux que sous les empereurs : car les barbares ne connoissant pas l'usage de payer les magistrats, ils ne connurent pas d'abord le besoin de mettre des impôts. Ils permirent au moins de jouir de ce qu'ils laissoient ; & leurs sujets se trouverent heureux de n'être plus exposés aux vexations des officiers de l'empire. Ils n'avoient d'autre obligation que de faire la guerre à leurs dépens, quand ils étoient commandés ; & encore avoient-ils leur part au butin.

Les guerres d'ordinaire courtes & fréquentes.

Avec cet usage, il n'étoit pas possible de soutenir des guerres longues, où l'on n'avance que de proche en proche : mais les barbares n'étoient pas dans ce cas Si les uns étoient ignorants dans l'attaque des places, les autres ne l'étoient pas moins dans la défense; d'ailleurs les fortifications des villes étoient ruinées, & une seule bataille ouvroit tout un pays. Les guerres se renouvelloient sans cesse, & se terminoient promptement.

Les barbares, occupés à s'établir dans leurs usurpations, ne peuvent pas tout enlever.

Leur domination ne se contint pas long-temps dans les bornes que je viens de marquer. S'ils traiterent d'abord leurs sujets avec quelque sorte de douceur, ce ne fut ni par politique ni par humanité. Il étoit naturel que chacun donnât ses soins à se bien affermir dans les usurpations qu'il avoit faites, avant de songer à faire de

nouvelles usurpations. Voulant donc jouir eux-mêmes de ce qu'ils possédoient, ils furent forcés de laisser aux autres la jouissance de ce qu'ils ne leur avoient pas enlevé. Ce fut un temps de calme.

Mais lors qu'ils sont affermis, ils croyent que ce qu'ils n'ont pas pris, est encore à eux.

Mais lorsqu'ils se crurent affermis dans leurs possessions, & que s'étant accoutumés au luxe, ils ne les trouverent plus suffisantes à leurs besoins ; ils regarderent alors tout ce qui étoit à leur bienséance, comme des choses qu'ils pouvoient prendre encore. Vainqueurs, ils ne connoissoient que le droit des armes, & croyant faire grace aux vaincus, lorsqu'ils leur laissoient la vie, ils jugeoient que tous les biens étoient à eux. Ils devoient donc enfin avoir recours aux impositions, & les accumuler: & comment ne l'auroient-ils pas fait, lorsqu'ils apprenoient qu'on en avoit payé aux empereurs? Ainsi les peuples étoient foulés par toutes sortes de voies, & parce qu'on leur enlevoit leurs biens, & parce qu'on les surchargeoit d'impôts, & parce que, dans le désordre qui regnoit, les pertes ne pouvoient se réparer ni par l'agriculture, ni par l'industrie, ni par le commerce.

La religion même sert de prétexte à leur avidité.

La religion fut encore le prétexte de bien des vexations. Les barbares Ariens se crurent tout permis contre les catholiques. Combien de maux ne devoient pas produire les persécutions de ces ames féroces, qui sous le masque d'un faux zele, cachoient leur avarice; & qui, dans leur

ignorance, méritoient à peine le nom de chrétiens, ou même ne le méritoient pas? Car peut-on penser que les Goths fussent pourquoi ils étoient Ariens.

Ces conquérants barbares se détruisent les uns après les autres.

Tel étoit en général le sort des peuples conquis: celui des conquérants n'étoit pas meilleur. Toutes ces nations barbares, toujours armées, se poussent, se chassent, se détruisent. C'est une fermentation, qui produit continuellement de nouvelles révolutions, & les peuples disparoissent les uns après les autres.

Toutes les provinces d'occident étoient à différents barbares.

Les Hérules regnoient en Italie, les Ostrogots en Illyrie, les Vandales en Afrique, les Sueves & les Visigots en Espagne, les mêmes Visigots, les Bourguignons & les François dans les Gaules, & les Anglois dans la grande Bretagne. En un mot, toutes ces provinces étoient aux barbares, à l'exception de quelques places en Espagne, & d'un petit état que Siagrius, fils d'Egidius, s'étoit formé dans les Gaules, & dont Soissons étoit la capitale.

Quel sera le sort de ces barbares.

Les Hérules, qui habitoient depuis long-temps l'Italie, ne peuvent éviter de s'amollir, depuis qu'ils s'en sont rendus maîtres. Les Vandales jouissoient de leurs conquêtes, & négligeoient l'art militaire, ne jugeant pas avoir dans la suite rien à craindre de la part des empereurs d'orient. Nous savons peu de chose des Sueves: mais on ne peut pas douter, qu'établis

depuis plus d'un demi siecle en Espagne, ils ne fussent déja corrompus par la mollesse. Les Visigots ne composerent qu'un même peuple avec les vaincus, & les deux nations se firent des loix communes, tirées du code Théodosien & de leurs usages; mais ces loix devoient être bien imparfaites : d'ailleurs par cette confusion, les barbares ne pouvoient manquer de prendre les mœurs des Gaulois, & de perdre peu à peu leur premiere valeur. Les Bourguignons étoient dans le même cas, parce qu'ils avoient tenu la même conduite.

Plus tous ces peuples s'étoient établis facilement, plus ils se croyoient affermis, & moins ils prenoient de mesures contre l'avenir. Cependant ils laissoient derriere eux des ennemis puissants. Ce sont les François, qui étant passés les derniers dans les Gaules, n'avoient pas eu le temps de s'amollir, & qui en auroient difficilement trouvé les moyens, parce que le pays étoit entiérement ruiné.

Quant aux Anglois, la mer les défendoit; ils habitoient un pays pauvre, & ils avoient dans le nord de l'île, des ennemis assez redoutables pour entretenir leur courage, mais trop foibles pour les subjuguer.

D'apres ces considérations générales, il vous est aisé de prévoir, quels sont de tous ces peuples ceux qui doivent se maintenir dans leurs conquêtes, ou même en faire de nouvelles.

D'autres causes qu'on ne peut pas prévoir, & que nous remarquerons dans le temps, contribueront encore aux progrès des uns & à la décadence des autres. Cependant vous jugez bien que je n'entreprendrai pas de vous parler de toutes leurs guerres.





CHAPITRE III.

L'empire Grec sous Zénon.

Pourquoi l'empire Grec subsistoit encore.

L'EMPIRE des Grecs, c'est ainsi que je nommerai désormais l'empire d'orient, ne subsistoit encore, que parce que les conquêtes que les barbares avoient faites, étoient plus que suffisantes pour eux. Ennemis les uns des autres, ils se détruisoient mutuellement; & ils avoient trop de peine à s'établir, pour pouvoir former de nouvelles entreprises. Toute la politique des empereurs étoit d'entretenir ces divisions; politique qui demandoit peu d'art, parce que les barbares étoient naturellement divisés.

On ne savoit plus ce qui donnoit des droits à l'empire.

D'ailleurs l'empire étoit dans la plus grande foiblesse. Déchiré par une multitude de sectes, que les variations du gouvernement fortifioient tour-à-tour, il étoit exposé à des révolutions continuelles. On ne savoit plus quels titres donnoient des droits au trône: on y parvenoit par les femmes, par le peuple, par le sénat, par les armées, par les prêtres, par les moines.

Comme les prêtres entreprenoient de se mêler des affaires civiles, les empereurs, sous prétexte de protéger l'église, vouloient aussi décider des choses qui concernent la foi. Ainsi la puissance impériale & la puissance sacerdotale se confondoient : on ne savoit plus à qui obéir ni à qui croire. » Les princes dans ces temps là, dit M. de Burigny, prenoient beaucoup plus de part aux affaires ecclésiastiques, qu'ils n'en prennent maintenant. Ceux à qui les usages de ces siecles reculés ne sont pas connus, sont extrêmement surpris, lorsqu'on leur dit que les empereurs publioient des confessions de foi, prononçoient des anathêmes, ordonnoient des excommunications, menaçoient les évêques de déposition, déclaroient déchus de l'épiscopat ceux qui avoient été élus au préjudice des ordonances impériales, régloient la forme dont les prieres se devoient faire dans l'église, les degrés de jurisdiction dans les causes criminelles des clercs, & établissoient des fêtes de leur propre autorité. C'est cependant ce que faisoit Justinien avec l'applaudissement de l'église, & l'approbation des papes, qui ont parlé de ses loix, comme servant de regles dans l'église romaine. «

Les empereurs s'arrogent les droits du sacerdoce.

Cet usage peut être un reste des prérogatives, dont les empereurs jouissoient en qualité de pontifes, lorsqu'ils étoient encore payens. Quoiqu'après leur conversion, ils n'aient pas

Abus qui en devoit naître.

pensé que le sacerdoce fût encore un attribut de l'empire, ils se sont néanmoins souvent conduits, comme s'ils avoient encore été pontifes. C'est que l'exemple est d'ordinaire l'unique regle des princes ; & que sans réfléchir sur la différence des circonstances, ils font ce qu'ils savent que leurs prédécesseurs ont fait. Les papes, sans doute, n'approuvoient Justinien, que parce qu'il n'ordonnoit rien qui ne fût conforme aux canons : mais reconnoître en lui une autorité dont il n'abusoit pas, c'étoit lui accorder un droit dont il pouvoit abuser. On voit par là que l'ignorance qui avoit brouillé toutes les idées sur la succession à l'empire, avoit répandu d'égales ténebres sur les droits du sacerdoce. On se fût fait des idées plus nettes, si l'on fût remonté à la nature des deux puissances : mais on ne jugeoit de l'une & de l'autre que par l'usage ; & l'usage cependant ne pouvoit être qu'une source d'usurpations & d'abus. En effet, que deviendra la religion, si le souverain, presque toujours jouet des passions de ceux qui l'entourent, se croit juge en matiere de foi ? Que deviendra-t-elle, sur-tout, chez un peuple, qui agite tous les jours de nouvelles questions, & qui les traite avec les mêmes subtilités, qu'il traitoit autrefois les questions philosophiques ? Nous verrons les empereurs, abymés dans des disputes théologiques, oublier entiérement l'état qu'ils ont à gouverner. Cependant l'em-

pire sera détruit, & l'église perdra toutes les provinces de l'orient.

Guerre civile sous Zénon.

Zénon regnoit, c'est-à-dire, la mauvaise foi, le parjure, la bigoterie, l'avarice & la cruauté. Constantinople fut bientôt le théâtre d'une guerre civile

Il soumet les rebelles.

Marcien, fils d'Anthemius empereur d'occident, avoit, comme Zénon, épousé une fille de Léon, & il prétendoit que l'empire lui appartenoit, parce que sa femme étoit née depuis que Léon avoit été fait empereur. Il fut défait, ordonné prêtre, & relégué dans un monastère.

Zénon perfide envers les Goths.

Les Goths pillerent la Thrace; ils se montrerent jusque sous les portes de Constantinople, & cette guerre fut une occasion à Zénon de montrer sa lâcheté, en achetant la paix, & sa perfidie, en manquant à ses engagements.

Il l'est envers Illus, qui se joint à Léonce révolté.

C'étoit Illus, qui avoit défait Marcien. Zénon, qui lui devoit trop pour ne pas le craindre, entreprit de le perdre. Mais ce général ayant échappé à ses assassins, se souleva & se joignit à Léonce, qui fut proclamé Auguste par l'armée de Syrie.

Vérine prétend donner l'empire à Léonce.

Vérine, veuve de Léon, & belle-mere de Zénon, avoit été reléguée en Cilicie. Elle se joignit aux rebelles, & déclara par une lettre adressée aux gouverneurs de Syrie & d'Egypte, que l'empire lui appartenant, elle l'ôtoit à Zé-

non, & le donnoit à Léonce. Les peuples de ces provinces se soumirent, soit parce qu'ils n'en savoient pas assez pour juger des droits que cette femme s'arrogeoit, soit parce que Zénon leur étoit odieux.

Théodoric, vainqueur d'Illus & de Léonce, prend les armes contre Zénon qui le vouloit perdre.

Cependant l'armée de l'empereur marcha contre les rebelles. Théodoric, qui avoit été en otage à Constantinople, étoit un des généraux qui la commandoit; & il eut la principale part à la défaite d'Illus & de Léonce, dont on envoya les têtes à Zénon.

Théodoric ayant découvert à son retour que Zénon ne songeoit qu'à le perdre, se retira dans ses états d'Illyrie; & après avoir défait les Bulgares, il ravagea la Thrace jusqu'aux portes de Constantinople, & se proposa de mettre le siege devant cette place. Les Bulgares étoient un peuple, qui après avoir habité les pays qu'arrose le Volga, étoit venu s'établir au nord du Danube. Nous aurons occasion d'en parler.

Zénon lui persuade de marcher en Italie contre Odoacre.

Zénon fut assez heureux pour persuader à Théodoric de porter ses armes en Italie contre Odoacre; & il fit un traité avec lui, par lequel il lui céda la souveraineté sur cette province. Les Romains ont prétendu que cette cession se bornoit à la personne de ce conquérant: les Goths, au contraire, ont soutenu qu'elle s'étendoit à toute sa postérité. Mais avant d'agiter cette question, il auroit fallu déterminer quels

quels droits Zénon lui-même avoit conservés sur l'Italie.

Zénon mourut quelques années après, dans la dix-septieme de son regne, à compter depuis la mort du jeune Léon son fils. Mais, avant lui, plusieurs personnes périrent, parce qu'il consulta les magiciens & les astrologues, dans le dessein de faire mourir son successeur. Il en eut un cependant, qu'Ariadne sa veuve lui donna elle-même : c'est cet Anastase, à l'élection duquel Eupheme patriarche de Constantinople forma des oppositions.

491
Anastase succede à Zénon.

Sous le regne de Zénon, commença un schisme, qui dura près de quarante ans. C'étoit l'usage que les nouveaux évêques des premiers sieges fissent part de leur élection aux patriarches, afin d'en obtenir une espece de confirmation & des lettres de communion. Un accident fit qu'Acace, patriarche de Constantinople, ne reçut point la lettre que lui avoit écrite Jean Talaia, élu évêque d'Alexandrie. Acace, se croyant méprisé, le rendit suspect à Zénon. En conséquence, les ordres furent donnés pour chasser Talaia, & on mit en sa place Pierre Mongus, sectateur d'Eutychès.

Acace, patriarche de Constantinople, avoit fait chasser du siege d'Alexandrie Jean Talaia.

Le pape Félix III, dont Talaia implora la protection, prit connoissance de cette affaire, & tint un concile dans lequel Acace fut excommunié avec tous ceux qui ne se sépareroient pas de lui. Le patriarche de Constantinople méprisa

Il fut excommunié par le pape Felix III.

ce jugement, & se vengea du pape en ôtant des diptyques le nom de Félix. C'étoit un double régitre dans lequel on écrivoit les noms des vivants & des morts, pour qui l'églife prie plus particuliérement.

Hénotique, de Zénon,

Dans ce même temps, Zénon, incapable de gouverner l'état, se crut fait pour gouverner l'église. Il fit un écrit célebre, connu sous le nom d'Hénotique; c'est-à-dire, une confession de foi, par laquelle il entreprit de ramener les hérétiques à la communion des orthodoxes. Il y jugeoit, il y ordonnoit de tout, comme si la foi eût dépendu de sa volonté, & qu'il n'eût pas été permis d'avoir une autre croyance que la sienne. Mais ses jugements erronés & confus, augmenterent les troubles, & firent naître de nouvelles divisions.

Qui occasionna un schisme, mais que les papes ne condamnerent pas.

Il força tous les évêques de l'empire de signer son hénotique, & leur ordonna de communiquer avec Acace & Mongus. Tous obéirent à la reserve d'un petit nombre, qui abandonnerent volontairement leurs sieges, ou qui en furent chassés. Ainsi les églises d'orient, gouvernées par des intrus ou par des prévaricateurs, furent toutes séparées de communion de celle de Rome, & regardées comme hérétiques ou du moins comme schismatiques. Il faut cependant remarquer, que, quoique les papes fussent bien éloignés d'approuver l'hénotique, ils n'en ont point donné de condamnation formelle, &

qu'ils n'ont jamais fait un crime aux Grecs de l'avoir signé. Comme ils craignoient d'irriter le prince, & de le porter à de nouveaux excès, ils épargnoient tout ce qui portoit son nom : mais cette condescendance, quoique prudente, autorisoit les entreprises des empereurs sur le sacerdoce ; & entretenant la confusion des idées, faisoit que la plupart des chrétiens ne savoient plus qui étoit juge en matiere de foi. Les choses en étoient donc venues au point, que quelque parti qu'on prît, on n'évitoit un inconvénient que pour tomber dans un autre.

Il semble qu'après la mort d'Acace & de Zénon, le schisme auroit dû cesser : il continua cependant, parce que ceux qui occuperent le siege de Constantinople, refuserent d'effacer des diptyques les noms d'Acace & de Mongus ; & la réunion des eglises d'orient & d'occident ne se fit qu'en 519 sous le regne de Justin & sous le pontificat d'Hormisdas. Fin du schisme.





CHAPITRE IV.

Anastase, Théodoric le grand & Clovis.

L'Italie sous Odoacre.

Les troubles n'avoient pas cessé en Italie depuis qu'Odoacre regnoit. Il avoit, à la vérité, conservé aux Romains leurs magistrats & leur police : mais depuis long-temps, ces magistrats & cette police n'étoient plus capables de rétablir l'ordre ; & les coutumes que les barbares porterent avec eux, durent, sans doute, augmenter la confusion. Qu'est ce qu'un gouvernement qui s'établit sur les usages d'un peuple où tout est corrompu, & sur ceux de plusieurs nations barbares où rien n'est encore perfectionné ?

Ce ne fut pas sans occasionner bien des désordres, qu'Odoacre enleva un tiers des terres aux anciens habitants. Il est vrai qu'il leur en restoit encore assez : car ils devoient être réduits à un bien petit nombre, si nous considérons les dévastations, que l'Italie, dépeuplée tout-à-coup par Constantin, avoit souffertes,

ſur tout, depuis Valentinien III. Ce nombre diminua, ſans doute, encore pendant la guerre qu'Odoacre eut à ſoutenir, & qui dura quatre ans.

Théodoric en fait la conquête.

C'eſt en 489 que les Oſtrogots entrerent en Italie, & que Théodoric défit Odoacre aux environs d'Aquilée, & auprès de Vérone. Ces deux victoires le rendirent maître de Milan, de Pavie & de pluſieurs autres places. Cependant, trahi par un de ſes généraux, il fut obligé de ſe renfermer dans Pavie; & la Ligurie fut ravagée par Odoacre, qui reparut avec de nouvelles forces. Elle le fut encore par les Bourguignons, qui ſous prétexte de venir au ſecours d'un des deux partis, commirent de ſi grands dégats, que cette province en fut preſque déſerte. Enfin Théodoric, aſſiégé dans Pavie, eut recours aux Viſigots, avec leſquels il remporta une troiſieme victoire; & Odoacre s'enfuit à Ravenne, s'y défendit trois ans, capitula, ſe rendit, & cependant perdit la vie par 493
la main même de Théodoric. Il a regné ſeize ans & demi, ſi l'on compte juſqu'au jour de ſa mort. On remarque que, pendant cette guerre les évêques commencerent à fortifier des châteaux, pour ſervir de retraite aux fideles.

Guerre des Iſaures ſous Anaſtaſe.

Anaſtaſe a regné 27 ans. Après des commencements qui ſembloient promettre un bon gouvernement, il cauſa de grands maux dans l'egli-

ſe & dans l'état ; & ne fit voir en lui qu'un prince lâche, avare & parjure.

Zénon avoit attiré beaucoup d'Iſaures à Conſtantinople, & il leur payoit même cinq cents livres d'or par an, ce qu'Anaſtaſe ſupprima. Ces barbares, devenus plus inſolents, cauſerent des ſéditions, & l'empereur les chaſſa. Mais ayant eu l'imprudence de les renvoyer en Iſaurie, ſans prendre des meſures pour prévenir tout ſoulevement de leur part, ils armerent cent cinquante mille hommes, & choiſirent entre autres pour général Longin, frere du dernier empereur. Cette guerre dura ſix ans, & finit par la défaite & la mort des chefs.

Autres guerres ; les perſécutions cauſent de grands troubles.

Je ne parlerai pas d'une autre guerre qu'Anaſtaſe eut avec les Perſes, ni des incurſions des Sarraſins dans la Paleſtine & dans la Syrie, des Bulgares dans la Thrace, & de quelques autres peuples du nord, qui ravagerent l'Illyrie & pénétrerent juſqu'aux Thermopyles. Je remarquerai ſeulement que les perſécutions que cet empereur fit aux catholiques, troublerent toute l'égliſe, occaſionnerent de nouveaux ſchiſmes, & ſuſciterent pluſieurs ſéditions ſanglantes. Les déſordres furent au point, que l'eſprit de parti paroît avoir effacé juſqu'aux traces des vertus chrétiennes. Les défenſeurs mêmes de la vérité coururent ſouvent les premiers aux

armes, pour défendre une religion qui a le sang en horreur, & qui n'enseigne que la charité. Le peuple, en pareil cas, toujours porté au fanatisme, se précipita dans les plus grands excès. Constantinople, pillée, brûlée par ses propres citoyens, offrit plus d'une fois l'image d'une ville prise d'assaut. Enfin les mécontents eurent un chef. Vitalien, petit fils du fameux Aspar, parut à la tête d'un puissante armée; il entraîna dans son parti la Scythie, la Thrace, la Mysie; il remporta deux victoires, & il approcha de Constantinople, où le peuple le demandoit pour empereur. Anastase, sans ressource, demanda la paix à telle condition qu'il plairoit à ses ennemis; & il l'obtint en promettant tout ce qu'on exigea de lui : mais quand il crut n'avoir plus rien à craindre, il ne remplit aucun de ses engagements.

Le trisagion cause de fréquents.

Le trisagion, c'est-à-dire, une hymne qu'on chantoit en l'honneur de la trinité, fut souvent la cause des séditions. Elle étoit conçue en ces termes; *Dieu saint, saint fort, saint immortel, ayez pitié de nous*, les Eutychèens y avoient ajouté, *vous qui avez été crucifié pour nous*; addition que les catholiques rejettoient à cause du mauvais sens, dont elle pouvoit être susceptible. Lors donc qu'on avoit occasion de la chanter, les deux partis ne manquoient pas d'en venir aux mains: les moines crioient dans les rues, que le temps du martyre

étoit arrivé : le peuple s'ameutoit : on renversoit les ſtatues d'Anaſtaſe, on le chargeoit d'injures, & on demandoit un autre empereur.

La plus grande ſédition arriva en 511, à l'occaſion d'une proceſſion qu'on faiſoit tous les ans, pour remercier Dieu de n'avoir pas permis que Conſtantinople fût conſumée, lorſqu'en 472 cette ville fut couverte des cendres du mont Véſuve. Le peuple, qui crut voir l'air tout en feu, ne douta point que Dieu n'eût accordé un miracle à ſes prieres. Mais lorſqu'il lui rendoit graces d'avoir écarté ce prétendu feu, il fut ſur le point de conſumer Conſtantinople par un incendie. L'addition faite au triſagion arma les orthodoxes & les hérétiques : ils mirent le feu à la ville, pluſieurs maiſons furent brûlées, & le ſoulevement vint au point qu'Anaſtaſe fut forcé à s'enfuir & à ſe cacher. Cette ſédition dura trois jours. Enfin l'empereur ayant oſé ſe montrer au cirque, ſans couronne & en état de ſuppliant, le peuple ſe calma ; & comptant ſur les promeſſes qui lui furent faites, il ne ſe vengea d'Anaſtaſe, qu'en chantant devant lui le triſagion ſans l'addition.

518

Grand nombre de ſchiſmes.

Ce prince mourut âgé de plus de quatre vingt huit ans. Lorſqu'il parvint à l'empire, l'occident, l'Egypte & le reſte de l'orient for-

moient déja trois communions différentes. Il entretint ces divisions, & il en fit naître de nouvelles ; parce qu'à force de disputer, les évêques d'un même parti finissoient par se séparer encore. Les uns rejetoient le concile de Chalcédoine, d'autres le regardoient comme regle de foi ; & quelques-uns vouloient qu'on s'en tînt à l'hénotique de Zénon, quoique d'ailleurs ils ne s'accordassent pas sur bien des points.

Pour défendre Constantinople contre les courses des barbares, Anastase avoit élévé un mur d'environ dix-huit lieues, fortifié de tours d'espace en espace, & qui alloit du septentrion au midi, depuis l'une des deux mers qui baignent Constantinople jusqu'à l'autre. Cet ouvrage, loué à cause de son utilité, n'étoit dans le fond qu'un monument de la foiblesse de l'empire.

Mur élevé par Anastase.

Pendant qu'en orient l'église étoit persécutée par un prince chrétien, elle étoit protégée en Italie par un prince Arien, & en France par un prince né idolâtre. Je veux parler de Théodoric & de Clovis.

Théodoric & Clovis contemporains.

Depuis Marc Aurele, l'Italie n'avoit jamais été plus florissante, qu'elle le fut pendant trente-trois ans que regna Théodoric, à compter depuis la mort d'Odoacre. Il se fit aimer de ses sujets & respecter des étrangers : il mit l'Italie à l'abri des invasions des puissances voisines : il

L'Italie florissante sous Théodoric.

ſut diſcerner les hommes de mérite : il eut aſſez de défiance de ſes lumieres, pour aimer à les conſulter ; il ne craignit ni de les employer, ni de les élever : enfin il rétablit l'ordre partout, & il protégea les arts & les ſciences, quoique lui-même il ne ſût pas écrire ſon nom. Parmi les ſavants auxquels il donna ſa confiance, on compte Caſſiodore, Boëce & Simmaque. Mais il fit périr les deux derniers, fauſſement accuſés de tramer une révolution, & d'avoir pour cet effet des intelligences à la cour de Conſtantinople. La mort de ces deux hommes, qui flétrit ſa mémoire, eſt une tache que ſon repentir n'a point effacée.

Ce Prince ne perſécute pas les catholiques.

Quoiqu'Arien, il ne perſécuta point les catholiques : il entretint, au contraire, l'union parmi eux : il leur inſpira une ſi grande confiance en ſa droiture, qu'ils ne craignoient pas de le prendre pour juge ; & il n'approuvoit pas qu'on embraſſât l'Arianiſme par complaiſance pour lui. Cependant, la derniere année de ſon regne, il ſe propoſoit d'ôter les égliſes aux catholiques pour les donner à ceux de ſa ſecte ; mais c'étoit pour forcer l'empereur à laiſſer aux Ariens de l'empire le libre exercice de leur religion. Quoique ce motif ne l'excuſe pas, il le rend cependant moins coupable : mais Dieu ne lui permit pas d'exécuter ſon projet.

C'étoit encore l'uſage qu'un

Il ordonna l'obſervation des loix romaines, auxquelles il ſoumit les Goths ainſi que les Ro-

mains; conservant les anciennes magistratures, les conférant indifféremment à ceux de l'une & de l'autre nation, & n'excluant les Romains que des seuls emplois militaires. C'étoit encore l'usage qu'un des deux consuls fût fait en Italie, soit que l'empereur l'eût élu lui-même, soit qu'il confirmât l'élection qui en avoit été faite. Mais cet usage n'étoit pas constant: car il ne pouvoit avoir lieu qu'autant qu'il ne survenoit point de sujet de division entre les deux cours. Théodoric mourut l'an 526. Le surnom de grand, qu'il a mérité, le distingue de tous les autres Théodoric.

des deux Consuls fut fait en Italie.

526

Clovis, qui avoit commencé son regne en 482, étoit mort en 511. C'est à lui proprement que commence l'histoire de France: histoire que vous devez étudier, & parce qu'elle vous intéresse plus particuliérement, & parce qu'elle prépare à celle de plusieurs autres peuples. Vous ne vous ferez pas d'idée exacte du gouvernement des principales nations de l'Europe, si vous ne commencez par observer les fondements sur lesquels la monarchie Françoise va s'élever. Quant à l'histoire de l'empire, elle commence à devenir moins nécessaire; & je n'en parlerai plus qu'autant qu'elle influera dans les révolutions, qu'il ne faut pas vous laisser ignorer.

Utilité de l'histoire de France.

Clovis n'avoit que quinze ans, lorsqu'il succéda à son pere Childeric. Tournai etoit la ca-

Clovis ne regnoit pas sur toute la

nation Françoise.

pitale de son royaume ; mais il ne regnoit pas sur toute la nation Françoise : car elle avoit formé plusieurs autres petits états, gouvernés par des rois indépendants, & dont quelques-uns étoient du sang de Clovis.

Il projette la conquête des Gaules.

La conquête de toute la Gaule étoit l'objet de l'ambition de Clovis. Il falloit pour cela détruire deux royaumes plus puissants que le sien, celui des Bourguignons & celui des Visigots; soumettre les Armoriques & les autres rois, & achever de renverser la puissance romaine, dont Siagrius soutenoit encore les restes. Je ne vous dis rien sur les limites de ces états, parce qu'il n'est pas possible de les marquer exactement.

Il se rend maître des états de Siagrius.

Clovis eût échoué, si l'on eût pénétré son ambition. Il ne pouvoit réussir qu'en subjuguant ces puissances les unes par les autres. Sa premiere démarche fut donc de s'allier avec les rois de sa nation, parce qu'ils avoient le même intérêt que lui à la ruine des Romains. Il défit Siagrius près de Soissons, le poursuivit jusqu'à la Loire, se le fit livrer par Alaric, roi des Visigots, chez qui ce général avoit cherché un asyle, & lui fit ôter la vie. Soissons devint alors la capitale de son royaume, augmenté des états de Siagrius.

Il s'allie à Gondebaud.

Clovis se fortifia ensuite de l'alliance de Gondebaud, roi de Bourgogne, contre Alaric, qui, jaloux de ses progrès, ne lui pardonnoit

pas d'avoir été forcé de livrer Siagrius, pour éviter la guerre. Il étoit naturel de présumer que s'il suspendoit les effets de sa jalousie & de sa vengeance, c'étoit uniquement dans l'attente d'un moment favorable; & il étoit également avantageux aux deux autres rois de se réunir, parce que séparément, chacun d'eux eût été trop foible. Afin même de resserrer, au moins en apparence, les nœuds de cette union, Clovis demanda en mariage Clotilde, niece de Gondebaud. Mais ce n'étoit peut-être là qu'un prétexte : car il pouvoit avoir d'autres vues.

Pourquoi il demande Clotilde en mariage.

Clotilde, quoiqu'élevée dans une cour Arienne, étoit catholique. Il devoit donc être agréable aux Gaulois de l'avoir pour reine, & parce qu'ils trouveroient en elle une protectrice de leur religion, & parce qu'ils pouvoient se flatter que Clovis n'étoit pas loin de se convertir. Cette seule espérance pouvoit les accoutumer à la domination des François, surtout, s'ils considéroient les persécutions que les Goths & les Bourguignons faisoient aux catholiques.

Gondebaud avoit réuni la plus grande partie de la Bourgogne sous sa puissance, en faisant périr Chilpéric, pere de Clotilde. Il est donc vraisemblable qu'un des motifs de Clovis, en épousant cette princesse, étoit d'avoir un prétexte pour faire la guerre à Gondebaud,

si jamais il étoit en état de faire valoir les droits de sa femme. C'étoit une raison pour la lui refuser ; cependant il l'obtint. Arédius, ministre du roi de Bourgogne & qui étoit alors absent, revint trop tard, & n'arriva que pour désapprouver son maître.

On commence à espérer sa conversion.

La joie que les catholiques conçurent de ce mariage augmenta, lorsque Clovis permit de baptiser les enfants qu'il eut de Clotilde. Il paroît que ce prince songeoit dès-lors à se convertir : mais il ne vouloit pas aliéner les François, pour s'attacher les Gaulois. Je vous écouterai volontiers, disoit-il à Clotilde & à S. Rémi qui l'en pressoient: mais il y a une chose fort importante à considérer: c'est que je suis chef d'une nation, qui ne souffre pas qu'on abandonne ses Dieux.

Bataille de Tolbiac Vœu de Clovis.

Peu de temps après, les Allemands ayant pris les armes, Clovis marcha contre eux, & les joignit près de Tolbiac, aujourd'hui Zulpich. Mais Sigebert, roi des François établis à Cologne, ayant été blessé, le désordre se mit dans l'armée, & la déroute devint générale. En vain Clovis tentoit de rallier ses troupes: en vain il invoquoit ses Dieux. Il eut enfin recours à celui de Clotilde, & il fit vœu d'embrasser le Christianisme, s'il remportoit la victoire. Aussi-tôt la fortune change : le roi des Allemands est tué, ils fuient. Le vainqueur

foumet tout le pays qu'ils habitoient; & il étend sa domination jusqu'au Danube, ou même au de-là.

Sa conversion.

Clovis, empressé d'accomplir son vœu, assembla les François, pour leur communiquer le dessein & les motifs de sa conversion. Non-seulement ils l'approuverent, mais trois mille reçurent le baptême avec lui. Ce roi fut baptisé par S. Rémi, évêque de Rheims, dans l'église de S. Martin; & son exemple fut peu à peu suivi de tous les François.

496

Elle met les catholiques dans ses intérêts, & les Armoriques le reconnoissent pour roi.

Cette démarche, agréable à une partie de ses sujets & approuvée de l'autre, mit dans ses intérêts tous les catholiques des Gaules. Ils auroient voulu dès lors passer sous sa domination; & ils en souffrirent plus impatiemment les persécutions des Bourguignons & des Visigots. Clovis étoit trop ambitieux, pour n'avoir pas prévu ces dispositions, & pour négliger d'en tirer avantage. Il commença par ouvrir une négociation avec les Armoriques, qui jusqu'alors avoient refusé toute alliance avec une nation idolâtre. Il leur fit part de son baptême, il leur fit sentir la nécessité de s'allier avec les François, & enfin il leur persuada de le reconnoître pour roi.

Vainqueur de Gondebaud, il lui rend ses etats.

Outre Chilpéric, Gondebaud avoit encore fait périr Gondemar, un autre de ses freres. Cependant il lui en restoit encore un troisieme dans Godégisile, & il formoit le projet

de lui ravir ſes états. Clovis, appellé par ce dernier, ſaiſit l'occaſion de faire la guerre à Gondebaud. Il le défit; & lorſqu'il étoit ſur le point de le forcer dans Avignon, il lui rendit ſes états, & ne lui impoſa qu'un tribut.

Pourquoi?

Pour comprendre ce traité auquel on ne s'attend pas, il faut conſidérer deux choſes: l'une que Clovis, autant qu'on peut conjecturer, avoit déclaré ne prendre les armes qu'en faveur de la religion; prétexte qui s'évanouit, parce que Gondebaud s'engagea à ceſſer de perſécuter les catholiques, & à s'inſtruire de leurs dogmes, ce qu'il executa. L'autre choſe à conſidérer eſt, que pour s'aſſurer de l'alliance de Godegiſile, il lui avoit promis toute la Bourgogne. Or, il n'étoit pas de ſon intérêt de réunir ce royaume entier ſur une ſeule tête: il lui importoit, au contraire, d'y laiſſer deux rois, qui étant ennemis, ſeroient moins à redouter pour lui: il ſe crut donc heureux de pouvoir dire à Godegiſile, que Gondebaud promettant de faire ceſſer la perſécution, on n'étoit plus en droit de le dépouiller.

Gondebaud ſe rend maître de toute la Bourgogne.

Cependant ce qu'il avoit cru empêcher arriva: toute la Bourgogne n'eut qu'un maître. Car à peine ſe fut-il retiré, que Gondebaud enleva les états de ſon frere, & lui fit ôter la vie. Clovis auroit dû prendre des meſures, pour affermir Godegiſile.

La

La réunion des deux royaumes de Bourgogne engagea le roi de France à reprendre les armes; d'autant plus qu'il ne manquoit pas de raiſons, pour mettre la juſtice de ſon côté. Mais il crut devoir ſe liguer avec Théodoric le Grand. Le traité portoit que les deux rois partageroient entre eux les états de Gondebaud; & que celui qui ne ſe trouveroit pas à la conquête, auroit néanmoins la part qui devoit lui revenir, pourvu qu'il payât une certaine ſomme à ſon allié. On accuſe Théodoric d'avoir agi de mauvaiſe foi, n'ayant paru qu'après avoir laiſſé les François combattre & vaincre ſeuls. Clovis tint ſa parole. Clovis allié de Théodoric le Grand, la lui enleve.

Théodoric, qui étoit alors le roi le plus puiſſant de l'Europe, n'avoit d'autre intérêt que d'être l'allié des Viſigots. C'étoit donc un voiſin dangereux pour les François, & un obſtacle aux projets que Clovis méditoit contre Alaric. Le roi de France ſe repentit de l'avoir approché de lui. Sa faute étoit ſenſible: mais il la répara, en rendant à Gondebaud la portion de la Bourgogne qui lui étoit échue, & en perſuadant à Théodoric de rendre auſſi celle qu'il lui avoit livrée. Il aima mieux voir tout ce royaume entre les mains d'un prince foible, que de le partager avec un prince puiſſant. Il la lui rend.

Clovis fait la guerre à Alaric sous prétexte de religion.

Il fit ſagement : car il étoit au moment de faire éclater ſes deſſeins contre Alaric. Il y avoit déja long-temps que ces deux rois ſe menaçoient : Théodoric n'avoit rien négligé pour maintenir la paix entre eux : & ils paroiſſoient l'un & l'autre négocier de bonne foi dans la vue de l'établir : mais chacun n'attendoit qu'une conjoncture favorable. Clovis la trouva le premier, & la religion fut ſon prétexte. Je ſouffre impatiemment, diſoit-il, que ces Ariens aient un établiſſement dans les Gaules.

Il fait la conquête des Aquitaines.

Ce qui rendoit la circonſtance favorable pour le roi de France, c'eſt que Théodoric avoit alors la guerre avec Anaſtaſe : guerre, à la vérité, peu conſidérable par ſes ſuites ; mais qui ne permettoit pas d'abandonner l'Italie, pour aller au ſecours des Viſigots. Clovis d'ailleurs avoit lié des intrigues avec les évêques catholiques, ſujets d'Alaric ; & il entraînoit dans ſon parti Gondebaud, dont l'intérêt cependant n'étoit pas de détruire la ſeule puiſſance des Gaules, qui pouvoit balancer celle des François. Alaric ayant été vaincu & tué dans la plaine de Vouillé, près de Poitiers, Clovis conquit les trois Aquitaines. C'eſt alors qu'il fit de Paris la capitale de ſon royaume.

Défait à Arles, il les repard.

Gondebaud s'étoit chargé de la conquête des deux Narbonnoiſes, défendues par Géſabric, fils naturel d'Alaric ; & il aſſiégeoit la

ville d'Arles, lorsque une armée de Théodoric passa dans les Gaules. Clovis se hâta d'aller au secours de son allié: mais ils furent défaits. La déroute fut même si grande, qu'ils perdirent presque toutes leurs conquêtes; & Théodoric joignit à ses états la plus grande partie du pays que les Visigots avoient occupé dans les Gaules.

La bataille d'Arles fut le terme de la gloire de Clovis. Je vous ai représenté la conduite politique de ce conquérant d'après une dissertation, que vous lirez dans les mémoires de l'academie des Belles-Lettres, (*a*) & qui sera plus instructive pour vous, que tous les faits que les historiens accumulent & narrent longuement.

Il n'est plus qu'injuste, cruel, & perfide.

Clovis vécut trop long-temps pour sa gloire. Ce n'est pas la bataille d'Arles, qui me fait porter ce jugement: c'est plutôt la conduite qu'il tint depuis cette malheureuse journée; car on ne vit plus en lui qu'un prince injuste, cruel, perfide. Son ambition, resserrée du côté des Goths, se porta sur les rois de sa nation & de son sang. Politique, courageux & juste, au moins en apparence, quand il tourna ses armes contre des ennemis redou-

(*) Tome 20. p. 147.

tables, il n'employa plus contre des ennemis foibles que les moyens des ames lâches & sans foi. Il fit assassiner Sigebert par son propre fils Clodoric ; & feignant de venger la mort du pere dans le sang du fils parricide, il se rendit maître des états de Cologne.

Cararic, surpris avec son fils, tomba entre les mains de Clovis. On ne sait où il regnoit. Le pere fut ordonné prêtre & son fils diacre. C'est ainsi que les barbares, à l'exemple des Romains, prostituoient le sacerdoce à l'ambition : mais bientôt le roi de France sacrifia à ses soupçons ces victimes, qu'il avoit consacrées à Dieu.

Ranacaire, roi de Cambrai, lui fut ensuite livré par trahison avec son frere Richiaire, & il les poignarda de sa propre main. Les traîtres, qu'il récompensa avec de faux or, se plaignirent de cette fraude : mais il leur reprocha leur trahison, se jouant tout à la fois de la justice & de la perfidie. Dans le même temps Renomer, roi du Maine, un autre frere de Ranacaire, fut assassiné par des gens que Clovis avoit subornés ; & tous les rois qui restoient encore, périrent bientôt après par des voies semblables. Alors se trouvant seul maître de tous les royaumes des François, il bâtit des églises & fonda des monastères pour effacer ses crimes. Telle étoit la religion de ces ames plus barbares que chrétiennes. On voit bien que de pareils

idolâtres avoient été convertis par des moines ignorants. Se croyant chretiens par le baptême ſeul, ils ne ſongeoient point à changer de mœurs: il ſemble, au contraire, que la religion les rendit plus vicieux. En effet, pouvoit-elle ne pas enhardir à toute ſorte d'attentats, lorſque ceux qui l'enſeignoient aſſuroient le pardon aux criminels qui les vouloient enrichir? Nous n'en verrons que trop d'exemples.

Clovis convoqua un concile à Orléans, pour régler la diſcipline eccléſiaſtique. Vous voyez, par ce que je viens de dire, que les miniſtres de la religion avoient grand beſoin de ſe réformer & même de s'inſtruire. Mais ce prince pouvoit-il ſe douter de ce qu'il y avoit à faire: & les moines qu'il conſultoit, étoient-ils intéreſſés à le ſavoir eux-mêmes? Ce concile eſt le premier qui s'eſt tenu ſous la domination des François. 511
Clovis mourut quelques mois après, & n'eut pas le temps d'en faire exécuter les réglements.

Erreur de Gregoire de Tours.

En 510, dix-huit mois avant ſa mort, Clovis reçut d'Anaſtaſe, dit Grégoire de Tours, le titre & les ornements de patrice, de conſul ou même d'auguſte & d'empereur; car cet hiſtorien accumule ces termes, dont il n'avoit que des idées confuſes. Cependant ſur des expreſſions auſſi peu exactes, quelques écrivains ont avancé, que les premiers rois de France ont été dans la dépendance de l'empire; & que Clovis n'a eu des droits légitimes ſur les Gaules, que

depuis ſon prétendu conſulat : comme ſi les empereurs pouvoient donner des droits qu'ils avoient perdus depuis long-temps, & que le conſulat eût jamais été un titre de ſouveraineté. Mais cette opinion a été parfaitement réfutée par le même écrivain, qui a développé la politique de Clovis. (*)

(*) Tome 20, p. 162.





CHAPITRE V.

Depuis la mort de Clovis jusqu'au temps où les Maires du Palais s'emparent de toute l'autorité.

LA France étoit alors divisée en orientale, qu'on nommoit Austrasie ; & en occidentale, qu'on nommoit Neustrie. La premiere comprenoit le pays qui est entre le Rhin & la Meuse ; & la seconde étoit bornée par la Meuse, la Loire & l'Océan. Thiéri, que Clovis avoit eu d'une concubine, eut en partage l'Austrasie, les provinces au de-là du Rhin, & tout ce que les François avoient conservé des conquêtes faites sur les Visigots. Trois princes, nés de Clotilde, regnerent dans la Neustrie ; Childebert à Paris, Clodomir à Orléans, & Clotaire à Soissons.

Partage des états de Clovis.

Les puissances voisines ou ennemies des François (car ces mots, presque synonymes aujourd'hui, l'étoient encore plus dans un temps, où l'on n'avoit aucune idée du droit public) ces puissances, dis-je, étoient le roi de Thuringe,

Leurs voisins ou ennemis.

celui de Bourgogne, & Théodoric qui gouvernoit le royaume des Visigots, au nom de son petit fils Amalaric fils d'Alaric.

On ne prévoit pas comment ces peuples pourront se bien gouverner.

Aucun de ces peuples n'avoit su donner encore à son gouvernement la forme qui convenoit à sa situation. Attachés par habitude à des usages, qui ne leur suffisent plus depuis qu'ils sont fixés, ils n'en adoptent de nouveaux, qu'autant qu'ils y sont forcés par des circonstances: ou ils prennent sans discernement, dans les codes Romains des loix, qui, n'ayant pas été faites pour eux, produisent nécessairement de nouveaux abus. Quand on réfléchit sur ce désordre, il n'est pas facile d'imaginer comment les peuples de l'Europe s'arrangeront enfin, pour se gouverner avec quelque sagesse; & on a lieu de craindre qu'ils ne conservent toujours quelques traces de leur premiere barbarie.

On ne prévoit que des perfidies & des guerres.

En vous rappellant les dissentions, que des intérêts opposés ont fait naître parmi les Romains, vous prévoyez que l'Histoire de l'Europe ne va plus vous offrir que des guerres & des révolutions. La scene est la même qu'à Rome; mais le théâtre, plus vaste, sera plus ensanglanté. Ce sont des barbares, qui, sans idée de justice, d'équité, de bonne foi, ne connoissent que la force. Il semble qu'on soit transporté dans un amphithéâtre, pour être spectateur des combats de bêtes féroces. Vous faire prévoir ces guerres dans

leurs cauſes, c'eſt vous en faire connoître la partie la plus eſſentielle : il ne me reſte qu'à remarquer les principales révolutions, & je négligerai les détails.

Thiéri enleve la Thuringe à Hermanfroi. Sa perfidie.

Les quatre freres furent quelques années ſans ſe faire la guerre, parce qu'ils tournerent leurs armes contre des ennemis étrangers. Thiéri conquit la Thuringe ſur Hermanfroi, qu'il fit périr, quoiqu'il lui eût promis la vie ; & il tendit des embûches à Clotaire qui l'avoit aidé dans cette conquête.

Les trois autres fils de Clovis défont Sigiſmond, fils de Gondebaud.

Sigiſmond, fils & ſucceſſeur de Gondebaud, fut vaincu par Clodomir, Childebert & Clotaire ; & ayant été fait priſonnier, il perdit la vie par la cruauté de Clodomir, qui fit encore tuer ſa femme & ſes enfants.

Les François ravagent la Bourgogne.

On peut conjecturer que la méſintelligence ne permit pas aux vainqueurs de recueillir le fruit de leur victoire : car Godemar, frere de Sigiſmond, reconquit toute la Bourgogne. Childebert & Clotaire renoncerent même à ſe mêler de cette guerre ; & Clodomir, qui la continua avec le ſecours de Thiéri, fut tué lorſqu'il pourſuivoit les ennemis. Les François, une ſeconde fois vainqueurs, ravagerent toute la Bourgogne, tuant indiſtinctement les vieillards, les femmes & les enfants. Godemar cependant ne perdit pas ſa couronne.

Clotaire poignarde deux de ses neveux

Thiéri, Clotaire & Childebert se partagerent le royaume de leur frere. Mais Clotilde ne cessant de leur représenter les droits de leurs neveux, Clotaire en poignarda deux lui-même; un troisieme, nommé Clodoalde, lui échappa, se fit couper les cheveux, entra, quand il fut en âge, dans les ordres sacrés, & mourut en odeur de sainteté dans un village près de Paris, qui a pris de lui, le nom de S. Cloud.

Les François font la conquête de la Bourgogne.

Le grand Théodoric étant mort, Childebert marcha contre Amalaric, roi des Visigots, qui fut défait & tué. Les trois freres se réunirent ensuite contre les Goths & les Bourguignons, & se rendirent maîtres de plusieurs places. Thiéri étant mort avant la fin de cette guerre, Théodebert, son fils, lui succéda sur le trône d'Austrasie; & la continua avec ses oncles, quoiqu'ils eussent tenté de lui enlever sa couronne. Elle se termina par la conquête de la Bourgogne, que les trois conquérants partagerent entre eux. Par là, ces rois ajouterent à leurs états, non-seulement, ce qu'on nomme aujourd'hui la Bourgogne, mais encore le Nivernois, la Savoye, le Dauphiné, une partie de la Provence, & les bords du Rhin, depuis Bâle jusqu'au de-là de Constance.

Les rois François s'allient tout à la

L'empereur Justinien, qui faisoit alors la guerre aux successeurs de Théodoric, envoya une ambassade aux rois François, & les engagea

dans son alliance par des présents considérables. Les Ostrogots de leur côté tenterent d'écarter ces nouveaux ennemis, ou même de les mettre dans leur parti, en leur offrant de grandes sommes & tout ce que les rois d'Italie possédoient encore dans les Gaules. Les François accepterent, & firent un traité secret par lequel ils promirent des secours.

fois de Justinien & des Ostrogots.

Les Grecs & les Goths étoient campés près de Tortone, à peu de distance les uns des autres, lorsqu'ils apprirent que les François étoient entrés en Italie. Les deux armées les attendoient avec la même impatience, comptant chacune sur eux, comme sur des alliés. Théodebert, profitant de cette sécurité, les surprit toutes deux, & les défit l'une après l'autre. Il pilla toute la Ligurie, & ne trouvant plus de quoi subsister dans un pays ruiné, il fut contraint de repasser les Alpes.

Le perfide Théodebert defait les Grecs & les Goths.

Les rois de France commencerent alors une guerre civile, parce qu'ils n'avoient point d'ennemis au dehors. Clotaire porta le ravage fort avant dans les états de son frere. Mais Théodebert & Childebert s'étant réunis, il se trouva engagé trop avant pour reculer, & il fut forcé de se retrancher dans une forêt. On ne concevoit pas comment il pourroit échapper, lorsque ses ennemis, croyant voir le courroux du ciel dans un orage dont ils furent épouvantés, firent

Guerre civile terminée par un prétendu miracle.

des propositions de paix, que Clotaire n'eut garde de refuser. Les historiens ont dit que cet orage miraculeux avoit été accordé aux prieres de Clotilde. Cette Sainte princesse étoit bien malheureuse d'avoir à prier pour de pareils enfants : car, sans vouloir pénétrer dans les voies de Dieu, il étoit bien difficile d'obtenir un miracle pour des princes usurpateurs, perfides & parricides.

Childebert & Clotaire en danger de périr avec leur armée.

Childebert & Clotaire marcherent ensuite contre Theudis roi d'Espagne; ils eurent d'abord des succès; mais une défaite entiere, & les passages des Pyrénées, fermés à leur retour, les auroient mis dans la nécessité de périr avec leur armée, si l'avarice du général ennemi ne leur eût ouvert un passage.

Clotaire s'empare de l'Austrasie.

548

Théodebert fut plus heureux en Italie, où son général Bucelin conquit la Ligurie & la Vénetie. Ce roi formoit le projet de porter la guerre jusques dans la Thrace, lorsqu'il mourut; & les François furent chassés de l'Italie, pendant le regne de son fils Théodebalde. Celui-ci étant mort six ans après son pere, Clotaire s'empara du royaume d'Austrasie, & Childebert, alors malade, ne fut pas en état de faire valoir ses droits.

Ce qui occasionne une guerre. Clo-

Cette injustice devoit renouveller la guerre entre les deux freres, & en effet elle la renouvella. Cramne, fils de Clotaire, se joignit même

Childebert, qui engagea les Saxons à se révolter contre le roi d'Austrasie. Mais Childebert étant mort en 558, Cramne eut recours à la clémence de son pere, qui lui pardonna; & Clotaire réunit sous sa domination tout l'empire des François.

[redacted] taire seul roi des François. 558

Cramne se révolta une seconde fois, fut vaincu par son pere, & brûlé par son ordre dans une chaumiere, où il s'étoit retiré avec sa femme & ses enfants. Le roi mourut l'année suivante, laissant quatre fils, Chilpéric, Caribert, Gontran & Sigebert.

Cruauté de ce prince envers Cramne, son fils. 561

La France fut divisée en quatre royaumes jusqu'en 567, que mourut Caribert, roi de Paris. Gontran, roi d'Orléans & de Bourgogne, Sigebert, roi d'Austrasie, & Chilpéric, roi de Soissons, se partagerent la succession de leur frere: mais ils convinrent de posséder Paris par *indivis* & qu'aucun des trois n'y pourroit entrer sans le consentement des deux autres.

La France partagée entre ses quatre autres fils.

Vous lirez dans les historiens les horreurs qui se commirent sous ces regnes. Les forfaits s'y multiplierent, & la France fut déchirée par des guerres civiles, jusqu'en 613, que Clotaire, second fils de Chilpéric, regna seul.

Ce ne sont que forfaits jusqu'en 613 que Clotaire II regne seul.

A l'ambition des princes, qui suffisoit pour faire le malheur des peuples, se joignit une source intarissable de crimes & de désordres par la jalousie de deux femmes hardies, entre-

La France en proie à la jalousie de Frédegonde & de Brunehaut.

prenantes & capables de tout oser. Deux rois, Sigebert & Chilpéric & plusieurs princes périrent par leurs intrigues ou par leurs assassins; & elles survécurent pour de nouveaux forfaits. L'une étoit Frédegonde, femme de Chilpéric, & l'autre Brunehaut, femme de Sigebert. La France & toute la famille royale furent en proie à l'ambition de ces deux furies & à la haine qu'elles se portoient.

597. Brunehaut soulève les grands, arme ses petits fils & cause des guerres.

Frédegonde mourut en 597. Sigebert avoit été assassiné en 575; & son fils Childebert, qui avoit réuni après la mort de Gontran, la Bourgogne à l'Austrasie, ayant été empoisonné en 596, avoit laissé deux fils, Théodebert roi d'Austrasie, & Thiéri roi de Bourgogne.

Après la mort de Frédegonde, Brunehaut, sans rivale, gouverna quelque temps l'Austrasie, mais les grands ayant conspiré contre elle, Theodebert consentit à son exil, & elle se réfugia chez Thiéri.

Elle gagna la confiance de ce jeune prince par des complaisances criminelles; & elle ne jouit de l'autorité, que pour armer ses deux petits fils ou contre Clotaire, ou l'un contre l'autre. Théodebert, fait prisonnier par Thiéri, vit égorger à ses yeux son fils Mérovée, & ayant ensuite été enfermé lui même, il perdit la vie par les ordres de sa grand-mere.

Lorſque l'année ſuivante Thiéri marchoit contre Clotaire, il fut attaqué d'une maladie dont il mourut. Sigebert, l'un de ſes fils, entreprit de conſerver la couronne : mais il fut livré par l'armée avec ſes deux freres Corbe & Mérovée. On ignore le ſort d'un troiſieme, qui échappa par la fuite au vainqueur.

Clotaire accorda la vie à Mérovée, parce qu'il l'avoit porté ſur les fonts. Il fit mourir Corbe & Sigebert, & il livra la reine aux bourreaux. Après avoir ſouffert toutes ſortes de tourments pendant trois jours, elle fut conduite, montée ſur un chameau, dans toute l'armée; & ayant été attachée à un cheval furieux, elle fut traînée & miſe en pieces à la vue des ſoldats. Si elle a mérité de pareils ſupplices, Frédegonde en avoit mérité de plus grands encore. Mais Clotaire, héritier de la haine de ſa mere, aſſouvit ſa vengeance & celle des Leudes, que Brunehaut avoit aliénés; chargeant cette reine coupable de bien des crimes, qu'elle n'avoit pas commis.

Fin de cette princeſſe.

Clotaire regna ſeul, avec plus de douceur qu'on ne pouvoit eſpérer depuis 613 juſqu'en 628 qu'il mourut. Il aima la paix, il fit rendre la juſtice, il rétablit la tranquillité & il fut regretté de ſes ſujets. Mais la douceur de ſon gouvernement ne fut peut-être que l'effet de la foibleſſe de ſon autorité.

Clotaire regne ſeul.

613

628

Dagobert se saisit de toute la succession de Clotaire, son pere.

Dagobert, que le dernier roi son pere avoit associé au trône, & qui étoit roi d'Austrasie, se fit reconnoître pour seul souverain à l'exclusion de son frere Caribert, auquel il céda seulement une partie de l'Aquitaine. Il recouvra même cette province à la mort de son frere, qui arriva peu de temps après; & il n'en laissa rien à ses neveux.

Ce prince gouverna sagement, tant que des ministres, zélés pour le bien de l'état, conserverent quelque ascendant sur son esprit: mais bientôt gouverné lui-même par toutes les femmes, dont la coquetterie avoit de quoi le séduire, il ne fut plus que l'instrument de l'avarice & de la vanité d'un sexe, qui a fait si souvent la honte des rois & le malheur des peuples. Il foula ses sujets pour fournir à ses débauches, à l'avidité de ses courtisans, aux caprices de ses maîtresses, & aux aumônes avec lesquelles il croyoit devoir effacer ses péchés.

638

Sous ses deux fils, les maires du palais gouvernent.

Il mourut en 638, après avoir partagé ses états entre ses deux fils, Sigebert, qui eut le royaume d'Austrasie, & Clovis qui eut ceux de Neustrie & de Bourgogne. Ces deux princes étant encore enfants. Pepin & Ega, maires du palais, gouvernerent, le premier sous Sigebert & le second sous Clovis; & après leur mort, qui arriva dans la troisieme année de leur ministère, Pepin fut remplacé par son fils Grimoal-

Grimoalde, & Ega par Evchinoalde, autrement nommé Archambaud.

Le regne de ces princes n'eſt remarquable que par la ſageſſe de leurs miniſtres, qui s'occupoient des ſoins du gouvernement, tandis que Sigebert fondoit des monaſtères, & que Clovis ne faiſoit rien. Ils moururent l'un & l'autre, vers l'an 656. 656

Grimoalde, maire du palais, fit conduire ſecrétement en Hibernie Dagobert, fils de Sigebert; & ayant fait courir le bruit de ſa mort, il mit la couronne d'Auſtraſie ſur la tête de ſon propre fils, qu'il diſoit avoir été adopté par Sigebert : mais les Auſtraſiens chaſſèrent bientôt l'uſurpateur.

Les Auſtraſiens chaſſent le fils de Grimoalde.

Clovis II, avoit laiſſé trois fils : Clotaire, roi de Neuſtrie & de Bourgogne, Childeric, roi d'Auſtraſie, & Thiéri, qui n'eut d'abord aucune part à la ſucceſſion. Mais quatorze ans après, ayant ſuccédé à Clotaire III, il prit la couronne pour la perdre preſque auſſitôt. On le fit raſer, & on l'enferma dans un monaſtère, ainſi qu'Ebroin, maire du palais & ſon miniſtre, dont la hauteur avoit ſoulevé les grands du royaume. Alors Childéric regna ſeul, juſqu'en 673 qu'il fut aſſaſſiné. 673

Troubles ſous les fils de Clovis II.

Cet événement rendit la liberté & la couronne à Thiéri III. Ebroin ſortit auſſi de ſon monaſtère & ayant ſoulevé une partie de l'Auſ-

trafie, il força Thiéri à le reprendre pour maire du palais.

Cependant Dagobert II, alors revenu d'Irlande & reconnu dans une partie de l'Auftrafie, profita de ces troubles pour fe rendre maître de tout ce royaume; & Thiéri, après une guerre fanglante, fut obligé de le lui abandonner: mais ce prince en jouit peu, ayant été affaffiné en 679.

Martin & Pepin Hériftel gouvernent l'Auftrafie.

Les Auftrafiens craignant de tomber fous la tyrannie d'Ebroin, refüferent de reconnoître Thiéri: ils choifirent pour les gouverner, Martin & Pepin Hériftel, petit-fils de celui dont j'ai déja parlé.

Ils font défaits par Ebroin, qui eft affaffiné.

Ebroin, car Thiéri n'avoit plus que le nom de roi, déclara la guerre aux gouverneurs d'Auftrafie. Ils furent battus, & Martin périt par la perfidie d'Ebroin, qui fut affaffiné peu d'années après.

Pepin Hériftel a toute autorité dans les trois royaumes.

Pépin, feul maître de l'Auftrafie, continua la guerre, vainquit le roi, le pourfuivit jufqu'à Paris, fe rendit maître de fa perfonne & de la ville, & le devint de tout l'état.

690

Ce fommaire fur l'hiftoire de deux fiecles ne fuffit pas pour vous faire imaginer comment les maires parviennent à fe faifir de toute la puiffance: mais il fuffira pour vous mettre en état d'étudier le gouvernement, qui s'établit dans tout cet efpace; & à mefure que vous connoîtrez ce gouvernement, vous découvri-

rez dans ses vices les causes de la ruine des successeurs de Clovis. Je ne me propose pas, cependant, d'approfondir cette matiere. Je vais, seulement vous en donner une idée générale, afin de vous préparer à la lecture d'un ouvrage qui m'a été communiqué. (*)

(*) Observations sur l'Histoire de France par Mr. l'Abbé de Mably, *imprimées en 1765; mais mon frere m'en communiqua le manuscrit plusieurs années auparavant. C'est d'après cet ouvrage que je traiterai du gouvernement des François, toutes les fois que j'aurai occasion d'en parler.*





CHAPITRE VI.

Du Gouvernement des François jusqu'au temps où Pepin Héristel se saisit de toute l'autorité sous le titre de maire du Palais.

Les François avoient originairement les mœurs des Germains.

QUELLE que soit l'origine des François, il est au moins certain qu'avant de s'établir dans les Gaules, ils ont habité la Germanie pendant plusieurs siecles. Nous pouvons donc juger d'eux comme des Germains, que toutes leurs richesses consistoient dans leurs troupeaux, dans les esclaves auxquels ils en confioient le soin, & dans le butin qu'ils enlevoient par les armes. Toujours armés, toujours en état de guerre, ils faisoient gloire de ravir par la force ce qu'ils croyoient indigne d'eux d'acquérir par le travail. Ils ne refusoient point de s'engager dans une entreprise, lorsqu'ils avoient un chef dont le courage leur étoit connu.

Leur gouvernement étoit

Leurs chefs, qu'on nomme rois, n'avoient qu'une autorité bornée. Ils pouvoient décider

ſeuls des affaires de peu de conſéquence : mais lorſqu'elles étoient plus importantes, c'eſt dans l'aſſemblée de la nation qu'on en délibéroit ; c'eſt-à-dire, dans un camp de ſoldats, qui traînoient après eux leurs femmes, leurs enfants, leurs troupeaux & leurs eſclaves. Un pareil gouvernement étoit une démocratie, où les membres n'agiſſoient de concert, que parce qu'ils étoient forcés de ſe réunir contre des ennemis communs, qui les preſſoient de toutes parts. Telle eſt l'idée qu'on ſe fait des Germains d'après Tacite ; & telle eſt celle qu'on doit ſe former encore des François, lorſqu'ils s'établirent dans les Gaules. Malgré l'eſpace qui s'étoit écoulé depuis cet hiſtorien, on ne doit pas préſumer qu'ils fuſſent beaucoup changés. C'eſt le luxe, qui faiſant naître continuellement de nouveaux beſoins, introduit auſſi continuellement de nouveaux uſages, force le gouvernement à prendre ſans ceſſe de nouvelles formes ; & lorſque le luxe n'eſt pas connu, il y a peu de changements d'une génération à l'autre.

une démocratie.

En effet, dès l'origine de la monarchie Françoiſe, nous trouvons une aſſemblée générale, appellée le *champ de mars*, parce qu'elle ſe tenoit au commencement de ce mois. C'eſt là que réſidoit la puiſſance légiſlative : le chef & ſon conſeil n'avoient que le pouvoir exécuteur, & le droit de décider des affaires les moins

La puiſſance légiſlative réſidoit dans le champ de mars.

importantes. Il n'y a là proprement ni roi ni ſujets. On y voit d'un côté des ſoldats qui ne ſont autre choſe que la nation armée & de l'autre un général, qui les commande parce qu'ils l'ont choiſi pour les conduire.

A la guerre le général avoit une autorité abſolue.

Mais le pouvoir exécutif exige de la part du ſoldat une obéiſſance prompte, & de celle du général une autorité abſolue dans tout ce qui concerne la diſcipline. Sans cela, la démocratie ne pourroit pas ſubſiſter : vérité que l'expérience apprenoit aux François. Toutes les fois donc qu'il s'agiſſoit du ſervice militaire, l'autorité du général étoit abſolue : mais hors ce cas, il n'avoit d'influence dans les délibérations, qu'autant qu'il avoit le talent de perſuader. Il ne diſpoſoit de rien : le butin appartenoit à l'armée ; il ſe contentoit de la part, que le ſort lui donnoit.

Dans l'aſſemblée il n'avoit que ſon ſuffrage.

Lorſqu'après la bataille de Soiſſons, Clovis, voulant rendre un vaſe qui avoit été enlevé à l'égliſe de Rheims, ſupplia ſon armée de le lui accorder ; un ſoldat déchargea ſur ce vaſe un coup de ſa franciſque, lui diſant de ſe contenter de ce qui lui tomberoit en partage. Toute l'armée déſapprouva la brutalité de ce ſoldat. Cependant Clovis n'oſa le punir pour lors ; mais il l'obſerva, & l'ayant convaincu l'année ſuivante de n'avoir pas eu aſſez de ſoin de ſes armes, il lui fendit lui-même la tête

d'un coup de sa francisque. Bien loin de causer un soulévement, cette action, conforme aux mœurs de ces temps barbares, & d'ailleurs dans l'ordre de la discipline, fit respecter le général qui savoit punir. Vous voyez par ce fait quelles étoient les bornes & l'étendue de l'autorité de Clovis.

Des usages grossiers tenoient lieu de loix aux François.

On peut au moins juger qu'avant ce prince, les François ne connoissoient encore de subordination, qu'autant qu'ils sentoient que la victoire dépend de l'obéissance des soldats au général. Dans tout le reste, ils se jugeoient égaux : ils ne vouloient plus de loix, parce qu'ils vouloient être libres ; & le gouvernement ne pouvoit réprimer l'avidité de ces ames féroces, qui commençoient à connoître le prix des richesses. Il s'étoit seulement introduit quelques usages grossiers pour défendre les foibles contre les violences, auxquelles cette indépendance enhardissoit les plus forts. Car enfin les hommes les plus sauvages sont forcés de se forger des freins ; & s'ils ne savent pas se donner des loix, ils cherchent au moins dans quelque espece d'équivalent, les moyens de contenir la licence dans de certaines bornes. Vous verrez en détail dans l'ouvrage dont j'ai parlé, quels furent les usages des François.

Lors de leur établissement

Les circonstances changerent pour eux, lors de leur établissement dans les Gaules. Ils eu-

Les usages ne leur suffisoient plus.

rent de nouveaux besoins; leurs premiers usages ne suffirent plus à leur situation; ils le sentirent souvent, quelque penchant qu'ils eussent à s'aveugler; & ils furent forcés à chercher, dans de nouvelles loix, un remede aux abus qui naissoient d'une trop grande liberté.

C'est dans leurs circonstances & dans celles des Gaulois, qu'il faut chercher la raison de leur gouvernement.

Les circonstances ne changerent pas moins pour les Gaulois. Or, c'est dans la situation de ces deux peuples, que nous devons chercher les causes de la forme que prit d'abord le gouvernement; & nous rendrons raison des variations, par lesquelles il passera encore, si nous observons dans le cours des regnes la variété des circonstances.

Les Gaulois étoient vils à leurs yeux.

Les Gaulois, après avoir été exposés à toute la brutalité des vainqueurs, furent regardés comme des hommes vils, parce qu'ils avoient été vaincus. Cela se voit par les loix Saliques, qui condamnent à une amende de deux cents sous (*) celui qui tue un François, & à cent sous seulement celui qui tue un Gaulois. Ainsi le sang de celui-ci étoit estimé une fois moins, dans ce temps où l'on ne punissoit que d'une amende pécuniaire, même pour les plus grands crimes.

(*) C'étoient des sous d'or, dont chacun valoit environ huit livres de notre monnoie.

Malgré cette différence, les Gaulois conserverent une partie de leurs biens, parce qu'il ne fut pas possible aux François de tout ravir : ils en jouirent même d'abord sans payer d'impôts ; seulement ils étoient obligés de faire la guerre à leurs dépens, de loger les officiers qui marchoient pour le service de l'état, de les défrayer & de leur fournir des voitures. Mais cette obligation étoit commune aux François.

Obligations communes aux Gaulois & aux François.

Clovis leur laissa encore leurs loix, soit par politique, soit parce qu'il ne lui étoit pas possible de leur en donner de nouvelles. Mais comme ces loix n'étoient pas connues des François, ce premier avantage qu'on leur accordoit, mit dans la nécessité de leur en accorder encore un autre : ce fut de les établir eux-mêmes juges des différents qui naîtroient parmi eux. On traita dans la suite de la même maniere les peuples qui furent soumis à la domination Françoise.

Les Gaulois conservent leurs loix, & sont juges de leurs differens.

Les provinces étoient gouvernées par des ducs, les villes par des comtes ; & les divisions subordonnées du territoire l'étoient par des vicaires, des centeniers & des dixainiers ou doyens. Ces noms, centeniers & dixainiers, marquoient le nombre de familles comprises dans le district de ces officiers subalternes.

Gouvernements des provinces & des villes.

Les ducs, les comtes, &c., étoient en même temps capitaines & magistrats, comme autre-

Les ducs & les comtes com-

mandoient les troupes, & rendoient la justice avec des assesseurs.

fois les proconsuls dans les provinces romaines. Il est vraisemblable qu'ils furent d'abord tous choisis parmi les François. Ils étoient donc trop ignorants pour juger d'après l'autorité des loix romaines; & d'ailleurs il n'eût pas été raisonnable de confier la fortune des citoyens aux lumieres & aux caprices d'un seul juge. Il fut donc ordonné que celui qui commandoit dans un district, soit duc, soit comte, &c. ne porteroit un jugement qu'avec le concours d'un certain nombre d'assesseurs, pris dans la nation de celui contre qui le procès seroit intenté; & c'est proprement ce tribunal, qui faisoit la sentence. Voilà comment les Gaulois partagerent la magistrature avec les François, & eurent la plus grande influence dans les causes qui intéressoient leur nation.

Pourquoi la jurisprudence des François sera toujours incertaine.

Les François n'adopterent pas les loix romaines, comme avoient fait les Goths. Mais ils se gouvernoient par leurs loix, qu'on nomme Saliques & Ripuaires. Cela avoit son avantage & son inconvénient. L'avantage est que cette distinction mettoit entre les deux peuples une barriere qui empêchoit les François de se confondre avec les Gaulois, d'en prendre les mœurs & de s'amollir comme eux. Mais cette multitude de loix toutes différentes avoit aussi l'inconvénient de répandre beaucoup de confusion, & de donner, par consé-

quent, naiſſance à bien des déſordres; abus qui s'accrut encore à meſure que les François étendirent leur empire. Pour former un code moins défectueux, il eût fallu, ou que les vaincus euſſent été auſſi barbares que les vainqueurs, ou que les vainqueurs euſſent été auſſi policés que les vaincus. Car ſi les loix, pour être bonnes, doivent être adaptées au peuple, pour qui elles ſont faites, il eſt évident qu'il n'étoit pas poſſible de rien faire en ce genre, qui fût en même temps bon pour les François & pour les Gaulois. Ainſi, par la nature des circonſtances, on ſe trouva dans la néceſſité de ne faire qu'un peuple de pluſieurs nations, qui ne pouvoient pas être gouvernées par les mêmes loix. C'étoit allier les contradictoires, & je crois que Solon même ne ſe ſeroit pas tiré de là. Vous pouvez donc prévoir que la juriſprudence des François ſera long-temps vicieuſe : auſſi l'eſt-elle encore.

Pourquoi le corps des loix eſt un chaos.

Bacon voyant que les abus de la philoſophie venoient de ce qu'on raiſonnoit ſur des notions confuſes, a dit, avec raiſon, il faut refaire les idées. Je ſuis étonné, qu'ayant été chancelier d'Angleterre, il n'ait pas dit, il faut refaire les loix, il faut refaire les gouvernements, il faut tout refaire. La choſe eût été certainement d'une execution difficile : mais on ne l'a pas ſenti; car on n'y a ſeulement pas penſé. On a toujours travaillé ſur de mauvais

fondements : on a étayé au jour le jour & comme on a pu, un bâtiment qui menace ruine ; & le corps des loix n'a jamais été qu'un édifice informe.

Les évêques ont sur les François convertis la même autorité qu'avoient eue les prêtres payens sur les François idolâtres.

Vous avez vu de quelle autorité les prêtres jouissoient, chez les Germains. Or, il étoit naturel que les François, après leur conversion, eussent pour les prêtres du christianisme la même soumission qu'ils avoient eue auparavant pour les prêtres idolâtres. C'est ce qui arriva : les évêques occuperent la premiere place dans les assemblées de la nation ; ils travaillerent avec les François sous Clotaire I à corriger les loix Saliques & Ripuaires ; & ils obtinrent des privileges particuliers avec une sorte de surintendance sur tous les tribunaux. En l'absence du roi, on appelloit à eux des jugements des ducs & des comtes.

Leur influence dans le champ de mars fut avantageuse aux Gaulois.

Plus éclairés, c'est-à-dire, moins ignorants que les François, ils eurent, sans doute, une grande influence dans les délibérations ; & comme dans les commencements ils étoient tous Gaulois, ils se servirent de leur crédit, pour adoucir la condition de leurs compatriotes & de leurs parents. Ils y réussirent : car le sort des Gaulois fut si changé, qu'il ne tint plus qu'à eux d'être naturalisés François. Quand ils avoient déclaré devant un juge, qu'ils renonçoient à la loi Romaine pour vivre sous les loix Saliques & Ripuaires, ils jouissoient aussitôt des privileges pro-

pres aux vainqueurs: ils avoient leur place au champ de mars, ils entroient en part de la souveraineté, & de sujets ils devenoient citoyens. Une chose leur fut encore favorable; c'est que le roi cherchant à s'attacher les principaux d'entre eux, les rapprocha de sa personne, & leur donna des emplois dans sa maison.

Les François ont moins d'autorité à mesure que les Gaulois en acquièrent.

A mesure que les Gaulois acquéroient de l'autorité, les François en perdoient, & parce qu'ils partageoient la puissance avec de nouveaux citoyens, & parce qu'ils n'étoient plus dans une position à pouvoir l'exercer comme auparavant. Répandus de coté & d'autre dans les pays conquis, ils se trouverent trop séparés pour avoir encore les mêmes intérêts. Quelquefois l'éloignement ne leur permettoit pas de venir aux assemblées, & d'autres fois ils négligeoient de s'y rendre: chacun d'eux étant moins occupé du bien public que de son établissement particulier. On commença donc à ne pas tenir le champ de mars si réguliérement; bientôt on ne le convoqua plus; & alors les nouveaux citoyens, depuis long-temps accoutumés à la servitude, servirent à forger des fers aux anciens.

Le gouvernement devient aristocratique

Ceux qui n'avoient eu jusqu'alors que la puissance exécutrice, c'est-à-dire, le roi & les grands qui composoient son conseil, se saisirent de la puissance législative qui leur étoit abandonnée, & le gouvernement de démocratique

devint ariſtocratique. Mais cette ariſtocratie ne pouvoit pas ſubſiſter, & ne ſubſiſta pas.

Privilege des leudes ou fideles.

Il y avoit eu un temps où un François n'étoit admis à prêter le ſerment de fidélité au prince, que lorſqu'il s'étoit diſtingué par quelque action éclatante. » Par cette cérémonie on, étoit » tiré de la claſſe commune des citoyens, pour » entrer dans un ordre ſupérieur, dont les mem» bres, revêtus d'une nobleſſe perſonelle, avoient » des privileges particuliers : tels, que d'oc» cuper dans les aſſemblées générales une place » diſtinguée, de poſſeder ſeuls les charges pu» bliques, de former le conſeil toujours ſubſiſtant » de la nation, ou cette cour de juſtice dont le » roi étoit préſident, & qui réformoit les juge» ments rendus par les ducs & par les comtes. » Ceux qui jouiſſoient de ces avantages, ſe nommoient *leudes* ou *fideles* : c'étoient les grands de la nation.

Les rois, pour étendre leur autorité, font leudes des Gaulois.

Or, lorſque toute l'autorité fut concentrée dans le conſeil des grands, les rois peu ſatisfaits de n'être que les chefs de l'ariſtocratie, créerent de nouveaux leudes, afin d'avoir dans ce conſeil ſouverain un plus grand nombre de membres dévoués à leur volonté. Ils admirent donc au ſerment des Gaulois ; ils éleverent même des affranchis aux premieres dignités.

En effet les préjugés des

Les Gaulois accoutumés depuis long-temps au joug, n'avoient garde de diſputer au prince

l'autorité absolue, qu'il vouloit s'arroger. Ils se représentoient la royauté d'apres la puissance qu'ils avoient vue dans les derniers empereurs; & ils croyoient qu'un roi, parce qu'on le nomme roi, est au dessus des loix.

Gaulois encore favorables à ce dessein.

Si cette façon de penser étoit encore contredite par quelques François, c'étoit un motif de plus pour les Gaulois de la défendre & de l'appuyer par toute sorte de moyens, soit préjugé, soit flatterie de leur part. Les évèques, qui n'avoient pas des idées plus saines sur cette matiere, chercherent dans l'écriture; & ils trouverent qu'elle recommande l'obéissance la plus entiere aux puissances. Cela veut dire, qu'il faut obéir aux loix, &, par conséquent, aux rois & aux magistrats, qui en sont les interpretes. Mais on en conclut que l'autorité des rois est absolue, arbitraire, & qu'ils ont le droit de disposer de tout sans consulter les loix. Cette application aux rois de France étoit d'autant plus fausse, qu'alors ces rois n'étoient pas encore monarques, mais seulement les chefs de l'aristocratie.

La façon de penser des évèques l'étoit encore plus.

Enfin l'opinion se répandit que les rois tienent immédiatement de Dieu toute leur puissance, parce qu'on oublia comment les rois se sont faits chez tous les peuples, & qu'on se souvint seulement que Dieu avoit lui-même donné aux Juifs Saül & David. Si rapportant tout à Dieu, comme à la premiere cause, on eût dit qu'il fait

Opinion favorable au despotisme.

les rois, parce qu'il fait tout, cela eût été vrai : mais parce que d'un pareil principe, on ne peut rien conclure en faveur du despotisme, on supposera que Dieu fait les rois, comme s'il les choisissoit immédiatement lui-même, & qu'il ne permit pas aux causes secondes d'y concourir. En prenant cette expression, *Dieu fait les rois*, dans le premier sens, elle a été avec fondement l'opinion de tous les temps : mais si nous la prenons dans le second, c'est une absurdité, dont il n'est plus possible de marquer l'époque. Elle se trouve établie, sans qu'on sache comment ; & c'est ce qui arrive toujours, lorsque les opinions s'établissent par l'abus des mots. C'est, sur tout, au commencement de la seconde race, que les esprits seront tout-à-fait disposés à l'adopter. Plusieurs causes y concourront : l'ignorance, qui s'est répandue avec les barbares, la servitude, à laquelle les nations policées étoient accoutumées, & l'ambition d'un usurpateur, qui abusant de la simplicité des peuples, voudra paroître avoir été choisi par Dieu même.

Sous les fils de Clovis l'aristocratie tendoit à la monarchie.

Toutes les circonstances étant favorables à l'ambition des rois, il n'y avoit déja plus d'idée de liberté sous les fils de Clovis. Les droits de la nation avoient insensiblement disparu ; & l'aristocratie, affoiblie d'un jour à l'autre, ne se retrouvoit plus qu'en apparence dans le conseil des grands.

Si les rois trouverent encore des obstacles, ils acheverent de les lever, en donnant à titre de bénéfice, des domaines, qu'ils se ré servoient le droit de reprendre lorsqu'ils étoient mécontents. Tous les grands furent alors subjugués : car les uns désiroient d'obtenir des benéfices, & les autres craignoient de perdre ceux qu'ils avoient obtenus.

Bénéfices donnés par les rois pour hâter cette révolution.

Les guerres civiles, qui commencerent sous les fils de Clovis, ouvrirent la porte à de nouveaux désordres, & à de nouvelles usurpations. Car les habitants de la campagne ne pouvant échapper au pillage & à la servitude, qu'en se réfugiant dans les châteaux de quelques leudes puissants ou dans les églises dont l'asyle étoit respecté ; ils chercherent par des présents la protection des leudes & des évêques, qui les pouvoient défendre contre le brigandage des soldats. Or, ces présents devinrent avec le temps la dette d'un sujet à son seigneur ; & c'est ainsi que s'établit ce que nous nommons *seigneurie*.

Comment s'établissent les seigneuries.

Cependant les ducs, les comtes & les autres juges profitant des troubles, pour faire un commerce scandaleux de l'administration de la justice, les citoyens, qui avoient des procès, furent forcés d'avoir recours à l'arbitrage des seigneurs qui les protégeoient. Peu à peu, ces arbitres furent reconnus pour seuls juges ; & les magistrats publics n'eurent plus de jurisdiction dans les terres des seigneurs.

Comment les seigneurs deviennent seuls juges de leurs sujets.

La France se remplit de tyrans.

Ces circonſtances furent encore favorables aux entrepriſes des ſouverains : car pendant que les citoyens puiſſants ſongeoient à ſe faire des ſeigneuries, ils ſe mettoient peu en peine des uſurpations que le roi faiſoit lui-même. Ils en tirent au contraire à ſon exemple, & la France ſe remplit d'une multitude de petits tyrans.

Mauvaiſe politique des rois qui changent continuellement de parti, & reprennent indifféremment les bénéfices qu'ils ont donnés.

Mais plus la puiſſance du prince s'élevoit à la faveur des troubles, moins elle étoit affermie. Le roi, pour dominer au milieu de ces tyrans, dont les intérêts étoient oppoſés, n'avoit plus que la reſſource de ſe mettre tour-à tour à la tête des differents partis ; c'eſt à-dire, de les fortifier l'un après l'autre, & de s'affoiblir tous les jours lui-même. On enlevoit un bénéfice à un grand qu'on ne craignoit plus, pour le donner à un grand qui commençoit à ſe faire craindre : ou même on faiſoit périr un leude riche, pour enrichir pluſieurs autres de ſes dépouilles. C'eſt en cela que Gontran, petit-fils de Clovis, faiſoit conſiſter l'art de regner.

Traité d'Andeli, qui leur ôte la liberté de les reprendre.

Cette politique ne pouvoit pas réuſſir longtemps. Auſſi les leudes ouvrirent-ils les yeux ; & voyant qu'ils étoient les dupes du prince, qui donnoit & reprenoit à ſon gré les bénéfices, ils ſongerent aux moyens de rendre leur fortune plus aſſurée. Etant donc aſſemblés à Andeli pour traiter de la paix entre Gontran & Childebert II, ils les forcerent à convenir, dans leur traité, qu'ils ne ſeroient plus libres de retirer les

bénéfices qu'ils avoient conferés, ou qu'ils conféreroient dans la suite aux eglises & aux leudes; & on rendit même les bénéfices à ceux qui en avoient été dépouillés à la mort des derniers rois.

Le parti des leudes qui n'avoient pas de bénéfices, enhardit les rois à violer le traité, ce qui occasionne bien des troubles.

Mais les leudes qui n'avoient point de bénéfices, se déclarerent contre un traité, qui leur ôtoit l'espérance d'en obtenir; & ils se réunirent aux princes, qui n'ayant contracté que par foiblesse, étoient déterminés à n'y avoir point d'égard, aussitôt qu'ils seroient les plus forts. Ainsi il y eut deux partis; & suivant qu'ils prevalurent tour-à-tour l'un sur l'autre, ce traité fut aussi tour-à-tour violé ou exécuté. Les grands d'Austrasie ne se souleverent contre Brunehaut, que parce qu'elle agit comme si le traité d'Andeli n'eût jamais été fait. Ceux de Bourgogne furent ensuite aliénés, parce qu'elle tint encore avec eux la même conduite. C'est pourquoi, lorsque Thiéri fut mort, ils refuserent de reconnoître les fils de ce prince, craignant que Brunehaut n'exerçât encore l'autorité; & ils donnerent la couronne à Clotaire II, qui étoit l'ennemi de cette princesse (*) & qui la livra au ressentiment des leudes qu'elle avoit voulu dépouiller.

(*) Il étoit fils de Chilpéric & de Frédegonde.

Assemblée de Paris dans laquelle Brunehaut est condamnée, & les bénéfices sont déclarés héréditaires.

C'est en 614 que les évêques & les leudes, ennemis de Brunehaut, tinrent à Paris l'assemblée, où ils condamnerent cette princesse. Son plus grand crime à leurs yeux fut, sans doute, d'avoir voulu disposer des bénéfices à son gré. Aussi ne négligerent-ils rien pour prévenir de pareilles entreprises. C'est alors qu'il fut décidé irrévocablement, que les bénéfices seroient héréditaires dans les familles, & que les seigneurs jouiroient dans leurs terres de tous les droits qu'ils avoient acquis.

Clotaire II se trouve presque sans autorité.

Cependant les leudes & les seigneurs craignoient qu'il n'en fût un jour des réglements faits dans l'assemblée de Paris, comme du traité d'Andeli. Clotaire II étoit encore trop puissant pour ne leur être pas suspect: ils travaillerent donc tous les jours à diminuer son autorité; ils lui enleverent successivement la plupart de ses droits; ils ne lui laisserent pas la disposition des principales charges; ils le réduisirent à donner la mairie à celui qu'ils avoient eux-mêmes choisi.

Origine de la noblesse héréditaire.

Avant que les bénéfices fussent héréditaires, la noblesse n'étoit que personnelle, & les enfants d'un leude restoient dans la classe commune, jusqu'à ce qu'ils eussent prêté le serment de fidélité. Mais lorsque les bénéfices furent héréditaires, les prérogatives qu'on n'acquéroit auparavant que par la prestation du serment, passerent aux enfants avec les bénéfices; & on s'ac-

coutuma insensiblement à penser que les fils d'un leude naissoient leudes. Telle est l'origine de la noblesse héréditaire parmi les François.

Pour acquérir cette noblesse, on imagine de recevoir du roi en bénéfice, une terre qu'on lui donne.

Cette révolution dans la façon de penser parut dégrader les familles illustres, qui pour lors n'avoient point de bénéfices. Elles cherchèrent donc à se mettre de pair avec les leudes bénéficiers : rien n'est plus singulier que le moyen qu'on imagina ; ce fut de donner au roi une terre, pour la recevoir ensuite de lui en bénéfice.

Dans la suite on aima mieux être noble par une terre que par un bénéfice.

Mais dans la suite on n'eut pas besoin d'avoir recours à un artifice aussi bisarre. Comme les droits seigneuriaux étoient ce qu'il y avoit de plus réel dans les bénéfices ; les familles qui possédoient des seigneuries, passerent bientôt pour aussi nobles que les bénéficiaires. On ne se mit plus en peine de prouver qu'une terre étoit un bénéfice. Il arriva même dans la suite qu'on aima mieux tenir la noblesse d'une seigneurie qu'on s'étoit faite, que d'un bénéfice qu'on avoit reçu du prince.

Les seigneurs étoient les seuls juges & les seuls capitaines des hommes de leurs terres.

Les seigneurs étoient les seuls juges & les seuls capitaines des hommes de leurs terres : c'est-à-dire, qu'ils s'étoient rendus maîtres des loix & des forces de l'état. Avec d'aussi grands privileges, qu'ils tenoient uniquement de la naissance, ils devinrent extrêmement redoutables, & ils porterent les derniers coups à la puissance des Mérovingiens.

Lés abbés & les évêques crurent aussi devoir être capitaines.

Les seigneuries que les évêques & les abbés s'étoient faites, donnerent encore naissance à une nouveauté. Il y avoit, sans doute, alors dans le clergé beaucoup de François, qui connoissoient peu les canons, & qui, remplis des préjugés de leurs peres, ne faisoient cas que des armes. Ces évêques & ces abbés penserent donc qu'ils dérogeroient, si comme les seigneurs laïques, ils ne commandoient pas eux-mêmes les hommes de leurs seigneuries. En conséquence, ils crurent qu'il étoit de leur dignité d'aller à la guerre, & ils devinrent capitaines: abus, qui a été funeste à l'église & à l'état.

Tout tend à l'anarchie sous les successeurs de Clotaire II.

Tel étoit le gouvernement sous les successeurs de Clotaire II. Vous voyez combien de révolutions il a essuyées en peu de temps, & combien les princes assurent mal leur autorité, lorsqu'ils pensent l'établir sur des troubles qu'ils entretiennent, ou qu'ils font naître.

Il n'y eut jamais plus de désordres que sous les successeurs de Clotaire II. Il eût fallu, pour les réprimer, réunir trois choses dans un chef, la puissance, l'amour du bien public & les lumieres nécessaires. Mais l'autorité royale, déja méprisée, s'avilissoit tous les jours. On pouvoit tout impunément sous des rois enfants, lâches ou vicieux. Les maires du palais, moins occupés de l'état que de leur fortune, ne songeoient qu'à s'élever sur un trône d'où les Mérovingiens sembloient tomber d'eux-mêmes. Enfin les

grands ne travailloient qu'à se faire des états indépendants. Les seigneuries se multiplierent. Chaque gentilhomme, chaque évêque, chaque monastère devint le tyran de ses voisins, desqu'il fut assez puissant pour s'arroger des droits sur eux. Il n'y eut plus de loix, la force décida de tout, & les usurpations furent des titres.

Les ducs & les comtes favorisent les usurpations des seigneurs.

Il semble que les ducs & les comtes auroient dû s'opposer à ces entreprises; car leur jurisdiction diminuoit, à mesure que celle des seigneurs augmentoit. Mais eux-mêmes ils avoient des terres, & ils se dédommageoient en qualité de seigneurs, de ce qu'ils perdoient en qualité de ducs ou de comtes; préférant leurs seigneuries, qui étoient héréditaires, à des dignités qui n'étoient encore que personnelles, & qui pouvoient leur être enlevées.

Mais les seigneurs ne peuvent s'assurer leurs usurpations.

Vous voyez que les gentilshommes s'établissent chacun séparément dans leurs terres. Ils ne font point un corps, ils n'ont point de bien commun: ils ont, au contraire, des intérêts opposés; & leurs vexations leur font nécessairement des ennemis au dedans, & au dehors de leurs possessions. Toute cette noblesse sera donc facilement asservie, si l'autorité, détruite dans les rois, se retrouve toute entiere en d'autres mains.

Comm[illegible]s maires [illegible] [illegible] sou-

Les maires, qui n'étoient originairement que les chefs des officiers domestiques du prince, obtinrent dans la suite l'intendance générale

te l'administration.

du palais, & furent les juges de toutes les personnes qui l'habitoient. Ils avoient donc par leurs fonctions beaucoup d'accès auprès des rois; & cet accès, comme il arrive presque toujours, leur en acquit la confiance. Ils les flatterent, ils les occuperent de plaisirs, d'amusements frivoles, & sous prétexte de les délasser par zele des soins pénibles du gouvernement, ils se saisirent peu à peu de toute l'autorité. Ils régirent les finances, ils commanderent les armées; enfin ils présiderent dans le tribunal suprême, où le roi devoit rendre la justice aux leudes, & ils jugerent définitivement les procès, qu'on y portoit de toutes les provinces.

Ils sacrifient les intérêts de leur maître, & deviennent les ministres des bénéficiers & des seigneurs.

De pareils ministres sembloient devoir tomber avec la royauté; & cela fût arrivé, sans doute, s'ils eussent été fideles à leur maître : mais ils s'en séparerent adroitement, à mesure qu'ils virent le mécontentement des bénéficiers & des seigneurs. Ils flatterent les mécontents; ils s'offrirent pour être leurs protecteurs contre les entreprises du souverain; ils devinrent les ministres des leudes, des évêques, & des seigneurs.

Confiance aveugle des grands pour les maires.

Il étoit aisé de prévoir que de pareils protecteurs pourroient un jour se rendre redoutables : mais les grands étoient dans l'habitude de craindre les rois, & l'ombre de la royauté les effrayoit encore. Ils ne prirent donc aucune précaution contre des magistrats, qu'ils choisissoient eux-mêmes; ne devinant pas que l'auto-

rité qu'ils abandonnoient, pourroit s'essayer sur eux, après avoir humilié le prince.

Les maires achevent d'attirer à eux toute l'autorité.

Ils eurent d'abord lieu de s'applaudir: car après la mort de Dagobert, fils de Clotaire II, les maires n'userent de leur puissance, que pour maintenir la tranquillité, & conserver à chacun les droits dont il jouissoit. Ils acheverent par cette conduite d'attirer à eux toute l'autorité; révolution à laquelle l'enfance & l'incapacité des rois ne contribuerent pas peu.

Alors ils commandent aux grands, qu'ils humilient.

Cependant plus les grands se croyoient protégés, plus ils se rendirent odieux par leurs vexations; & les maires parurent d'abord fermer les yeux sur ces désordres: mais ils cesserent de dissimuler, & ils sévirent, lorsqu'enfin ils se furent fait un parti de tous les mécontents, & de tous ceux dont ils pouvoient faire la fortune. Le peuple, qui ne gagnoit rien à ces révolutions, & qu'on ne caressoit que par des vues ambitieuses, applaudissoit à la chûte des grands, qui étoient tous étonnés de se voir un maître. C'est ainsi qu'Ebroin gouverna despotiquement la Neustrie sous Clotaire III, & Thiéri III; si Thiéri fut détrôné, c'est que la noblesse offensée des hauteurs du maire, se souleva pour se donner à Childéric II, Roi d'Austrasie.

Usurpation trop précipitée de Grimoald, qui en est puni.

Auparavant, à la mort de Sigebert II, Grimoalde avoit tenté d'usurper le royaume d'Austrasie; mais par une révolution brusque, à laquelle les esprits n'étoient pas encore préparés.

Les Auſtraſiens ſe ſouleverent. Archambaud, maire de Neuſtrie, vint à leur ſecours, & punit l'uſurpateur.

Conduite plus ſage de Pepin Hériſtel.

Pepin Hériſtel, qui fut maire après Grimoald, eut aſſez de ſageſſe pour cacher ſon ambition. Il ménagea la nobleſſe & le clergé; & il fit ſi fort aimer ſon gouvernement, qu'après la mort de Dagobert II, les Auſtraſiens le choiſirent pour les gouverner: ayant enſuite paru en Neuſtrie comme un libérateur, il en réunit la mairie au duché d'Auſtraſie, & ſe ſaiſit de toute l'autorité.





CHAPITRE VII.

Du Gouvernement de Pepin Hériſtel & de celui de Charles-Martel.

Pourquoi Pépin Hériſtel rémédie aux abus, ſans vouloir en tarir la ſource.

PEPIN, maître de l'Auſtraſie, de la Neuſtrie & de la Bourgogne, continua de gouverner avec la même modération : il ſignala même les premiers jours de ſa puiſſance, en pardonnant à tous ceux qui avoient porté les armes contre lui. On commença donc à jouir de la paix. Tout étoit tranquille, au moins au dedans. La diſcipline ſe rétabliſſoit dans les troupes, l'ordre dans les finances, & pluſieurs abus ſe corrigeoient : mais la ſource ne s'en tariſſoit pas, parce que l'intérêt de Pepin n'étoit pas de la tarir. En effet, il eût fallu donner des loix à un peuple, qui n'en avoit jamais eu, & aſſurer le gouvernement, en déterminant les droits de la royauté & ceux des ſujets. Or, c'eût été fixer ſur la tête des Mérovingiens la couronne, qu'il ambitionnoit, & dont il n'oſoit encore ſe ſaiſir : il aima mieux ſe rendre néceſſaire, en faiſant dépendre le bonheur de la nation, de ſa conduite plutôt que des loix.

Sa modération apparente.

Il cacha le pouvoir le plus absolu sous les apparences de l'amour du bien public, & il gagna la noblesse & le clergé en rétablissant les assemblées presque abolies par les derniers maires : mais il ne les convoqua pas assez souvent, pour porter atteinte à son autorité.

Il occupe les François de guerres étrangeres.

On l'aimoit & on le respectoit : cependant il importoit de distraire les esprits, qui auroient pu démêler ses vues, s'ils ne se fussent occupés que de ce qui se passoit dans l'intérieur du royaume. Or, il n'y avoit rien de plus propre à ce dessein que la guerre, qui pouvoit d'ailleurs ajouter un nouvel éclat à sa gloire.

Il acheve de les gagner par l'éclat de ses armes, & il dispose de l'Austrasie & des deux mairies.

Pendant les derniers troubles, les Saxons, les Frisons, les Allemands, les Sueves, les Bavarois, les Bretons & les Gascons qui s'étoient emparés d'une partie de l'Aquitaine, avoient secoué le joug, & refusoient de payer les tributs qu'on leur avoit imposés. Il fit rentrer successivement ces peuples sous l'obéissance ; il ajouta de nouvelles conquêtes à l'empire des François ; presque toutes les années de son gouvernement furent marquées par des victoires ; & sa réputation s'étant répandue dans toute l'Europe, les principales puissances rechercherent à l'envi son alliance. Il mourut après avoir gouverné l'Austrasie en qualité de duc, pendant trente-quatre ans, & les royaumes de Neustrie & de Bourgogne, pendant vingt-quatre en qualité de maire. Alors son autorité se

trouvoit si bien établie, qu'on regardoit le duché d'Austrasie & les mairies des deux autres royaumes, comme héréditaires dans sa famille. Il revêtit de ces dignités son petit-fils Théodoald. 714

Théodoald n'étoit qu'un enfant, ainsi que le prince auquel on laissoit encore le nom de roi; & Plectrude sa grand-mere, veuve de Pepin, avoit la régence. Rien n'étoit plus extraordinaire que de laisser pour ministre à un enfant un autre enfant, sous la tutelle d'une femme; & Pepin sembloit déclarer par cette disposition, qu'après lui, comme de son vivant, il ne restoit d'autre regle que sa volonté.

Théodoald, encore enfant, lui succede sous la tutelle de Plectrude, sa grand-mere.

Plectrude croyant assurer son autorité, fit arrêter Charles, que Pepin avoit eu d'une autre femme. Mais les grands de Neustrie se souleverent, firent alliance avec le duc de Frise, & choisirent Rainfroi pour maire du palais, & les Austrasiens, qui étoient venus au secours de Plectrude, ayant été défaits, Théodoald put à peine échapper par la fuite.

Les grands de Neustrie donnent la mairie à Rainfroi.

Charles, qui pendant ces troubles recouvra sa liberté, parut en Austrasie, où il fut aussitôt reconnu pour duc. Heureusement pour lui il eut le temps de s'affermir, parce que la mort du roi, qui survint dans cette conjoncture, ne permit pas à Rainfroi de penser à l'Austrasie.

Charles Martel est duc d'Austrasie.

Chilpéric II, regne en Neustrie & en Bourgogne.

Le dernier roi laissoit un fils en bas âge; auquel on préféra Daniel fils de Childeric II, roi d'Austrasie. Ce prince avoit échappé aux assassins de son pere, & s'étoit retiré dans un monastere, où il portoit l'habit de clerc. En montant sur le trône, il prit le nom de Chilpéric II. Je le nomme, parce qu'il mérite d'être nommé. Il montra de l'activité & du courage.

Charles lui laisse la couronne [illegible]

Cependant Charles regardoit la mairie des royaumes de Neustrie & de Bourgogne comme une dignité qui lui étoit due; & Chilpéric ne songeoit qu'à se soustraire à la domination d'une famille, sous laquelle ses prédécesseurs avoient été sans autorité. On arma donc de part & d'autre : on se livra plusieurs combats. Mais enfin Chilpéric vaincu se réfugia chez Eudes duc d'Aquitaine, son allié ; & fut presque aussitôt livré à Charles. Cet Eudes venoit par Boggis de Caribert, à qui Dagobert I avoit cédé une partie de l'Aquitaine; & sa famille a subsisté jusqu'à 1503, qu'elle s'est éteinte dans Louis d'Armagnac, duc de Nemours.

Charles laissa la couronne à Chilpéric, donna dans la suite le comté d'Angers à Rainfroi, & se contenta d'être reconnu pour maire de Neustrie & de Bourgogne. Le roi ne survécut pas long-temps à son malheur.

[illegible]

Charles étoit l'homme le plus audacieux, & avoit toutes les qualités qui peuvent justifier

l'audace. Grand général, il ſe fit adorer de ſes ſoldats & ne menagea qu'eux. Les François plierent ſous le joug : les nations voiſines furent domptées. En un mot, tout trembla au dedans & au dehors, ſous les ordres d'un capitaine vigilant, actif, qui marchant de victoire en victoire, paroiſſoit ſe trouver par-tout en même temps. La défaite entiere des Sarraſins entre Tours & Poitiers le fit regarder comme le ſauveur de la France ; & on prétend que c'eſt à cette occaſion qu'on lui donna le ſurnom de Martel. Les Sarraſins, qui ont franchi les Pyrénées, vous font juger qu'il s'eſt paſſé de grandes révolutions en orient : nous en parlerons bientôt.

ſoutenue par des ſuccès.

Les Mérovingiens avoient donné des bénéfices, ſans impoſer aucune obligation expreſſe. Il arriva de-là qu'ils crurent toujours avoir à ſe plaindre de l'ingratitude des bénéficiers, & que les bénéficiers de leur côté trouverent qu'on exigeoit trop d'eux. Ces reproches furent une ſource de haines, d'injuſtices & de révolutions.

Il donne des bénéfices, qui n'ont pas les inconvéniens de ceux des Mérovingiens

Charles ſe propoſa de s'attacher la nobleſſe par des bénéfices, & d'éviter cependant la faute où etoient tombés les Merovingiens. Il donna donc comme eux des portions de ſes domaines : mais ce fut à charge de lui rendre des ſervices militaires & domeſtiques, qu'il n'oublia pas de determiner. Cette nouvelle forme don-

née aux bénéfices lui attacha la noblesse, & eut l'avantage de prévenir tout sujet de plainte; parce que les bénéficiers savoient à quoi ils s'engageoient. Si d'un côté les obligations n'étoient pas remplies, Charles pouvoit, sans injustice, ôter ce qu'il avoit donné; & de l'autre, si les bénéficiers remplissoient toutes les conditions de leur engagement, ils etoient surs de ne jamais perdre les domaines qu'ils avoient reçus. Cette politique réussit parfaitement; elle acheva de mettre dans les intérêts du maire les nobles, qu'il lui importoit sur-tout de ménager. Les bénéfices de Charles-Martel sont ce qu'on appella dans la suite des fiefs.

Il jouit d'une autorité absolue.

Charles gouverna la France pendant plus de trente ans; & sa conduite prouve combien son autorité étoit affermie. Il ne fit aucune mention du roi dans le traité, par lequel il assujettit Hunald, fils d'Eudes, à lui faire hommage de l'Aquitaine à lui & à ses deux fils Carloman & Pepin. Lorsque le roi fut mort, il n'eut pas besoin de chercher un fantôme de royauté parmi les Mérovingiens: il gouverna seul, & le trône fut cinq années vacant. Enfin lorsqu'en mourant il voulut faire connoître ses dernieres volontés, il se contenta de déclarer, en présence de ses capitaines & des officiers de son palais, qu'il laissoit l'Austrasie à Carloman, & la Neustrie avec la Bourgogne à Pepin.

L'église

L'église romaine étoit alors sous la tyrannie des Lombards, & n'attendoit aucun secours des empereurs. Charles-Martel pouvoit seul la protéger : mais deux ambassades du pape Grégoire III avoient été sans effet, parce que le maire avoit un traité d'alliance avec le roi des Lombards. Cependant il se détermina sur la troisieme, & il faisoit ses préparatifs pour passer en Italie, lorsqu'il mourut.

Il se préparoit à passer en Italie, a la sollicitation de Gregoire III.

Il est à propos de reprendre actuellement l'histoire de l'empire & celle de l'Italie, parce qu'elles vont bientôt se mêler avec l'histoire de France.





CHAPITRE VIII.

Des révolutions arrivées depuis la mort d'Anaſtaſe juſqu'à celle de Léon l'Iſaurien.

Juſtin empereur d'orient.

Le grand chambellan Amance avoit donné de groſſes ſommes à Juſtin, afin qu'il fît des partiſans à Théocrite. Juſtin travailla pour lui-même, & fut proclamé empereur. Né d'un pauvre laboureur, ſur les confins de la Thrace & de l'Illyrie, il étoit ſi ignorant qu'il ne ſavoit pas lire. Il avoit pris le parti des armes, & il étoit alors capitaine des gardes.

Juſtinien, fils de ſa ſœur, lui ſuccede.

Il ſe déclara pour le concile de Chalcédoine, rendit la paix à l'égliſe, & rappella ceux qui avoient été exilés pour la foi catholique. Vitalien, qui avoit pris contre Anaſtaſe la défenſe des catholiques perſécutés, eut même beaucoup de part à ſa confiance, & partagea l'autorité avec Juſtinien. Celui-ci qui étoit fils de la ſœur de Juſtin, vit avec jalouſie le crédit de Vitalien, & feignit d'être de ſes amis pour le faire aſſaſſiner plus ſurement. Aſſocié enſui-

te à l'empire, il succeda à son oncle, après avoir été son collegue pendant quatre mois. Justin a vécu soixante-dix-sept ans, & en a regné neuf. 527

Bélisaire fait la conquête de l'Afrique sur les Vandales.

Le regne de Justinien parut florissant. Léon avoit épuisé l'orient contre les Vandales & avoit échoué : Bélisaire, général de Justinien, avec cinquante vaisseaux & cinq mille soldats, conquit toute l'Afrique. C'étoit un capitaine, qui eût été grand dans les beaux temps de la république ; & les Vandales étoient alors tels que j'ai dépeint les barbares, établis depuis long-temps dans leurs conquêtes. Cette révolution n'a donc rien qui doive étonner.

Rappellé sur de faux soupçons il n'achève pas la conquête de l'Italie.

Après cette conquête, Bélisaire tourna ses armes contre l'Italie, où depuis le grand Théodoric, il n'y avoit eu que des désordres. Il conquit d'abord la Sicile, se rendit maître de la mer, & affama les Goths, qui, ayant négligé l'agriculture, avoient encore négligé la marine, sans prévoir que leurs ennemis pourroient intercepter le transport des bléds. Tout ensuite se soumit à lui depuis Rhege jusqu'à Rome. Enfin il défit le roi Vitigès, le força dans Ravenne & l'emmena captif à Constantinople où il avoit déja conduit Gélimer roi des Vandales. Il eût achevé la conquête de l'Italie, si Justinien ne l'eût pas rappellé sur de faux soup-

çons. Cet empereur lui accorda cependant les honneurs du triomphe, usage qui étoit aboli depuis long-temps. Ce fut pendant cette guerre que Théodobert I trahit tout à la fois les Grecs & les Goths : mais il ne défit qu'un des lieutenants de Bélisaire.

Les Goths recouvrent presque toute l'Italie.

Dans l'espace de quinze mois les Goths firent deux rois, & les assassinerent. Enfin ils donnerent la couronne à Totila, qui reconquit presque toute l'Italie. L'empereur y avoit cependant envoyé des généraux : mais lorsque les princes ne savent pas conserver leur confiance à un homme en place, ils lui donnent d'ordinaire des successeurs sans mérite.

Bélisaire est renvoyé en Italie, mais les Sclavons forcent à le rappeller.

Il fallut venir une seconde fois à Bélisaire: mais on lui donna si peu de troupes, qu'il ne lui fut pas possible d'arrèter entiérement les progrès des Goths. On fut même dans la nécessité de le rappeller, pour l'envoyer en Germanie contre les Sclavons ; peuple Sarmate, qui, après avoir fait plusieurs courses au de-là & en deça du Danube, s'établira dans le pays qu'on nomme aujourd'hui Esclavonie. Dans le même temps l'empire eut encore la guerre.

Narsès met fin à la domination des Goths.

Totila, profitant de l'absence de Bélisaire, acheva de soumettre l'Italie. Alors Justinien chercha parmi ses eunuques un conquérant, & fut assez heureux pour le trouver. Narsès, c'est

553

ainſi que ſe nommoit ce capitaine, mit fin à la domination des Goths, environ ſoixante ans après que Théodoric l'avoit fondée.

L'empire étoit ſans force par tout où Béliſaire & Narsès ne ſe trouvoient pas.

Voilà le côté brillant du regne de Juſtinien. Ses ſuccès étoient dûs aux talents de deux grands généraux, & à la foibleſſe des Vandales & des Goths, mal gouvernés. L'empire étoit ſans force dans les provinces où Béliſaire & Narsès ne ſe trouvoient pas. Les Perſes ravagerent l'orient à quatre repriſes; & les Sclavons, ayant paſſé le Danube, pénétrerent juſques dans la Grece: d'autres barbares firent auſſi des irruptions.

Les factions vertes & bleues cauſent des troubles.

Il y avoit long-temps que dans les jeux du cirque, les cochers habillés, les uns de bleu & les autres de verd, partageoient le peuple en deux factions, qui portoient les noms de verte & de bleue. Ces factions en venoient aux mains, cauſoient ſouvent des émeutes, ſurtout, dans les grandes villes & à Conſtantinople. Ce déſordre étoit au comble. Juſtinien, ayant fait ſaiſir quelques mutins, ne fit qu'augmenter le ſoulevement. Les ſéditieux s'ameuterent, prirent pour nom de ralliement *vainquez*, rendirent la liberté aux priſonniers, & mirent le feu à la ville. L'empereur, n'oſant plus ſévir, n'oſant même ſe montrer, dépoſa du fond de ſon palais un préfet du prétoire & un queſteur, qui étoient odieux au peuple:

mais les séditieux, enhardis par cette demarche pusillanime, se déchaînerent en invectives contre un prince qui ne savoit pas se faire craindre, & parloient déja de lui ôter l'empire. Justinien délibéra s'il ne sortiroit pas de Constantinople ; & je ne sais ce qu'il auroit fait, si Bélisaire, Narsès & Mundus ne s'étoient pas trouves à propos pour dissiper les rebelles. On prétend qu'il périt en un jour plus de trente mille hommes. Comme l'empereur retira dans cette occasion de grands services de la faction bleue il crut devoir par reconnoissance la soustraire aux loix : dès lors ce fut assez d'en être, pour pouvoir commettre impunément toutes sortes de crimes. Vous pouvez donc juger ce que c'étoit que Constantinople, & le gouvernement de Justinien.

Justinien persécuteur & hérétique.

Ce prince, si tolérant pour des factieux, exterminoit des nations entieres, parce qu'elles ne professoient pas la même religion que lui. La Palestine, par exemple, devint déserte par la destruction des Samaritains. Cependant il toléroit dans sa femme, l'impératrice Théodora, qu'elle favorisât les Eutychéens, quoiqu'il se fût lui-même déclaré pour le concile de Chalcédoine. Enfin il embrassa l'hérésie des Incorruptibes, qui pensoient que le corps de Jésus-Christ avoit été impassible, ce qui détruisoit le mystère de la passion. Il fit un édit pour ordonner de croire comme lui sur ce sujet, & il

persécuta : preuve que dans son zele indiscret, ce n'est pas à a vérité, mais à ses opinions, qu'il immoloit les peuples. Il mourut âgé de 84 ans, après un regne de 38. Des jurisconsultes ont fait, pendant ce regne, un code auquel on a donné de grands éloges, & qui, pour être meilleur que ceux qu'on avoit publiés jusqu'alors, n'en est pas moins vicieux par les fondements. 565

Sous Justin II les Lombards s'établissent en Italie.

Le regne de Justin II, neveu & successeur de Justinien, n'est remarquable que par la révolution qui fit tomber une partie de l'Italie sous la domination des Lombards en 570. On ne sait pas trop qu'elle est l'origine de ces barbares : mais alors ils étoient établis en Pannonie, où Justinien leur avoit accordé des terres. Ils furent invités à cette conquête par Narsès, qui étoit offensé de ce que l'empereur lui avoit ôté le gouvernement de cette province, & de ce que l'impératrice Sophie avoit dit qu'elle le destinoit à filer avec ses femmes. 570

Longin avoit alors changé la forme du gouvernement.

Longin, qui commandoit alors en Italie, avoit changé toute la forme du gouvernement. Le sénat ne subsistoit plus : les consuls étoient tout-à-fait supprimés : les principales villes étoient gouvernées par des ducs ; & il y avoit à Ravenne un exarque, duquel relevoient les magistrats des autres villes. L'Italie, ainsi divisée, fut moins capable de résister, & Al-

b in, roi des Lombards, conquit, non seulement, ce qu'on nomme aujourd'hui Lombardie mais encore l'Ombrie & la Toscane.

578

Justin II, rétablit le consulat.

Justin mourut après un regne de treize ans. Ce qu'il fit de plus agréable au peuple, fut de rétablir le consulat, que Justinien avoit aboli, & que le peuple regrettoit à cause des spectacles, dont il étoit privé par la suppression de cette magistrature. Ce prince régla cependant que les seuls empereurs pourroient être consuls.

Tibere, qui avoit été collegue de Justin, s'associe Maurice.

Toute l'autorité se trouva entre les mains de Tibere, que Justin avoit associé à l'empire quelques années avant sa mort. Cet empereur, voyant la foiblesse de sa santé, se hâta de prendre pour collegue Maurice, qui avoit acquis de la réputation dans la guerre contre les Perses; & il mourut dans la quatrieme année de son regne, étant fort regretté, parce qu'il travailloit au bonheur des peuples.

582

L'empire a la guerre avec les Perses & avec les Abares.

Maurice ne répondit point à l'idée qu'on avoit conçue de lui. L'empire avoit alors la guerre avec la Perse & avec les Avares ou Abares, dont on prétend que le vrai nom étoit Ogors. Ce peuple, Tartare d'origine, parut pour la premiere fois sur les frontieres de l'empire pendant le regne de Justinien; il obtint ensuite des terres en Pannonie, força les em-

pereurs à lui payer un tribut, & se rendit redoutable à Sigebert I, roi d'Austrasie.

La guerre avec les Perses duroit depuis près de vingt ans, lorsque Cosroés II fut forcé, non-seulement, à faire la paix, mais encore à demander des secours contre un sujet rebelle, qui l'avoit détrôné. L'armée de l'empire le rétablit, & ce fut le seul succès de Maurice dans le cours d'un regne de vingt ans. Il périt avec toute sa famille par la cruauté de Phocas, simple centurion, à qui l'armée qu'on avoit opposée aux Avares donna l'empire.

Phocas usurpe l'empire.

602

Les Lombards avoient été dix ans sans chefs; & le pays qu'ils avoient conquis étoit divisé en plusieurs petits états, dont les ducs avoient fait autant de souverainetés indépendantes. Maurice négligea de profiter d'une conjoncture aussi favorable; ou du moins il parut ne songer à l'Italie, que pour donner occasion aux Lombards de se réunir. Ils choisirent pour roi Autharis, qui soumit par sa conduite tous les ducs à sa souveraineté, fit repasser trois fois les Alpes à Childébert II, roi d'Austrasie, allié de Maurice, & agrandit son royaume par de nouvelles conquêtes.

Autharis, roi des Lombards fait de nouvelles conquêtes.

Cosroés prit les armes sous prétexte de venger la mort de Maurice. Il remporta plusieurs victoires, ravagea la Mésopotamie, la Syrie, l'Arménie, la Cappadoce, la Galatie,

Cosroés a de grands avantages sur Phocas.

la Paphlagonie, & vint jusqu'auprès de Chalcédoine.

Phocas perd l'empire & la vie.

Cependant Phocas répandoit le sang, & la cruauté n'étoit qu'un des vices de ce monstre. Le peuple attendoit avec impatience qu'un nouveau maître vint le délivrer de ce tyran, lorsque la flotte du patrice Héraclius, gouverneur d'Afrique, parut à la vue de Constantinople. Phocas fut aussitôt livré & perdit la tête.

610
Cosroés a de nouveaux succès.

Maurice étoit vengé, mais Cosroés ne quitta pas les armes. Il ne trouvoit point de résistance. Un de ses généraux prit Alexandrie, soumit toute l'Egypte; & après avoir parcouru tout l'orient, vint mettre le siege devant Chalcédoine.

L'empire a encore d'autres guerres.

Vers le même temps les Goths d'Espagne enlevoient ce que les Romains avoient conservé jusqu'alors dans la Lusitanie, dans l'Andalousie & sur le détroit de Gibraltar. Enfin les Avares faisoient des courses jusqu'aux portes de Constantinople.

Grands avantages d'Héraclius sur les Perses.

Héraclius, ne pouvant faire face de tous côtés, abandonna l'Espagne, acheta la paix des Avares, & marcha contre les Perses. Il les défit dans plusieurs combats, ravagea leurs provinces, reconquit tout ce que l'empire avoit perdu, & fit une paix glorieuse. Mais l'orient & la Perse étoient également ruinés.

Pendant qu'Héraclius remportoit de si grands succès, Constantinople n'échappa qu'avec peine aux Avares, qui, ayant repris les armes contre la foi des traités, profiterent de l'absence de l'empereur, & assiégerent cette capitale.

Constantinople assiégée par les Avares.

Peu d'années après, en 633, les Sarrasins, qui servoient depuis long-temps dans les armées de l'empire, se révolterent sur le refus qu'on fit de leur donner leur paye; & ce soulevement fut le commencement d'une révolution aussi grande que rapide.

Soulevement des Sarrasins au service de l'empire.

633

Les succès & les pertes se balançoient de part & d'autre, lorsqu'Aboubecre, beau-pere & successeur de Mahomet, prit le parti des Sarrasins. Mahomet venoit de mourir en 632, après avoir fondé dans l'Arabie sa religion & son empire. Il avoit d'abord formé son projet par hasard; il le soutint par la hardiesse de ses impostures; il l'acheva, parce que les circonstances lui furent favorables. Comme il étoit sujet aux attaques d'un mal épileptique, Cadhige, sa femme, l'ayant surpris en cet état, s'imagina qu'il étoit en extase. Mahomet profita de cette crédulité, assura qu'il avoit des visions, & que dans ses extases Dieu l'entretenoit par le ministère de l'Ange Gabriel. Cadhige confia bientôt à d'autres femmes que son mari étoit prophete: le bruit s'en répandit: les

Commencement du Mahométisme. Comment Mahomet se fait passer pour prophete.

prophéties se multiplierent, à mesure qu'on en parla davantage; & la populace suivit l'homme inspiré, qui acheva de la convaincre par des largesses.

Il fait de ses proselites autant de soldats

Cependant les magistrats de la Mecque ayant résolu de le faire arrêter, il s'enfuit; (*) & vint avec plusieurs de ses disciples à Yatreb, nommé depuis *Nedina Alnabi*, c'est-à dire, ville du prophete. Là, le nombre de ses sectateurs étant considérablement augmenté, il imagina que ce n'étoit pas assez d'avoir des visions, & il fit de ses prosélites autant de soldats. Il essaya leur courage contre une caravane: le butin, qu'il leur abandonna, les affermit dans leur foi: ce succès grossit son armée d'une partie des brigands, dont l'Arabie étoit pleine: & il se rendit maître de la Mecque.

Il devient souverain de l'Arabie. Maximes qu'il inculque à ses disciples.

Ayant ensuite fait une treve avec les Arabes, qui s'opposoient encore à ses desseins, il tourna ses armes contre les Grecs. Khaled, son général, étonna par sa valeur, battit vingt mille hommes avec trois mille, & prouva de la sorte, aux yeux des Arabes, la vérité de la doctrine de Mahomet. Ce prophete fut alors souverain de toute l'Arabie. Sa religion n'est

(*) C'est au temps de cette fuite que les Mahometans fixent leur époque, qu'ils nomment *hégire*, c'est-à-dire, *fuite* ou *retraite*

qu'un monſtrueux aſſemblage de judaïſme & de chriſtianiſme défigurés. Mais il eut ſoin de perſuader à ſes diſciples, que quiconque refuſe de la recevoir eſt digne de mort; qu'on obtient le paradis en égorgant les incrédules; qu'on gagne la couronne du martyre, en mourant de leur main; & qu'enfin on éviteroit envain de combattre dans l'eſpérance de prolonger ſes jours, parce que la durée de notre vie & le moment de notre mort ſont arrétés de toute éternité.

Combien il étoit facile aux Sarraſins de faire des conquêtes.

Le brigandage, auquel les Arabes avoient été adonnés de tout temps devint alors pour eux un prétexte de religion. Or, vous pouvez juger quels ſeront les effets, d'un fanatiſme, qui va concourir avec les mœurs de ces barbares; ſi vous conſiderez que l'empire & la Perſe ſont épuiſés, que l'Egypte & l'Afrique ont toujours été faciles à conquérir, & que les Goths d'Eſpagne étoient déja régardés du temps de Clovis comme les plus lâches des hommes.

Conquêtes d'Aboubecre, & d'Omar.

Aboubecre entra dans la Paleſtine que Juſtinien avoit dépeuplée, & s'empara de Boſtra & de Damas. Ce khalif (c'eſt ainſi que ſe nommoient les ſucceſſeurs de Mahomet, d'un mot qui ſignifie héritier ou ſucceſſeur, parce qu'en effet ils ſuccédoient au ſacerdoce & à

l'empire) ce khalif, dis-je, mourut en 634, après un regne de deux ans. Omar qu'il avoit fait reconnoître, continua d'avancer dans la Syrie, qui étant divisée par les sectes des Ariens, des Nestoriens & des Manichéens, fit peu de résistance: Jerusalem, Antioche & d'autres villes ouvrirent leurs portes au vainqueur, qui bientôt après joignit la conquête de l'Egypte à celle de la Syrie.

Cependant Héraclius s'occupe de Monothélisme, & pour proteger cette héréfie il abandonne des provinces aux Mahométans.

Cependant Héraclius, dont les armées avoient été taillées en piéces, & qui avoit inutilement tenté de faire assassiner Omar, s'occupoit à Constantinople des disputes des Monothélites. C'étoient de nouveaux hérétiques, qui n'admettoient dans Jesus Christ qu'une seule volonté, & qu'une seule opération. L'empereur donna un édit, connu sous le nom d'Ecthese, dans lequel il se déclara pour cette hérésie, & ordonna à tout l'empire d'être Monothélite. A la vérité il se rétracta, lorsqu'il vit cette erreur condamnée par les papes: mais les patriarches de Constantinople ayant continué de la soutenir, il en nâquit bien des troubles dans l'église.

641 Court regne de ses deux fils. Constant, son petit fils, se rend odieux.

Héraclius, après un regne de trente ans, mourut dans la soixante-sixieme année de son âge, laissant l'empire à deux de ses fils, Constantin surnommé Héraclius, & Héracléonas. Le regne de ces princes ne fut pas long: car

le premier mourut dans le cours du quatrieme mois, & le second fut déposé après neuf. Une sédition fit passer l'empire à Constant, fils de Constantin-Héraclius. Ce prince protégea les Monothélites, se rendit odieux par sa tyrannie, abandonna Constantinople, vint à Rome, d'où il enleva tous les bronzes; passa en Sicile, où il vouloit fixer son séjour, & fut assassiné à Syracuse. Il laissa trois fils. Constantin Pogonat, associé à l'empire depuis plusieurs années, regna seul. 668

Omar étoit mort comme il venoit d'achever la conquête de l'Egypte, peu d'années après Héraclius; ce fut lui qui ordonna de brûler la bibliotheque d'Alexandrie; décidant que tous ces livres étoient inutiles, s'ils ne renfermoient que la doctrine de Mahomet; & qu'il ne les falloit pas conserver, s'ils en renfermoient une contraire.

Omer fait brûler la bibliotheque d'Alexandrie.

Pendant le regne de Constant, les Sarrasins soumirent l'Afrique depuis l'Egypte jusqu'aux détroit de Gibraltar, se rendirent maîtres des îles de Chipre & de Rhodes, & mirent fin à la monarchie des Perses, qui avoit duré 426 ans. Alors leurs progrès furent quelque temps suspendus par des guerres civiles.

Les Sarrasins mettent fin à la domination des Perses.

Cependant dès le commencement du regne de Constantin, il firent une descente en Sicile, pillerent Syracuse, & vinrent assiéger Constan-

Constantinople, qu'ils assiegent, doit

son salut au feu grégeois.

tinople par terre & par mer. Cette capitale dut son salut au feu grégeois, trouvé par le célebre Callinique, né à Héliopolis en Syrie. On fit une treve de trente ans, & les Sarrasins s'obligerent à payer un tribut de trois mille livres d'or chaque année. Ce traité glorieux intimida les autres barbares, ils demanderent la paix, & ils furent quelque temps sans oser remuer, jugeant de la puissance de l'empire par un succès passager.

Sous Constantin Pogonat le Monothélisme est condamné.

680

Constantin Pogonat ne pensant pas comme son pere, profita de cet intervalle de tranquillité pour pacifier l'église. Le Monothélisme fut condamné dans un concile, qu'il fit tenir à Constantinople en 680, & qui est le sixieme des œcumeniques.

Des séditieux demandent qu'il y ait trois empereurs parce qu'il y a trois personnes dans la trinité.

685

Tout étoit encore tranquille, lorsque des séditieux s'assemblerent tumultuairement aux environs de Chalcédoine, & demanderent qu'il y eût trois empereurs, parce qu'il y a trois personnes dans la trinité. L'empereur se rendit maître des chefs par ruse; les fit pendre, & fit couper le nez à ses deux freres, qu'il soupçonna d'avoir part à cette révolte. Il mourut quelques années après.

Léonce fait couper le nez à Justinien II; & Tibere Absimare le fait

Justinien II, son fils & son successeur, perdit l'Arménie & ce que l'empire possédoit encore en Afrique, pour avoir rompu sous des prétextes frivoles le traité fait avec les Sarrasins. Devenu

Devenu ensuite odieux par ses cruautés & par les vexations de ses ministres, il fut détrôné par Léonce, qui lui fit couper le nez, & le relégua dans la Chersonese : mais Léonce eut aussi le nez coupé, & Tibere Absimare, qui s'étoit emparé du trône, l'enferma dans un monastère.

couper à Léonce.

Cependant Justinien recouvra l'empire, parut dans l'Hippodrome, foulant aux pieds Léonce & Tibere, se vengea cruellement de tous ses ennemis, perdit une seconde fois l'empire, & eut la tête tranchée.

Justinien II les foule aux pieds l'un & l'autre; & a la tête tranchée.

Bardane, surnommé Philippique, qui avoit été le chef de la révolte, regna en dissipant les revenus de l'empire, pendant que les Bulgares & les Sarrasins le devastoient. On lui creva les yeux.

On créve les yeux à Bardane Philippique.

Son successeur Artémius, qui prit le nom d'Anastase, se fit moine; ayant été forcé de céder le trône à Théodose, receveur des impôts publics, qui avoit été forcé par des soldats à y monter lui-même, & qui se fit moine encore, ou du moins prêtre, pour le céder à son tour à Léon, dit l'Isaurien. Vous pouvez juger des désordres, que causoient ces révolutions, & de ceux qu'elles préparoient.

Artémius se fait moine. Théodose se fait prêtre. Léon l'Isaurien commence à regner.

Nous sommes en 717. Il ne s'étoit écoulé que trente deux ans depuis la mort de Constantin Pogonat, & quatre-vingt cinq depuis

717 Etendue des conquêtes des

Sarrasins.

celle de Mahomet. Cependant les Sarrasins, quoique souvent divisés par des guerres civiles, avoient déja poussé leurs conquêtes d'un côté jusqu'au Gange, & de l'autre jusqu'aux Pyrénées.

Constantinople est encore sauvée par le feu grégeois.

Profitant des troubles de l'empire, ils s'étoient avancés jusqu'à Constantinople, & ils en firent le siege la premiere année même du regne de Léon. Mais le feu grégeois ruina leur flotte, qui étoit de dix huit-cents vaisseaux; & ils furent obligés de se retirer. Ce siege dura un an. Peu après, Basile surnommé Tibere, que le gouverneur de Sicile avoit fait proclamer empereur, & Artémius Anastase, qui avoit tenté de remonter sur le trône, eurent l'un & l'autre la tête tranchée.

Léon veut détruire le culte des images, ce qui cause de grands troubles.

Léon, n'ayant plus d'ennemis, entreprit de détruire le culte des images, qu'il regardoit comme un reste d'idolatrie, & il causa de nouveaux soulévements. Cosmas, proclamé empereur par les peuples de la Grece & des Cyclades, arma une flotte, & s'avança jusqu'à la vue de Constantinople; & Tibere prit la pourpre en Toscane: mais l'un & l'autre furent vaincus & décapités. Les troubles cependant ne cesserent pas; parce que Léon s'irritoit par les contradictions, & que le zele des peuples pour le culte des images croissoit à proportion qu'on étoit plus scandalisé & plus persecuté. Le sou-

lévement qui fut, sur-tout, grand en Italie, devint favorable à Luitprand, roi des Lombards, qui sut en profiter.

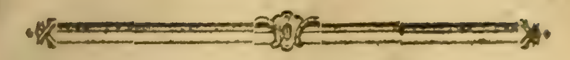
Grégoire II tente inutilement d'empêcher les Romains de se soustraire à l'empereur.

Le pape Grégoire II ne négligea rien pour engager Léon à changer de sentiment & de conduite. Mais ce prince lui répondit qu'il étoit empereur & pontife, continua de sévir, & tenta de le faire assassiner. Gregoire néanmoins fit tout ses efforts pour empêcher l'Italie de se soustraire à l'empereur & de tomber sous la puissance des Lombards. Car alors les papes ne pensoient pas que la souveraineté fût incompatible avec l'héréfie, & qu'un prince perdît ses droits aussitôt qu'il embrassoit l'erreur. Mais ses efforts ayant été rendus inutiles par l'obstination de Léon, il consentit enfin que les Romains prissent le parti auquel il s'étoit jusqu'alors fortement opposé. Ils déclarerent, dit-on, qu'ils ne dépendroient plus de l'empereur, qu'ils ne lui payeroient plus aucun tribut, & qu'ils se gouverneroient eux-mêmes. Rome en ce cas seroit redevenue une république indépendante: cependant la suite de l'histoire démontre que l'empereur continua d'en avoir la souveraineté. Nous ne savons pas exactement quel fut le parti que prirent les Romains. Nous voyons bien que dès-lors ils songeoient à se soustraire aux empereurs: mais nous voyons aussi qu'ils les ménageoient encore, parce qu'ils craignoient les Lombards.

Grégoire III implore la protection de Charles Martel contre Léon, & contre les Lombards.

Léon se proposoit de passer en Italie pour punir les Romains, & pour se venger du pape. Ce fut alors que Grégoire III, successeur de Grégoire II, implora la protection de la France contre les persécutions de l'empereur & contre l'ambition des Lombards. Mais Charles-Martel, Léon & Grégoire moururent tous trois la même année.





CHAPITRE IX.

Pepin ſurnommé le Bref, premier Roi de la ſeconde race.

CARLOMAN, avec le ſeul titre de duc, gouverna ſouverainement l'Auſtraſie : il ne craignit pas que ſon autorité lui fût conteſtée, parce que les Auſtraſiens avoient oublié depuis long-temps les droits que les fils de Clovis pouvoient avoir ſur eux. Pepin étoit dans une poſition toute différente. Les cinq années, pendant leſquelles le trône avoit été vacant, n'avoient pas fait perdre aux Neuſtriens le ſouvenir de leurs rois. Le deſpotiſme de Charles-Martel avoit rendu la mairie odieuſe : l'eſprit du peuple étoit diſpoſé à ſe tourner du côté des Mérovingiens, parce qu'ils étoient malheureux : & les grands du royaume auroient voulu pour maîtres des princes foibles, ſous qui l'on pouvoit tout oſer. Ils voyoient à regret qu'au lieu de détruire la puiſſance royale, ils avoient eu l'imprudence de la conférer toute entiere aux maires.

Pepin ne trouve pas dans les Neuſtriens des diſpoſitions auſſi favorables que Carloman dans les Auſtraſiens.

Le clergé damnoit Charles Martel.

Le clergé, qui avant Charles-Martel, possédoit la plus grande partie des biens de l'etat, avoit des raisons particulieres pour hair le nouveau gouvernement. Charles n'ayant pas craint de le dépouiller pour enrichir ses soldats, on publioit qu'il étoit damné. On disoit même que sa damnation avoit été révélée à plusieurs saints de ce temps-là; & on ajoutoit qu'il étoit puni pour avoir pris les biens du clergé: mais on ne lui faisoit pas un aussi grand crime des usurpations faites sur les Mérovingiens.

Pepin s'applique à gagner les différents ordres.

Pepin contenta le peuple, en lui donnant dans Childéric III un fantome de roi. Il caressa la noblesse: il donna des espérances au clergé: en un mot, il parut s'éloigner tout-à-fait du despotisme de Charles-Martel. Mais il n'eut garde d'aliéner les soldats, en les forçant de rendre ce qui avoit été pris aux églises: il crut que c'étoit assez pour son salut de désapprouver en cela la conduite de son pere.

Guerre à l'occasion de Grippon, que Pepin & Carloman ont dépouillé.

Carloman & Pepin se réunirent contre Grippon leur frere, & lui enleverent des états que Charles-Martel lui avoit laissés, & qui étoient un démembrement de l'Austrasie & de la Neustrie. Les ducs de Baviere, d'Allemagne, de Saxe & d'Aquitaine se liguerent en faveur de ce prince, charmés de trouver un prétexte, pour se soustraire au joug de la Fran-

ce: mais Carloman & Pepin, sortirent vainqueurs de cette guerre; quoique Sergius, prêtre envoyé du pape auprès du duc de Baviere, leur eût ordonné de la part du souverain pontife, & au nom même de St. Pierre, de mettre bas les armes. Cette entreprise de Sergius, la premiere de cette espece, mérite d'être remarquée, parce qu'elle ne sera pas la derniere: il en naîtra des abus, qu'on auroit de la peine à comprendre, si l'on ne savoit pas comment ils ont commencé. Vous vous rappellez l'insolence de Léonce, évêque Arien, avec l'impératrice Eusébie; la menace que faisoit S. Ambroise à Théodose le Grand, s'il ne pardonnoit pas à des incendiaires qu'il devoit punir; les espions qu'il avoit dans le conseil de ce prince; les soulévements que causoient les moines pour empêcher l'exécution des sentences portées contre les criminels; le moine qui excommunie Théodose le jeune; Nestorius qui lui dit, *j'exterminerai les Perses avec vous*; Eupheme qui s'oppose à l'élection d'Anastase; & le sénat, qui ne croit pas pouvoir faire un empereur sans le consentement de l'évêque de Constantinople. Vous voyez que le sacerdoce forme peu à peu des prétentions: toujours moins contredit, il en formera toujours de nouvelles; & il se fondera des droits sur l'ignorance des peuples, & sur l'aveuglement des souverains.

Le pape ordonne de mettre bas les armes; entreprise qui aura des suites.

Carloman se fait moine.

Au milieu des succès, Carloman prit le parti de renoncer au monde, & de s'enfermer dans un cloître, après avoir regné cinq à six ans. Il bâtit d'abord un monastère près de Rome sur le mont Soracte, aujourd'hui S. Oreste; & quelque temps après, il se retira dans celui du mont Cassin, de l'ordre de S. Benoît. Quant à Grippon, il eut un apanage: mais n'en étant pas content, il fit des tentatives, qui lui coûterent enfin la vie.

Guerres.

Je ne m'arrêterai point sur les guerres qu'eut Pepin contre les Bretons, les Sarrasins, le duc d'Aquitaine & les Saxons; il suffit de dire qu'il fut toujours vainqueur, & que ces guerres étoient nécessaires pour porter l'attention des François hors du royaume. Je vous prie même de vous souvenir que, dans la suite, je ne remarquerai les événements, qu'autant qu'ils doivent avoir quelque influence sur l'avenir; ou qu'autant qu'ils seront nécessaires pour vous faire saisir le fil de l'histoire.

Pepin veut être roi.

Après la retraite de Carloman, Pepin avoit joint l'Austrasie à ses états. il ne lui manquoit que le titre de roi: il l'ambitionnoit. La maniere dont il l'acquit va nous faire voir quel étoit l'esprit de ce siecle, & nous préparer à l'esprit des siecles suivants.

Décision du

On demanda qui de Childeric ou de Pepin avoit des droits au trône? & on proposa cette

question au pape Zacharie, comme un problême à résoudre. On savoit bien quelle seroit la réponse : car Zacharie, successeur de Grégoire III, étoit dans la même position que ses prédécesseurs. Dans le besoin qu'il avoit de la France, il attendoit tout de Pepin, & rien de Childéric. Il décida donc que le maire pouvoit prendre le titre de roi, puisqu'il en faisoit les fonctions. Si cette décision eût passé en principe, elle eût dans la suite fait perdre la couronne à bien des souverains. Pepin étoit un usurpateur ; & Zacharie, au lieu de consulter la justice, n'a consulté que ses intérêts. Le pere Daniel voudroit excuser le pape & S. Boniface, évêque de Mayence, surnommé l'apôtre d'Allemagne, & qu'on prétend avoir été chargé de cette négociation. — pape Zacharie.

Toutes les grandes affaires, dit-il, ont toujours deux faces ; & de tout temps on a vu, même dans les schismes de l'église, des saints prendre différents partis, selon les diverses manieres dont ils envisageoient les choses. — Mauvaise justification de ce pape & de S. Boniface.

Cette réflexion, qui tend à faire d'un abus une maxime, est vague, fausse, & capable d'autoriser les plus grands désordres. Les affaires n'ont qu'une face pour quiconque veut éviter l'erreur & l'injustice. Si de saints personnages se sont trompés, il faut les excuser, parce qu'ils

ſont hommes. Mais ce n'eſt pas un titre pour nous tromper nous-mêmes, & pour nous autoriſer à ne conſidérer les choſes que par les côtés qui nous intéreſſent. Cependant ce jéſuite continue ainſi.

Le danger où Rome étoit de ſuccomber ſous la puiſſance des Lombards; le déchaînement de l'empereur de Conſtantinople contre la religion catholique; les Sarraſins maîtres de l'Eſpagne, & ſur la frontiere de France, où Charles-Martel les avoit arrêtés; les égliſes de Germanie expoſées de toutes parts aux incurſions des nations voiſines, qui étoient encore idolâtres; la puiſſance & la réputation de Pepin, qui ſeul pouvoit éloigner ou prévenir tant de maux, dont l'égliſe étoit ménacée; les ſuites fâcheuſes de ſon mécontentement; les grands biens que produiroit encore dans la ſuite la bonne intelligence entre lui & le ſaint Siege; le peu qu'on ôtoit à un roi, indigne de l'être, & à une famille qui, depuis près de cent ans, n'en poſſédoit plus que le nom, tout cela repréſenté au ſaint prélat (Boniface) d'une maniere auſſi forte & auſſi perſuaſive, que celle dont Pepin ſavoit ſe ſervir quand il le vouloit, l'ébranla & le mit dans ſon parti. Il crut y voir par toutes ces raiſons le bien de l'égliſe, celui de l'état & la plus grande gloire de Dieu.

La plus grande gloire de Dieu, dans une injustice ; il se trompa. Il ne pouvoit pas craindre pour la réligion : car il savoit bien que ni les empereurs, ni les Sarrasins, ni les idolâtres ne pouvoient la détruire. Il est vrai que les biens temporels des papes étoient en danger : c'est aussi ce qui les touchoit ; & nous verrons bientôt comment ils confondront ce vil intérêt avec l'intérêt sacré de la religion. Il me semble que le pere Daniel eût mieux fait, de ne pas chercher à justifier Boniface.

Les derniers Mérovingiens sont renfermés dans des cloîtres.

Childéric fut conduit dans le monastère de Sithieu, aujourd'hui S. Bertin à S. Omer ; & Thiéri son fils dans celui de Fontenelle, à présent S. Vandrille en Normandie. C'est ainsi que la race de Clovis perdit tout-à-fait la couronne, après plus de deux cents cinquante ans.

Pepin, au lieu d'être élevé sur un bouclier, veut être sacré comme David.

Jusqu'alors l'inauguration de rois de France n'avoit été qu'une cérémonie purement civile. Le prince élevé sur un bouclier recevoit l'hommage de son armée, & étoit ainsi revêtu de toute l'autorité de ses peres. Cette cérémonie prouvoit que le peuple donnoit lui-même la couronne : mais Pepin, qui vouloit paroître la tenir immédiatement de Dieu, n'omit rien pour faire regarder son élection comme un ordre du ciel. Il voulut être sacré par Boniface, & recevoir de sa main l'onction royale, com-

me David l'avoit reçue de Samuel, lorsqu'il fut choisi de Dieu à la place de Saül. Cette comparaison lui plaisoit, & on s'en servit alors, pour lui faire sa cour : ce sont les expressions même du pere Daniel.

Cette cérémonie trompe le peuple.

Une comparaison est une démonstration pour le peuple, qui ne raisonne pas. Ce fut donc assez de lui représenter Samuel dans Boniface & David dans Pepin. Il ne distingua pas les choses, que la flatterie confondoit: & il reçut comme un principe incontestable, que les rois sont comme David, immédiatement établis par l'ordre exprès de Dieu.

Pendant que Constantin Copronyme favorise les Iconoclastes, Astolphe s'empare de l'exarchat de Ravenne.

Cependant Constantin Copronyme, fils & successeur de Léon l'Isaurien, continuoit de favoriser les Iconoclastes, c'est ainsi qu'on nommoit ceux qui brisoient les images; & ce prince persécutoit les catholiques avec plus de violence encore que son pere. Astolphe, alors roi de Lombardie, profita des troubles, pour s'emparer de l'exarchat de Ravenne, & entreprit de faire valoir les droits que cette conquête lui donnoit sur Rome : car cette ville dépendoit de cet exarchat.

Etienne II,

Etienne II, (*) successeur de Zacharie, avoit

(*) Quelques uns le nomment Etienne III; mais l'Etienne, qui l'avoit précédé peut n'être pas compté; parce qu'il ne vécut pas assez long-temps pour être sacré.

en vain demandé du secours à l'empereur. Constantin se contentoit de négocier avec un roi qui marchoit à la tête d'une armée ; & Rome étoit en danger de tomber sous la puissance des Lombards : le pape, voyant que Pepin seul pouvoit le défendre, vint en France implorer sa protection.

vient implorer la protection de Pepin.

Pepin lui rendit les plus grands honneurs : car il lui devoit des respects comme au chef de l'église, & il lui en devoit encore par politique. Ce prince, qui ne négligeoit rien pour autoriser son usurpation, quoique déja sacré, vouloit l'être encore par les mains du vicaire de Jesus-Christ ; & dans cette vue, il lui importoit d'inspirer au peuple la plus grande vénération pour le souverain pontife.

On lui rend en France de grands honneurs.

Etienne se préta volontiers aux desseins de l'usurpateur. Le sacre se fit dans l'église de S. Denis. La reine Bertrade, & les deux fils de Pepin, Charles & Carloman, reçurent aussi l'onction royale. Le pape, au nom de S. Pierre, conjura les François de maintenir la couronne dans la famille de Pepin, & les menaça de toutes les censures de l'église, s'ils se départoient jamais de la fidélité qu'ils devoient à des princes que Dieu, par une providence toute particuliere, avoit choisis pour la défense de l'église & du saint siege apostolique.

Etienne II sacre Pepin, sa femme & ses deux fils.

Quoiqu'on ne puisse pas justifier cette intrigue, l'ignorance du siecle peut l'excuser en par-

Cette intrigue qu'on ne peut

juſtifier aura de grandes ſuites.

tie : car je ſuis perſuadé qu'on ne ſentoit pas combien on abuſoit de la religion. On ne prévoyoit pas non plus de quelle conſéquence cet exemple pouvoit être un jour ; & qu'il viendroit un temps où les papes prétendroient avoir le droit de diſpoſer des couronnes au nom de S. Pierre. Etienne conféra encore à Pepin & à ſes deux fils le titre de patrice de Rome : je ne vois pas de quel droit ; car cette ville étoit encore ſous la puiſſance de l'empereur, & le pape étoit un ſujet de l'empire.

Aſtolphe, après avoir promis d'évacuer l'exarchat, aſſiege Rome.

Le roi de France paſſe en Italie. Aſtolphe, forcé d'entrer en négociation, promet par ſerment d'evacuer l'exarchat, & d'abandonner toutes ſes pretentions ſur Rome. Néanmoins à peine ſes ennemis ſe ſont retirés, que bien loin de remplir ſes engagements, il met le ſiege devant cette capitale. Il falloit que Pepin fut bien preſſé, puiſqu'il n'avoit point pris de meſures, pour aſſurer l'exécution du traité ; mais nous ſavons très-mal l'hiſtoire de ce temps.

Etienne demande du ſecours au roi de France & à ſes fils.

Etienne écrivit au roi pour l'inſtruire de ce qui ſe paſſoit, & pour l'inviter à venir au ſecours de Rome. Je rapporterai le précis de ſes lettres, d'après l'abbé Fleuri, & j'y joindrai les réflexions de ce ſage écrivain.

Premiere lettre à ce ſujet.

Je vous conjure par le Seigneur notre Dieu, ſa glorieuſe Mere, toutes les vertus céleſtes, &

S. Pierre qui vous a sacrés rois (car la lettre est aussi adressée aux princes ses enfants) *de faire tout rendre à la sainte église de Dieu, suivant la donation que vous avez faite à S. Pierre votre protecteur; & de ne vous plus fier aux paroles trompeuses de ce roi & de ses grands. Car nous avons remis entre vos mains les intérêts de la sainte église; & vous rendrez compte à Dieu & à S. Pierre, au jour du terrible jugement, comment vous les aurez défendus. C'est à vous que cette bonne œuvre a été réservée depuis tant de temps: aucun de vos peres n'a été honoré d'un telle grace. C'est vous que Dieu a choisis pour cet effet, par sa préscience, de toute éternité. Car ceux qu'il a prédestinés, il les a appellés; & ceux qu'il a appellés, il les a justifiés.* C'est ainsi que le pape Etienne applique les paroles de S. Paul à des affaires temporelles.

Dans une autre lettre il ajoute de nouveaux tours d'éloquence, en disant *c'est pour cela que le roi des rois vous a soumis tant de peuples, afin que vous releviez la sainte église. Car il pouvoit la défendre d'une autre maniere, s'il lui eût plu: il a voulu éprouver votre cœur. C'est pourquoi il nous a commandé d'aller vers vous, & de faire un si grand voyage au travers de tant de fatigues & de périls.* Et ensuite: *sachez que le prince des apôtres garde votre promesse; & si vous ne l'accomplissez, il la représentera au jour* Seconde lettre.

du jugement. Là, seront inutiles les excuses les plus ingénieuses.

Lettre de S. Pierre dans laquelle la vierge, les anges les martyrs & tous les saints parlent.

Enfin le pape usant en cette extrémité d'un artifice sans exemple, écrivit au roi & aux François une lettre au nom de S. Pierre, le faisant parler lui-même, comme s'il eût encore été sur la terre. Le titre imité des épitres canoniques, commence ainsi: *Pierre apellé à l'apostolat par Jesus-Christ, fils du Dieu vivant.* Il fait parler avec lui la vierge, les anges, les martyrs & tous les autres saints, afin que les François viennent promptement au secours de leur régénération, & de leur mere spirituelle. *Je vous conjure*, dit-il, *par le Dieu vivant, de ne pas permettre que ma ville de Rome & mon peuple soient plus long-temps déchirés par les Lombards, afin que vos corps & vos ames ne soient pas déchirés dans le feu eternel: ni que les brebis du troupeau, que Dieu m'a confié, soient dispersées; de peur qu'il ne vous rejette, & ne vous disperse, comme le peuple d'Israel.* Et ensuite: *Si vous m'obéissez promptement, vous en recevrez une grande recompense en cette vie; vous surmonterez tous vos ennemis, vous vivrez long-temps, mangeant les biens de la terre, & vous aurez, sans doute, la vie eternelle. Autrement sachez que par l'autorité de la sainte trinité, & la grace de mon apostolat, vous serez privés du royaume de Dieu & de la vie eternelle.* Cette lettre est importante pour connoitre le génie de

de ce ſiecle là, & juſques où les hommes les plus graves ſavoient pouſſer la fiction, quand ils la croyoient utile. Au reſte, elle eſt pleine d'équivoques, comme les précédentes. L'égliſe y ſignifie, non l'aſſemblée des fideles, mais les biens temporels, conſacrés à Dieu : le troupeau de Jéſus-Chriſt ſont les corps, & non pas les ames. Les promeſſes temporelles de l'ancienne loi, ſont mêlées avec les ſpirituelles de l'évangile; & les motifs les plus ſaints de la religion, employés pour une affaire d'état.

Jugement que le pere Daniel porte de cette derniere lettre.

Voilà les reflexions judicieuſes de l'abbé Fleuri ; & voici le jugement que le pere Daniel porte de la lettre de S. Pierre. Rien n'étoit plus preſſant, dit-il, plus pathétique & plus glorieux à la nation. En effet, il étoit bien glorieux pour les François d'être traités comme les plus ſimples, les plus ignorants & les plus crédules des hommes.

Pepin donne l'exarchat de Ravenne au faint ſiege.

Quoiqu'il en ſoit, Pepin repaſſa les Alpes, & força le roi des Lombards à tenir le traité qui avoit été fait. Mais on demande s'il donna l'exarchat en ſouveraineté au ſaint ſiege. On le dit communément ſur la ſeule autorité d'Anaſtaſius, qui écrivoit plus de cent ans après. Cependant il eſt plus vraiſemblable qu'il ne donna que le domaine utile, & qu'il réſerva la ſouveraineté pour lui. Mais cette queſtion nous meneroit trop loin.

Ses précautions pour assurer la couronne dans sa maison.

Les enfants de Pepin pouvoient être un jour humiliés. Un grand, élevé sur leur ruine, pouvoit être sacré, comme un nouveau David, par un nouveau Samuël : car les biens temporels des papes pouvoient encore être confondus avec les biens spirituels de l'église, & avoir plus besoin des secours d'un usurpateur, que de ceux d'un prince légitime. Aussi Pepin ne se servit-il de Zacharie, de Boniface & d'Etienne que pour couvrir son usurpation d'un titre respectable ; d'ailleurs, il ne négligea rien pour faire aimer son gouvernement. Il convoqua souvent les assemblées des évêques & des seigneurs, les consultant sur les choses qui intéressoient le corps de la nation, corrigeant les abus qu'on chérissoit, & écartant jusqu'aux apparences du despotisme. Il l'affecta si peu, que voyant approcher sa fin, il assembla les grands, & demanda leur consentement pour partager ses états entre ses fils, Charles & Carloman. Il reconnut par là que c'étoit au moins aux grands du royaume à disposer de la couronne ; & il fit voir qu'il ne comptoit pas beaucoup sur les droits que lui avoient donnés les papes Zacharie & Etienne. Ce qui se passa dans cette assemblée paroit arrêter, que le trône seroit héréditaire dans la famille de Pepin, mais électif par rapport aux princes de cette maison. C'est ainsi
768 que les ménagements d'un souverain, qui ne se sent pas assez affermi, décident souvent de

la nature du gouvernement. Vous vous rappellez Auguste. Pepin mourut âgé de cinquante trois ans, après en avoir regné vingt-sept, en comptant depuis la mort de Charles-Martel.





CHAPITRE X.

Charlemagne.

Ce n'est pas comme conquérant qu'il faut admirer Charlemagne.

CARLOMAN, jaloux de son frere, eût causé une guerre civile : mais il mourut quatre ans après Pepin ; & Charles fut reconnu seul roi des François. Dans le cours d'un regne de quarante-cinq ans, ce prince recula ses frontieres bien au de-là du Danube & de la Theisse, soumit la Dace, la Dalmatie & l'Istrie, rendit tributaires les nations barbares jusqu'à la Vistule, conquit une partie de l'Italie, & se rendit redoutable aux Sarrasins.

La guerre la plus longue, & la plus opiniâtre fut celle qu'il fit aux Saxons. Elle dura trente ans. Ces peuples avoient pour général le fameux Vitikind, d'où les principales maisons de l'empire prétendent tirer leur origine. Ils étoient idolâtres, comme tous les peuples du Nord, & formoient une multitude de petites républiques, dont les forces se réunissoient au besoin.

Charlemagne, car le nom de grand devoit être inséparable de celui de Charles, mérite d'être compté parmi les plus grands hommes: mais ce n'est pas dans ses conquêtes que vous devez l'admirer davantage. S'il les a dues à ses talents, il les a dues encore plus à l'ignorance & à la foiblesse des peuples conquis. Il a même besoin de quelque indulgence; car faisant servir la religion à son ambition, il a cru pouvoir étendre la foi par la voie des armes; & il a quelquefois traité ses ennemis avec une barbarie dont un prince cruel useroit à peine envers des sujets rebelles. Mais écartons de ce grand homme les défauts des temps où il vivoit; & considérons-le dans les choses où il est supérieur à son siecle.

Etat de la France lors de l'avénement de Charlemagne.

Il est arrivé que les desordres ont fait sentir le besoin des loix, & vous avez vu les peuples de la Grece en demander à l'envi aux citoyens les plus sages. Ce spectacle ne pouvoit pas se produire dans un empire tel que la France: il étoit trop vaste; les grands avoient trop d'intérêt à maintenir les troubles; les foibles, abrutis par l'oppression, ne savoient pas former des desirs; en un mot, les François étoient trop barbares & trop vicieux. Il falloit donc qu'il nâquît sur le trône un roi législateur? Devoit on s'y attendre?

Le peuple étoit également opprimé par le clergé & par la noblesse, deux corps qui ne ten-

doient qu'à leur ruine mutuelle. Il n'y avoit ni loi ni coutume fixées. Chacun se conduisoit d'après les conjonctures, ne consultant que sa force ou sa foiblesse.

Il convoque les assemblées deux fois l'année.

Pepin avoit commencé la réforme, en se faisant une regle de convoquer tous les ans, au mois de mai, les évêques, les abbés & les chefs de la noblesse, pour conférer sur la situation & les besoins de l'état; Charlemagne voulut que ces assemblées fussent convoquées deux fois l'an, au printems & à la fin de l'automne; & la premiere loi qu'on publia, fut de s'y rendre avec exactitude.

Objet de celle qui se tenoit en automne.

L'assemblée, qui se tenoit à la fin de l'automne, étoit composée des hommes les plus expérimentés dans les affaires. Elle discutoit les intérêts du royaume rélativement aux puissances voisines, recherchoit les causes des abus, proposoit des remedes, & préparoit les matieres sur lesquelles l'assemblée suivante devoit délibérer.

Objet de celle qui se tenoit au mois de mai.

Celle-ci qu'on nommoit le champ de mai, faisoit seule les loix. Elle n'étoit pas seulement composée des grands. Charlemagne y fit entrer le peuple: persuadé que la puissance du prince ne se mesure pas par le nombre des esclaves, il vouloit que ses sujets fussent tous citoyens.

Comment elles se te-

Cependant comme il n'étoit pas possible de rassembler toute la nation, que d'ailleurs une

assemblée trop nombreuse peut difficilement se passer sans trouble; il fut réglé que chaque comté députeroit douze représentants du peuple.

noient.

Comme l'assemblée étoit composée de trois corps, le clergé, la noblesse & le peuple, elle étoit aussi divisée en trois chambres. Ces chambres discutoient chacune séparément les affaires qui la concernoient; & elles se réunissoient, lorsquelles vouloient se communiquer leurs réglements, ou délibérer sur des affaires communes. Le prince ne paroissoit qu'autant qu'elles l'appelloient; c'étoit toujours ou pour servir de médiateur, lorsque les contestations étoient trop vives, ou pour donner son consentement aux arrêtés de l'assemblée. Quelquefois il proposoit ce qu'il jugeoit avantageux: mais il ne commandoit pas, & la nation faisoit les loix. Il est beau de voir un souverain, qui a toute la puissance, se prescrire des bornes à lui-même, & respecter la liberté publique, au point de ne pas se trouver aux délibérations de ses sujets.

Comment Charlemagne étoit l'ame des assemblées.

Il est vrai que, par le ministère des hommes les plus éclairés & les mieux intentionnés, il étoit l'ame de ces assemblées. Mais les François auroient-ils pu se conduire d'eux-mêmes? Il les guidoit, en leur faisant connoître le prix de l'union, & en apprenant à chacun

en particulier que son avantage se trouvoit dans le bien de tous.

Nécessité de donner des lumieres aux François.

Ce n'étoit pas assez que le champ de mai fît des loix, il falloit les faire respecter. Or, comment la multitude les respectera-t-elle, si elle ne connoît pas le besoin qu'elle en a? Et comment connoîtra-t-elle ce besoin, si elle est trop peu éclairée, pour juger de ses vrais intérêts? Il étoit donc nécessaire de répandre des lumieres. C'est à quoi ne suffisoient pas les assemblées générales, parce qu'on n'y pouvoit pas examiner en détail tout ce qui concernoit chaque province.

Changements à cet effet dans l'administration.

Charlemagne partagea tout le pays de sa domination en différents districts ou légations, dont chacun contenoit plusieurs comtés; & renonçant à l'usage ancien, il n'en confia pas l'administration à un duc. Il sentit qu'un magistrat unique, à la tête de chaque province, négligeroit ses devoirs, ou abuseroit de son autorité. Des officiers au nombre de trois ou quatre, choisis dans l'ordre des prélats & de la noblesse, & qu'on nomma *envoyés royaux*, furent chargés du gouvernement de chaque légation, & obligés de la visiter exactement de trois en trois mois.

Assemblées provinciales dans la même vue.

Outre les assises, qui ne regardoient que l'administration de la justice entre les citoyens, ces especes de censeurs tenoient tous les ans dans leurs provinces des états particuliers, où les

évêques, les abbés, les comtes, les ſeigneurs, les avoués des égliſes, les vicaires des comtes, les centeniers, & les rachimbourgs étoient obligés de ſe trouver en perſonne, ou par leurs repréſentants, ſi quelque cauſe légitime les retenoit ailleurs. On traitoit dans ces aſſemblées de toutes les affaires de la province : tous les objets y étoient vus dans leur juſte proportion : on examinoit la conduite des magiſtrats, & les beſoins des particuliers. Quelque loi avoit-elle été violée ou négligée ? On puniſſoit les coupables. Les abus en naiſſant étoient réprimés, ou du moins ils n'avoient jamais le temps d'acquérir aſſez de force, pour lutter avec avantage contre les loix. Les envoyés faiſant leur rapport au prince & à l'aſſemblée générale de tout ce qu'ils avoient vu, l'attention publique, quelque vaſte que fût l'empire François, ſe fixoit en quelque ſorte ſur chacune de ſes parties. Rien n'étoit oublié, rien n'étoit négligé. La nation entiere avoit les yeux continuellement ouverts ſur chaque homme public. Les magiſtrats, qu'on obſervoit, apprirent à ſe reſpecter eux-mêmes : les mœurs, ſans leſquelles la liberté dégénére toujours en une licence dangereuſe, ſe corrigérent ; & l'amour du bien public, uni à la liberté, la rendit de jour en jour plus agiſſante & plus ſalutaire.

Ces aſſemblées particulieres rapprochoient les citoyens : elles faiſoient connoître l'ordre : Combien elles étoient u-

tion.

elles le faisoient aimer, & dissipoient peu à peu cet esprit d'anarchie, qui avoit été la source de tant de maux. Elles avoient encore un autre avantage. Quoique Charlemagne, peu jaloux d'être le maitre de ses sujets, n'ambitionnât que l'honneur de rendre la justice à tous, il n'étoit pas possible que ceux qui avoient été lésés, pussent toujours avoir recours à lui : mais par les assemblées provinciales, auxquelles ses envoyés présidoient, il étoit présent par tout; la justice se rendoit promptement & facilement, & les citoyens apprenoient à se juger eux-mêmes.

Effets qu'elles produisent.

C'est sous ce grand roi que les François connurent la liberté, eux qui jusqu'alors n'avoient connu que la licence. Ils eurent une patrie, ils devinrent citoyens, & parurent presque dignes d'être gouvernés par un Charlemagne. Rien ne prouve mieux l'étendue & la sagesse des vues de ce prince, que les changements qui se firent dans les mœurs : car la noblesse & le clergé cesserent de se haïr, le peuple cessa d'être foule, & tous les ordres concoururent au bien general. Vous verrez dans l'ouvrage qui m'a été communiqué, & d'où j'ai tiré ces détails, comment les assemblées produisoient cette révolution surprenante.

Les successeurs de Charlemagne rui-

Mais ce bonheur n'étoit que passager. Le regne de Charlemagne, quoique long, ne le fut pas assez pour apprendre aux François à se

[redacted] nerons cet édifice.

gouverner. Ses successeurs auront trop peu de génie pour sentir, comme lui, qu'un prince n'est puissant, qu'autant qu'il sait modérer son autorité. En voulant commander en maîtres, ils ruineront l'édifice que Charlemagne avoit fondé; & vous verrez ce qu'ils deviendront eux-mêmes.

Combien l'entreprise de ce prince étoit au dessus de son siecle.

Quand on se représente l'étendue qu'avoit alors l'empire François, & la confusion dans laquelle Charlemagne trouva tous les ordres de l'état, on est étonné qu'il ait osé former le projet d'une réforme générale, & d'apprendre à un peuple qui n'avoit jamais connu de loix, non-seulement, à obéir à des loix, mais à s'en donner lui-même. On est encore plus étonné qu'il ait exécuté ce projet dans le cours d'un regne, qui n'est qu'une suite de guerres, & où on le voit toujours à la tête de ses armées.

Après cette exposition superficielle, qui n'est propre qu'à vous donner la curiosité d'étudier le gouvernement de Charlemagne, je vais passer aux révolutions, qui se sont faites en Italie.

Il soumet toute la Lombardie.

Astolphe étoit mort en 756: mais l'exarchat & Rome, ayant dans Didier son successeur, un ennemi tout aussi redoutable, le Pape Adrien I, invita Charlemagne à la conquête de l'Italie. 756
Ce prince passa les Alpes en 773, vainquit, soumit toute la Lombardie, à la réserve de Pavie où Didier se renferma; & après avoir mis 773

le siege devant cette place, il se rendit à Rome pour la fête de pâque.

Et met fin à la domination des Lombards.

Il fit son entrée au milieu des acclamations du peuple, fut salué roi de France & des Lombards, & reçut les hommages qu'on devoit au patrice de Rome. En reconnoissance, il confirma la donation faite au souverain pontife par Pepin. Il revint ensuite au siege de Pavie, mit Didier dans la nécessité de se livrer à sa discrétion, le fit conduire en France avec sa femme & ses enfants, & les enferma dans l'abbaye de Corbie, où ils finirent leurs jours. Ce fut la fin de la domination des Lombards. Elle a duré 206 ans, à compter de 568 qu'ils entrerent en Italie sous la conduite d'Alboin.

Il acheve de soumettre ceux qui vouloient secouer le joug.

Cependant Adalgise, un des fils de Didier, s'étoit retiré à la cour de Constantinople. Il avoit dans son parti les ducs de Frioul, de Spolete & de Bénévent; Constantin Copronyme lui promettoit des secours; & il se flattoit d'autant plus de réussir, que Charlemagne, qui s'étoit éloigné, paroissoit devoir être arrêté par la guerre qu'il faisoit alors aux Saxons. Mais Adrien découvrit la conspiration, & en instruisit le roi de France, qui, après quelques ravages, se hâta de faire la paix avec les Saxons, & reparut en Italie plutôt qu'on ne l'attendoit. Il en coûta la tête au

uc de Frioul: les deux autres obtinrent leur race.

Sur ces entrefaites mourut Constantin Copronyme. Léon Chazare, son fils, parut d'abord promettre un regne plus heureux que celui de Constantin, qui par son avarice avoit ruiné l'empire, & qui l'avoit troublé par ses persécutions. Il gagna si fort l'affection des peuples, qu'ils voulurent que son fils fût associé à l'empire, quoiqu'il n'eût encore que cinq ans. Mais bientôt il cessa de dissimuler, persécuta les catholiques, & mourut odieux. 775 Regne de Léon Chazare

Constantin son fils n'ayant que neuf ans, Irene, mere de ce prince, gouverna, non, comme régente, mais comme impératrice. Elle dissipa des conspirations, qui se formerent contre elle: cependant, lorsqu'elle se voyoit tranquille au dedans, elle étoit alarmée de la puissance de Charlemagne. Elle entreprit donc de la contenir par une négociation, en faisant proposer au roi le mariage de l'empereur avec la princesse Rotrude, fille aînée de France. Mais ce mariage ne se fit point, parce qu'Irene jalouse de commander, craignit que Constantin ne trouvât dans un beau pere tel que Charlemagne, un protecteur trop puissant. 780 Irene demande pour son fils Rotrude, fille aînée de France.

Le roi de France accepta la proposition. Il étoit alors en Italie, où il étoit revenu pour soumettre le duc de Bénévent, qui avoit encore remué. Il avoit amené avec lui ses fils Pe- Charlemagne fait sacrer Pepin roi de Lombardie,

& Louis roi d'Aquitaine.

pin & Louis ; & dans ce voyage, il déclara le premier roi de Lombardie, le second roi d'Aquitaine, & les fit sacrer par le pape.

Il est blâmable de ne s'être pas borné à policer les François.

786

Cependant le duc de Bénévent ayant repris les armes, Charlemagne revint en Italie pour la quatrieme fois. Ce prince traversoit continuellement ses états : car il portoit à peine la guerre d'un côté, qu'on se soulevoit de l'autre. On pouvoit déja prévoir que ce vaste empire ne subsisteroit pas après lui. L'ambition aveugle les plus grands princes. Falloit-il répandre des flots de sang pour avoir la gloire d'assujettir des barbares, qui ne se soumettoient pas, & qu'il falloit toujours conquérir de nouveau? Quel avantage revenoit-il au roi de France de compter les Saxons parmi ses sujets? Le projet de policer les François étoit un objet plus grand & plus digne de lui : il eût dû s'y borner.

Il est couronné empereur.

Charlemagne fit encore en 800 un cinquieme & dernier voyage en Italie, pour défendre le pape Léon III, contre des ennemis qui le calomnioient. Léon lui en témoigna bientôt sa reconnoissance ; car le roi étant le jour de noël dans la basilique de S. Pierre, le pape lui mit une couronne sur la tête, & le peuple s'écria : *vive Charles-Auguste, couronné de la main de Dieu, vie & victoire au grand & pacifique empereur des Romains.* De ce jour Charlemagne se crut empereur, lui qui jusqu'alors n'avoit osé

prendre que le titre de patrice de Rome. Ceci demande quelques réflexions.

Les Romains ne voulant pas tomber sous la puissance des Lombards, & ne recevant point de secours de Constantinople, avoient certainement le droit de se donner à Charlemagne. Ainsi c'est à des titres légitimes que ce roi acquit la souveraineté sur Rome, & c'est aussi tout ce que les Romains pouvoient donner.

Les Romains pouvoient donner la souveraineté sur Rome.

Charlemagne pouvoit se faire appeller Auguste ou empereur par ses sujets : mais pour jouir véritablement de ces titres, il falloit encore qu'ils lui fussent accordés par les puissances étrangeres, & que, sur-tout, Constantinople ne les lui refusât pas. Ni le pape, ni ceux qui étoient dans l'église de S. Pierre, ne pouvoient les lui donner ; car enfin, quels qu'aient été les cris du peuple, ce n'est pas Dieu, c'est le pape qui mettoit la couronne impériale sur la tête du roi de France.

Ils ne pouvoient pas donner l'empire.

D'ailleurs qu'acquéroit Charlemagne ? Une nouvelle dénomination, & rien de plus. Il est vrai qu'une dénomination est quelque chose aux yeux du vulgaire, qui ne juge que par les noms. Le peuple voyoit confusément dans le titre d'Auguste, quelque chose de plus que dans celui de roi ; & comme la grandeur des princes est souvent moins dans la réalité que dans l'o-

Charlemagne n'acquiert qu'une dénomination : mais elle paroît lui transférer des droits.

pinion, Charlemagne devenoit lui-même quelque chose de plus. De ces idées confuses, il naissoit même des droits : car pour peu qu'on raisonnât conséquemment, on voyoit bien que dès que le roi de France étoit Auguste, il devoit au moins posséder tout ce qui avoit appartenu aux empereurs d'occident. Voilà vraisemblablement pourquoi Charlemagne ambitionna ce titre. Il savoit bien qu'on ne demanderoit pas, si le pape pouvoit ou ne pouvoit pas le donner; & il savoit aussi que dès qu'il l'auroit reçu, il paroîtroit autorisé à faire valoir les prétentions que ce titre portoit avec lui. Aussi jugea-t-il dès lors que toute l'Italie lui appartenoit; & il crut devoir songer aux moyens d'en achever la conquête.

Irene qui feint de le vouloir épouser est détrônée.

On ne raisonnoit pas mieux à Constantinople qu'à Rome! Mais on avoit intérêt de raisonner différemment, & le nouvel empereur d'occident ne fut pas reconnu. Irene alors regnoit seule. Cette femme ambitieuse, dénaturée & dévote aux images jusqu'à la superstition, avoit ôté la vie à l'empereur son fils unique. Trop foible pour résister à Charlemagne, elle négocia. Elle lui fit proposer de l'épouser : mais pendant qu'elle faisoit traîner cette négociation, dans la crainte de se donner un maître; elle fut déposée & releguée, dans

803

l'isle de Lesbos, où elle mourut l'année suivante.

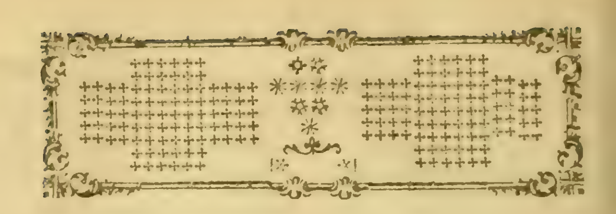
Les

Les ambassadeurs de Charlemagne étoient alors à Constantinople. Nicéphore, qui avoit détrôné Irene, essaya de se justifier auprès d'eux; & lorsqu'ils partirent, il envoya des ambassadeurs pour faire alliance avec leur maître. On régla les limites des deux empires. Charlemagne mourut à Aix-la-Chapelle dans la soixante-douzieme année de son âge.

Charle, agné regle les limites des deux empires avec Nicéphore.

814



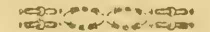


LIVRE SECOND.



CHAPITRE PREMIER.

Considérations sur le clergé.



Desordre dans toute la Chretienté.

TOUS les peuples connus étoient dans un désordre qu'on a peine à se représenter. On ne respectoit aucune puissance, on ne connoissoit aucunes loix, tout étoit usurpation, & on obéissoit seulement à la force.

Vous avez vu comment l'empire Grec étoit gouverné, quelle a été la rapidité des conquêtes des Sarrasins, & les désordres que l'anarchie a produits en France sous les successeurs de Clovis. La même confusion avoit regné en Espagne, en Afrique, en Italie, sous la domination des Visigots, des Herules, des Ostrogots, des Grecs & des Lombards. Quant aux nations

de Germanie, elles ne nous ſont connues que par les guerres qu'elles ont eues avec la France ou avec l'empire : mais nous pouvons bien ignorer ſans regret ce qu'une hiſtoire plus détaillée auroit pu nous apprendre. Nous ſavons même en général ce qui leur eſt arrivé : il ſuffit d'imaginer des troupes de barbares, qui ſe pouſſent, qui s'égorgent & qui ne s'établiſſent jamais ſolidement.

C'eſt dans ces temps de troubles que parut Charlemagne : mais lorſque ce grand homme ne fut plus, les loix ceſſerent de regner, & les deſordres furent plus grands que jamais.

Les Sarraſins cherchent à s'éclairer.

Pendant que les chrétiens devenoient tous les jours plus ignorants & plus barbares, les Sarraſins s'éclairoient & ſe poliçoient, les Abbaſſides ayant enlevé le Khalifat aux Ommiades en 749, avoient établi le ſiege de leur empire à Bagdad au de-là de l'Euphrate. Le khalife Haroun-Raſchild, contemporain de Charlemagne, & reſpecté dans toute l'étendue de ſa domination, avoit fait fleurir les arts & les ſciences, pendant que ſes généraux conquéroient de nouvelles provinces. Ses ſucceſſeurs continuerent de protéger les lettres : mais je parlerai des progrès des Arabes en ce genre, lorſque je traiterai du renouvellement des ſciences en Europe, & j'en aurai occaſion,

puiſqu'ils ſeront nos maîtres : nous avons encore pluſieurs ſiecles d'ignorance à étudier.

Néceſſité de connoître le clergé vers le temps de Charlemagne.

Comme le clergé aura déſormais une grande influence dans la plupart des révolutions, il faut connoître quel étoit ce corps vers le temps de Charlemagne. Sans cela, nous verrions arriver bien des événements, dont nous ne pourrions pas rendre raiſon.

Au milieu des vices qui ſont ceux du temps, & dont le clergé ne ſe garantit pas, la foi ſe conſerve.

Il y auroit de l'injuſtice à reprocher au clergé le relâchement de la diſcipline, la corruption des mœurs, l'ignorance, les prétentions & les uſurpations : ce ſeroit rejeter ſur lui ſeul des vices qui étoient ceux du temps, & qui appartenoient à tous les ordres. Il eût fallu des miracles pour le garantir de la contagion générale ; car à meſure qu'il ſe compoſoit de barbares, il étoit naturel qu'il en prît les mœurs ; & que jugeant que pour être chrétien, c'eſt aſſez de croire aux dogmes, il fit un mêlange monſtrueux de la foi & des vices. Jéſus-Chriſt qui a promis que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre ſon égliſe, n'a pas promis de ne la conduire jamais que par des chefs éclairés & vertueux. Elle a été perſécutée, elle a été triomphante ; il falloit encore qu'elle fût humiliée, afin qu'elle ſortit victorieuſe de toutes ces épreuves, qui l'auroient détruite, ſi elle étoit l'ouvrage des

hommes. Elle subsiste au milieu des barbares, qui ont renversé l'empire d'occident : elle regne sur eux. Dans le même temps qu'elle fait des pertes en orient, elle fait des conquêtes dans le nord. Elle a toujours des saints, souvent même des martyrs; & par une suite non interrompue de pasteurs, la foi se conserve au milieu des ténebres, & la tradition la transmet jusqu'à nous.

Doctrine des huit premiers siecles sur les deux puissances.

De tous temps on avoit reconnu que les évêques sont soumis aux princes dans le temporel, comme les princes sont soumis aux évêques pour le spirituel. C'étoit même encore la doctrine du huitieme siecle; on la retrouve dans une lettre du pape Grégoire III à Léon l'Isaurien : cependant tout tendoit à confondre enfin les deux puissances, ce qui devoit produire un jour de grands maux.

Comment cette doctrine s'altere en orient.

En orient les évêques, que l'esprit de parti rendoit habiles dans les intrigues, influoient quelquefois, au moins indirectement, dans le choix des empereurs. On peut présumer que dans ces circonstances aucune secte n'oublioit ses intérêts ; & que chacune remuoit sourdement, à moins qu'elle ne fût dans l'impossibilité d'agir. Les évêques parurent avoir une influence plus directe, depuis que les empereurs eurent introduit l'usage de se faire couronner par le patriarche de Constanti-

nople. En effet, on voit dès-lors se répandre, comme une maxime, qu'un herétique ne peut pas être élevé à l'empire.

On pouvoit conclure de-là, qu'un prince, qui persiste dans son héréfie, ne doit plus être reconnu pour empereur; & que l'excommunication seule le prive de tous ses droits. Il est même vraisemblable que le peuple tiroit quelquefois cette conséquence, puisque la religion a servi de prétexte aux révoltes. Mais les évêques d'orient n'ont point enseigné cette doctrine, soit qu'ils aient vu le principe, sans appercevoir les conséquences; soit qu'ils aient été retenus par la crainte.

En orient les empereurs avoient usurpé sur le sacerdoce: en occident les évêques devoient usurper sur l'empire.

Il y avoit long-temps que les deux puissances se confondoient en orient, parce que les empereurs usurpoient sur le sacerdoce: Constantin lui même en avoit donné l'exemple. Elles, se confondront en occident, parce que les évêques usurperont sur l'empire. La raison de cette différence c'est, que chez les Grecs, les évêques n'ont jamais été que sujets, & que chez les Latins, au contraire, ils seront souverains.

Raison de la puissance du clergé dans les commencements de la monarchie Françoise.

En France le clergé étoit le premier corps. Les évêques & les abbés se trouvoient aux assemblées générales de la nation, & aux assemblées particulieres des provinces; ils entroient dans le conseil du prince; il y en avoit

toujours un grand nombre à la suite de Charlemagne ; on ne nommoit jamais des envoyés royaux, sans mettre à la tête un ou deux prélats. Enfin ils avoient des seigneuries, & ils y jouissoient d'une jurisdiction fort étendue ; car les comtes, les juges subalternes & tout le peuple, avoient ordre d'obéir aux évêques.

Comme ministres de l'église, ils décidoient de tout ce qui concerne la religion : comme premiers citoyens, ils avoient la plus grande part à la souveraineté : comme seigneurs, ils commandoient dans leurs terres ; & ils étoient d'autant plus puissants, que leur caractère étoit plus respecté, & qu'ils passoient pour avoir des lumieres.

Le clergé parce qu'il est ignorant, jouit sans scrupule des deux puissances.

Les circonstances ayant réuni les deux puissances dans le clergé, les évêques & les abbés ne s'apperçurent pas combien ils s'étoient écartés de l'esprit de leur état : ils jouirent sans scrupule de l'autorité que l'opinion leur donnoit dans le temporel, comme ils jouissoient de l'autorité que leur caractère leur donnoit dans le spirituel ; & ils ne songerent plus qu'à les faire valoir l'une par l'autre. L'usage les autorisoit, l'ignorance étoit leur excuse.

Il jouit de même des ri-

Le clergé, déja riche, avoit des moyens pour s'enrichir encore. Faut-il s'étonner, s'il

chesses qui lui sont offertes. n'a pas su se modérer dans des siecles, où le pouvoir de se saisir d'une chose étoit un droit pour se l'approprier? Pouvoit-il refuser ce que la piété des fideles sacrifioit pour le salut de leur ame? Laisser son église plus riche qu'on ne l'avoit reçue, n'étoit-ce pas avoir travaillé pour la plus grande gloire de Dieu? Voilà les motifs qui séduisoient les plus simples, & les autorisoient à faire ce qu'ils voyoient faire aux autres. Aussi l'abbé Fleuri remarque qu'il y avoit des évêques qui, quoique saints, étoient trop occupés d'augmenter leur temporel.

Comment il en acquiert de nouvelles. Sans doute que le clergé acquéroit souvent par des voies honnêtes: mais il est certain qu'il acquéroit encore par toutes sortes de moyens. On voit que, du temps de Charlemagne il persuadoit aux personnes simples de renoncer au monde, & de priver leurs héritiers de leurs biens pour les donner à des églises.

Aux pénitences canoniques, dont l'usage n'étoit plus si fréquent, on substitua des pseaumes, des génuflexions, des coups de discipline, des pélerinages, des aumônes; toutes actions qu'on peut faire sans se convertir. Mais les aumônes étoient, sur-tout, la pénitence des riches: ils effaçoient leurs péchés, en augmentant les richesses d'une église, ou

en fondant un monaſtère. Lorſque Charlemagne donna l'exarchat de Ravenne au pape, il crut travailler pour ſon ſalut. Il n'eſt pas étonnant que cette façon de penſer ſe ſoit établie : car elle étoit conforme aux intérêts du clergé, & au préjugé d'une nation, qui pendant long-temps n'ayant puni les plus grands crimes que par une amende pécuniaire, devoit croire que Dieu pardonne les plus grands péchés, lorſqu'on lui paye volontairement une amende. Cette doctrine étoit même ancienne en orient, au moins parmi les évêques Ariens, puiſque Léonce faiſoit dire à l'impératrice Eudoxie, qu'en le comblant de biens, & lui bâtiſſant une égliſe, elle ne travailleroit que pour le ſalut de ſon ame.

Une choſe plus ſinguliere encore, c'eſt que les autres pénitences devinrent un fond de commerce pour les moines, qui ſe chargeoient de les faire moyennant une certaine ſomme. Ainſi un riche péchoit, & un moine ſe donnoit la diſcipline.

Chez les Juifs, les Lévites avoient la dixieme partie des récoltes ; & cela étoit juſte, puiſque la loi ne leur avoit point donné de terres. Leur droit étoit donc fondé ſur ce qu'ils n'avoient rien : mais le clergé de France demanda la dixme, quoiqu'il fût riche par lui-même. Il ſe fondoit ſur ce qu'il étoit le

corps des prêtres de la nouvelle loi, comme les Lévites avoient été le corps des prêtres de l'ancienne. Il auroit rendu la comparaiſon plus exacte, s'il avoit commencé par abandonner ſes poſſeſſions, mais il vouloit acquérir ſans rien perdre. Il précha donc la dixme: il la prêcha au nom de S. Pierre; les moines firent même parler Jéſus-Chriſt. Ils forgerent une lettre que le Sauveur écrivoit aux fideles, & par laquelle il menaçoit les payens, les ſorciers & ceux qui ne payent pas la dixme, de frapper leurs champs de ſtérilité, de les accabler d'infirmités, & d'envoyer dans leurs maiſons des ſerpents aîlés, qui dévoreroient le ſein de leurs femmes.

Comment il défend ce qu'il a acquis.

Je vous laiſſe à juger des déſordres que devoient produire la groſſiéreté de ceux qui trompoient, & la ſimplicité de ceux qui étoient trompés. Cependant ces déſordres croiſſoient encore, parce que le clergé défendoit ce qu'il avoit uſurpé avec autant de paſſion que ce qu'il avoit acquis juſtement. Tantôt il repréſentoit comme patrimoine des pauvres, les richeſſes qu'il conſumoit lui-même; & il perſuadoit, parce qu'en effet les donations avoient d'ordinaire été faites aux égliſes à titre de charité, & pour le ſoulagement des pauvres. D'autres fois il parloit, non-ſeulement, comme s'il n'eût rien uſurpé, mais encore comme s'il n'eût jamais rien reçu

ni des citoyens ni de la nation. Ses biens, sa puissance temporelle étoient de droit divin; y toucher, c'étoit un sacrilege, & l'on étoit excommunié. En conséquence, il prétendra jouir de toute sa puissance & de toutes ses richesses, sans toutefois contribuer aux charges de l'état: car peut-on mettre des impositions sur des choses consacrées à Dieu, & qui lui appartiennent?

Combien la confusion des deux puissances lui est favorable.

Cette doctrine dangereuse portoit uniquement sur la confusion des deux puissances. Comme le même homme étoit tout à la fois prêtre & seigneur, on paroissoit attaquer les droits du sacerdoce, lorsqu'on attaquoit ceux de la seigneurie. Les évêques & les abbés se prévaloient de cette erreur, ou même ils y tomboient de bonne foi. On auroit dit qu'ils affectoient de se montrer comme ministres de la religion, dans les choses où ils ne l'étoient pas.

Il croit avoir de droit Divin les terres qu'il possede & il le persuade.

L'anarchie avoit tout confondu: les François conservoient encore des restes de cette avidité sans regles, avec laquelle ils s'étoient répandus dans les Gaules: c'est de-là que naissoient mille abus, sur lesquels l'ignorance ne permettoit pas d'ouvrir les yeux. En effet, le clergé de France ne savoit pas que, pendant trois siecles, les églises n'avoient subsisté que par la charité des fideles; que c'étoit, par cette même charité, qu'elles s'étoient enriches dans les trois siecles suivants; que

les privileges dont le sacerdoce avoit joui, étoient des bienfaits des empereurs chretiens; que la plupart de ces privileges etoient des exemptions, qui avoient eté accordées aux prêtres, afin que n'etant pas distraits par les soins des choses temporelles, ils pussent vaquer uniquement aux devoirs de leur etat; qu'après la ruine de l'empire d'occident, ils n'etoient devenus le premier corps de la nation, & n'avoient eu la plus grande influence dans le gouvernement, que parce que les barbares crurent devoir considerer le clergé chretien, comme ils avoient considere le clergé payen; qu'enfin ils devoient toute leur puissance a l'anarchie, qui avoit confondu tous les droits, & a la superstition, qui avoit mis tout à leurs pieds. Le clergé ignoroit tout cela: voila pourquoi un evêque & un abbé se regardoient dans leurs terres comme des seigneurs de droit divin.

Mais la noblesse se fait de la force un droit contre lui.

Le peuple, encore plus ignorant, croyoit à ce droit divin, & le clergé en jouissoit sans contestation. Mais si personne ne le lui disputoit, on se faisoit de la force un autre droit contre lui. De là, naîtront des désordres sans nombre; le clergé & la noblesse usurperont tour-à-tour l'un sur l'autre. Ils seront des siecles sans pouvoir se faire des titres légitimes, & sans savoir juger sainement de leurs prétentions réciproques.

A l'exemple du clergé, Pe-

Pepin profita de cette ignorance. Il crut, ou feignit de croire que le pape & les évêques

pouvoient lui donner un droit à la couronne; & il entreprit de persuader que Dieu, par un ordre exprès & immédiat, l'établissoit sur le trône, lui & sa postérité. Charlemagne se fit des titres plus solides, lorsqu'il ne se montra que comme le premier magistrat de la nation: car ce que l'ignorance fait seule, elle le défait sans scrupule; parce que se faisant toujours des idées fausses de tout, elle ne respecte jamais rien. Nous en verrons bientôt la preuve.

[illegible]

Je vois que depuis que le Christianisme étoit devenu la religion dominante, on a dit souvent que Dieu établit lui-même les empereurs & les rois; & cela est vrai, comme il est vrai qu'il m'a établi votre précepteur. Mais de prétendre qu'il les choisit immédiatement lui-même, & de juger en conséquence que les ministres de la religion sont en cela les seuls interprètes de sa volonté; c'est un principe absurde, extravagant, & qui ne tend pas à moins qu'à la ruine des empires. On l'a répété cependant: & on la répété, sur-tout, à tous les souverains qu'on invitoit au despotisme: on leur persuadoit qu'ils seroient plus absolus, lorsqu'ils n'auroient à rendre compte qu'à Dieu; & on ne leur laissoit pas voir le compte qu'ils auroient à rendre aux ministres qui le font parler. Ces souverains auroient dû considérer que ces maximes ont été les seul titres d'un usurpateur, & qu'elles pouvoient redevenir des titres contre eux.

[illegible]

En effet, c'est pour un usurpateur que cette doctrine a commencé en France ; elle ne remonte pas plus haut que le huitieme siecle ; & quoiqu'elle s'établisse rapidement, on remarque néanmoins que, pour y préparer les esprits, on l'introduit avec quelques précautions. D'abord Zacharie répond moins comme l'interprete des volontés du ciel, que comme un homme qui a été consulté. Il paroît même quelque embarras dans sa réponse : car au lieu de décider en juge, il se contente de dire que le maire peut prendre le titre de roi, puisqu'il en fait les fonctions. Maxime qui autoriseroit l'usurpation de tout ministre puissant. Boniface sacre ensuite Pepin & le compare à David : flatterie qui plaît au nouveau roi, & qui en impose au peuple. Enfin tous les esprits se trouvant bien disposés, Etienne déclare ouvertement au nom de S. Pierre, que Dieu, par une providence toute particuliere, a choisi Pepin & ses fils pour gouverner les François, & menace des censures de l'église, si l'on se départ jamais de la fidélité qui leur est due. Cette doctrine étoit si bien établie en 800 que le peuple crut voir Dieu donner l'empire à Charlemagne, lorsque le pape mettoit une couronne sur la tête de ce prince.

Un siecle auparavant cette doctrine avoit commencé en Espagne.

En Espagne, la même ignorance avoit produit de semblables abus dès le commencement du septieme siecle. Suintila monta sur le trône en 621 : on l'appelloit le pere des pauvres, on

eſtimoit ſon courage, & c'eſt lui qui acheva la conquête des pays que les Grecs avoient conſérvés juſqu'alors en Eſpagne. Cependant une conſpiration lui enleva la couronne, pour la mettre ſur la tête d'un de ſes fils, nommé Siſenand; & le quatrieme concile de Tolede, tenu en 633, le déclara déchu de ſa dignité & de ſes biens, lui, ſa femme, ſes autres enfants & ſon frere.

où le clergé diſpoſoit ſouvent de la couronne.

En 635, les grands & les évêques donnerent Chintila pour ſucceſſeur à Siſenand: mais il fallut plus d'un ſynode pour examiner cette élection & pour la confirmer.

Wamba, couronné malgré lui en 672, ſoutint la réputation qu'il s'étoit faite, & qui avoit engagé les grands à lui faire violence. Mais après un regne de huit ans, ayant été empoiſonné par Ervige, & ſe voyant au moment de mourir, il ſe fit couper les cheveux, & prit l'habit monaſtique, ſelon une dévotion de ce temps-là qui ſubſiſte encore en Eſpagne. Il réchappa cependant; mais il ne recouvra pas la couronne, parce qu'une pareille cérémonie l'en avoit rendu incapable au jugement des évêques. Il fut donc dépoſé, & Ervige fut reconnu pour ſouverain dans le douzieme concile de Tolede en 681. Les évêques étoient ſeigneurs en Eſpagne comme en France; & ils y diſpoſerent de bonne heure de la couronne, parce qu'e le devint élective: ils faiſoient & défaiſoient les Rois, & ce-

pendant ils ne cessoient dans leurs conciles de recommander l'obéissance aux oints du seigneur. Mais voyons comment s'est formée la puissance des papes.

Foiblesse des papes dans les huit premiers siecles.

Si l'on vous disoit que Constantin a donné aux papes en souveraineté la ville de Rome & toutes les provinces de l'empire d'occident, vous répondriez que Constantin n'a pas pu faire cette donation, & que d'ailleurs elle est démentie par toute l'histoire. Vous vous rappelleriez que jusques bien avant dans le cinquieme siecle, l'occident a eu ses empereurs; & que depuis, Rome a été successivement sous la domination des Hérules, des Ostrogots, des empereurs Grecs & des rois de France. Il faut donc qu'on ait bien compté sur l'ignorance des peuples, puisqu'on a fabriqué l'acte de cette donation, & qu'on a entrepris de le faire valoir. Tout en décele la supposition : mais je ne m'arrête pas sur les marques de fausseté que les critiques y découvrent.

Il n'est pas douteux que l'église de Rome n'ait été l'objet des libéralités de Constantin & de beaucoup de fideles, & qu'elle ne se soit enrichie en peu de temps. Il est également certain que sous un prince nouvellement converti, le chef de l'église triomphante devoit jouir d'un grand crédit. C'est ce qui faisoit dire en 466 au consul Prétextat : qu'on me fasse évêque de Rome, & je me ferai chrétien !

Cepen-

Cependant tous les empereurs n'ont pas été également favorables au ſaint ſiege : les uns donnoient, les autres enlevoient, & le patrimoine de S. Pierre a ſouvent été ſaiſi. La perſonne même des papes n'étoit pas toujours reſpectée : on en voit quelques-uns qui ont été exilés, & d'autres qui ont été mis en priſon. Voilà comment ils ont été traités, non-ſeulement, par les rois barbares, mais encore par les empereurs Grecs.

Les princes, qui les ont le plus comblés de faveurs, ont été jaloux de conſerver ſur eux toute leur autorité. Dans la primitive égliſe, le peuple & le clergé faiſoient ſeuls les évêques : mais les principaux ſieges attirerent l'attention du ſouverain, lorſque les évêques qui les occupoient, commencerent à devenir puiſſants. Alors le prince, qui craignit les abus du pouvoir, voulut prendre connoiſſance des ſujets qu'on donnoit pour chefs aux égliſes. Tantôt il les nomma lui-même : d'autres fois il laiſſa ſubſiſter le droit de les élire : mais il ſe réſerva le droit de les rejeter, s'ils ne lui convenoient pas ; & il ne permit de les ordonner qu'avec ſon conſentement. Rome étant la premiere égliſe de l'empire, fut encore plus ſoumiſe à cet égard qu'aucune autre. On ne pouvoit ordonner l'évêque qu'après avoir reçu l'agrément du ſouverain. C'eſt ce qu'on voit ſous les empereurs Grecs, ſous les rois Goths, & ſous Charle-

magne. Jusqu'à ce Roi de France, les papes, tantôt respectés, tantôt humiliés & toujours sujets, n'ont joui que d'une fortune mal assurée. Les bienfaits de ce prince ont commencé leur grandeur temporelle ; les circonstances l'ont achevée ; & si de citoyens riches, ils sont devenus souverains, c'est tout à la fois l'effet de leurs vertus, de leurs intrigues & de l'ignorance des peuples.

En orient le clergé a moins de facilité à s'élever qu'en occident.

Les évêques Grecs ne pouvoient pas, comme les évêques Latins, s'élever à la souveraineté : l'opinion seule y mettoit obstacle. Les deux puissances, à la verité, se confondoient de part & d'autre. Mais en orient, les peuples étoient plus disposés à regarder la puissance spirituelle comme un attribut de l'autorité impériale, parce que les empereurs ayant été pontifes, lorsqu'ils étoient payens, & ayant conservé ce titre long-temps après leur conversion, on ne s'étoit pas encore fait une habitude de considérer l'empire & le sacerdoce comme deux choses essentiellement différentes, ou du moins on n'étoit pas en état d'en marquer les limites. En occident, au contraire, les peuples étoient plus disposés à regarder la puissance temporelle comme un attribut du sacerdoce, parce que parmi les barbares de Germanie, les prêtres avoient toujours été différens des chefs qui les conduisoient ; & que tout à la fois craints & respectés, ils avoient eu beaucoup d'influence dans les affaires civiles. Voilà

pourquoi d'un côté les empereurs usurpoient sur le clergé, & que de l'autre le clergé usurpoit sur les rois. Les évêques Grecs pouvoient s'enrichir, étendre plus ou moins leur jurisdiction, & concourir, quelquefois directement ou indirectement, à l'élection des empereurs. Ils pouvoient briguer la faveur du prince par des complaisances ou par des flatteries; fermer les yeux sur ses entreprises, lorsqu'il se donnoit pour juge en matiere de foi; se soumettre à ses décisions, l'inviter même à porter des jugements; & par une sorte d'échange, lui céder le spirituel pour le temporel. Les circonstances ne leur permettroient rien de plus.

L'ambition du patriarche de Constantinople trouve un obstacle dans l'agrandissement de celui de Rome.

Mais ces circonstances étoient bien favorables à l'ambition des évêques de Constantinople. Vous avez vu comment ils étendirent leur jurisdiction, comment ils devinrent patriarches, & obtinrent enfin le second rang. La foiblesse des papes, depuis la décadence de l'empire d'occident, sembloit leur promettre d'arriver au premier. Ils y aspiroient: mais ils ne l'ont point obtenu, quoique Zénon en 477 eût entrepris de le leur donner par une loi, dans laquelle il parle de l'église de Constantinople, comme si elle étoit la mere de tous les chrétiens. Charlemagne mit lui-même un terme à l'ambition de ces patriarches: car il ne leur étoit plus si facile de s'élever, depuis que la grandeur temporelle des papes s'étoit affermie. La foi-

blesse où l'empire tombera, leur sera encore plus funeste ; parce que les empereurs seront dans la nécessité de ménager la cour de Rome.

Comme la rivalité entre l'église de Rome & celle de Constantinople doit enfin produire un schisme, je ne crois pas devoir passer sous silence les contestations, qui se sont élevées entre ces deux sieges.

Le titre d'œcuménique est le premier sujet de contestation entre le pape & le patriarche de Constantinople.

Sur la fin du sixieme siecle, Jean le jeûneur, évêque de Constantinople, prit le titre de patriarche œcuménique, & s'attira de vifs reproches de la part des papes, &, sur-tout, de Grégoire I, recommandable par sa sainteté, son humilité & son zele pour la discipline. L'empereur Maurice trouva qu'une dispute si frivole ne méritoit pas de troubler le repos des deux premieres églises : mais S. Grégoire insista, croyant voir, dans ce titre fastueux, l'orgueil du précurseur même de l'Antechrist : il invita les évêques à se joindre à lui pour la défense de l'épiscopat, & les exhorta à répandre leur sang, s'il le falloit.

C'étoit trop se passionner pour un titre, que les papes ont dans la suite souffert qu'on leur donnât, & qu'ils ont même pris d'eux-mêmes quelquefois. Mais il croyoit que le patriarche de Constantinople prétendoit par-là se donner pour le seul évêque : cependant les Grecs atta-

choient une idée toute différente au mot d'œcuménique. Aussi ne les trouva-t-il pas dans les dispositions qu'il souhaitoit.

Il ne se rendit pas néanmoins: il sut si mauvais gré à Maurice de ne lui avoir pas été favorable, qu'il rendit gloire à Dieu de la révolution qui avoit placé Phocas sur le trône impérial. *Que les cieux se réjouissent*, écrivoit-il à cet usurpateur: *que la terre tressaille d'allégresse: que toute la république soit dans la joie de vos bonnes actions: que les esprits acablés de de vos sujets se consolent.* Il ne trouvoit point de termes capables d'exprimer la reconnoissance qu'on devoit à Dieu d'avoir déchargé l'empire du joug qui l'accabloit, pour en substituer un facile à porter, & d'avoir rendu à la république affligée la consolation dont elle avoit besoin. Il seroit à souhaiter pour l'honneur de S. Grégoire, dit M. de Burigny, qu'il eût été moins prodigue de louanges à l'égard d'un tyran, qui étoit parvenu à l'empire par les voies les plus odieuses, & qui justifia si mal les idées trop avantageuses, que ce grand pontife, d'ailleurs si judicieux, avoit si légérement conçues de lui. Voilà comment dans ce siecle, les personnages les plus saints & les plus éclairés se passionnoient pour un mal entendu, & se passionnoient jusqu'à louer Dieu des bonnes actions d'un monstre dont le moindre des crimes étoit d'avoir usurpé la couronne. La

question sur les images, plus funeste dans ses suites, ne fut encore qu'un mal entendu dans son origine.

Le culte des images, autre sujet de contestation.

C'est en orient que les images ont commencé vers la fin du quatrieme siecle, & elles devinrent fort communes dans le cinquieme. On voulut par-là contribuer à l'instruction de ceux qui ne savoient pas lire, & les exciter à l'émulation des actions édifiantes qu'on mettoit sous leurs yeux. En effet, les hommes à cette vue s'accoutumerent à témoigner par des signes extérieurs le respect qu'ils avoient pour les choses représentées, & le culte des images s'établit peu à peu. Il auroit été à craindre, dans les commencements du Christianisme, que cet usage n'eût été une occasion d'idolatrie pour les payens nouvellement convertis: mais ce danger n'étoit plus le même.

D'orient ce culte passa à Rome: mais la France, l'Allemagne & l'Angleterre ne le reçurent pas; il y avoit même plusieurs églises d'occident, où les évêques ne vouloient pas souffrir des images. Cette précaution étoit sage alors, parce qu'ils voyoient parmi les fideles beaucoup de chrétiens, qui sortoient à peine du paganisme.

A la fin du sixieme siecle, l'église même de Rome n'approuvoit pas encore le culte des images: car S. Grégoire loue Sérénus, évêque

de Marseille, d'empêcher qu'on ne les adore; quoique, jugeant qu'elles servent à l'instruction, il le blâme de les avoir brisées.

La paix n'étoit point troublée par les différents usages, que les églises suivoient à cet égard, lorsqu'en 725 Léon l'Isaurien entreprit d'abolir tout-à-fait les images. Grégoire II en prit vivement la défense; & les moines, surtout, s'éleverent contre l'empereur, parce que les images & les miracles, qu'on leur attribuoit, excitoient la charité des personnes dévotes envers leurs monastères.

Il n'est pas douteux que ce culte n'ait dégénéré en abus parmi les Grecs, dont l'esprit étoit de tout confondre à force de subtilités, & qui étoient tombés dans une grande ignorance. Mais Léon, en ordonnant de briser les images, causa des scandales, suscita des troubles, & ne remédia à rien. Cependant cette question n'étoit qu'une pure dispute de mots. Il suffisoit de remarquer que le culte ne se rend pas à l'image, mais au saint; & qu'il est tout différent de celui qui n'est dû qu'à Dieu. Mais il faut convenir qu'un mot suffit pour jeter dans l'erreur le peuple, qui est peu accoutumé aux distinctions, & qui se contente ordinairement d'idées vagues; & les moines, peu éclairés eux-mêmes, avoient plus d'intérêt à profiter de la crédulité qu'à prévenir la superstition.

En 754 sous Constantin Copronyme, ce culte & les images mêmes furent condamnés dans un concile tenu à Constantinople, & composé de trois cents trente-huit évêques : il fut rétabli en 787, dans le second concile de Nicée, tenu par l'ordre d'Irene. Cependant l'orient resta divisé, & la conduite peu uniforme des empereurs ralluma souvent cette dispute.

L'église de France refusa de recevoir le concile de Nicée, & prit un milieu entre les deux opinions contraires : elle permit d'avoir des images pour l'instruction, mais elle défendit de leur rendre aucune sorte de culte. Charlemagne, qui se déclara pour ce sentiment, envoya le jugement de ses évêques au pape Adrien, & le pressa de déclarer hérétiques Constantin & Irene. Adrien tenta de rapprocher les peres de Nicée des évêques de France, pria le roi de lui permettre d'approuver ce qu'Irene & l'empereur avoient fait pour les images ; & lui promit de les déclarer hérétiques, s'ils ne restituoient pas le patrimoine de S. Pierre.

Les ouvrages qu'on écrivit sur cette question sont un monument de l'ignorance du huitieme siecle ; & la conduite qu'on a tenue, décele bien des passions & bien des intérêts, qui ne se concilient pas avec l'amour de la vérité : mais enfin le culte des images a été dans la suite bien expliqué, & il est reçu dans toute l'église catholique.

Les abus que j'ai exposés seront la principale cause des révolutions dont je dois parler. C'est pourquoi j'en ai fait l'objet de ce chapitre. Vous acheverez de connoître ces temps malheureux, lorsque vous lirez le discours de l'abbé Fleuri sur l'Histoire ecclésiastique depuis l'an 600 jusqu'à l'an 1100.





CHAPITRE II.

Louis le Débonnaire.

814 Louis le Débonnaire reconnu par les seigneurs, & sacré par Etienne IV.

LOUIS I, surnommé le Débonnaire, que Charlemagne, son pere, avoit associé à l'empire, fut reconnu de nouveau pour empereur & roi de France, par les seigneurs qui se trouverent à Aix-la-Chapelle. Deux ans après, 816, Etienne IV élevé sur la chaire de S. Pierre fit prêter le serment de fidélité aux Romains au nom de l'empereur, & se rendit à Rheims où il sacra Louis & sa femme Hermengarde,

Dans quelles circonstances Charlemagne avoit partagé ses états entre ses trois fils.

En 806 Charlemagne avoit partagé ses états entre ses trois fils, Charles, Pepin & Louis; voulant prévenir les troubles, que ce partage auroit pu causer après sa mort. Lorsqu'il eut perdu les deux aînés, il donna le royaume d'Italie à Bernard fils de Pepin; & il s'associa Louis en 813.

Il faut remarquer que la puissance de Charlemagne étoit d'autant plus assurée, que toutes les volontés se réunissoient en lui, comme dans un chef, qui faisoit la gloire & le bonheur de

la nation. Ses victoires le rendoient redoutable aux ennemis, & ses sujets respectoient en lui le protecteur des loix, qu'ils se donnoient eux-mêmes. Il pouvoit donc communiquer la souveraineté sans s'exposer au danger de la perdre: l'amour des peuples l'assuroit de l'obéissance de ses fils.

Louis se hâte trop de faire un pareil partage.

Louis se trouvoit dans des circonstances toutes différentes: cependant il crut pouvoir faire dès les premieres années, ce que Charlemagne n'avoit fait qu'après en avoir regné trente huit. Ayant déclaré dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, qu'il vouloit associer à l'empire un de ses trois fils, il ordonna un jeûne de trois jours pour obtenir les lumieres du ciel. Après ce terme, il choisit pour collegue Lothaire, son aîné; il donna le royaume d'Aquitaine à Pepin, & celui de Baviere à Louis, son troisieme fils; les trois princes furent couronnés avec solemnité, & les deux rois partirent chacun pour leur royaume.

Sa conduite avec Bernard qui se révolte.

A cette nouvelle, Bernard se révolta, parce qu'étant roi d'Italie, & fils du frere aîné de Louis, il prétendoit avoir seul des droits à l'empire; mais ayant été abandonné de ses troupes, il mit toute sa ressource dans la clémence de celui qu'il avoit offensé. Louis le reçut avec sévérité, lui fit avouer ses complices: & ne voulant pas être seul juge dans cette affaire, il la renvoya à l'assemblée générale de la nation.

Il commua ensuite la peine de mort, à laquelle les rebelles furent condamnés; & il ordonna de déposer ou de bannir les ecclésiastiques, & de crever les yeux aux autres. Bernard mourut des suites de cette opération.

Louis avoit trois freres encore jeunes, Drogon, Thiéri & Hugues. Pour prévenir toute révolte de leur part, il les fit raser & enfermer dans des monasteres.

Il s'en repent pour ne montrer que de la foiblesse.

Cependant peu d'années après, revêtu d'un habit de pénitent, il parut dans l'assemblée d'Attigni-sur-Aisne, confessant publiquement ses crimes; c'est-à-dire, le jugement rendu contre

822

Bernard & ses complices; la violence qu'il avoit faite à ses trois freres, en les reléguant dans des cloîtres; & la disgrace de quelques courtisans, qui avoient eu du crédit sous Charlemagne.

Un prince se rend estimable, lorsqu'il reconnoit ses fautes pour se corriger: il devient l'objet du mépris, s'il ne les avoue que par foiblesse. Louis avoit encore l'imprudence de faire une injure à la nation, puisqu'il s'attribuoit comme un crime, le jugement qu'elle avoit porté.

Ce roi s'humilioit ainsi, lorsque les François, accoutumés à vaincre sous Charlemagne, avoient été défaits plusieurs fois par le duc de la basse Pannonie, qui s'étoit révolté. Tout contribuoit donc à le faire mépriser.

Pieux, mais sans lumieres, ce prince n'eut des remords, que parce qu'on lui en donna. Il fut le jouet de quelques courtisans, qui vouloient faire rappeller des évêques & des seigneurs exilés. Il les rappella donc, il leur rendit leurs biens, il demanda pardon à ses freres & il leur permit de revenir à la cour; ils aimerent mieux leur retraite.

Cependant Judith veut un royaume pour Charles son fils.

Hermengarde étoit morte, & Louis avoit épousé Judith, fille de Guelfe, duc de Baviere. Il en eut un fils, connu depuis sous le nom de Charles le Chauve. Il vit alors qu'il s'étoit trop pressé de faire le partage de ses états; car la reine vouloit un royaume pour Charles, & il n'en pouvoit donner, sans démembrer ceux des autres princes. Ils ne s'y prêtoient pas; Lothaire, sur-tout, y étoit opposé, parce qu'ayant comme successeur à l'empire la plus grande partie des provinces en partage, les états de Charles devoient être pris sur les siens.

Judith employa toute son adresse pour gagner ce prince. Elle lui fit tenir Charles sur les fonts: cérémonie qu'on regardoit alors comme un lien sacré, & qui faisoit un devoir à Lothaire de protéger cet enfant: en un mot, elle sut si bien le flatter, qu'il consentit au démembrement, & qu'il jura de lui assurer la possession de ce que l'empereur lui donneroit.

Cependant il n'y avoit encore rien de spécifié. Louis pouvoit donner plus ou moins à Charles; & il étoit à présumer que Judith, maîtresse de l'esprit de son mari, feroit à son fils le sort le plus avantageux. Lothaire se repentit du serment qu'il avoit fait; il trouva bientôt des personnes qui approuverent son repentir, & qui l'enhardirent à se croire libre de tout engagement. Il dissimula néanmoins, & tout parut tranquille pendant trois ou quatre ans: mais les troubles se préparoient dans le silence.

Troubles qui naissent à cette occasion.

Comme le roi étoit incapable de faire respecter son autorité, il y avoit quatre souverains qui formoient quatre partis différents. Aucun d'eux n'avoit ni assez de vues, ni assez de fermeté, pour suivre un plan soutenu. On s'attachoit aux uns, ou aux autres, suivant les intérêts particuliers que les conjonctures faisoient naître. Les seigneurs assez puissants pour être ménagés, ne songeoient qu'à se faire craindre; & profitant de la foiblesse du gouvernement, ils s'agrandissoient par de nouvelles usurpations. En un mot, tous les ordres se desunissoient: les factions se formoient de toutes parts: chacun ne songeoit qu'à soi; l'anarchie succédoit au sage gouvernement de Charlemagne.

Pendant que ce désordre se formoit dans l'intérieur du royaume, les armées eurent de

mauvais succès en Espagne, & les Bulgares qui ravagerent la haute Pannonie, s'établirent sur les terres des François. Ces revers furent le signal des murmures. On se plaignit du gouvernement présent, qu'on ne cessoit de comparer à celui de Charlemagne: on vit des prodiges qui annonçoient de nouveaux désastres: on demanda la réforme de l'état. Les partisans de Lothaire profiterent de ce mécontentement, pour fortifier le parti de ce prince.

Le roi, touché des malheurs du peuple, & encore plus frappé des prodiges, n'eut pas de peine à reconnoître que sa mauvaise conduite étoit cause de tous les maux. Il nomma des envoyés, qui visiterent les provinces, en observerent les désordres, & vinrent en rendre compte à l'assemblée générale, qui se tint à Aix-la-Chapelle.

Foiblesse de Louis.

828

Vala, chef de cette commission, étoit un de ceux que Louis avoit exilés & qu'il rappella, lorsqu'il voulut faire pénitence de ses fautes. Forcé à s'éloigner de la cour, il s'étoit fait moine pour s'en rapprocher; & il étoit alors abbé de Corbie. Cet homme, animé par un zele aveugle & par un esprit de faction, ne se contenta pas de faire le rapport de ce qu'il avoit vu: il déclama encore sur les devoirs des princes, il apostropha plusieurs fois l'empereur, il l'accusa d'être la cause de tous les maux, & il en prit l'assemblée à témoin.

Insolence du moine Vala.

Humiliation de Louis, qui prend les évêques pour juges de sa conduite.

C'est ainsi que Vala jouoit insolemment le rôle d'un moine orgueilleux, tandis que Louis supportoit cette seconde pénitence avec l'humilité d'un chrétien, qui ne sait pas être prince. Il s'avoua coupable & il convoqua quatre conciles, invitant les évêques à convenir des choses qu'il falloit réformer dans l'état, dans sa conduite & dans celle de ses fils.

Cependant Judith lui donna de l'inquiétude sur la hardiesse avec laquelle on avoit parlé dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle; & elle lui fit craindre qu'on ne tramât quelque conspiration. En effet, Vala & les autres mécontents étoient de concert avec Lothaire, & formoient le projet de forcer Louis à confirmer le partage fait entre ses trois fils du premier lit, sans rien innover en faveur de Charles.

Le roi ouvrit les yeux, se défia de ses ministres, chassa Vala, & donna toute sa confiance à Bernard, duc de Languedoc, que Judith lui conseilla d'appeller à la cour.

La fermeté de Bernard cause de nouveaux soulevements.

829

Bernard, aussi ferme que son maître étoit foible, mit sa volonté à la place des loix, & publia un édit, par lequel le Roi donnoit à Charles le pays des Allemands, c'est-à-dire, ce qui est entre le Rhin, le Mein, le Nekre & le Danube, la Rhétie, aujourd'hui le pays des Grisons, & enfin la Bourgogne transjurane, maintenant le pays des Suisses & Geneve. Une pareille

pareille entreprise ne pouvoit que soulever les évêques contre un prince qui venoit de les prendre pour juges. On murmura; le roi sévit; on en murmura davantage; & bientôt ce fut un déchaînement général contre le ministre, qu'on accusoit de troubler l'état, de mettre la division dans la famille royale & de plusieurs crimes vrais ou supposés.

Alors Vala sort de son monastère. Il se déclare pour les trois princes du premier lit: plusieurs évêques & plusieurs abbés se joignent à ce moine: ils s'assemblent, & ils protestent qu'ils tiendront pour rebelles à Dieu & à l'église quiconque ne les secondera pas dans le dessein qu'ils ont de rétablir l'ordre dans l'état, de procurer la sureté des peuples & de pourvoir à celle de l'empereur & de toute la famille royale: car ils prétendoient armer les sujets, pour défendre le roi contre le ministre. Ils paroissoient au reste d'autant plus redoutables, qu'ils étoient la plupart en réputation de probité, de sagesse & de doctrine: Vala, sur-tout, passoit pour un grand saint.

Lothaire & Pepin, que les factieux invitoient à se mettre à leur tête, prirent les armes contre leur pere, qui marchoit contre les Bretons révoltés; & Louis, roi de Baviere, s'étant échappé de la cour, vint-à Corbie trouver l'abbé Vala. Le danger étoit grand pour l'empereur; car des troupes qui avoient refusé de le

Lothaire, & Pepin arment

830

ſuivre, s'étoient jointes à Pepin, & pluſieurs ſeigneurs avoient abandonné ſon armée.

Judith prend le voile.

L'empereur crut arrêter la révolte en éloignant Bernard & Judith, qui en étoient les prétextes. Mais la reine ayant été enlevée, Pepin ne lui accorda la vie qu'à condition qu'elle prendroit le voile, & qu'elle perſuaderoit à ſon mari de ſe retirer dans un monaſtère pour le reſte de ſes jours.

Louis aſſemble les ſeigneurs, & les évêques à Compiegne pour ſavoir d'eux s'il prendra le froc ou s'il conſervera l'empire.

Louis conſentit que ſa femme ſe fit religieuſe, & demanda qu'il lui fût au moins permis de prendre l'avis des ſeigneurs & des évêques avant de ſe faire moine lui-même. L'aſſemblée ſe tint dans le palais de Compiegne. Il y parut comme un criminel devant ſes juges, n'oſant monter ſur le trône, ni même y porter ſeulement ſes regards. Il avoua ſes fautes, il ſe reprocha la trop grande complaiſance qu'il avoit eue pour ſa femme; il ratifia la permiſſion qu'il lui avoit donnée de prendre le voile; il loua le zele de ceux qui l'obligeoient à corriger ſa conduite, & promit que ſi on lui laiſſoit la couronne, il gouverneroit déſormais, ſuivant les conſeils de ſes bons & fidéles ſujets. Soit qu'on fût touché d'une humiliation, qui ne devoit cauſer que du mépris, ſoit qu'on voulût conſerver un prince qu'on ſe flattoit de gouverner, on le fit remonter ſur le trône. Mais il n'y fut pas long-temps : car ſes troupes s'étant retirées dans le camp de Pepin, où Lothaire venoit

d'arriver, il fut dans la nécessité de se livrer à ses fils rebelles.

Lothaire se saisit de l'empire que l'assemblée avoit conservé à Louis.

Lothaire, alors maître de l'empire, eût voulu que son pere eût paru se retirer de lui-même dans un monastère. Il s'en ouvrit à des moines, qui promirent de l'y déterminer. Mais comme Louis sous un froc leur devenoit tout à fait inutile, ils résolurent de lui conserver la couronne; après avoir pris cependant la précaution de traiter avec lui, & de lui imposer les conditions qu'ils jugerent à propos.

Les moines rendent l'empire à Louis.

Gombaud, un de ces moines, fut chef de cette intrigue. Il réveilla la jalousie des rois de Baviere & d'Aquitaine. Il leur fit voir un maître dans Lothaire, & il leur fit espérer un partage plus avantageux, s'ils rentroient dans le devoir. Ils se soumirent, & Lothaire, dont le parti s'affoiblissoit tous les jours, fut enfin contraint d'avoir recours à la clémence de l'empereur. On tint ensuite une assemblée à Nimegue, dans laquelle les chefs de la rebellion furent jugés & condamnés à mort: Louis, qui ne savoit ni commander ni punir, se contenta de les reléguer dans des cloîtres.

Louis déclare Lothaire déchu de son association à l'empire.

Judith, rapellée de son monastère, ne songea qu'à se venger de ses ennemis. Plusieurs furent exilés: Vala fut renfermé dans un château sur le bord du lac de Geneve; & Lothaire fut déclaré déchu de son association à l'empire.

Plus Louis étoit foible, plus il étoit imprudent. Il n'y a qu'un moment qu'il avoit pris ses sujets pour juges, & actuellement il leur commande en maître. Il défait de sa pleine autorité ce qui avoit été arrêté dans une assemblée générale de la nation; & changeant continuellement au gré d'une femme, d'un moine & d'un ministre, il ne permet plus de connoître les loix auxquelles on doit obéir. Ce fut, surtout, en lui un attentat aux yeux des ecclésiastiques mécontents, que d'avoir voulu dispenser les François du serment de fidélité qu'ils avoient fait à Lothaire: c'étoit, selon eux, usurper sur les droits de l'église. Il fut troublé, quand il connut combien on murmuroit: il eut de nouveaux remords; &, malgré la reine, il suivit les conseils de quelques évêques & de quelques moines, qui lui persuaderent de pardonner à tous les rebelles & d'accorder une amnistie générale. Vala ne voulut pas profiter de cette amnistie, parce qu'il ne se jugeoit coupable d'aucun crime. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que l'empereur, qui venoit de dégrader Lothaire, crut devoir négocier avec ce moine rebelle, pour l'engager à souscrire au partage fait en faveur de Charles.

On l'accuse d'usurper par cette déclaration sur les droits de l'église.

Bernard, qui revint alors à la cour, trouva que Gombaud avoit toute la confiance de l'empereur. Offensé de cette préférence, il engagea les princes dans une nouvelle révolte. Elle

Révolte qui n'a pas de suite.

831

n'eut pas de ſuite cependant, parce qu'elle fut découverte, avant qu'ils euſſent réuni leurs forces. L'empereur leur pardonna, & dépouilla Bernard de ſes charges & de ſes gouvernements.

Ils avoient juré d'être déſormais fideles à leur pere: mais ces fils dénaturés, incapables de repentir, n'attendoient qu'une circonſtance, où ils pourroient violer leur ferment. Pepin ayant donc repris encore les armes, Louis le déshérita, & donna l'Aquitaine à Charles; ſoit qu'il fût irrité de tant d'ingratitude, ſoit qu'il obéît aux déſirs de Judith. Cependant quelque juſtice qu'il y eût à punir un fils ſi ſouvent rebelle, ce coup d'autorité fut preſque generalement déſapprouvé, tant l'empereur connoiſſoit peu l'art de diſpoſer les eſprits.

Autre révolte des fils de Louis.

833

Lothaire & le Roi de Baviere vinrent au ſecours de Pepin, & les armées de ces trois princes marcherent en Alſace, où elles ſe réunirent. Le pape Grégoire IV, que Lothaire avoit amené, venoit, diſoit-on, pour excommunier l'empereur & les évêques de ſon parti, ſi l'on ne ſatisfaiſoit pas aux prétentions des princes. Sa préſence dans l'armée des rebelles donnoit d'autant plus d'inquiétude, que le peuple pouvoit facilement ſe perſuader que la juſtice étoit où il voyoit le pontife, qui ſacroit ſes Rois au nom de S. Pierre, & qu'il reſpectoit comme interprete des volontés du ciel. Sujet rebelle

Grégoire IV eſt dans leur camp.

lui-même, il vient en France sans avoir eu le consentement de son souverain. Il commande, il menace; en un mot, il parle en maître qui doit juger les rois, & qui ne connoît point de juges. C'est le premier pape qui ait osé de pareils attentats.

La plus saine partie du clergé ne reconnoît pas l'autorité qu'il s'arroge, & que Vala défend.

Il eut pour lui Vala, qui sortit encore de son monastère où il étoit revenu, beaucoup de moines & quelques évêques. Cependant la partie la plus saine du clergé lui répondit avec fermeté, lui faisant connoître ses devoirs, & menaçant de le renvoyer excommunié lui-même, s'il étoit venu pour excommunier les autres. Grégoire eût été embarassé de répondre, si Vala & d'autres savants de ce siecle ignorant n'eussent ramassé, avec aussi peu de jugement que de critique, des passages de l'écriture & des peres, pour prouver que la puissance des papes est celle de S. Pierre & de Dieu; qu'elle est, par conséquent, bien supérieure à celle des rois, & qu'ils sont faits pour juger les souverains comme les sujets.

Louis au pouvoir de ses fils.

Cependant les deux armées s'approchent. Elles étoient en présence lorsque les princes pour avoir le temps de débaucher les troupes de leur pere, entament une négociation, & Grégoire qui s'en charge passe dans le camp de Louis; j'ignore s'il fut le complice de leur mauvaise foi: je vois seulement au ton dont il s'étoit annoncé, qu'il n'étoit pas fait pour être

médiateur. Quoiqu'il en soit, l'empereur, abandonné, tombe entre les mains de ses ennemis, puisqu'enfin c'est ainsi qu'il faut nommer les fils de ce malheureux pere.

Aussitôt Vala, à la tête d'une assemblée tumultueuse, déclare le trône vacant: Lothaire est proclamé empereur: il s'assure de ses freres, en augmentant leurs domaines: & l'attentat qu'on vient de commettre, est ensuite approuvé dans une assemblée générale, tenue à Compiegne.

Il est déposé.

Cependant on pouvoit craindre encore quelque révolution. Il s'agissoit donc d'exclure Louis du trône, de maniere à lui ôter toute espérance d'y remonter. Des évêques en suggérerent les moyens à Lothaire. Ce fut de condamner le roi à la pénitence publique pour le reste de ses jours: car on pensoit alors que cette pénitence, tant qu'elle n'étoit pas finie, ne permettoit pas à celui qui la subissoit de se mêler des affaires civiles; nouvelle opinion, qui certainement n'étoit pas connue du temps de Théodose le Grand.

Un concile s'assemble. On fait une liste des péchés que Louis a commis contre l'église ou contre l'état. On y fait entrer ceux qu'il avoit déja confessés la premiere fois, & dont il avoit bien fait pénitence. On ajoute qu'il a fait marcher une armée en carême jusqu'aux frontieres du royaume, & qu'il a tenu une assemblée le

On le condamne à faire pénitence dans un monastère.

jour même du jeudi ſaint. Sur ces accuſations, on le juge ſans l'entendre ; on lui fait notifier ſa condamnation ; & on l'exhorte à profiter de ce malheur temporel pour le ſalut de ſon ame.

On le tranſporte enſuite à S Médard de Soiſſon ; les évêques s'y rendent : ils ſe raſſemblent dans l'égliſe : Lothaire eſt ſur un trône : Louis paroît ; il ſe dépouille de ſes habits : il jette ſon épée & ſon baudrier au pied de l'autel : il ſe proſterne ſur un cilice ; il confeſſe ſes crimes : il tient à la main l'écrit, où ils ſont renfermés ; il le préſente aux évêques, & il écoute leurs exhortations avec humilité. Enfin Ebbon, évêque de Rheims, qui préſide à ce conciliabule, le couvre d'une eſpece de ſac ; on le conduit en cérémonie dans une cellule du monaſtère, pour y vivre en pénitence le reſte de ſes jours :

Et ceux qui le condamnerent ſont ceux qui l'avoient déclaré l'oint du ſeigneur.

Voilà cet oint du ſeigneur, ce roi donné aux François par l'ordre exprès de Dieu. Ceux qui ont établi cette doctrine, ſont ceux qui le dépoſent ; & il ne faut pas s'en étonner, puiſqu'ils l'avoient introduite pour couronner un uſurpateur. Pepin ne prévoyoit pas que ſon petit-fils en ſeroit la victime. C'eſt ainſi que les ſouverains fondent quelquefois leur puiſſance ſur des maximes, qui doivent un jour la détruire. Les hommes ſont fort peu prévoyants, &, ſur-tout, les princes, Monſeigneur.

Jamais prince, dit le pere Daniel, n'honora plus que Louis la dignité & la personne des évêques, ne prit plus volontiers & plus souvent leurs conseils, & ne déféra plus à leur autorité. Mais en y déférant beaucoup, ajoute-t-il, il n'eut pas assez de soin de la sienne. Cela n'est que trop vrai. Cet Ebbon, qui l'exhorte au nom des évêques, qui lui donne l'habit de pénitent, étoit un homme qu'il avoit tiré de la condition servile, pour l'élever malgré les loix à la dignité épiscopale. Au milieu de toutes ces horreurs, on voit avec une sorte de plaisir, que Grégoire & Vala, peu considérés de ceux qu'ils ont servis, se retirent l'un à Rome & l'autre dans son monastère.

Lothaire aliene les esprits.

Lothaire est empereur; mais rien n'étoit moins assuré que cet empire usurpé par le plus noir des forfaits. Ignorant dans l'art de menager les esprits, Lothaire offensa ses freres par ses hauteurs. Il aliéna ceux de son parti, qu'il ne put pas récompenser. Il entretint les désordres, ou même il en causa de nouveaux; parce que toujours embarrassé entre deux ministres jaloux, qui ne s'accordoient pas & qui le gouvernoient, il n'ordonnoit rien, ou il donnoit d'un jour à l'autre des ordres contraires. On se dégoûta donc bientôt du nouveau gouvernement. On plaignit le sort d'un prince trop humilié. Ce ne furent que murmures, qu'assemblées secretes dans toute la France; & chacun,

par des motifs différents, desiroit une révolution.

Louis recouvre la couronne, ou plutôt la reçoit des évêques.

Les partisans que Louis avoit conservés, profitent de cette disposition des esprits. Le roi de Baviere & celui d'Aquitaine se joignent à eux: ils arment: ils rendent la liberté a leur pere: & Lothaire, après avoir soutenu la guerre pendant quelques mois, se soumet au roi, qui lui pardonne. Alors une assemblée tenue à Thionville rétablit Louis, déposa Ebbon & quelques autres évêques, & l'empereur accorda une amnistie générale. Mais la scene, qui se passa huit jours après, me paroît surprenante. Tous les évêques se transporterent à Metz, & Drogon, évêque de cette ville, lut, en présence du peuple, l'acte par lequel on rétablissoit l'empereur. Ensuite sept archevêques, tenant les mains sur la tête de ce prince, lurent les oraisons destinées pour la réconciliation des pénitents; & prenant la couronne impériale qu'on avoit mise sur l'autel, ils la lui mirent sur la tête. Pourquoi donc rétablir avec tant de cérémonie l'empereur, s'il n'a pas été déposé juridiquement? Pourquoi ces oraisons prononcées sur lui, comme sur un pénitent qui a besoin d'être réconcilié, si la pénitence à laquelle on l'a condamné, n'est que le crime de quelques rebelles? Pourquoi la couronne avoit-elle été mise sur l'autel? Louis n'auroit-il pas dû l'avoir, avant d'entrer dans l'église? A ces contradictions

on jugeroit que les évêques se réservent encore le droit de disposer du trône.

Judith, qui avoit été envoyée à Tortone, recouvra sa liberté, reprit ses intrigues, & prépara de nouveaux troubles, en faisant ajouter la Neustrie aux états déja donnés à son fils. Les princes dissimuloient cependant, parce qu'ils pouvoient difficilement se réunir, & que les peuples étoient las de la guerre: mais ils attendoient une conjoncture favorable, lorsque Pepin mourut.

Judith revient à la cour & reprend ses intrigues.

Alors l'impératrice, assez simple pour compter sur la reconnoissance & sur les serments de Lothaire, imagina de le faire rentrer dans une partie de ses droits, en le faisant jurer d'être fidele aux engagements qu'il auroit contractés avec Charles. En conséquence deux fils, que Pepin avoit laissés, furent exclus de la succession au royaume d'Aquitaine: on décida que les états du roi de Baviere ne seroient pas augmentés; & on partagea le reste de l'empire entre Charles & Lothaire.

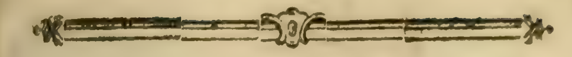
Charles a l'Aquitaine au préjudice des fils de Pepin.

Presque aussitôt le roi de Baviere prit les armes, & les quitta avec la même promptitude à l'approche de son pere qui lui pardonna. Cependant des mouvements, qui commençoient en Aquitaine en faveur des fils de Pepin, appellerent l'empereur d'un autre côté; & le roi de Baviere profita de son éloignement pour se révolter encore. Louis retourna donc sur ses

Nouvelles révoltes & mort de Louis.

840 pas contre ce fils rebelle: mais il tomba malade & mourut dans une île du Rhin au dessous de Mayence. Il étoit dans la vingt-septieme année de son regne, & dans la soixante-troisieme de son âge. Vous pouvez compter parmi les causes de ses malheurs, sa femme, ses fils, des évêques, des moines, ou seulement son incapacité.





CHAPITRE III.

Charles le Chauve.

Louis le Débonnaire a préparé les guerres & les désordres, qui doivent enfin ruiner sa maison. Lothaire qui étoit empereur, & le jeune Pepin se hâterent d'armer contre Charles le Chauve & Louis de Baviere. Mais ayant été défaits à Fontenai en Bourgogne, ils furent réduits à prendre honteusement la fuite. Alors plusieurs évêques & plusieurs abbés s'étant assemblés à Aix-la-Chapelle, les deux rois les prierent de déclarer au nom de Dieu, que Lothaire méritoit d'être privé de la part que le dernier empereur lui avoit donnée dans sa succession. Les prélats, sans balancer, déclarerent ce prince déchu de tous ses droits : mais ils déclarerent aussi qu'ils ne les transporteroient à Charles & à Louis, qu'après qu'ils auroient répondu en présence du peuple à une demande qu'ils avoient à leur faire. Les deux rois comparurent donc. *Promettez-vous de mieux gouverner que Lothaire?* C'est la question qu'on

Après la bataille de Fontenai les évêques disposent des provinces de l'empire.

842

voulut leur faire publiquement. Ils promirent; sur quoi l'évêque qui présidoit leur dit: *recevez le royaume par l'autorité de Dieu & gouvernez-le selon sa divine volonté; nous vous en avertissons, nous vous y exhortons, nous vous le commandons.* Voilà les évêques qui, parlant au nom de Dieu, donnent les royaumes & commandent aux rois.

Bientôt ils sont forcés de consentir au partage que font les trois princes.

Ce jugement n'eût fait qu'allumer encore la guerre: c'est pourquoi Charles & Louis, qui en craignoient les suites, préférerent de s'accommoder avec l'empereur. Les évêques mêmes, accommodant les ordres du ciel aux conjonctures, consentirent qu'on laissât des états à Lothaire, quoiqu'il ne promît pas de mieux gouverner. On négocia & on fit un nouveau partage. Louis eut tout ce que les François possédoient au de-là du Rhin, avec les villes de Spire, de Worms & de Mayence, & fut appellé roi de Germanie. Lothaire, outre l'Italie & sa qualité d'empereur, eut tout ce qui est compris entre le Rhin & l'Escaut, le Hainaut & le Cambrésis; quelques comtés en deça de la Meuse; tout le pays qui s'étend depuis la source de cette riviere jusqu'au confluent de la Saone & du Rhône, & depuis le confluent, tout le Rhône jusqu'à la mer. Charles, qui eut tout le reste, prit le nom de roi de France.

Lothaire qui a été jugé en

Lothaire, déposé par les évêques de France, commandoit dans Rome parce qu'il étoit em-

France par les évêques, juge en Italie le pape Sergius II.

pereur, ou plutôt parce qu'il étoit trop puissant en Italie pour que le pape pût se soustraire à sa domination. Il ordonna qu'on suspendroit l'ordination des papes, jusqu'à ce qu'on lui eût donné avis de la vacance du saint siege. Louis, son fils, fut sacré roi de Lombardie par Sergius II; & ce pontife comparut devant l'empereur, & répondit juridiquement aux accusations qu'on fit contre lui. Ainsi Lothaire étoit à Rome le juge du pape, lorsque les évêques venoient de le juger lui-même en France.

Ravages que font les Normands, dont Charles achète la retraite.

Nous voici aux temps où les peuples de Scandinavie, connus sous le nom de Normands, portoient la terreur sur toutes les côtes où ils se répandoient. Ils enlevoient les hommes, les femmes, les enfants, les bestiaux, dévastoient les campagnes, brûloient les villes & détruisoient ce qu'ils ne pouvoient pas emporter. Ils avoient commencé leurs courses sur la fin du regne de Charlemagne. Les ayant faites avec plus de succès sous Louis le Débonnaire, ils furent attirés, tout à la fois, par le butin & par le peu de résistance, & vinrent avec de nouvelles forces & à des reprises fréquentes, pendant celui de Charles le Chauve. Dès l'an 841, ils remonterent la Seine, ravagerent tout le pays jusqu'à Rouen, surprirent cette ville, & la pillerent. En 843, ils surprirent encore Nantes, dévasterent l'Anjou & la Touraine, commirent de pareils désordres en Guienne; & s'étant em-

parés d'une île, ils s'y établirent pour y passer l'hiver. L'année suivante, ils firent une descente en Angleterre où ils ne causerent pas de moindres maux; ils revinrent ensuite en France, entrerent par l'embouchure de la Garonne, & désolerent tout le pays jusqu'aux environs de Toulouse. De-là, ils entreprirent de se répandre sur les côtes d'Espagne, mais ils furent repoussés par-tout.

En 845, ils remonterent l'Elbe, pillerent Hambourg; & leur chef, Eric roi de Danemarck, gagna deux batailles sur les troupes germaniques. La même année Regnier, un des pirates de ce Roi, entra dans la Seine avec une flotte de cent-vingt voiles, pilla Rouen une seconde fois, vint jusqu'à Paris, trouva cette ville abandonnée, & la brûla. Charles, retranché à S. Denis, crut acheter la paix, en donnant à ces barbares mille livres pesant d'argent: mais il n'acheta pour le moment que leur retraite; & ils ne se retirerent que pour revenir. En effet, ils ne cesserent de porter la désolation jusques dans l'intérieur de la France; ils s'établirent en plusieurs endroits: & Pepin s'unit à eux pour ravager l'Aquitaine qu'il ne pouvoit pas conserver. Je ne m'arrête pas sur ces guerres. Il nous suffira de remarquer les principaux événemens, & de chercher ensuite, dans la conduite de Charles, la cause de la foiblesse & des malheurs de la France.

Charles

[redacted]

Charles est sans autorité entre la noblesse & le clergé.

Charles éprouvoit encore d'autres revers; car les Bretons secouerent le joug de sa domination, & il fut obligé de céder l'Aquitaine à Pepin. Tout contribuoit donc à rendre son gouvernement odieux au peuple, qu'il ne savoit pas défendre, & méprisable aux grands, qui pouvoient se faire craindre. Il étoit en quelque sorte sans puissance entre le clergé, qui s'étoit arrogé le droit de déposer les rois, & la noblesse qui devenoit tous les jours plus indépendante. Dans la nécessité de ménager ces deux corps, il ne pouvoit ni refuser aux évêques la restitution des biens usurpés sur l'église, ni l'ordonner aux seigneurs qui les avoient envahis, ou à qui lui-même il les avoit quelquefois donnés. C'étoit cependant là une source intarissable de plaintes & de murmures. Des conciles se tenoient, sans qu'on eût seulement daigné prendre son agrément; & s'il convoquoit des assemblées, elles aigrissoient les esprits & ne terminoient rien.

Cependant les Normands continuoient leurs ravages, les Bretons eurent de nouveaux succès; l'Aquitaine, qui s'étoit soumise, se souleva, & Charles se vit presqu'abandonné. Il semble que l'hommage, que les seigneurs rendoient encore, n'étoit plus qu'une formalité qui n'obligeoit à rien: ils s'éloignoient de la cour, ils dédaignoient de venir aux assemblées, & ils refusoient le service militaire.

855

Charles s'humilie & prend ses sujets pour juges.

Le roi fut réduit à s'humilier devant ses sujets. Il tint à Chiersi sur l'Oise une assemblée, où il ne vint que des évêques, des abbés, & quelques seigneurs du nombre de ceux qui étoient opprimés : tout le fruit des délibérations fut d'inviter la nation à conférer sur les changements à faire dans le gouvernement. Le Roi s'engageoit à pardonner à ceux qui avoient manqué à leur devoir, pourvu qu'ils eussent la bonne foi de reconnoître leur faute. Que si quelqu'un s'étoit révolté pour n'avoir pas été récompensé, il s'offroit de le satisfaire. Il promettoit de réparer les injures qu'il pouvoit avoir faites, & qui avoient engagé des seigneurs à se retirer de la cour & du service : que s'il y en avoit qui voulussent passer sous une autre domination, il le leur permettroit, pourvu qu'en se retirant, ils ne causassent aucun trouble. Il donnoit en son nom & au nom des évêques toute sorte de sureté à ceux qui conservoient encore quelque méfiance. En un mot, il exhortoit tout le monde à porter des plaintes contre lui, & il assignoit Verberie pour le lieu où les conférences devoient se tenir.

L'assemblée de Verberie fut plus nombreuse que la précédente ; & ceux qui s'y trouverent, parurent se réconcilier avec le roi. Mais on ne doit pas s'attendre à une réconciliation véritable entre un souverain qui s'avilit de la sorte,

& des sujets puissants qui ne songent qu'à se rendre tout-à-fait indépendants.

Vers ce temps, Lothaire, frappé d'une maladie mortelle & de la terreur des jugements de Dieu, voulut mourir sous un froc, croyant ce vêtement propre à couvrir ses crimes. Il fut moine six jours, & laissa trois fils, Louis, Lothaire & Charles. Le premier fut empereur & roi de Lombardie. Lothaire eut tout ce que son pere possedoit entre le Rhin, l'Escaut, la Meuse & la mer; royaume qui prit de lui le nom de *Lotharingia*, & que j'appellerai Lorraine, quoique cette province ne soit aujourd'hui, qu'une petite partie des états de ce prince. Enfin Charles eut le royaume d'Arles ou de Provence, ce qui comprenoit la Savoye, le Dauphiné, la Provence, une partie du Lyonnois & du Languedoc.

Lothaire meurt dans un froc & laisse trois fils.

En 858, comme la France étoit toujours dévastée par des payens, Louis, roi de Germanie, crut devoir venir au secours de la religion, c'est-à-dire, envahir les états de son frere. Un concile d'Attigni auquel présidoit l'archevêque de Sens, déposa Charles, releva ses sujets du serment de fidélité, & déclara la couronne de France dévolue au Roi de Germanie. Les évêques, qui resterent fideles, excommunierent les peres de ce concile: mais la plus grande partie des troupes ayant passé dans le parti des

Louis de Baviere fait déposer Charles dans le concile d'Attigni.

excommuniés, Charles fut contraint de s'enfuir en Bourgogne.

Louis ne conſerva pas long-temps ſa conquête. Comptant ſur l'affection de ſes nouveaux ſujets, & voulant gagner leur confiance, il eut l'imprudence de renvoyer ſon armée en Germanie : il la ſuivit bientôt lui-même, parce que Charles reparut avec de nouvelles forces.

Charles reconnoît les droits que le clergé s'arroge.

Le Roi de France ayant recouvré ſes états, ſongea comment il pourroit les conſerver. Les évêques ne ceſſoient alors de s'attribuer dans leurs lettres ſynodales toute autorité ſur les rois; & ils regardoient cette autorité comme attachée à leur qualité de Lieutenants de Dieu ſur terre. En effet, le mot ſeul de *Lieutenant* porte l'idée d'une puiſſance temporelle ; tant les mots ont de vertu, lorſque les peuples ſont ſtupides; & quelle eſt même la nation éclairée où les mots ſont ſans vertu ? Charles n'eut garde de rien conteſter au clergé ; au contraire, il publia contre l'archevêque de Sens un écrit, dans lequel il dit: *au moins cet archévêque ne devoit pas me dépoſer, avant que j'euſſe comparu devant les evêques qui m'avoient ſacré roi, & avec leſquels il m'avoit ſacré lui-même; il falloit auparavant que j'euſſe ſubi le jugement de ces prelats, qui ſont appellés les trônes de Dieu, dans leſquels Dieu eſt aſſis, & par leſquels il prononce ſes arrêts, ayant toujours été prêt*

de me ſoumettre à leurs corrections paternelles & aux châtiments qu'ils voudroient m'impoſer.

Après cet aveu, Charles imagina de fonder ſon trône ſur les trônes de Dieu, & d'engager les évêques à déclarer au roi de Germanie qu'il avoit encouru l'excommunication, & qu'il demeuroit excommunié, s'il ne renonçoit à ſes deſſeins ſur la France. Le concile ſe tint à Metz: il obéit aux inſpirations du roi; & il envoya des députés à Louis, pour lui ſignifier la ſentence qu'il avoit portée.

Il fait excommunier Louis dans le concile de Metz.

859

Le roi de Germanie, qui n'étoit pas du dioceſe de ces évêques, fut fort étonné de la juriſdiction qu'ils s'arrogeoient ſur lui. Si Charles avoit des évêques pour l'excommunier, il en avoit auſſi pour excommunier Charles; & il répondit qu'il conſulteroit les ſiens.

Cette ſentence ridicule ayant été ſans effet, le roi de France fit tenir un autre concile à Savonieres près de Toul. Il s'y trouva avec les rois de Lorraine & de Provence. Là, ces trois princes firent un traité d'alliance en préſence des évêques: mais auſſi les évêques en préſence & du conſentement des princes, s'obligerent à demeurer très unis entre eux, pour corriger les rois, les grands ſeigneurs & le peuple. Cependant un événement prépara dès lors aux évêques un joug, ſous lequel ils devoient tôt ou tard fléchir.

Il s'allie des rois de Lorraine & de Provence, & tous trois reconnoiſſoient que les évêques doivent s'unir pour corriger les rois.

Divorce de Lothaire roi de Lorraine.

Lothaire voulant épouser Valdrade dont il est amoureux, répudie Theutberge sa femme, qu'il fait accuser d'adultere. Gonthier, archevêque de Cologne, Teutgaud, archevêque de Tréves, deux évêques & deux abbés approuvent, ordonnent même ce divorce, & leur jugement est confirmé dans un concile tenu à Aix-la-Chapelle.

Autorité que le pape s'arroge à cette occasion.

Theutberge, qui s'étoit réfugiée en France, écrivit à Nicolas I pour se plaindre de ce jugement. Ce pape prit sa défense, soit pour lui rendre justice, soit pour saisir l'occasion d'étendre sa puissance sur les évêques & sur les rois. Il étoit déja bien convaincu que les empereurs tiennent du vicaire de S. Pierre la couronne & le glaive; & que la soumission commandée par l'apôtre, n'est due aux rois qu'autant qu'ils sont bons. Il ne considéroit pas que Néron est celui auquel S. Pierre commandoit d'obéir. Il cassa le concile, déposa Gonthier & Teutgaud, & menaça d'excommunier Lothaire.

Elle révolte d'abord les évêques.

Alors Gonthier écrit aux évêques en ces termes. »Le seigneur Nicolas, que l'on nomme pape, qui se compte apôtre entre les apôtres, & se fait empereur de tout le monde, nous a voulu condamner: mais nous avons résisté à sa folie.« S'adressant ensuite au pape: »vous avez prétendu, dit-il, nous condamner à votre fantaisie; mais nous ne recevons point votre mau-

dite ſentence : nous la mépriſons : nous vous rejetons nous-mêmes de notre communion : nous nous contentons de la communion de toute l'égliſe.«

Cependant Lothaire craignoit l'excommunication, parce qu'il penſoit que ſes oncles auroient la conſcience trop délicate pour ſouffrir que les Lorrains fuſſent gouvernés par un excommunié. Bien loin donc de ſoutenir les évêques qui s'étoient prêtés à ſa paſſion, il ſe ſoumit lui-même, & demanda qu'il lui fût permis d'aller à Rome, afin de ſe préſenter devant le pape avec ſes accuſateurs. C'eſt une grace qui ne lui fut accordée que par Adrien II, ſucceſſeur de Nicolas. Le roi de Lorraine comparut donc devant le pape, comme devant ſon juge ; & Gonthier lui-même, ſe proſternant aux genoux de ſa ſainteté, lui-dit : *je déclare devant Dieu & devant ſes ſaints, à vous, Monſeigneur Adrien, ſouverain pontife, aux évêques qui vous ſont ſoumis, & à toute l'aſſemblée, que je ſupporte humblement la ſentence de dépoſition, donnée canoniquement contre moi par le pape Nicolas ; que je ne ferai jamais aucune fonction ſacrée, ſi vous ne me rétabliſſez par grace ; & que je n'exciterai jamais aucun ſcandale contre l'égliſe Romaine ou contre ſon évêque, à qui je proteſte d'être toujours obéiſſant.* C'eſt ainſi que ſe termina cette affaire également honteuſe pour Lothaire, pour les évêques &

Mais ils ſe ſoumettent à l'exemple de Lothaire.

pour le pape ; & c'est la premiere où un roi & des évêques étrangers se soient soumis à la jurisdiction de la cour de Rome. Jusqu'alors les papes ne s'étoient point encore mêlés des mariages, ni des divorces des princes. Ce premier succès les enhardira à se porter pour juges dans ces sortes d'affaires, & il en naîtra bien des désordres.

Mort de Charles roi de Provence & de Lothaire roi de Lorraine.

Charles, roi de Provence, mourut, lorsque ce divorce occupoit toute l'Europe, & qu'on disputoit sur les cas, où un mari pouvoit répudier sa femme pour en prendre une autre. Lothaire, par un traité fait avec Charles, devoit être son héritier. Mais il céda une partie de ce royaume à l'empereur, parce que son différent avec la cour de Rome, lui faisoit une nécessité de le ménager. A peine eut-il terminé cette affaire qu'il mourut à Plaisance, lorsqu'il revenoit dans ses états.

869

Au préjudice de l'empereur frere de Lothaire, Louis le Germanique & Charles le Chauve partagent la Lorraine entre eux.

L'empereur, comme frere de Lothaire, pouvoit prétendre à la Lorraine : mais il étoit trop éloigné pour faire valoir ses droits, & d'ailleurs il avoit alors la guerre avec les Sarrasins. Ces peuples, profitant des troubles qui désoloient les duchés de Bénévent & de Naples, avoient passé de Sicile en Italie, & s'y étoient établis. Le roi de Germanie, alors malade à Ratisbonne, avoit déja bien de la peine à se défendre contre les Sclavons Vinides, qui avoient gagné

plusieurs batailles sur lui. Charles le Chauve saisit ces circonstances, qui lui étoient favorables, parut avec une armée, fut reconnu dans une assemblée qui se tint à Metz, & sacré roi de Lorraine. Cependant le roi de Germanie lui ayant déclaré la guerre, il consentit à lui céder une partie de ce royaume; & le partage fut fait.

Ils méprisent les excommunications d'Adrien II qui se déclare pour l'empereur.

C'est en vain qu'Adrien II, prenant les intérêts de l'empereur, avoit protesté contre les entreprises de ces deux rois, & les avoit menacés d'excommunication, s'ils s'emparoient de la Lorraine; ce fut tout aussi inutilement, que ses légats vinrent à S. Denis; & que s'étant présentés devant le roi lorsqu'il entendoit la messe, ils lui défendirent de la part du pape de se mêler désormais en aucune maniere de ce royaume. Adrien crut trouver bientôt l'occasion de se venger du mépris qu'on faisoit de ses censures.

Charles fait excommunier Carloman son fils qui s'étoit révolté.

Charles le Chauve avoit deux fils, Louis qui ne lui avoit jamais été bien soumis, & Carloman qui se révolta. Celui-ci mécontent d'avoir été fait diacre malgré lui, se mit à la tête d'une troupe de bandits, & ravagea le royaume. Le roi, comme pour autoriser les prétentions du clergé, prit un concile pour juge, & fit excommunier son fils, avec tous ceux qui l'avoient engagé, ou qui le suivoient dans la révolte.

Le pape qui se déclare pour Carloman, veut s'établir juge de cette affaire, mais sans succès.

Carloman implora la protection du pape, qui étoit empressé de saisir le plus léger prétexte pour étendre sa jurisdiction sur le roi & sur les évêques de France. Adrien, dans sa lettre à Charles, le traita de pere dénaturé, lui ordonna de cesser la persécution qu'il faisoit à son fils, & de lui rendre son amitié; ajoutant que quand il auroit obéi, il enverroit des légats en France pour régler tous les différents. Il écrivit encore aux évêques que toutes leurs excommunications séroient nulles, jusqu'à ce qu'il eût été instruit de cette affaire; & aux seigneurs qu'il les excommunieroit, s'ils prenoient les armes contre Carloman. Cette tentative n'eut pas l'effet qu'Adrien s'étoit promis, parce que les esprits n'étoient pas encore accoutumés à reconnoître l'autorité qu'il s'arrogeoit. Mais c'est à force de hazarder des prétentions aussi extraordinaires, que les papes s'éleveront enfin au dessus des rois, & disposeront des couronnes.

Il abandonne Carloman pour Charles dont il croit avoir besoin.

Adrien fit ses réflexions, & changea de conduite. Considérant que si l'empereur, qui n'avoit point de fils, venoit à manquer, Charles pourroit être roi d'Italie; & que, par conséquent, il devoit le ménager pour lui, pour ses parents & pour ses amis; il lui écrivit peu apres d'un style tout différent. Il le combla de louanges, & lui promit de ne jamais se départir de ses intérêts. Carloman abandonné du pape, fut pris après avoir troublé plusieurs provinces

pendant deux ans; & ſon pere lui fit crever les yeux.

Les fils du roi de Germanie n'étoient pas plus fideles.

Le roi de Germanie ne trouvoit pas plus de ſoumiſſion dans ſa famille. Car ſes deux cadets Louis & Charles avoient pris les armes; & Carloman ſon aîné, alors ſoumis, s'étoit déja révolté pluſieurs fois.

875 Après la mort de l'empereur Charles obtint de Jean VIII la couronne impériale.

L'empereur étant mort ſur ces entrefaites, Charles le Chauve, qui avoit pris ſes meſures d'avance, ferma les paſſages des Alpes au roi de Germanie, & vint à Rome, où il reçut la couronne impériale des mains de Jean VIII, ſucceſſeur d'Adrien. Son frere, jaloux de ſe venger, fit une irruption en France, pénétra juſqu'en Champagne, ruina tous les lieux par où il paſſa, & ſe retira.

Charles avilit la dignité impériale.

On ne ſait pas exactement ce que coûta le titre d'empereur au roi de France: mais quelque marché qu'il ait fait, il a du moins donné lieu de croire que le pape le conféroit; & on ne peut pas douter qu'il n'ait contribué à l'aviliſſement de cette dignité & à l'accroiſſement de la puiſſance des papes. Il revint en France l'année ſuivante 876, & il ſe hâta de faire tenir un concile à Pont-Yon, où les légats ſe trouverent, & dans lequel il employa toute ſon autorité pour ſoumettre l'égliſe de France à la juriſdiction du ſaint ſiege. Il oublia même ſa dignité, juſqu'à dire que le pape lui avoit donné

la commiſſion de le repreſenter, & qu'il vouloit exécuter les ordres qu'il en avoit reçus. Cependant les entrepriſes du ſouverain pontiſe étoient contraires aux canons, aux uſages de l'égliſe gallicane, & aux intérêts mêmes du roi. Entre autres choſes, il établiſſoit l'archevêque de Sens, primat des Gaules & de Germanie, comme ſon vicaire en ces provinces, ſoit pour la convocation des conciles, ſoit pour les autres affaires eccléſiaſtiques: ordonnant qu'il notifieroit aux évêques les decrets du ſaint ſiege, lui feroit le rapport de ce qui auroit été fait en exécution, & le conſulteroit ſur les cauſes majeures. Mais les évêques s'oppoſerent à cette nouveauté, & quoique l'archevêque de Sens ſe ſoit depuis prétendu primat des Gaules & de Germanie, cette qualité ne fut jamais en lui qu'un titre ſans juriſdiction. Le deſſein de Charles étoit d'abaiſſer ſon clergé, parce qu'il le craignoit: il reſſembloit au cheval de la fable, auquel bien d'autres princes ont reſſemblé.

875. Mort de Louis le Germanique qui laiſſe trois fils.

Cette même année mourut Louis, roi de Germanie. Il ſut défendre ſes etats contre ſes voiſins, maintenir ſes ſujets dans l'obéiſſance, faire rentrer ſes fils dans le devoir: en un mot, il fit reſpecter ſon autorité. Mais j'ai peine à croire, qu'il ait été un des plus vertueux & des plus grands princes qui ait regné en Allemagne, comme le dit Mr. le preſident Henault: Il n'y

avoit guere alors de véritable vertu ni de véritable grandeur parmi les souverains.

Quatre ans avant sa mort, il avoit partagé ses états entre ses fils. Carloman eut la Baviere, la Boheme, la Carinthie, l'Esclavonie, l'Autriche d'aujourd'hui & une partie de la Hongrie. Louis eut la Franconie, la Saxe, la Frise, la Thuringe, la basse Lorraine, Cologne & quelques autres villes sur le Rhin. Enfin Charles eut l'Allemagne, ce qui comprenoit tout ce qui est au de-là du Mein jusqu'aux Alpes, & avec cela quelques villes qui avoient été du royaume de Lorraine.

Charles qui ne peut se défendre contre les Normands & les Sarrasins fait la guerre à ses neveux & meurt.

L'empereur voulant envahir quelques parties de ces états, arma contre lui ses trois neveux, Carloman roi de Baviere, Louis roi de Germanie & Charles roi d'Allemagne : c'est ainsi qu'on les désignoit. Il venoit d'être défait par le roi de Germanie, lorsqu'il apprit que les Normands, entrés par l'embouchure de la Seine, s'étoient rendus maîtres de Rouen ; & que les Sarrasins, les Grecs & le duc de Bénévent causoient de grands désordres en Italie. Il se hâta de passer les Alpes à la sollicitation du pape, laissant la régence du royaume de France à Louis son fils : mais Carloman, roi de Baviere, arriva presque aussitôt en Lombardie. Ces deux rois se firent peur mutuellement, & n'eurent rien de plus pressé que de retourner l'un & l'autre sur leurs pas : Carloman, parce qu'il

crut que Charles étoit venu avec toutes ses forces ; & Charles, parce qu'en effet une partie de son armée avoit refusé de le suivre. Celui-ci tomba malade en passant le Mont-Cenis, &
877 mourut dans une chaumiere de paysan. Il étoit dans la cinquante cinquieme année de son âge, & dans la trente huitieme de son regne, comme roi de France.

Je vous ai montré par la suite des principaux événements combien ce roi fut peu maître dans ses états, & combien il étoit foible pour les défendre, lors même qu'il acquéroit de nouvelles provinces. Il nous reste à considérer, dans sa conduite, quels sont les vices qui acheveront de perdre tout-à-fait le gouvernement.

Sage politique de Charlemagne.

Le roi se trouvant entre deux corps jaloux & ennemis, le clergé & la noblesse, étoit forcé à se déclarer, tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre, & devoit enfin devenir la victime de l'un des deux, ou de tous deux ensemble. Si Charlemagne maintint son autorité, c'est qu'il fit entrer le peuple dans les assemblées de la nation; qu'il sut balancer par ce troisieme corps la puissance de la noblesse & du clergé; & qu'il entretint l'union entre ces trois ordres. Cette politique lui réussit : sur quoi vous remarquerez que le plan de gouvernement le plus équitable est le plus avantageux

pour le ſouverain, comme pour les ſujets. Si ce grand homme eût pu tranſmettre ſon génie à ſes fils, l'empire François, tous les jours plus floriſſant, ſe fût affermi. Il devoit donc tomber en décadence ſous Louis & ſous Charles I; car les effets ne pouvoient plus être les mêmes, lorſque la conduite des ſouverains étoit toute différente.

Les déſordres ont commencé ſous Louis le Débonnaire.

Louis fut l'inſtrument de ſa femme, de ſes miniſtres & des moines. Il ne conſultoit pas la nation, ou il changeoit de ſon autorité ce qu'il avoit réglé avec elle. Il lui commandoit en maître, il lui parloit en ſuppliant, paſſant de la ſoumiſſion au deſpotiſme, & toujours timide ou téméraire, ſuivant les impreſſions qu'il recevoit. Les aſſemblées de la nation devinrent moins fréquentes; le peuple n'y eut plus la même influence, & les diſſentions recommencerent entre la nobleſſe & le clergé.

Ils s'accroiſſent ſous Charles le Chauve.

Sous Charles, les abus prirent de nouvelles forces. Il compta d'abord pour rien le clergé, la nobleſſe & le peuple; il dédaigna de convoquer le champ de mai, ſoit qu'il craignît de trouver de la réſiſtance dans l'aſſemblée de la nation, ſoit que, d'après ſes flatteurs, il crut n'avoir qu'à commander: mais on lui déſobéit, & on lui déſobéit impunément. Les grands, en lui refuſant le ſervice militaire, lui firent ſentir toute ſa foibleſſe. Voilà pourquoi il fut

toujours hors d'état de défendre ses provinces contre les Normands. Regnier, avec qui il fit un traité si honteux, n'avoit que cent-vingt bateaux, &, par conséquent, fort peu de troupes.

Charles s'humilia: son impuissance en fut plus manifeste. Les seigneurs & les évêques, qu'il convoqua, en devinrent plus hardis. Le champ de mai, qui avoit fait toute la force du gouvernement sous Charlemagne, n'offrit plus qu'une assemblée tumultuaire, dans laquelle des hommes qui n'y venoient que pour se plaindre, ou que parce qu'ils avoient encore quelques ménagements à garder, délibéroient toujours en désordre, & ne terminoient jamais rien. D'ailleurs comme le peuple, de plus en plus avili, n'étoit point appellé, le roi seul, entre le clergé & la noblesse, étoit trop foible contre tous deux ensemble, & ne pouvoit sans danger s'attacher à l'un plutôt qu'à l'autre. Les choses étant réduites à ce point, il étoit difficile de se bien conduire; mais il n'étoit pas possible aussi de se conduire plus mal que Charles le Chauve. Je ne veux pas seulement parler de la faute qu'il fit, en reconnoissant comme des droits, les prétentions des évêques; ni de l'imprudence qu'il eut ensuite de vouloir les soumettre au pape, afin de les abaisser: je veux parler de la conduite qu'il tint avec la noblesse,

&

& qui doit produire le gouvernement le plus monſtrueux.

Origine du gouvernement féodal.

Charles-Martel, Pepin ſon fils & Charlemagne avoient donné des bénéfices aux grands qu'ils vouloient s'attacher; exigeant d'eux le ſerment de fidélité, l'hommage & le ſervice militaire, quand ils ſeroient commandés. Cet établiſſement lia le bénéficier à celui qui conféroit le bénéfice, & mit entre eux un rapport qu'on exprimoit par les mots de *vaſſal* & de *ſuzerain*.

Cette politique étoit ſage de la part de ces princes, aſſez puiſſants pour s'aſſurer de la reconnoiſſance, & qui d'ailleurs conſervoient le droit de reprendre les bénéfices à ceux qui manqueroient à leurs engagements. Mais Charles le Chauve, dans une poſition toute différente, fut aſſez ſimple pour croire s'attacher les ſeigneurs par des bienfaits; & comme il n'avoit plus rien à donner, il déclara tous les bénéfices & tous les comtés héréditaires.

Il faut conſidérer que la plupart des ſeigneurs & des comtes étoient ſi bien affermis, qu'il eût été dangereux d'entreprendre de les dépouiller. En acquérant donc un droit ſur une choſe, qu'ils étoient aſſez forts pour conſerver, ils crurent qu'on ne leur donnoit que ce qu'on ne pouvoit pas leur ôter: & ne ſongeant qu'à jouir de ce qui ne pouvoit plus leur être conteſté, ils devinrent plus indépendants

que jamais. Tel fut le degré de puissance où s'éleverent les grands vassaux.

Comme on profitoit de la foiblesse du gouvernement, il s'établissoit des multitudes de tyrans dans chaque province. Un homme étoit-il assez puissant pour se cantonner dans sa terre? Il cessoit d'obéir: il ne permettoit plus aux envoyés royaux de faire aucune fonction chez lui: & il ne travailloit qu'à s'approprier les droits de la souveraineté. Ainsi les loix Saliques, Ripuaires, Romaines, Bourguignones, les Capitulaires de Charlemagne, en un mot, toutes les loix, en vigueur jusqu'alors, furent absolument oubliées. A leur place, s'introduisirent des coutumes bizarres, contradictoires, tyranniques; telles que l'ignorance & l'avarice les établissent, quand la force regle tout: la volonté de chaque seigneur étoit devenue l'unique loi.

Il se forma néanmoins parmi tous ces seigneurs une sorte de subordination. Ceux qui rendoient hommage à un supérieur, le recevoient d'un inférieur, & se trouvoient sous différents rapports tout à la fois suzerains & vassaux. Le roi, qui ne relevoit de personne, & les petits seigneurs auxquels personne ne rendoit hommage, étoient les extrémités de cette chaîne. Cependant il n'y avoit rien de certain dans cette subordination: l'état de chaque seigneur pouvoit varier & varioit continuelle-

ment. Comme il n'y avoit point de puiſſance publique, qui ſe fît reſpecter, le foible étoit ſans protection contre le fort qui l'opprimoit; & le ſort des armes donnoit des droits, ou les enlevoit ſuivant les circonſtances. Aujourd'hui on étoit le vaſſal d'un ſeigneur, demain on l'étoit d'un autre; ou même on devenoit le ſuzerain de celui à qui on avoit rendu hommage. Enfin quelques ſeigneurs s'affranchirent de tout hommage, & ne releverent, comme on s'exprima, que de Dieu & de leur épée. Leurs terres qui devinrent des principautés tout-à-fait indépendantes, furent ce qu'on nomma des *alleux*, ou des terres *allodiales*. Tel étoit l'état de la France: elle n'avoit plus de loi, & des tyrans s'y formoient de toutes parts. On a nommé gouvernement féodal cette anarchie, où la fortune des grands ſe trouvoit toujours chancelante, où les foibles gémiſſoient continuellement ſous l'oppreſſion, & d'où les plus grands déſordres devoient ſans ceſſe naître les uns des autres.

Les vaſſaux prêtoient foi & hommage à leurs ſuzerains. Quoique quelques-uns s'y refuſaſſent, en général ils ne s'en diſpenſoient pas, lors même qu'ils étoient aſſez forts pour s'en affranchir. C'eſt que l'anarchie féodale s'étant introduite peu-à peu, il étoit naturel de conſerver par habitude quelque choſe de l'ancien gouvernement, & de continuer de prêter

l'hommage, parce qu'on l'avoit toujours prêté. On songeoit d'autant moins à secouer cet usage, que ce n'étoit plus un joug, mais seulement une formalité, qui n'obligeoit à rien celui qui étoit assez puissant pour ne pas obéir: d'ailleurs un seigneur eût donné un mauvais exemple à ses vassaux, s'il eût refusé lui-même ce devoir à son suzerain. Voilà pourquoi le droit de la suzeraineté se conservoit presque par-tout, dans les temps où chaque vassal travailloit à s'affranchir & à se rendre indépendant.

Quant aux autres droits, vous pouvez juger par la nature des fiefs, c'est ainsi qu'on nommoit les terres qui soumettoient à l'hommage, vous pouvez juger, dis je, qu'ils n'avoient rien de fixe. Ils ne pouvoient être uniformes, parce qu'ils dépendoient uniquement de la puissance du suzerain & de la foiblesse du vassal. Là, les vassaux ne faisoient point difficulte de servir à la guerre pendant soixante jours; ici, ils vouloient que leur service fût borné à quarante, ailleurs à vingt-quatre, ou même à quinze: les uns exigeoient une espece de solde; d'autres prétendoient pouvoir se racheter de leur service, en payant quelque légere subvention: tantôt on ne devoit marcher que jusqu'à une certaine distance; d'autres fois on n'étoit obligé de marcher, que lorsque le suzerain comandoit lui-même ses troupes. Ceux-là ne devoient

que le service de leur personne; ceux ci devoient se faire suivre d'un certain nombre de chevaliers. En un mot, le joug des vassaux étoit plus ou moins pesant, suivant leur foiblesse ou leur puissance. Tel est le gouvernement monstrueux, qui va subsister pendant plusieurs siecles, & dont la suite de l'histoire vous fera connoître les abus.





CHAPITRE IV.

Jusqu'à Hugues Capet.

L'empire de Charlemagne tombe. Il suffit de reconnoître les causes de cette révolution.

LA maison de Charlemagne se précipite vers sa ruine, & entraîne avec elle l'empire qu'il a fondé. Dès que nous connoissons cette révolution dans ses causes, nous la connoissons déja dans ses effets. Il est aisé de prévoir les guerres, qui vont déchirer l'Europe dans toutes ses parties; puisque nous ne voyons par-tout que des tyrans sans mœurs, sans loix, sans subordination. Je crois encore inutile d'étudier ces guerres dans l'histoire, parce qu'il est tout aussi instructif de les imaginer, & beaucoup plus court. Passons donc rapidement, & n'observons la chûte de l'empire de Charlemagne, que pour remarquer ce qui se formera de ses débris.

Etat de l'empire sous Louis II.

Quoique Louis II, dit le Begue, eût reçû de son pere la régence du royaume, il paroît cependant n'avoir dû la couronne, qu'à la jalousie qui divisoit les grands. Aucun d'eux ne vouloit se donner pour maître celui qu'il avoit

jusqu'alors regardé comme son égal : & ils trouvoient tous de l'avantage à se réunir en faveur de Louis, auquel ils pouvoient faire la loi.

L'Italie étoit comme la France, en proie à une multitude de petits souverains ; en sorte que le titre de roi de Lombardie n'avoit donné à Charles le Chauve qu'une puissance toujours contestée par les ducs Lombards, auxquels Charlemagne avoit laissé leurs domaines.

Les Sarrasins faisoient des courses jusqu'aux portes de Rome, qui se racheta par un tribut auquel elle se soumit. Carloman, roi de Baviere, prétendoit à l'empire. Lambert, duc de Spolete, soutenu d'Adelbert marquis de Toscane, y prétendoit encore. Tous deux le demandoient au pape Jean VIII, qui le refusoit à l'un & à l'autre. Cependant Lambert entre dans Rome, fait arrêter Jean, & continue de lui demander l'empire, sans pouvoir l'obtenir. Quelle idée se formoit-on de cet empire, dont le pape dans les fers disposoit encore? Quoi qu'il en soit, le duc de Spolete se desista, & exigea le serment de fidélité au nom du roi de Baviere dont il craignit d'être le concurrent. Si Carloman n'eût pas été retenu par une maladie & par la guerre qu'il avoit avec les Sclavons, il se fût rendu maître de l'Italie & de l'empire, c'est-à-dire, du titre d'empereur & de celui de roi de Lombardie : car alors ce n'étoit guere là que des titres.

Le pape s'étant échappé de sa prison, vint en France, & tint un concile à Troyes, dans lequel il sacra le roi & excommunia Lambert, Adelbert, tous ceux qui s'emparoient des biens des églises, & tous ceux encore qui s'assieroient en présence des évêques, sans en avoir obtenu la permission.

Le pere Daniel pense que Louis fut seulement couronné roi de France, le pape ayant voulu qu'il vînt à Rome recevoir la couronne impériale ; & qu'il y vint avec une armée, pour secourir cette ville contre les Sarrasins, le duc de Spolete & le marquis de Toscane. Mais il importe peu de savoir quels ont été les titres d'un roi, qui n'a paru sur le trône que pour s'en montrer indigne. Il mourut après dix-huit mois de regne.

879

Etat de l'empire sous Louis III & Carloman.

Il laissa deux fils encore fort jeunes, Louis & Carloman : & quelque temps après la reine accoucha d'un prince qui paroîtra sous le nom de Charles le Simple.

Les grands, profitant de la jeunesse des princes, formerent plusieurs factions. Louis de Germanie fut même appellé à la couronne de France : mais enfin ils se réunirent, & partagerent le royaume entre Louis & Carloman. Cependant Hugues, fils de Lothaire & de Valdrade, entreprend de faire valoir ses droits sur la Lorraine ; les Normands recommencent leurs courses ; & le duc Boson, dont Charles le

Chauve avoit épousé la sœur, se fait reconnoître roi de Provence.

Pendant que ces mouvements se faisoient en France, Carloman, roi de Baviere, mourut. Louis de Germanie ajouta la Baviere à ses états, en cédant néanmoins la Carinthie à Arnoul, fils naturel de Carloman : & Charles, roi d'Allemagne, se fit reconnoître roi de Lombardie, & vint à Rome où le pape Jean le couronna empereur. L'année suivante, il réunit encore sous sa domination la Germanie & la Baviere ; Louis, son frére, étant mort sans enfants. 880

Louis, roi de France, mourut en 882 & Carloman son frere en 884. La jeunesse de ces princes acheva d'affoiblir la puissance royale. Les grands auroient pu donner la couronne au fils posthume de Louis le Begue ; mais comme les guerres civiles & les incursions des Normands, tous les jours plus redoutables, faisoient sentir le besoin d'un chef ; qu'un enfant, qui n'avoit guere que quatre ans, ne pouvoit pas l'être ; & qu'aucun d'eux ne fut assez puissant pour se saisir de la régence ; ils appellerent au trône de France l'empereur Charles, que l'on surnommoit le Gros. Etat de l'empire sous Charles le Gros. 882 884

La réunion de tant d'états, en paroissant former de nouveau le vaste empire de Charlemagne, n'en offroit cependant que le simulacre. Ce n'étoit plus ce corps dont toutes les parties se soutenoient : elles se détruisoient, au

contraire, & le souverain, incapable d'y rétablir l'ordre, n'en étoit que plus foible.

Il restoit encore quelque subordination dans la Germanie; car les loix n'y étoient pas tout-à-fait oubliées. Charles eût donc pu se faire respecter dans toute l'étendue de sa domination, s'il eût su faire usage de l'autorité qu'il conservoit encore sur les Germains: mais il parut sans puissance en Germanie, parce qu'il en avoit peu par-tout ailleurs.

Il venoit de faire en 882 une paix honteuse avec les Normands, leur ayant cédé une partie de la Frise & des pays compris aujourd'hui sous le nom de Hollande; & dès 887, ces peuples se répandirent dans la Flandre, passerent la Somme, brûlerent Pontoise, & mirent le siege devant Paris. Eudes ou Odon comte de Paris fils de Robert le Fort, qui s'étoit distingué sous Charles le Chauve, défendit cette place avec beaucoup de courage pendant deux ans; l'empereur ne parut que pour faire encore une paix honteuse, qui l'ayant rendu l'objet du mépris du public, acheva de ruiner son autorité.

Les flatteurs lui disoient souvent qu'un prince comme lui n'avoit qu'à commander: les royaumes qu'il avoit acquis successivement par la mort de plusieurs princes, sembloient prouver qu'il étoit né pour être le maître d'un vaste empire: on le comparoit à Charlemagne, & il croyoit en avoir toute la puissance, lorsque,

tout-à-coup déposé, il se vit sans empire, sans sujets, & réduit à subsister des charités de l'archevêque de Mayence. Il mourut l'année d'après.

Arnoul, duc de Carinthie, & qui étoit à la tête d'une armée, fut proclamé roi de Germanie; & le comte Eudes se fit reconnoître roi de France, à l'exclusion de Charles le Simple, âgé de huit ans. Cependant plusieurs seigneurs, alliés à la maison Carlovingienne, ou qui en descendoient par les femmes, formoient des prétentions sur ce royaume, ou sur quelques unes de ses parties. Tels étoient Gui duc de Spolete & Bérenger duc de Frioul, qui causerent une longue guerre en Italie, & qui prirent la couronne tour-à-tour. Rodolphe, neveu d'Eudes, se fit un royaume de la Bourgogne transjurane. Louis, fils de Boson, conserva celui de Provence. Les ducs & les comtes se regarderent tous comme indépendants. Enfin les Normands se montrerent de toutes parts.

888 Démembrement de l'empire après la déposition de Charles le Gros.

Au milieu des guerres sans nombre que se faisoient les grands & les petits vassaux, un parti se déclara pour Charles le Simple, & lui donna la couronne en 892. Les désordres, qui en devinrent plus grands, durerent jusqu'en 897 que les deux rois partagerent la France. Eudes mourut l'année suivante.

898 Charles le Simple est sans autorité.

Charles regna seul. Ce prince foible n'eut aucune autorité, & l'anarchie se porta jusqu'aux derniers excès. C'est sous lui que Rolon, chef des Normands, s'établit dans cette province, qu'on nomme aujourd'hui Normandie. Il fallut la lui céder ; bientôt après, il fallut encore lui donner la Bretagne. Au reste Rolon eût été digne d'un plus grand état : car il sut donner des loix & des mœurs à des peuples, qui jusqu'alors n'avoient vécu que de brigandages.

Charles vit deux rebelles prendre successivement la couronne. Robert, frere d'Eudes &
923 duc de France, la porta pendant une année; & ayant été tué dans un combat, son gendre, Raoul ou Rodolphe, duc de Bourgogne, l'usurpa. Le roi qui tomba dans les fers par la trahison
929 d'Herbert, comte de Vermandois, mourut dans sa prison six ans après ; & Raoul, qui continua
936 de regner parmi les guerres, & les revoltes, laissa par sa mort la France dans l'état le plus déplorable.

Les derniers Carlovingiens ne conservent plus qu'un titre.

Louis IV, dit d'Outremer, s'étoit enfui en Angleterre lors de la prison de Charles son pere. Hugues le Grand, fils de Robert qui avoit été roi, le rappella pour le mettre sur le trône; se flattant de gouverner sous son nom, & ne se trouvant pas dans des circonstances à pouvoir se déclarer roi lui-même.

Louis IV, Lothaire son fils, & Louis V, son petit fils, sont les derniers rois de la race

Carlovingienne. Ces princes n'avoient plus que le titre de souverains. Presque tous les domaines immédiats de la couronne avoient été aliénés; & Laon étoit la seule ville considérable qu'ils eussent conservée. Hugues le Grand, toujours puissant, se révolta plusieurs fois contre Louis d'Outremer; & Hugues Capet, son fils, usurpa le trône après la mort de Louis V arrivée en 987. La famille de Charlemagne a regné pendant 236 ans.


927





CHAPITRE V.

De l'état de l'Angleterre au neuvieme & au dixieme siecles.

Au commencement du neuvieme siecle Egbert réunit les sept royaumes sous sa domination.

VERS la fin du sixieme siecle, la grande Bretagne étoit enfin tombée sous le joug des Saxons & des Anglois, que les Bretons avoient appellés à leurs secours en 449; & le pays se trouvoit divisé entre sept chefs ou rois, ce qu'il a plu d'appeller *Heptarchie*. Mais après bien des guerres, tous ces petits états furent réunis en 828, sous la domination d'Egbert, roi de Wessex. Ce prince avoit passé quelque temps à la cour de Charlemagne, & pouvoit y avoir pris des leçons sur l'art de conquérir & de regner.

Quelle a été la cause de l'autorité du saint siege & de la puissance des moines en Angleterre.

L'Angleterre, que l'arrivée des Saxons avoit replongée dans l'idolatrie, étoit alors catholique, & dès l'an 597 l'évangile y avoit été prêché avec succès par le moine Augustin, que le pape S. Gregoire y avoit envoyé. La religion continua de s'y répandre précisement dans ces siecles, où le clergé augmentoit continuelle-

ment sa puissance, & donnoit ses prétentions pour des droits. Les Anglois, qui confondoient les prétentions & les dogmes, parce qu'on les leur prêchoit ensemble, se soumirent au clergé comme à la foi; &, sur-tout, au pape qui leur avoit envoyé des missionnaires. Voilà pourquoi ils furent de bonne heure plus dévoués à la cour de Rome qu'aucun autre peuple; jusques-là que leurs rois se rendirent tributaires du saint siege. En 855 Ethelwolf publia un édit, par lequel il donna aux églises la dîme de tous les revenus du royaume. Il envoya ensuite par dévotion son fils à Rome: il y vint lui-même deux ans après, fit de grandes libéralités, promit d'envoyer toutes les années une certaine somme, tant pour les besoins du pape que pour ceux des églises; & à son retour, il assura des fonds à cet effet, en assujettissant tout son royaume au *romescot*, ou denier de S. Pierre, impôt qui jusqu'alors n'avoit été levé que dans quelques provinces. Les Anglois d'aujourd'hui, à qui ce tribut déplaît, ne veulent voir dans le denier de S. Pierre que la pure libéralité d'un prince pieux. Mais qui ne sait que ces libéralités sont tôt ou tard des tributs? Les successeurs de ce prince n'ont pas oublié d'ordonner la dîme & le romescot; les conciles d'Angleterre ne l'ont pas oublié non plus: ils prétendoient même que les églises ne doivent être chargées d'aucun impôt.

Sous Egbert les Normands aborderent en Angleterre.

Egbert venoit de se rendre maître des sept royaumes, lorsque les Normands aborderent en Angleterre pour la premiere fois, & vainquirent. Ils revinrent deux ans après, & furent défaits; ils continuerent sous Ethelwolf, fils d'Egbert, gagnant & perdant des batailles, mais ruinant toujours les pays où ils pénétroient.

Ils sont chassés sous Alfred qui gouverne avec sagesse.

Alfred, le quatrieme des fils d'Ethelwolf, mérite de n'être pas passé sous silence. Il regna après ses trois freres, & se proposa de chasser les Normands, qui avoient déja envahi une partie du royaume. Cependant la fortune lui fut d'abord si contraire, qu'il fut réduit à se cacher dans la chaumiere d'un berger. Mais six mois après, s'étant couvert de haillons, il osa venir dans le camp des ennemis, & observer, en jouant de la harpe, ce qui s'y passoit. Lorsqu'il eut tout reconnu par ses yeux, il alla se mettre à la tête de quelque peu de troupes, qu'il avoit fait rassembler secrétement, tomba tout-à-coup sur les Normands, & remporta une victoire complete. Il n'eut plus que des succès. Ses ennemis devinrent ses sujets : ceux qui ne voulurent pas se soumettre, furent contraints de sortir d'Angleterre; & il assura la paix dans ses états. Ce temps de repos fut employé à veiller à la sureté des peuples, à leur donner des

des loix, & à faire fleurir le commerce, les arts & les sciences. Une flotte croisoit continuellement sur les côtes : des corps de troupes étoient disposés de maniere à pouvoir se porter facilement par-tout : & pendant que, par ces sages mesures, Alfred écartoit les barbares, il appelloit les savants, il faisoit venir des livres, il jetoit les fondements de l'académie d'Oxford, & il poliçoit tout son royaume. Il connut un art qui devroit être celui de tous les princes : car il mit tous ses sujets dans la nécessité de veiller les uns sur les autres ; & il se mit lui-même en état de pouvoir être toujours instruit de la conduite & de la profession de chaque particulier ; voici par quel moyen. Il divisa son royaume en shires ou provinces, les provinces en centaines de familles, les centaines en dixaines ; il ordonna que chacun se feroit inscrire dans quelqu'une des dixaines, sous peine d'être poursuivi par les loix comme vagabond, & il voulut que chaque pere répondît pour sa famille, chaque dixaine pour les peres, & chaque centaine pour les dixaines. Par cet arrangement, l'ordre s'établit & se maintint. Ce grand prince mourut en 900, à l'âge de cinquante-deux ans, & après en avoir regné vingt huit, dont les douze dernieres avoient été paisibles. Sa famille conserva la couronne, tant qu'elle fournit des princes actifs & courageux : elle la perdit par le long regne d'Ethelred tout

à la fois lâche, avare & cruel ; & l'Angleterre, en 1017, tomba sous la domination de Cannut, roi de Danemarck.

Puissance du clergé d'Angleterre & principalement des moines ; désordres qui en naissent.

Il paroît que les rois Saxons étoient dans l'usage de convoquer le clergé & la noblesse, & de les consulter sur les loix qu'il convenoit de publier. C'est aussi dans ces assemblées qu'ils étoient reconnus ou même élus ; car quoiqu'on les prît toujours dans la même famille, on excluoit cependant l'héritier le plus prochain, lorsqu'il étoit trop jeune pour gouverner. Le clergé devoit être puissant, soit par l'influence qu'il avoit dans les assemblées ; soit par la piété libérale des princes, presque tous portés à faire du bien aux églises, & à donner leur confiance aux évêques. Edred, après avoir bien gouverné lui-même, crut, par principes de dévotion, devoir remettre le soin de ses états au moine Dunstan, abbé de Glaston. Edwy, son neveu qui lui succéda en 955, rendit aux ecclésiastiques séculiers les biens qu'on leur avoit enlevés pour les donner aux moines. Ceux-ci offensés d'avoir été forcés à cette restitution, se plaignirent avec si peu de modération, qu'ils obligerent le roi à sévir encore, & à les chasser de leurs monastères. Dunstan fut même banni. On se souleva : Edwy fut réduit à partager ses états avec Edgar, son frere, qui s'étoit mis à la tête des mécontents ; & mourut bientôt après de chagrin.

Edgar rétablit les moines dans leurs monaſtères, leur en bâtit de nouveaux, & les combla de biens. Après la mort de ce prince, l'Angleterre fut menacée d'une guerre civile, parce qu'il y avoit un parti qui vouloit ramener les moines à l'eſprit de leur premiere inſtitution; & que d'ailleurs on étoit diviſé ſur le choix d'un ſucceſſeur entre Edouard & Ethelred, tous deux fils d'Edgar. Les moines montrerent alors quelle étoit leur puiſſance: car, non-ſeulement, ils ſe maintinrent; mais encore ils mirent eux-mêmes la couronne ſur la tête d'Edouard. Dunſtan le ſacra, s'empara de la régence, & profita de la minorité de ce roi, pour affermir les moines dans leurs poſſeſſions & dans leurs privileges. Vous voyez que l'Angleterre eſt le pays où les moines avoient alors le plus d'autorité. Ils jouiſſoient de la faveur des rois, ils parvenoient preſque ſeuls aux dignités de l'égliſe, & ils tenoient dans l'aviliſſement le clergé ſéculier. Ils n'avoient vraiſemblablement une ſi grande puiſſance, que parce qu'ils avoient été les premiers miſſionnaires en Angleterre, & que le zele de la religion n'avoit pas étouffé en eux tout autre intérêt Je ne dois pas omettre un fait qui vous fera voir juſqu'où ils portoient leur audace. Edwy, prince très vicieux, celui-même dont j'ai déja parlé, vivoit avec une concubine. Odon, archevêque de Cantorberi & moine, eſſaya par ſes exhor-

tations de faire cesser ce scandale, & l'on ne peut jusques là qu'applaudir à son zele. Mais le roi ayant été sourd à ses remontrances, des gens armés enleverent cette femme par son ordre au milieu de la cour même: on la défigura, on la marqua d'un fer chaud, on l'exila en Irlande; & comme elle osa reparoître quelque temps après, Odon la fit reprendre encore, & la fit mourir dans les tourments. Voilà ce que pouvoit un prélat en Angleterre.

Abus dans la discipline.

Les conciles donnoient beaucoup d'attention à la discipline de l'église. Les rois eux-mêmes paroissoient en faire leur principal objet: & les loix qu'on multiplioit dans cette vue, & qu'on renouvelloit sans cesse, sont un monument des désordres qui regnoient dans le clergé: on ne cherche des remedes, que contre les maladies qui sont connues. Aussi les rois & les conciles se plaignent-ils souvent de ces désordres.

Pour un adultere, on ordonnoit sept années de jeûne dont trois étoient au pain & à l'eau. On appelloit pénitence profonde celle d'un laïque, qui quitte les armes, va en pélerinage au loin, marchant nus pieds, sans coucher deux fois en un même lieu, sans couper ses cheveux ni ses ongles, sans entrer dans un bain chaud, ni dans un lit mollet, sans goûter de chair ni d'aucune boisson qui puisse enivrer, allant à tous les lieux de dévotion, sans entre

dans les églises, &c. Dunstan, devenu évêque de Cantorberi après Odon, imposa une pénitence de sept ans au roi Edgar; pendant laquelle il lui défendit de porter la couronne, lui ordonnant de jeûner deux jours de la semaine, de faire de grandes aumônes, de fonder un monastère de filles, de chasser des églises les clercs mal vivants, & d'y mettre des moines en leur place.

Quelque séveres que paroissent ces pénitences, elles devenoient commodes par la facilité de se racheter des jeûnes auxquels on étoit condamné. Un denier ou deux-cent-vingt pseaumes, ou encore soixante génuflexions & soixante *pater* tenoient lieu d'un jour de jeûne. Une messe en valoit douze. Enfin un homme riche pouvoit faire jeûner pour lui, & accomplir en trois jours les jeûnes de sept ans: il lui suffisoit de payer un certain nombre de moines, qui voulussent se charger en même temps de sa pénitence. Le peu que je viens de dire, suffit pour vous faire connoître la puissance, l'ignorance & les mœurs du clergé d'Angleterre.





CHAPITRE VI.

Des Sarrasins dans les siecles huit, neuf & dix; & de l'Espagne depuis le septieme siecle jusqu'à la fin du quinzieme.

La puissance temporelle, que le clergé s'est arrogée & l'abus qu'il en a fait est une des principales causes des désordres & de la foiblesse des états de la chrétienté.

LA trop grande puissance du clergé ne tend qu'à produire l'anarchie; aussi a-t-elle été & sera-t-elle encore une source d'abus & de calamités. La France en est la preuve, & la raison en est sensible : car dès qu'il n'y a plus de limites entre la puissance spirituelle & la puissance temporelle, tous les droits sont confondus; la religion fournit des prétextes, pour se soustraire à l'obéissance due aux souverains; l'ambition se colore des motifs les plus respectables; & les ministres de l'autel deviennent les instruments de l'audace & de la tyrannie.

Plus on réfléchira sur l'histoire des temps barbares, plus on se convaincra de cette triste vérité. Les prêtres, qui se disoient les interprêtes des volontés du ciel, avoient à peine

choisi l'oint du Seigneur, qu'ils se sont hâtés de l'avilir, & ils ont les premiers violé le serment qu'ils avoient fait prêter aux sujets. A mesure qu'ils deviennent plus puissants, l'autorité du roi s'affoiblit. Alors les loix sont sans force : le souverain, tombé dans le mépris, ne les sauroit faire respecter ; & le clergé, quelle que soit sa puissance, est trop foible pour arrêter des abus, auxquels d'ailleurs il s'intéresse : il faut donc que l'anarchie regne avec le sacerdoce. Ces abus, déja trop sensibles, s'accroîtront encore, & produiront de nouveaux maux.

La confusion des deux puissances est favorable au clergé.

En orient, le clergé n'avoit pas pu s'élever à la même puissance : mais il n'influoit encore que trop dans le gouvernement. Les prêtres Grecs, n'ayant pu entrer en part de la souveraineté, virent sans jalousie le prince entrer en part du sacerdoce. C'est qu'il leur importoit de confondre les deux puissances, même en cédant. En effet, un empereur théologien devoit être gouverné par des prêtres, & donnoit de l'importance aux controverses qui divisoient le clergé. Aussi l'invitoit-on à être juge en matiere de doctrine ; & lorsqu'il abandonnoit le soin des provinces, pour s'occuper des disputes que les moines ne cessoient d'élever, on le louoit de préférer l'église à l'état. Voilà les désordres qui ont favorisé en orient les conquêtes des Sarrasins, &, peut-être, que sans

Charles-Martel l'anarchie leur eût livré toute la chrétienté.

La puissance du clergé facilite la conquête de l'Espagne aux Sarrasins.

La France, qui se seroit trouvée sans défenseur, auroit succombé. La facilité avec laquelle les Sarrasins conquirent l'Espagne, en est la preuve; or, cette facilité avoit entre autres pour cause les abus qui naîtront de la trop grande puissance du clergé.

Lorsque Wamba fut détrôné, la couronne étoit élective, c'est-à-dire, à la disposition de la noblesse & du clergé, qui opprimoient le peuple, & qui s'opprimoient tour-à-tour. Les évêques & les abbés mirent sur le trône Ervige, & cet usurpateur reconnoissant affermit leur puissance. Il eut en 687 Egiza, son gendre, pour successeur.

Egiza, qui regna jusqu'en 701, & qu'on met au nombre des meilleurs rois, laissa trois enfants: Witiza qui lui succéda, Oppas, archevêque de Seville, & une fille qui fut mariée au comte Julien. Ce comte avoit le gouvernement des côtes de Gibraltar & de tout ce que les Goths possédoient encore en Afrique.

Avec Witiza regnerent les vices, la tyrannie & les désordres. Ce prince, devenu odieux, ôta les armes à ses sujets, & abattit les murs de quantité de villes, croyant par-là se précautionner contre les révoltes. Mais la dixieme année de son regne il fut détrôné par

Roderigue, fils du frere de Récésuinte, qui avoit occupé le trône avant Wamba.

Les Sarrasins font la conquête de l'Espagne.

Eba & Sizebut, fils de Witiza, se réfugierent en Afrique, où de concert avec l'archevêque Oppas leur oncle, & avec le comte Julien qui avoit épousé leur tante, ils inviterent les Maures à passer en Espagne. C'est ainsi qu'on nommoit les Sarrasins, qui étoient alors maîtres de la Mauritanie. Cette conquête étoit facile pour les Mahométans, puisque depuis Witiza, l'Espagne n'avoit ni armes, ni places fortes, & que d'ailleurs Julien leur en facilitoit l'entrée. Roderigue ne put leur opposer que des troupes levées à la hâte & mal armées; trahi par Oppas & par Julien, qui tournerent leurs armes contre lui au moment de l'action, il fut entiérement défait à Xerès l'an 713 : il disparut & les Maures conquirent l'Espagne en huit mois. Ainsi finit la monarchie des Visigots, qui duroit depuis 419 qu'ils s'étoient établis à Toulouse.

Les chrétiens, qui purent échapper aux Maures, s'enfuirent dans les montagnes de l'Asturie; où ils eurent pour chef Pélage, fils de Favila qui étoit frere de Récésuinte, &, par conséquent, oncle de Roderigue : à ces montagnes près, les Sarrasins conquirent toute l'Espagne, malgré la mésintelligence qui divisoit quelquefois ceux qui les commandoient.

Abdérame ayant su les réunir, ils franchirent encore les Pyrénées, subjuguerent une grande partie des Gaules, & furent toujours vainqueurs jusqu'à cette journée, qui coûta la vie & la bataille à leur général, & qui couvrit de gloire Charles-Martel.

731

Ils remportent des avantages sur les Grecs & sur les Turcs.

Vers ce temps, les Sarrasins remportoient de grands avantages sur les Grecs ainsi que sur les Turcs, qui cherchoient à se faire de nouveaux établissements. Les Turcs étoient des Tartares, qui descendoient des anciens Huns, & qui habitoient les monts Altai. Depuis long-temps, ils faisoient des incursions dans la Chine & dans la Perse, & ils s'étendoient alors depuis l'Altai jusqu'aux terres soumises aux empereurs Grecs. Ils avoient même déja fait quelque alliance avec la cour de Constantinople.

Les Abbassides enlevent le khalifat aux Ommiades.

Cependant les guerres civiles suspendoient souvent les succès des Sarrasins. La plus grande révolution fut celle qui fit perdre aux Ommiades le khalifat qu'ils possédoient depuis long-temps. Le khalife Mérouan perdit la vie en Egypte avec quatre-vingts personnes de sa famille; & il n'échappa qu'Abdérame, que nous venons de voir en Espagne. Sous les Abbassides, qui se saisirent du khalifat, & qui protégerent les lettres, l'empire des Sarrasins s'affoiblit, se démembra, & il se forma plusieurs royaumes indépendants.

Au commencement du neuvieme ſiecle, le khalife Motazem avoit confié ſa garde à des Turcs, qui devinrent dans la ſuite ſi puiſſants, qu'ils s'arrogerent le droit de donner l'empire: ce fut une ſource de guerres civiles. Les gouverneurs des provinces ſe rendirent indépendants; & le khalife ſe vit réduit au ſeul territoire de Bagdad. Les Emirs & Omaras, officiers qu'il créa pour remédier aux troubles, acquirent en effet beaucoup d'autorité: mais ainſi que nos maires du palais, ils s'en ſervirent pour aſſujettir les khalifes mêmes. Ils regnerent bientôt ſeuls, & à la fin du dixieme ſiecle le khalifat fut borné aux ſeules fonctions du ſacerdoce. Ce fut alors ſimplement une dignité que les ſouverains croyoient devoir reſpecter dans l'ordre ſpirituel, parce qu'ils étoient Mahométans; & à laquelle ils ne croyoient pas devoir obéir dans l'ordre temporel, parce qu'ils étoient ſouverains.

Le khalife eſt réduit aux ſeules fonctions du ſacerdoce.

934

Cependant tous les peuples étant mal gouvernés, les Sarraſins, malgré leurs diviſions, étoient encore bien redoutables. En 823, ils ſe rendirent maîtres de pluſieurs îles, & entre autres de celle de Crete, dans laquelle ils bâtirent la ville de Candax, qui donna dans la ſuite le nom de Candie à cette île. En 828, les Sarraſins d'Afrique s'emparerent de la Sicile, où ils furent appellés par Eupheme, qui s'étoit révolté contre l'empereur de Conſtanti-

Les Sarraſins quoique diviſés ſont toujours redoutables à la chrétienté.

nople. Enfin quelques années après, ils s'établirent en Italie, profitant des guerres civiles qui occupoient Lothaire, Charles le Chauve & Louis de Germanie. Ils ravagerent la Calabre & la Pouille, & ils s'emparerent de Bari, de Tarente & de plusieurs autres places. Les Sarrasins d'Espagne y combattoient contre les Sarrasins de Sicile, les uns pour Siconulfe prince de Salerne, les autres pour Aldégise duc de Bénévent; ensorte que les provinces méridionales de l'Italie étoient en proie à ces deux tyrans, & aux barbares qu'ils avoient fait venir à leur secours. L'empereur de Constantinople & celui d'occident étoient hors d'état de repousser les Sarrasins. L'Italie étoit menacée de passer sous le joug de ces infideles. Ils assiegerent Rome, ils battirent un général de l'empereur Lothaire, & ils se fussent rendus maîtres de cette capitale sans les sages mesures du pape Léon IV. Ce pontife étoit né Romain, dit Monsieur de Voltaire: le courage des premiers âges de la république revivoit en lui dans un temps de lâcheté & de corruption; tel qu'un des beaux monuments de l'ancienne Rome, qu'on trouve quelquefois dans les ruines de la nouvelle. Léon engagea les habitants de Naples & de Gaiete à venir défendre les côtes & le port d'Ostie; il visita lui-même tous les postes, & reçut les Sarrasins à leur descente, non pas en équipage de guerrier, mais com-

me un pontife qui exhortoit un peuple chrétien, & comme un roi qui veilloit à la sureté de ses sujets. C'est en 849, que ce pape eut la gloire d'avoir sauvé Rome.

Les Sarrasins eussent pu avoir de plus grands succès en Italie, s'ils eussent été unis. Plus divisés en Espagne, leur puissance y étoit deja considérablement diminuée. Les successeurs d'Abdérame regnoient à Cordoue; une autre famille de Mahométans regnoit à Tolede : les émirs ou gouverneurs des provinces se rendoient indépendants: & nous voyons qu'un d'eux fut soutenu dans sa révolte par Charlemagne.

Ils s'affoiblissent en Espagne où les chrétiens fondent plusieurs royaumes.

La puissance des souverains Musulmans affoiblie par les révoltes & par les avantages que les François remporterent sur eux jusqu'au regne de Louis le Débonnaire, fut une conjoncture heureuse pour les chrétiens retirés dans les Asturies. Ils en profiterent pour assurer leur liberté; & pour recouvrer une partie des provinces, que les Maures avoient conquises. C'est alors qu'ils fonderent les royaumes des Asturies, de Léon, de Navarre, & la principauté d'Arragon sous le gouvernement d'un comte.

Il se forma beaucoup d'autres souverainetés tant parmi les chrétiens que parmi les Musulmans, & l'histoire d'Espagne n'offre plus

Guerres continuelles en Espagne.

que des guerres continuelles où l'ambition fait oublier aux ſouverains les intérêts de la religion, où les chrétiens mêmes s'allient avec les Muſulmans contre les chrétiens, & où les princes trop foibles pour prendre ouvertement les armes, ont recours aux ſurpriſes, aux trahiſons, aux aſſaſſinats & aux empoiſonnements. Mais parce que mon deſſein eſt ſeulement de jeter un coup d'œil général ſur les principaux peuples, je ne dois pas m'arrêter ſur l'Eſpagne, dont les événements n'influent point ſur le reſte de l'Europe; & je laiſſe aux hiſtoriens à vous faire des tableaux plus triſtes qu'inſtructifs. Afin même de n'être pas obligé de repaſſer ſi-tôt dans un pays auſſi barbare, je vais parcourir les ſiecles qui ſe ſont écoulés juſqu'à l'expulſion des Maures.

Révolutions fréquentes & précipitées.

Les arts de luxe & les vices qu'ils traînent à leur ſuite, avoient amolli les rois Mahométans. Moins reſpectés, ils en furent moins craints, moins obéis, & les révolutions ſe multiplierent coup ſur coup. Elles ſe ſuccéderent avec tant de rapidité, qu'on croiroit lire l'hiſtoire de pluſieurs ſiecles; & cependant ce ne ſont que les événements d'environ vingt ans. Telle étoit la ſituation des Maures au commencement du onzieme ſiecle.

Multitude de ſouverains toujours en guerre.

Ces conjonctures auroient été favorables aux chrétiens, s'ils avoient été capables d'en profiter: mais toujours diviſés, toujours en guerre

les uns avec les autres, ils étoient eux-mêmes exposés à des révolutions continuelles. Il y avoit alors environ vingt rois en Espagne, quantité d'autres souverains, & beaucoup de chevaliers errants. Ceux-ci étoient des chevaliers, armés de toutes pieces, suivis de quelques écuyers, & qui étant indépendants, alloient de province en province, offrant leurs services aux princes ou aux princesses qui étoient en guerre.

Roderigue ou le Cid.

Roderigue, surnommé le Cid, étoit un de ces chevaliers. Il servit d'abord dans les armées de Ferdinand, qui étant roi de Castille, de Léon, des Asturies, de Galice & de Portugal, étoit un ennemi redoutable pour les Maures; mais dont la puissance s'évanouit, parce qu'il partagea ses états entre ses trois fils & ses deux filles.

Le Cid aida don Sanche, fils aîné de Ferdinand à dépouiller ses freres Alphonse & don Garcie, & ses sœurs Urraque & Elvire.

Après la mort de don Sanche, Alphonse recouvra le royaume de Léon, qui avoit été son partage, & auquel il réunit celui de Castille. Le Cid paroît s'être alors attaché à ce prince, & lui avoir fait remporter de grands avantages sur les Maures. Il prit Tolede & conquit toute la Castille neuve; ayant ensuite eu quelques dégoûts, il s'éloigna de la cour, porta la guerre aux infideles en son nom, & se rendit maître du royaume de Valence, qu'il conserva

jusqu'en 1099 qu'il mourut. Au reste, l'histoire de ce chevalier est remplie de fables ; mais Corneille ne me permettoit pas de la passer sous silence. C'étoit d'ailleurs une occasion de vous donner une idée des divisions, qui affoiblissoient les chrétiens. Sur la fin de ce siecle, de nouvelles armées de Maures vinrent encore d'Afrique en Espagne, & causerent de nouveaux désordres même parmi les Mahométans.

Etat de l'Espagne dans le douzieme siecle.

Au commencement du douzieme siecle, l'Andalousie, une partie de la Murcie & la Grenade appartenoient aux Maures : les royaumes d'Arragon & de Navarre étoient réunis sous un prince chrétien : Barcelone etoit une principauté, dont les souverains, sous le titre de comtes, rendoient hommage aux rois d'Arragon : le comte Henri, fils d'un duc de Bourgogne & descendant de Hugues Capet, étoit maître d'un partie du Portugal. Enfin Alphonse, dont je viens de parler, réunissoit sous sa domination les deux Castilles, Léon, la Galice & Valence.

Cet Alphonse ne laissa qu'une fille, nommée Urraque, qu'il avoit mariée au roi d'Arragon & de Navarre, & qu'il, déclara son héritiere. Par la réunion de tant d'états, le roi d'Arragon devenoit un monarque puissant : mais parce que sa femme voulut partager l'autorité, il la repudia sous prétexte qu'il étoit son cousin

ſin iſſu de germain, & pour d'autres raiſons qu'on en donne encore Quoi qu'il en ſoit, les ſeigneurs de Caſtille, de Léon & des Aſturies prirent les armes pour conſerver ces royaumes à la reine, & ils lui en conſerverent en effet une partie. Cette princeſſe eut enſuite la guerre avec ſon fils, le roi de Galice, qu'elle avoit eu du comte de Galice, ſon premier mari. Elle l'eut encore avec ſa ſœur Thereſe, comteſſe de Portugal & femme du comte Henri: enfin elle l'eut avec ſes ſujets.

Le roi d'Arragon, qui ne ceſſa preſque pas de faire des conquêtes ſur les infideles, leur enleva Saragoſſe dont il fit ſa capitale; & les guerres qu'Urraque fit à Thereſe, n'empêcherent pas le comte Henri d'avoir auſſi de grands ſuccès ſur eux, & de les chaſſer de pluſieurs places. Il ſembloit donc que les chrétiens alloient enfin ſubjuguer les Maures: mais ils s'affoibliſſoient au moment qu'ils paroiſſoient plus puiſſants. En effet, le roi d'Arragon étant mort ſans enfants, les Arragonois élurent don Ramire, ſon frere, moine & prêtre; les Navarrois proclamerent don Garcie Ramirez; & cette diviſion cauſa des guerres continuelles entre les deux royaumes.

Le comte de Galice, Alphonſe Raymond, après la mort d'Urraque ſa mere, prit les armes, & fut reconnu dans les royaumes de Léon, des Aſturies, de Tolede & de la plus

1133 grande partie de la Castille. Se voyant alors le plus puissant monarque d'Espagne, il se fit proclamer empereur: titre fastueux que ses successeurs ne prirent pas. Il mérita mieux celui de conquérant: car il prit aux Maures Cordoue, Baëça, Almérie, Calatrava, Jaën, Andujar & Cadix. Il s'étoit allié avec le fils du comte Henri, qui s'étoit fait proclamer roi de Portugal; & avec Raymond Bérenger comte de Barcelone, qui ayant épousé la fille de Ramire, gouvernoit l'Arragon. Ce comte étoit puissant: car, à l'exception de Lérida & de Tortose que les Sarrasins avoient conservées, il étoit souverain de toute la Catalogne, de Montpellier & du comté de Provence. Ces deux princes eurent aussi de grands succès. Le roi de Portugal enleva Lisbonne, Alanguez, Obsdos, Ebora, Elvas, Mura, Serpa, Béja, en un mot, presque tout le Portugal. Le comte de Barcelone ravit Lérida, Tortose, Fraga & plusieurs autres places. Les Maures ne se releverent jamais de ces pertes: mais l'empereur Alphonse, qui mourut en 1157, ayant divisé ses états entre ses deux fils, laissa deux rois moins puissants que lui, & donna lieu à de nouveaux troubles.

Dans le treizieme Alphonse de Castille, sur-

Cependant les Maures firent encore de grandes pertes dans l'intervalle de 1230 à 1252: Jacques, roi d'Arragon, conquit l'île de Majorque, celle de Minorque, Ivica, & le ro-

yaume de Valence. Et Ferdinand III, roi de Cordoue, celui de Murcie, Seville, la plus grande partie de l'Andalousie, & mourut en 1252 lorsqu'il songeoit à porter ses armes en Afrique. Ce prince ne fut pas seulement conquérant. Il s'occupa du soin de policer ses peuples, & fit de sages loix.

nommé le Sage.

Alphonse X, son fils & son successeur, regna jusqu'en 1284. On l'a nommé l'Astronome ou le Sage, parce qu'il protégeoit les sciences, & qu'il les cultivoit avec succès. Il gouverna d'ailleurs sagement, & dans des temps difficiles. Il eut le chagrin d'être forcé de vaincre son fils, qui se souleva contre lui, & la gloire d'être appellé à l'empire d'Allemagne.

Dans le quatorzieme, & dans le quinzieme, où les Maures sont chassés.

Pendant le quatorzieme siecle, l'Espagne fut déchirée par les guerres, que se firent les rois chrétiens, & par les troubles qui naissoient fréquemment dans leurs royaumes. L'usage qui faisoit passer la couronne aux femmes, &, par conséquent, multiplioit les prétendants, étoit souvent la source des désordres. La Castille fut à cette occasion le théâtre d'une guerre, où l'Angleterre & la France prirent part, & dont nous parlerons, lorsque nous serons arrivés au regne de Charles V. Elle continua d'être agitée jusqu'à la mort de Henri IV, arrivée en 1472. Ce prince avoit été déposé par un parti puissant, qui avoit pour chef l'archevêque de Tolede; & il n'étoit remonté

ſur le trône, qu'après avoir exclus de ſa ſucceſſion ſa propre fille Jeanne, & avoir reconnu ſa ſœur Iſabelle pour ſa ſeule héritiere.

Pour aſſurer la couronne à cette princeſſe, les rebelles lui firent épouſer Ferdinand, qui étant héritier d'Arragon & de Sicile, étoit en état de ſoutenir les prétentions de ſa femme. Par ce mariage, Ferdinand devint le roi le plus puiſſant qu'on eût encore vu en Eſpagne, depuis que les chrétiens s'y rétabliſſoient.

Les Mahométans n'y poſſédoient plus que le royaume de Grenade. Le roi de Maroc, qui étoit venu à leur ſecours en 1440, avoit été entiérement défait. Depuis ils s'étoient affoiblis de plus en plus; & lorſqu'il s'élevoit contre eux un ennemi redoutable, ils s'affoiblirent encore par la révolte de Boabdilla contre Alboacen, ſon oncle & ſon roi.

Ferdinand fomenta cette guerre civile, en donnant des ſecours à Boabdilla: mais quand Alboacen fut mort, il attaqua ſon allié, conquit le royaume de Grenade, & mit fin à la domination des Maures, qui ſubſiſtoit depuis près de huit cents ans.

1492

Etat de l'Eſpagne après l'expulſion des Maures.

Ferdinand, qu'on regarda comme le vengeur de la religion, parce qu'il avoit fait des conquêtes ſur les infideles, fut ſurnommé le Catholique, & prit le titre de roi

l'Eſpagne, parce qu'il en poſſédoit tous les royaumes, à la Navarre près qu'il envahit dans la ſuite, & à l'excéption du Portugal, qui continua d'être un royaume ſéparé. Il ſe hâta de chaſſer les Maures, pour leur ôter tout moyen de ſe rétablir ; & il chaſſa encore les Juifs, qu'on regardoit comme des ennemis, parce qu'ils n'étoient pas chrétiens & qu'ils étoient riches. On prétend qu'il ſortit d'Eſpagne cent-ſoixante-dix mille familles. Il y reſta des provinces à moitié déſertes, des chrétiens pauvres ſans commerce, ſans arts, & l'inquiſition que Ferdinand lui-même avoit introduite en 1478.

Combien cette expulſion a coûté de combats.

On compte qu'il a fallu livrer aux Maures 3700 combats pour recouvrer l'Eſpagne, dont ils s'étoient rendus maîtres par une ſeule bataille. Si l'on eût compté les combats que ſe ſont donnés les princes chrétiens, on en eût trouvé, ſans-doute, un plus grand nombre. Jugez par-là de la multitude des révolutions, de la miſere des peuples, & de la miſere des ſouverains mêmes.

Combien le gouvernement des royaumes d'Eſpagne avoit été vicieux.

Les princes ſont toujours malheureux, lorſqu'ils ne font pas regner les loix. Plus ils veulent être abſolus, plus ils ſont foibles ; & les révoltes renaiſſent comme les têtes de l'hydre. *Nous qui ſommes autant que vous, nous vous faiſons notre roi, à condition que vous garderez nos loix, ſinon,*

non, disoient les Arragonois, lorsqu'ils étoient assemblés pour couronner celui qu'ils élevoient au trône. Les Castillans ne mettoient pas moins de bornes au pouvoir de leurs souverains. Ce gouvernement eût été bon, si les Arragonois & les Castillans avoient en effet eu des loix : mais ce qu'ils appelloient de ce nom, n'étoit que les usurpations ou les prétentions des vassaux puissants ; car eux seuls composoient les assemblées ; le peuple en étoit exclus, & ses droits étoient comptés pour rien. Le ton de liberté que prenoient les assemblées, n'étoit donc que le langage d'une multitude de tyrans, qui craignoient de se donner un tyran pour maître. Ceux qui parloient ainsi, étoient des évêques, des abbés, & des seigneurs laïques qui d'ordinaire n'observoient eux-mêmes aucunes loix dans leurs terres. Ils obéissoient au souverain, ils lui désobéissoient, ou ils lui faisoient la guerre ; sacrifiant tout à l'ambition, & ne cédant qu'à la force. Tantôt on marchoit à ses ordres, tantôt on refusoit de se rassembler sous ses drapeaux, d'autres fois on l'abandonnoit au milieu d'une campagne, & les entreprises les mieux concertées ne réussissoient pas, ou se terminoient par des revers. Tant de combats entre les chrétiens & les mahométans font voir que de part & d'autre on ne savoit ni se réunir

ni faire la guerre. Tel eſt le gouvernement ou plutôt l'anarchie que les barbares avoient établie par-tout, & qui a été la premiere cauſe des malheurs de l'Eſpagne. Je ne m'arrête pas ici ſur les vices de cette anarchie: l'hiſtoire de France, qui vous en a déja donné une idée, achévera de vous les faire connoître.





CHAPITRE VII.

De l'Allemagne & de l'Italie depuis 888 jusques en 1073.

888 L'Allemagne & l'Italie sous Arnoul.

ARNOUL, reconnu roi d'Allemagne, portoit encore ses vues sur la France & sur l'Italie, & ambitionnoit, sur-tout, le titre d'empereur. Mais il étoit trop mal affermi, pour faire face aux obstacles, qui s'offroient de toutes parts ; il voyoit au dehors des concurrents déja établis, & au dedans des factions toutes prêtes à se former. Comme les gouvernements étoient héréditaires, les ducs & les comtes ne songeoient qu'à se rendre indépendants sous un prince qu'ils venoient d'élire, & qui étoit forcé à les ménager. Le duc de Moravie, sur-tout, ne cachoit pas qu'il vouloit se soustraire à toute domination. Il fallut le caresser pour le gagner, il fallut même augmenter sa puissance ; & encore ne fut-il pas possible d'éviter la guerre. Dans ces conjonctures, Arnoul reconnut

Eudes pour roi de France; Rodolphe, pour roi de la Bourgogne transjurane; & Louis, fils de Boson, pour roi de Provence.

Il fut défait par les Abodrites, peuple qu'on dit être Vandale d'origine, & qui habitoit sur les bords de l'Elbe. Il le fut encore par les Normands, qu'il vint cependant à bout de vaincre, & il gagna plusieurs batailles sur les Sclavons.

Cependant l'Italie & le titre d'empereur étoient toujours l'objet de l'ambition d'Arnoul. Il eût été plus sage à lui d'assurer son autorité en Allemagne, que de marcher à de nouvelles conquêtes. Qu'importe d'acquérir des provinces, quand on est si peu maître de celles qu'on a déja? C'est l'Allemagne qu'il falloit d'abord conquérir. Les factions commençoient à naître entre les seigneurs laïques & les seigneurs ecclésiastiques: c'étoit le moment de les étouffer. Il ne le fit pas; & elles seront la source de bien des guerres sanglantes.

Gui, duc de Spolete, étoit maître de l'Italie, & Arnoul avoit déja envoyé un de ses fils au secours de Bérenger, duc de Frioul, qui ayant été défait, avoit eu recours à lui. Il y passa lui même à la sollicitation du pape Formose, qui vouloit se soustraire à la domination de Gui & de quelques autres ducs. 889 894

Il prit Bergame, Milan, Pavie, Plaiſance, repaſſa les Alpes, & fit reconnoître roi de Lorraine ſon fils Suentibold.

Cependant Gui étoit mort, & Lambert ſon fils avoit été couronné empereur par Formoſe. Ce pape n'étoit pas maître paiſible de la chaire de S. Pierre. Il avoit eu pour concurrent Sergius, qui tentoit tout pour le chaſſer, & qui étoit ſoutenu d'Adalbert, marquis de Toſcane. Il crut donc mettre Lambert dans ſes intérêts: mais voyant que malgré ſes ménagements, il ne pouvoir pas compter ſur ce prince, il preſſa le roi d'Allemagne de paſſer une ſeconde fois en Italie, & il lui offrit la couronne impériale.

Serment des Romains, lorſqu'il eſt couronné empereur.

Arnoul vint, aſſiégea Rome que le parti de Lambert défendoit, la força, fut couronné empereur par le pape, & reçut les noms de Céſar & d'Auguſte. Le ſerment que lui firent les Romains étoit conçu en ces termes. *Je jure par tous les divins myſtères, que ſauf mon honneur, ma foi, & ma fidélité pour le pape Formoſe, je ſuis fidele & le ſerai toujours à l'empereur Arnoul.* Cette clauſe, *ſauf ma fidélité pour le pape*, eſt remarquable.

Mort d'Arnoul.

Après avoir ſévi contre les ennemis de Formoſe, Arnoul pourſuivit Lambert avec vigueur, mais inutilement. Il ne put lui

enlever la couronne, & il revint en Allemagne où il mourut. Lambert, contre qui plusieurs conspirations s'étoient formées, périt la même année.

899

Louis IV, seul fils légitime d'Arnoul, fut élu roi d'Allemagne, quoiqu'il n'eût encore que sept ans, & bientôt après il fut proclamé roi de Lorraine à Thionville. Les Lorrains se donnerent eux-mêmes à ce prince. Suentibold, qui s'étoit rendu odieux par sa tyrannie, entreprit inutilement de défendre ses droits : il perdit la bataille & la vie.

Louis IV son fils dernier des Carlovingiens.

Vers la fin du neuvieme siecle, une nouvelle nation de Scythes, qui habitoient à l'orient du Volga, se répandit en Europe. Ces barbares se jeterent d'abord sur les Russes; ils traverserent ensuite la Russie Polonoise, vinrent jusqu'au bord du Danube, passerent ce fleuve & s'établirent dans une partie de la Pannonie, dont les limites étoient à peu-près les mêmes que celles qui bornent aujourd'hui le royaume de Hongrie. De-là, ils firent de nouvelles irruptions; & au commencement du dixieme siecle, ils ravagerent plusieurs fois l'Allemagne, l'Italie & une partie de la France. Tous ces pays étoient ouverts, parce qu'ils manquoient de places fortes, & encore plus, parce qu'ils étoient mal gouvernés. On croit que les Hongrois,

Les Hongrois, qui s'étoient établis en Pannonie, accroissent les troubles, qui durent jusqu'à la mort de Louis.

c'eſt ainſi qu'on nomme ces Scythes, ont la même origine que les Turcs.

911 Le regne de Louis ne fut qu'une ſuite de troubles jusqu'en 911 qu'il mourut. Il fit une paix honteuſe avec les Hongrois; il en fit une autre tout auſſi honteuſe avec les Normands; & l'Allemagne fut déchirée par une guerre civile, ſi ſanglante que preſque tous les chefs y perdirent la vie.

L'Allemagne comprenoit alors la Franconie, la province de Bamberg, Conſtance, Bâle, Berne, Lauſanne, la Bourgogne, Beſançon, la Lorraine, Metz, Liege, Cambrai, Arras, la Flandre, la Hollande, la Zélande, Utrecht, Cologne, Treves, Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, la Friſe, la Saxe, la Heſſe, la Weſtphalie, la Thuringe, la Wétéravie, la Miſnie, la Marche de Brandebourg, la Poméranie, Rugen, Stétin, le Holſtein, l'Autriche, la Carinthie, la Stirie, le Tirol, la Baviere, les Griſons & tous les pays qui dépendoient de ces provinces.

Conrad Roi d'Allemagne au refus d'Othon.

Louis IV eſt le dernier prince Allemand de la race Carlovingienne. Charles le Simple qui regnoit en France, étant trop foible pour faire valoir ſes droits, la nation eut la liberté de ſe choiſir un chef. Othon, duc de Saxe, refuſa la couronne à cauſe de ſon grand âge; & conſeilla de la donner à Con-

rad, duc de Franconie : action d'autant plus généreuse que Conrad étoit son ennemi, & avoit du mérite. Le duc de Franconie fut élu. Ces élections se faisoient dans des assemblées, où les évêques & les princes se trouvoient avec les députés des principales villes.

Arnoul, duc de Baviere, qui avoit aspiré au trône, prit les armes, & fut défait. Gisilbert, duc de Lorraine, & Burchard, duc de Suabe, eurent le même sort. Mais Conrad, moins heureux avec les Hongrois qui profiterent de ces troubles, fut contraint d'acheter la paix & de s'obliger à leur payer un tribut. Il avoit régné sept ans ou environ lorsque s'appercevant qu'il avoit peu de temps à vivre, il engagea les seigneurs à reconnoître pour souverain Henri, fils d'Othon, se piquant d'être aussi généreux que son bienfaiteur. En effet, il ne l'étoit pas moins : car Henri n'avoit jamais cessé de le traverser ; il avoit même tenté de le faire empoisonner.

Sagesse d'Henri l'Oiseleur de la maison de Saxe.

918

Henri, surnommé l'Oiseleur parce qu'il se plaisoit à la chasse des oiseaux, fut élu après la mort de Conrad. Le pape, voulant se soustraire à plusieurs petits princes qui se disputoient en Italie le titre d'empereur, se hâta de lui offrir la couronne impériale :

mais il la refusa, & répondit qu'il se contentoit des titres que les états d'Allemagne lui avoient donnés. Plus sage qu'Arnoul, il ne songea qu'à bien établir sa puissance: il soumit le duc de Suabe, qui refusoit de le reconnoître; s'affranchit par la victoire, du tribut que les Hongrois vouloient exiger; défit les Abodrites & les Danois, rendit tributaires les Sclavons, les Dalmates & les Bohémiens; & força Charles le simple à renoncer aux droits qu'il vouloit faire valoir sur l'Allemagne. Enfin il institua des milices, fit murer les villes, & mit ses états à l'abri des incursions des peuples voisins. Ce qui fait le plus d'honneur à son regne, c'est qu'il eut l'art de réunir les seigneurs Allemands, qui jusqu'alors avoient toujours été désunis. Ils lui furent si attachés qu'ils s'accorderent tous à lui donner pour successeur son fils Othon.

936 Othon I après avoir assuré sa puissance en Allemagne, passe en Italie.

Je ne m'arrêterai pas sur des guerres continuelles, qui furent pour Othon autant d'occasions d'acquérir de la gloire; il réduisit des rebelles, dompta les Hongrois, soumit à l'hommage la Boheme & le Danemarck, répandit la religion par les armes suivant l'usage de ces temps barbares, & devint l'arbitre des princes qui rechercherent à l'envi son amitié. Mais il faut le suivre en Italie, & voir dans quel état il la trouva.

État de cette province.

Après la mort de Lambert, arrivée en 899, Bérenger, duc de Frioul, recouvra l'Italie pour la perdre preſque auſſitôt. Louis, roi d'Arles, appellé par une faction puiſſante, le chaſſa & prit la couronne impériale : celui-ci ayant été trahi par ceux-mêmes qui l'avoient ſervi, Bérenger ſe rendit encore une fois maître de l'Italie, lui fit crever les yeux, & ſe fit couronner empereur par le pape Jean X.

Quelques années après, il ſe forma un parti en faveur de Raoul ou Rodolphe II, roi de Bourgogne. Bérenger fut défait : il ne lui reſta que Vérone, où il fut aſſaſſiné l'année ſuivante 924.

Raoul ne porta cette couronne que deux ans. Elle lui fut enlevée par Hugues, comte de Provence, à qui les Italiens l'offrirent, & qui après avoir regné près de vingt ans, crut s'affermir en s'aſſociant Lothaire ſon fils : cette précaution fut inutile. Les Italiens éleverent ſur le trône Bérenger fils d'Adalbert, marquis d'Ivrée, & de Giſelle fille de Bérenger empereur; Hugues s'enfuit en Provence, & Lothaire mourut à Milan quelques 950
années après.

Bérenger voulut marier ſon fils Adalbert avec Adélaïde veuve de Lothaire; & cette princeſſe s'y étant refuſée, il l'aſſiégea

dans Pavie, la prit & l'envoya prisonniere dans le château de Garde. Elle trouva le moyen de se sauver, & elle se retira dans la forteresse de Canosse ; où se voyant encore assiégée, elle implora le secours d'Othon, à qui elle offrit sa main & le royaume d'Italie. Othon vint, la délivra & l'épousa. Bérenger conserva toujours cependant son royaume, à la réserve du Véronois & du Frioul, qui furent donnés à Henri duc de Baviere, frere d'Othon: mais il rendit hommage, & prêta serment de fidélité au roi d'Allemagne.

Causes des désordres de l'Italie.

Pour comprendre la cause de tant de troubles, il faut considérer que l'Italie étoit partagée entre une multitude de petits souverains, dont aucun n'étoit assez puissant ou assez habile pour soumettre les autres. De-là, naissoient des factions, qui, variant comme les intérêts, transportoient la couronne d'une tête sur une autre; & chaque prince se flattoit de trouver son avantage dans les guerres qui s'élevoient entre deux concurrents. Si tous ces tyrans s'étoient contentés de combattre entre eux, sans appeller l'étranger, il se seroit enfin formé une puissance qui auroit tout subjugué; & l'Italie auroit pu devenir un royaume florissant. Vous connoîtrez quelque jour quel est aujourd'hui son état, vous verrez qu'il est la suite de bien des

des désordres, de bien des révolutions & de bien des calamités; vous jugerez que c'est, sur-tout, la faute des Italiens, qui n'ont pas cessé d'ouvrir leur pays aux Allemands ou aux François. Vous aurez aussi lieu de reconnoître que cette conquête ne pouvoit qu'être funeste aux peuples, à qui elle paroissoit destinée.

Au dixieme siecle, la politique des Romains étoit d'entretenir les factions dans toute l'Italie, de les multiplier & de les opposer continuellement les unes aux autres: ils espéroient de trouver parmi les troubles l'occasion de rétablir la république. Les papes employoient le même artifice, avec des vues bien différentes. Ils ne vouloient, comme les Romains, ni roi, ni empereur; mais ils étoient encore plus éloignés de favoriser le gouvernement républicain, parce qu'ils vouloient commander eux-mêmes. C'est à force de semer la division dans Rome, dans l'Italie & dans toute l'Europe, qu'ils se saisiront enfin de la souveraineté. Ils appelleront les Allemands, pour affoiblir la puissance des princes Italiens; & pour se soustraire aux rois d'Allemagne, ils souleveront contre eux les peuples.

Il seroit difficile de vous donner une idée les maux, que l'ambition des papes a pro- Scandales sur le saint siege.

duits dans la chrétienté. Je laiſſe aux hiſtoriens à vous faire connoître les pontifes, qui ont deshonoré le ſiege apoſtolique, dans les temps que nous parcourons. Vous verrez au commencement du dixieme ſiecle une femme nommée Théodora diſpoſer de tout dans Rome par ſes intrigues & par ſes galanteries, & mettre ſur la chaire de S. Pierre un monſtre connu ſous le nom de Sergius III. Cette femme fut mere de Maroſie & & d'une autre Théodora, toutes deux auſſi intriguantes, auſſi galantes, auſſi puiſſantes qu'elle; & qui, comme elle, firent à leur choix des ſouverains pontifes. Théodora, la jeune, fit élire pape ſon amant Jean X, à qui elle avoit ſucceſſivement procuré l'évêché de Bologne & celui de Ravenne; & quelque temps après, Maroſie éleva ſur la chaire pontificale Jean XI, ſon propre fils, qu'elle avoit eu d'un adultere avec Sergius III. Tout réuſſiſſoit à celle-ci, lorſque Alberic, ſon fils légitime, ſe mit à la tête des Romains contre elle, & la fit enfermer auſſi bien que Jean XI. En voilà aſſez pour vous faire juger que dans Rome les deſordres & la corruption des mœurs étoient portés aux derniers excès. J'ajouterai ſeulement le jugement que porte de ces temps le cardinal Baronius, écrivain qu'on ne peut pas ſoupçonner d'avoir été peu favorable à la cour des ſouve-

tains pontifes. » Que la face de l'église de Rome, dit il, étoit alors défigurée ! Le saint siege tombé sous la domination de deux femmes déréglées ; leurs amants élevés sur la chaire de S. Pierre ; les canons des conciles violés ; les décrets des papes foulés aux pieds ; les anciennes traditions méprisées ; & le siege apostolique devenu la proie de la cupidité & de l'ambition. »

L'Italie ravagée par les Hongrois & par les Sarrasins.

Pendant que l'Italie déchirée par des guerres civiles, étoit le théâtre des plus grands scandales, elle avoit été ravagée plusieurs fois d'un côté par les Hongrois & de l'autre par les Sarrasins. Mais plus les désordres étoient grands, plus on étoit éloigné d'en voir la fin ; & on ne pouvoit s'attendre qu'à de nouvelles calamités.

Othon I appellé par Jean XII y fait respecter son autorité.

Othon qui avoit repassé les Alpes, étoit occupé à soumettre son fils Ludolphe, qui, craignant que les enfants d'Adelaide ne lui fussent un jour préférés, s'étoit soulevé, & avoit entraîné dans la révolte plusieurs princes Allemands. Il venoit de rétablir la tranquillité en Allemagne, lorsque le pape Jean XII, qui vouloit se soustraire à la domination de Bérenger, le pressa de revenir en Italie. Tout se soumit à son arrivée. Il fut proclamé à Milan roi d'Italie dans une assemblée d'éveques où Bérenger fut déposé ;

962 & l'année suivante il reçut à Rome la couronne impériale des mains de Jean XII. Il fit rendre à l'église de S. Pierre les biens qui lui avoient été enlevés. Le pape & le peuple jurerent de lui être toujours fideles, & de ne donner aucun secours à Bérenger. Il fut arrêté que la consécration des souverains pontifes ne seroit canonique, qu'autant qu'elle auroit été faite du consentement de l'empereur ; & le clergé de Rome, ainsi que la noblesse, s'engagea par serment à se conformer à tout ce qui fut réglé à ce sujet.

Jean XII, homme sans mœurs, & sans talents, étoit fils d'Alberic. Ayant succédé à l'autorité de son pere, il étoit, en 954, patrice ou souverain de Rome ; & en 955, élevé sur le siege apostolique, il réunissoit en lui les deux puissances. Il se repentit donc bientôt de s'être donné un maître dans Othon ; il oublia tous les serments qu'il venoit de prêter ; & croyant pouvoir profiter de l'absence de l'empereur, qui assiégeoit Mont-Léon, aujourdhui Mont-Feltro, où Bérenger s'étoit renfermé, il se ligua avec Adalbert, fils de Bérenger, le fit venir à Rome, & sollicita les Hongrois à faire une diversion en Allemagne : mais son plan avoit été si mal concerté, qu'à l'approche d'Othon, il n'eut d'autre parti que la fuite, & encore eut-il à peine le temps de se sauver.

L'empereur fit son entrée au milieu des acclamations du peuple. On lui renouvella tous les serments qui lui avoient été faits ; & on tint un concile qui déposa Jean, & mit en sa place Léon VIII. Othon ne fit, sans doute, condamner ce pontife, que parce qu'il avoit conspiré ; mais comme il crut devoir ménager ceux qui avoient eu part à la conspiration, on ne parla point de ce crime ; & il ne fut question que des scandales que Jean avoit donnés. Othon n'ignoroit pas que les Romains souffroient impatiemment toute domination étrangere, & il craignoit de les porter à la révolte, s'il paroissoit sévir contre le pape, pour avoir voulu les soustraire à sa puissance. Malgré cette précaution, ils se souleverent cependant quelques jours après : il les fit rentrer dans le devoir.

Sur ces entrefaites, Mont-Léon ouvrit ses portes, & Bérenger, fait prisonnier, fut envoyé en Franconie, où il mourut deux ans après. Il ne restoit plus à soumettre que Camérino, où Adalbert s'étoit retiré. Othon alla lui-même en faire le siege. Léon VIII fut forcé à le suivre de près : car Jean rentra dans Rome, où il exerça toutes sortes de cruautés, & où il déposa Léon dans un concile, composé en bonne partie des évêques qui l'avoient condamné lui-même. Il fut tué quelques jours après.

Décret qui donne à l'empereur le droit d'élire les papes.

Les Romains sans demander l'agrément de l'empereur, éleverent Benoît sur la chaire de S. Pierre. Othon, ayant appris cette nouvelle, abandonna le siege de Camérino, & vint à Rome avec toute son armée. Il pouvoit sévir, il pardonna. Benoît parut dans un concile, où il se reconnut coupable, & où Léon porta ce décret. » A l'exemple du bienheureux Adrien, pape du saint siege apostolique, qui a » accordé la dignité de patrice, le pouvoir d'élire les papes, & l'investiture des évêques, » au seigneur Charles très-victorieux, roi de » France & des Lombards; moi aussi Léon, » évêque, avec le clergé & le peuple Romain, » reconnoissons que le seigneur Othon premier, » roi des Teutons, & ses successeurs » en ce royaume d'Italie ont le pouvoir » d'élire ceux qu'ils croiront dignes de » remplir le saint siege apostolique, » de choisir les métropolitains & les suffragants, de leur donner l'investiture de leur » dignité & de commettre les évêques pour les » ordonner. » Les empereurs rentrerent par ce décret dans les droits dont ils avoient joui, & qu'on leur enlevera cependant encore: c'est pourquoi je le rapporte. Mais Othon n'auroit pas dû souffrir qu'on traitât ses droits comme des concessions faites par le saint siege; car c'étoit reconnoître que les papes les lui pouvoient enlever. Il les avoit à meilleur titre,

c'eſt-à dire, comme ſouverain du peuple Romain qui les lui cédoit.

L'empereur retourna en Allemagne, & fut obligé de revenir l'année ſuivante. Les Romains avoient rétabli la république, & s'étoient ſoulevés contre le pape qui refuſoit d'entrer dans leur révolte. Les conſuls furent exilés, les tribuns du peuple furent pendus, & le préfet de Rome fut promené ſur un âne la tête tournée vers la queue, fouetté dans les différents quartiers de la ville, & jeté dans un cachot où il mourut. 966

Les dernieres années d'Othon, ſurnommé le Grand à juſte titre, furent plus tranquilles; il mourut après un régne de 36 ans. On le loue d'avoir comblé de biens pluſieurs égliſes. En effet, c'eſt à lui principalement que le clergé d'Allemagne doit ſes richeſſes & ſa puiſſance: car il lui abandonna des duchés & des comtés. Il eſt vrai que pour le tenir dans quelque dépendance, il établit des *avoués*, qui devoient gouverner conjointement avec les prélats, & qui étoient à la nomination des empereurs: mais dans la ſuite, le clergé ſecoua tout-à-fait ce joug. 973

Othon II, n'avoit que dix-huit ans, lorſqu'il ſuccéda à ſon pere; & ſa jeuneſſe fut l'occaſion de bien des troubles, qui furent diſſipés par ſes victoires: il vainquit & ſoumit le duc

La jeuneſſe [illegible] Allemagne,

des troubles qu'il appaise. de Baviere, les Danois & le roi de Boheme: mais à peine avoit-il rendu le calme à l'Allemagne, qu'il se vit tout à la fois appellé en Lorraine & en Italie. Pour opposer un obstacle aux entreprises de Lothaire roi de France, il donna en fief la basse Lorraine à Charles, frere de Lothaire; cherchant un appui dans la division de ces deux princes. Le roi de France entra néanmoins dans la Lorraine, & fut reconnu par les états assemblés à Metz. Othon arma, chassa Lothaire, & parcourut la Champagne & l'Isle de France: cependant son arriere-garde ayant été défaite dans sa retraite, il abandonna la souveraineté de la Lorraine; se hâtant de faire la paix avec Lothaire, pour ne songer plus qu'à l'Italie.

Etat de l'Italie. La puissance des princes Italiens s'étoit considérablement affoiblie par les partages qu'ils avoient faits de leurs domaines, par les guerres qu'ils s'étoient faites les uns aux autres, & par le séjour d'Othon le Grand en Italie. Ne pouvant donc se soulever, ils obéissoient; & l'empereur avoit sur eux un pouvoir presque absolu.

Mais Rome, quoique foible, ne pouvoit se soumettre. Plus les empereurs appesantissoient le joug, plus les citoyens faisoient d'efforts pour le secouer; & les papes qui vouloient commander eux mêmes, étoient également ennemis & des Allemands & de la liber-

té. En un mot cette ville étoit un théâtre de dissentions, où les chefs de parti & les tyrans se succédoient.

A la mort d'Othon I, circonstance propre à renouveller tous les désordres, une faction étrangla le pape Benoît VI, & mit en sa place Boniface VII; & presque aussitôt après, une autre faction chassa Boniface pour élever Benoît VII sur le saint siege.

Les Grecs invités par Boniface VII & soutenus par les Sarrasins se rendent maîtres de la Pouille & de la Calabre.

Boniface s'enfuit à Constantinople avec les trésors de l'église de S. Pierre, & pressa les empereurs Basile & Constantin de passer en Italie. Ces princes ne balancerent pas : car sachant qu'Othon II étoit retenu par la guerre de Lorraine, ils jugerent pouvoir reprendre facilement la Pouille & la Calabre, qu'Othon le Grand avoit enlevées à Nicéphore Phocas; c'est ainsi que les Italiens se livroient à ceux à qui ils s'étoient soustraits, & cherchoient de tous côtés de nouveaux maîtres & de nouveaux ennemis.

Othon II qui marche contre eux est défait par la trahison des Italiens.

Les Grecs, soutenus des Sarrasins d'Afrique, avoient déja soumis la Pouille & la Calabre, lorsqu'Othon parut, leur livra la bataille, & la perdit par la trahison des Italiens. Il tomba même entre les mains des ennemis; mais ayant eu le bonheur de s'échapper, il leva une nouvelle armée, & revint à Rome où il mourut. Les Grecs auroient pu se rendre

983

maîtres de cette ville, s'ils s'étoient hâtés d'y marcher.

Il eut, comme son pere, la fausse politique d'élever le clergé.

Othon fut aussi favorable au clergé, que son pere l'avoit été. C'est par les bienfaits de ces deux princes que les évêques de Treves, de Mayence, de Metz, de Strasbourg, de Spire & plusieurs autres sont devenus des vassaux trop puissants pour le suzerain qui les avoit faits. Les empereurs croyoient abaisser la noblesse en élevant le clergé; & se flattoient faussement d'être mieux obéis, placés entre deux puissances qu'ils opposoient l'une à l'autre. Mais, par cette politique, ils se donnoient de nouveaux maîtres & des maîtres plus redoutables; car les évêques croyoient même indigne d'eux de prêter le serment de fidélité. Est-il juste, disoient-ils, que des mains qui ont été consacrées par une onction céleste, & que la langue des évêques qui est devenue la clef du ciel, soient profanées par des serments qui ne conviennent tout au plus qu'à des laïques ?

Nouveaux troubles à l'avénement d'Othon III.

Othon II eut pour successeur son fils Othon III, dont on ne sait pas exactement l'âge, mais qui étoit encore dans l'enfance. Ce regne commença donc encore par des troubles. Il suffit cependant d'imaginer à peu près ceux qui agiterent l'Allemagne: car l'histoire que j'en donnerois, ne feroit que remettre sous vos

yeux les vices déja connus d'un gouvernement monſtrueux. Il n'en eſt pas de même des déſordres de l'Italie : il faut les obſerver, parce qu'ils préparent de nouvelles révolutions.

Les troubles recommencerent à Rome à l'arrivée de Boniface. Ce pape fit enfermer dans le château S. Ange Jean XIV, qui avoit ſuccédé à Benoît VII, & l'y laiſſa mourir de faim. Etant mort lui même quelques mois après, on mit en ſa place un Romain qui mourut avant d'avoir été ſacré, & après lequel on élut Jean XV.

Cependant Creſcentius, ayant pris le titre de conſul, regnoit à Rome, ſoulevoit le peuple contre la domination des Allemands, & profitoit de la jeuneſſe d'Othon, pour affermir ſon autorité. Jean XV, qui lui étoit oppoſé, fut d'abord obligé de ſe retirer en Toſcane, & ayant enſuite été rappellé par le peuple, il ne fut ménagé que parce que Creſcentius craignoit les Allemands, que le pape appelloit à ſon ſecours. Tel étoit l'état de Rome depuis 983 juſqu'en 996, qu'Othon paſſa les Alpes.

Tout ſe ſoumit à ſon approche, & le ſénat lui envoya des députés pour prendre ſes ordres touchant l'élection d'un nouveau pape : car Jean XV venoit de mourir. Brunon, Sa-

Les Romains ſe ſoumettent à ſon approche.

xon d'origine ſon parent, ſur qui tomba ſon choix, fut élu ſous le nom de Gregoire V, & le couronna empereur. Creſcentius obtint ſon pardon à la priere de Grégoire, & le roi, ayant rétabli la tranquillité à Rome & dans d'autres villes, repaſſa en Allemagne.

La tranquillité n'étoit qu'apparente. Les Romains, à la ſollicitation de Creſcentius, s'étant ſoulevés contre un pape qu'ils n'avoient pas choiſi, éleverent ſur le ſaint ſiege Jean XVI. Grégoire qui s'étoit retiré à Pavie, tint un concile dans lequel il excommunia l'antipape & Creſcentius. Othon revint en Italie. Rome fut aſſiégée & priſe. Creſcentius & l'antipape perdirent la vie.

996
Décret qu'il porte ſur l'élection de l'empereur.

Le roi dans ces circonſtances fit un décret, par lequel il arrêta que les Allemands auroient ſeuls le pouvoir & le droit d'élire l'empereur Romain; & que les papes n'auroient à cet égard d'autres prérogatives que de le proclamer ſolemnellement & de le couronner lorſqu'il viendroit à Rome. Ce décret fut confirmé par Grégoire, qui mourut quelque temps après.

Idées fauſſes qu'on ſe faiſoit à ce ſujet.

Un prince peut prendre tels titres qu'il veut, & ils lui appartiennent, dès qu'ils ne lui ſont pas conteſtés par les autres ſouverains. Les Allemands pouvoient encore donner à leur chef celui d'empereur d'Allemagne, ſans que

les puissances voisines dussent en prendre ombrage, & pussent refuser de l'appeller aussi empereur d'Allemagne. Mais puisqu'ils n'avoient des prétentions sur Rome, que parce que les papes les y avoient appellés, ils n'y avoient certainement aucun droit de souveraineté: d'autant plus que les Romains ne s'étoient jamais donnés librement; & que toutes les fois qu'ils avoient été libres, ils avoient révoqué les serments que la force leur avoit arrachés. Il étoit donc ridicule aux Allemands de prétendre élire un empereur Romain: ce qui étoit plus ridicule encore, c'est la prétention des papes, qui croyoient jouir du droit de donner l'empire.

Toutes ces prétentions étoient fondées sur des mots, auxquels on n'attachoit que des idées confuses. On voyoit que les Othons, les Charlemagne & les Césars avoient porté le titre d'empereur. On jugeoit donc qu'ils étoient tous empereurs de la même maniere, & que, par conséquent, ils avoient tous les mêmes droits sur Rome. On voyoit aussi les papes couronner les empereurs au nom de Dieu; & quoique nous jugions avec raison que ce ne soit là qu'une cérémonie, il n'est pas bien sûr qu'alors on en jugeât comme nous. Au contraire, il est certain que Charlemagne voulut paroître tenir des papes la couronne de l'empire, comme Pepin avoit voulu

paroître tenir d'eux la couronne de France; & s'ils ont voulu faire illusion aux peuples, ils n'y ont que trop réussi. Aussi Louis le Begue ne prit-il point le titre d'empereur, parce que Jean VIII n'avoit pas voulu lui donner en France la couronne impériale. Si les princes Italiens forcerent quelquefois le pape à les couronner, ils ne se crurent jamais empereurs qu'après le couronnement. Enfin les rois d'Allemagne attendirent d'ordinaire pour se dire empereurs Romains d'avoir été couronnés par le pape. Cette conduite prouve qu'au neuvieme siecle & au dixieme, on contestoit au moins foiblement les prétentions du saint siege. C'est une chose bien singuliere; certainement l'empire Romain ne subsistoit plus; & cependant on croyoit le voir, on croyoit le donner, on croyoit le prendre, & on répandoit des flots de sang.

Othon donna pour successeur à Grégoire V, Gerbert, évêque de Ravenne, qui prit le nom de Silvestre II. Cet évêque avoit eu de grands démêlés avec le saint siege, auquel il avoit résisté avec fermeté; mais quand il fut pape, il prit un autre langage, & jugea qu'aucune puissance n'étoit comparable à celle des successeurs de S. Pierre. Il pouvoit facilement prouver tout ce qu'il vouloit: car il étoit l'homme le plus éclairé de son siecle.

Othon, malgré son décret, étoit si peu maître dans Rome, qu'il se vit tout-à-coup assiégé dans son palais. Il eut bien de la peine à s'échapper par des souterrains; & il songeoit à se venger, lorsqu'il mourut. On l'a surnommé d'abord l'Enfant, ensuite le Roux, enfin la Merveille du monde. Je vais rapporter quelques traits qui montreront sa simplicité, & feront connoître l'esprit de son siecle.

1002

Le moine S. Romuald lui conseilla d'aller par pénitence à pieds nus en pélerinage au Mont-Cassin, & ensuite à S. Michel du Mont-Gargan. Il le fit : mais il n'eut pas la complaisance d'embrasser l'état monastique, comme le lui conseilloit encore le même saint. Par une dévotion, que quelque moine, sans-doute, lui avoit encore inspirée, il fit faire un habit sur lequel on avoit brodé l'apocalypse. Enfin un jour qu'il étoit avec un archevêque, ils s'entretinrent de ce qu'ils pourroient faire pour le salut de leur ame; & après y avoir bien reflechi, ils imaginerent de fonder un monastère. Vous jugez bien, sans que je le dise, que cet empereur a beaucoup contribué à augmenter la puissance & les richesses des ecclésiastiques. On remarque que les trois Othons ont donné aux églises les deux tiers des biens de l'Allemagne.

La superstition d'Othon III a contribué à l'agrandissement du clergé.

Henri II dernier de la maison de Saxe.

Othon n'ayant point laissé d'enfants, plusieurs princes prétendirent à l'empire : Henri, duc de Baviere & arriere-petit-fils de Henri l'Oiseleur, l'emporta sur ses concurrents. Il fut proclamé à Mayence dans le même temps que les Lombards élisoient à Pavie Hardouin, marquis d'Ivrée. Il eut presque toujours la guerre avec quelques-uns des princes Allemands. Il passa deux fois les Alpes pour marcher contre Hardouin, qui enfin n'ayant plus de ressource, prit le parti de se jeter dans un cloître. La Lombardie se soumit : Rome même le reconnut, & le pape le couronna ; mais le reste de l'Italie fut toujours troublé.

Il y avoit douze ans que Henri regnoit, lorsqu'il s'ouvrit à Richard, abbé de S. Vanne de Verdun, sur le projet qu'il formoit depuis long-temps d'embrasser la vie monastique. On s'imaginoit alors qu'on ne pouvoit servir Dieu que dans un cloître. Mais Richard, qui ne pensoit pas comme Romuald, lui fit abandonner ce dessein; & lui persuada qu'il serviroit Dieu en gouvernant l'empire, pourvu qu'il donnât tous ses soins à rendre la justice & à procurer le bonheur des peuples. Ce prince fut plus libéral envers les eglises qu'aucun de ses prédécesseurs. Il promit dans son couronnement obéissance au pape, ce qui étoit sans exemple, & ce qui fait voir l'idée

qu'il

qu'il se formoit du saint siege & de l'empire : il contribua à la conversion d'Etienne, en faveur duquel il érigea la Hongrie en royaume; il mourut & fut canonisé. Pendant son regne il y eut un schisme à Rome : & vers le temps de sa mort, le saint siege fut vendu à un simple laïque Jean XIX.

Henri II qui ne laissa point d'enfants, paroît être le dernier prince de la maison de Saxe : car le sentiment le plus vraisemblable est que son successeur, Conrad, dit le Salique, duc de Franconie, ne lui appartenoit que par les femmes. Les troubles se multiplierent sous ce nouvel empereur, & l'obligerent de passer & de repasser bien des fois les Alpes, parce qu'on se révoltoit par tout où il n'étoit pas. Rome n'étoit pas la seule ville d'Italie qui vouloit se soustraire à sa domination. Il eut pour successeur son fils Henri III.

1024 Conrad II duc de Franconie successeur de Henri II.

L'Allemagne ne pouvoit presque pas être sans guerre. C'étoit un effet du gouvernement féodal, que tant de princes puissants armassent les uns contre les autres, ou se soulevassent contre l'empereur. Parmi ces troubles, Henri III eut plus de succès qu'il n'essuya de revers.

1039 Henri III fait respecter son autorité en Allemagne.

L'Italie plus épuisée & plus foible, ne produisoit que des factieux plus faciles à soumettre. Henri est cependant le dernier roi

Et en Italie où il fait cesser les scan-

dales de plusieurs papes simoniaques. d'Allemagne qui ait su y conserver son autorité. Il la fit si bien respecter, que les Romains s'accoutumerent à lui demander des papes, & à recevoir sans opposition ceux qu'il nommoit. C'étoit l'aventage du saint siege : car les papes que les empereurs y plaçoient de leur choix, devoient être meilleurs que ceux que les factions faisoient, & l'étoient en effet.

Lorsque Henri monta sur le trône, la simonie regnoit à Rome depuis long-temps. En 1033, Benoît IX avoit succédé à Jean XIX, & acheté, comme lui, le souverain pontificat,
1044 qu'il déshonora par ses débauches, par ses rapines & par ses meurtres. Les Romains le chasserent, & le saint siege fut vendu à Silvestre. Mais trois mois après, une faction rétablit Benoît, qui craignant, sans doute, d'être encore chassé de cette place, aima mieux en faire de l'argent, & la vendit à Grégoire VI.

1046 Henri vint en Italie, fit enfin cesser ce scandale. Les trois papes simoniaques furent déposés. Mais Clément II, qui leur avoit succédé, mourut neuf mois après en Allemagne, où il avoit accompagné l'empereur, & Benoît remonta sur le saint siege pour la troisieme fois. Henri envoya d'Allemagne, Damase II, qui mourut vingt trois jours après sa consécration, & qu'on soupçonna d'avoir été empoison-

né. Alors l'empereur fit élire dans une assemblée qui se tint à Worms, Brunon évêque de Toul, qui prit le nom de Léon IX, & Benoît se retira.

Léon avoit déclaré qu'il n'accepteroit, que lorsque le clergé & le peuple de Rome l'auroient élu, persuadé que sans cela son élection ne pouvoit être canonique ; & en effet, il ne se crut pape, qu'après que les suffrages des Romains se furent réunis en sa faveur. Ce scrupule étoit une nouveauté contraire aux prérogatives de l'empire. Il semble donc que Henri devoit le désaprouver, & nommer plutôt tout autre que Brunon. Il n'en fit rien, & fit une faute.

Le patrimoine de S. Pierre étoit alors ruiné par la mauvaise conduite des papes précédents, & par les usurpations que plusieurs seigneurs avoient faites sur l'église de Rome. Parmi les usurpateurs étoient des Normands, établis depuis quelque temps dans la Pouille & dans la Calabre: mais ceci demande que nous reprenions les choses d'un peu plus haut.

Etablissement des Normands dans le midi de l'Italie.

Lorsque les Lombards conquirent l'Italie les Grecs conserverent la plus grande partie des provinces, comprises aujourd'hui dans le royaume de Naples. Mais les ducs, qui les gouvernoient, profiterent de la foiblesse des

empereurs de Constantinople, & chercherent parmi les troubles à se rendre indépendants. Leurs divisions ouvrirent dans la suite ce pays aux Sarrasins. Enfin les rois d'Allemagne, comme empereurs, y porterent encore les armes, pour faire valoir leurs prétentions. Telle étoit la situation de ces provinces déchirées par leurs habitants, par les Grecs, par les Sarrasins, par les Allemands & par des princes descendus des Lombards; Lorsque des François, venus de Normandie, entreprirent de s'y établir, & y causerent de nouveaux désordres, que les papes accrurent.

Vers la fin du dixieme siecle, une soixantaine de pélerins Normands, qui revenoient de la Terre Sainte, se trouverent à Salerne dans le temps que cette ville, assiégée par les Sarrasins, se rachetoit à prix d'argent. Cette petite troupe rendit le courage aux Salertins; & s'étant mise à leur tête, elle fondit au milieu de la nuit sur les infideles, les défit entiérement, les chassa dans leurs vaisseaux, & s'enrichit de leurs dépouilles.

Les vainqueurs retournerent dans leur patrie, avec la gloire d'avoir délivré Salerne; & bientôt d'autres Normands, voulant recueillir les fruits de la réputation que cet événement leur avoit acquise, vinrent chercher fortune dans cette partie de l'Italie: offrant leurs ser-

vices à tous les princes qui étoient en guerre, & servant indifféremment dans les troupes des Grecs, des Allemands, des papes & des ducs du pays. Dès l'an 1030, ils fonderent près de Naples la ville d'Averse; & Rainolfe, leur chef, prit le titre de comte.

Au bruit des succès des Normands, les fils aînés de Tancrede de Haute-Ville, Guillaume, surnommé Fier-à-Bras, Drogon & Humfroi, partirent de Coutance, & vinrent à Salerne. Ils se mirent à la tête de trois cents Normands; & s'étant joints aux Grecs, qui avoient recherché leur alliance, ils leur procurerent en Sicile une victoire complette sur les Sarrasins. Bientôt offensés des injustices qu'on leur fit, ils s'embarquerent, descendirent dans la Calabre; & ayant reçu quelques secours de Rainolfe, ils se rendirent maîtres de presque toute la Pouille qu'ils partagerent. Chaque capitaine eut une ville en partage: ils conserverent Melfi en commun, pour être le lieu où ils se rassembleroient, & ils reconnurent Guillaume pour comte de la Pouille, c'est-à dire, qu'ils choisirent le gouvernement féodal, parce qu'ils n'en connoissoient pas d'autre.

Une conquête si rapide, faite par une poignée d'hommes, a de quoi étonner: mais il faut remarquer qu'on avoit dégarni la Pouille,

pour porter la guerre en Sicile; & que d'ailleurs, les habitants de cette province, mécontents de la domination des Grecs, se joignoient aux François, & devenoient sous ces heros tout autant de soldats.

De plusieurs autres fils qu'avoit encore Tancrede, il eut bien de la peine à en retenir un auprès de lui. Robert Guiscard partit pour la Pouille avec deux de ses freres, & beaucoup d'autres gentilshommes. Ils traverserent l'Italie en habit de pélerin, voulant se déguiser aux yeux des Romains & des Grecs, qui n'auroient pas vu sans inquiétude l'accroissement de cette race de conquérants.

Henri III donne l'investiture aux Normands.

Henri III, ne pouvant pas s'opposer à leurs progrès, prit le parti de leur donner l'investiture de tout ce qu'ils avoient conquis; & les Normands devinrent feudataires de l'empire d'Allemagne. Ils possédoient alors toute la Pouille, le comté d'Averse & une grande partie du Bénéventin.

1047

Prétentions de Léon IX, qui les excommunie, & leur fait la guerre.

Léon IX les excommunia, parce qu'ils avoient envahi quelques terres de l'église de Rome. Cette excommunication ayant été sans effet, il eut recours à l'empereur Henri; & il en obtint des troupes auxquelles il joignit tous les aventuriers & tous les bannis qui le voulurent suivre. Il marcha à la tête d'une armée, dont celle des Normands n'auroit pas

ſait le quart ; ſe flattant de recouvrer, non-ſeulement, ce qu'ils avoient enlevé à ſon égliſe : mais comptant avoir encore des droits ſur tout ce qu'ils avoient conquis. Les Normands lui ayant offert de ſe rendre ſes vaſſaux pour les terres qu'il leur redemandoit, il rejeta cette propoſition, parce que, ſelon, lui toutes les provinces dont ils s'étoient emparés, appartenoient au ſaint ſiege ; que les Grecs iconoclaſtes avoient mérité de les perdre à cauſe de leur héréſie ; & que la conquête que les Normands en avoient faite, devoit revenir au domaine de l'égliſe, parce qu'ils ne l'avoient pu faire que ſous le bon plaiſir du pape.

Les Normands, qui ne s'attendoient pas à ces raiſons, comme en effet ils ne devoient pas s'y attendre, défirent l'armée du pape, le firent priſonnier, le garderent pendant près d'un an, & le renvoyerent ſans rançon après l'avoir traité avec beaucoup de reſpect. Léon mourut peu de temps après. On a reproché à ce pape d'avoir porté les armes : mais il n'étoit pas le premier ; il étoit d'ailleurs d'un pays, où il avoit vu les évêques & les abbés en faire autant, & il en avoit pluſieurs dans ſon armée.

Il eſt fait priſonnier.

Les Romains n'oſant procéder à l'élection d'un nouveau pape, députerent à l'empereur,

Mort de Henri III.

qui nomma l'évêque Gebhard, connu ſous le nom de Victor II. C'eſt le quatrieme Allemand, qui ait été élevé ſur la chaire de S.

1056 Pierre. Henri mourut l'année ſuivante, & eut pour ſucceſſeur ſon fils Henri IV, qui avoit été déclaré roi des Romains quelque temps auparavant. Ce titre déſignoit celui que les princes Allemands reconnoiſſoient devoir ſuccéder à l'empire.

1057 Victor II étant mort, les Romains élurent Fréderic, abbé du Mont Caſſin, qui prit le nom d'Etienne IX, & dont l'élection fut confirmée par l'empereur. Il mourut l'année ſuivante.

1058 Les Romains diviſés élurent alors deux papes : mais Nicolas II, ayant eu l'agrément de la cour d'Allemagne, monta ſeul ſur le ſaint ſiege, & força ſon concurrent à ſe déſiſter. Ce pontife entreprit néanmoins d'ôter aux empereurs la part qu'ils devoient avoir dans ces élections. Il tint un concile, où il fut décidé qu'on choiſiroit, autant qu'il ſeroit poſſible, dans le clergé de Rome ceux qu'on éleveroit ſur la chaire de S. Pierre; qu'on les préféreroit à ceux des autres égliſes; que l'élection des papes ſe feroit par les cardinaux; & qu'enfin on demanderoit au clergé & au peuple la confirmation du choix qui auroit été fait. On ajouta cependant une clauſe, pour

Nicolas II veut ſe ſouſtraire à l'empereur.

paroître respecter les droits de l'empereur : mais dans le vrai on vouloit les détruire. Elle étoit conçue en ces termes. *Sauf l'honneur & le respect dus à notre cher fils Henri, qui est maintenant roi & qui sera, s'il plaît à Dieu, empereur, selon le droit que nous lui avons déja accordé; & on rendra le même honneur à ses successeurs, à qui le saint siege aura personnellement accordé la même prerogative.* Tous les mots de ce décret montrent sensiblement quelles étoient les prétentions & les vues de la cour de Rome. On voit qu'elle s'arroge le droit de faire les empereurs, & qu'elle se propose de se soustraire tout-à-fait à leur autorité.

Il s'allie des Normands auxquels il donne l'investiture.

Cependant les Normands continuoient leurs conquêtes, malgré les excommunications des papes. Nicolas voyant la foiblesse de ses armes spirituelles, destinées à tout autre usage, changea tout-à-coup de conduite, & s'allia avec ces excommuniés, pour se faire un appui contre les empereurs d'Allemagne, auxquels il vouloit se soustraire. Cette alliance, vu la façon de penser de ces temps, n'étoit pas moins favorable aux Normands; parce qu'ils étoient persuadés que l'approbation du saint siege donneroit un air de justice à tout ce qu'ils avoient conquis, & à tout ce qu'ils conquerroient dans la suite. D'un côté, par le traité qui fut fait, ils furent ab-

ſous de l'excommunication prononcée contre eux ; le pape confirma Richard dans la poſſeſſion de la principauté de Capoue, & Robert Guiſcard dans celle de la Pouille & de la Calabre ; & il promit à celui-ci l'inveſtiture de la Sicile à titre de duché, l'invitant à chaſſer de cette île les Grecs & les Sarraſins. D'un autre côté, Robert, Richard & leurs ſucceſſeurs ſe mirent ſous la protection du pape, lui prêterent ſerment de fidélité comme feudataires du ſaint ſiege, & s'obligerent à payer chaque année un tribut de douze deniers de Pavie pour chaque paire de bœufs. Tel eſt le fondement des prétentions de la cour de Rome ſur les royaumes de Naples & de Sicile.

Auſſitôt que le traité eut été ſigné, les Normands firent le dégât dans les terres de quelques ſeigneurs, qui juſqu'alors avoient commandé dans Rome, & arracherent cette ville & les papes à la domination de ces tyrans. Vous comprenez que s'ils continuent d'écarter tous ceux qui voudront faire valoir des droits ſur cette capitale, les papes qui n'auront plus d'ennemis à redouter acquerront tous les jours plus d'autorité ſur le peuple & deviendront enfin ſouverains. Il eſt aſſez ſingulier que les ſucceſſeurs de S. Pierre aient eu des vaſſaux ſouverains, avant d'être ſouverains eux-mêmes. Car quelles qu'aient été

les donations de Charlemagne, il eſt aumoins certain que Nicolas II n'avoit de fait la ſouveraineté nulle part.

La mort de Nicolas, arrivée en 1061, fut ſuivie de grands troubles. Cadaloüs, évêque de Parme que l'empereur avoit fait élire, vint deux fois avec une armée pour ſe rendre maître du ſaint ſiege. Mais Alexandre II, ſoutenu par une faction puiſſante, le repouſſa toujours, & fut enfin reconnu pour ſeul pape légitime.

L'enfance de Henri IV favoriſe l'ambition des papes.

Tout ce qui arrive en Italie peut vous faire juger que Henri IV étoit trop foible, pour y faire reſpecter ſon autorité. En effet, ce prince n'avoit que cinq à ſix ans, lorſqu'il monta ſur le trône en 1056. L'impératrice Agnès, ſa mere, s'étoit ſaiſie de la régence. Environnée de ſeigneurs jaloux & puiſſants, qui conjuroient contre elle, elle ne pouvoit pas porter ſa vue hors de l'Allemagne; elle ne put pas même ſe maintenir long-temps: car ſon fils lui fut enlevé en 1062, & elle ſe retira dans un monaſtère à Rome.

Il a été mal élevé.

Henri, qui étoit alors dans la douzieme année de ſon âge, fut confié aux archevêques de Cologne & de Breme. Le premier ne négligea rien, pour lui donner l'amour de la vertu & des etudes convenables à ſon état: mais le ſecond, voulant gagner la con-

fiance de ce malheureux prince, ne chercha qu'à flatter ses passions. Ce fut la premiere source des maux qui l'accableront. Les historiens en ont parlé différemment, parce qu'ils en ont parlé avec partialité : mais il a donné des preuves de valeur, d'activité, de patience, de générosité, de clémence, d'amour pour ses peuples ; & on voit avec regret qu'il eût été capable de répondre aux soins d'une bonne éducation. Sa passion pour les femmes lui a été funeste.

La crainte d'une excommunication l'empêche de répudier sa femme.

Henri étoit dans sa dix-neuvieme année, lorsqu'il prit les rênes de l'état: mais trop livré à ses passions, pour donner assez de soins au gouvernement, il s'occupa de ses plaisirs; une de ses premieres démarches fut d'entreprendre de répudier sa femme, pour laquelle il n'avoit jamais eu que de l'aversion. Il mit dans ses intérêts l'archevêque de Mayence; & la chose ayant été proposée dans une diéte, on convint de la traiter dans un concile, qui fut indiqué à Mayence même.

Il se flattoit de faire réussir son projet, lorsqu'il indisposa contre lui l'archevêque de Mayence. Ce prélat, qui changea tout-à-coup, écrivit au pape pour l'inviter à prendre connoissance de cette affaire. Alexandre en avoit déja été instruit ; & son légat, qui étoit parti avec ses ordres, se rendit au concile, où il menaça d'excommunication les

peres & l'empereur. Henri, que toute l'assemblée sollicitoit à se désister, reprit sa femme, sans quitter son aversion. Il ne revint à elle que quelques années après, & il en eut des enfants.

Troubles principalement en Saxe.

Depuis long-temps, les provinces d'Allemagne étoient troublées par une multitude de seigneurs, qui se faisoient continuellement la guerre, & qui commettoient toutes sortes de vexations & de brigandages. Ce désordre n'étoit nulle part plus grand que dans le duché de Saxe. Henri voulant veiller à la sureté publique, entreprit de l'arrêter. Les Saxons se souleverent, il vainquit, il pardonna. Mais trop de clémence enhardit les rebelles, & les troubles recommencerent.

Henri IV donne des dégouts à son ministre qui se retire.

Un empire aussi agité prenoit trop sur les plaisirs de Henri. Il eût voulu bien gouverner, & il en eût été capable, s'il eût su se gouverner lui-même. Il songea à se débarrasser entre les mains d'un autre, des soins du gouvernement. Il eut au moins la sagesse de jeter les yeux sur Hannon, cet archevêque de Cologne qui avoit voulu faire de lui un prince vertueux. L'ordre se rétablissoit déja. Mais le ministre s'apperçut bientôt que pour plaire à son maître, il falloit approuver ses débauches; il vit qu'il n'étoit plus agréable, & prévenant sa disgrace, il se retira.

Les troubles croissent. Alexandre II cite Henri.

Aussitôt les Saxons se souleverent, & députerent au pape pour lui porter des plaintes contre l'empereur, qu'ils lui représentoient comme un tyran, un débauché & un simoniaque. Alexandre II cita l'empereur à comparoître devant lui pour se justifier des crimes dont on l'accusoit. Cette entreprise paroît bien étonnante, quand on se rappelle la dépendance des papes sous le regne précédent. C'est ainsi que dans les temps d'anarchie, chacun se fait des droits suivant les circonstances; & que celui qui a obéi un jour, commande un autre. Cette sommation cependant n'eut point de suite, parce que Henri la méprisa, ou peut-être encore parce qu'Alexandre mourut.

Hildebrand ou Grégoire VII.

1073

Il y avoit alors à Rome un moine nommé Hildebrand, intriguant, riche, puissant. Il faisoit les papes, il les gouvernoit: il se fit pape lui-même. C'est par ses conseils que Léon IX voulut n'être élevé sur le saint siege que par les suffrages des Romains. Depuis ce pontificat, Hildebrand fut toujours maître dans Rome. Il chassa Cadaloüs, il maintint Alexandre; & ayant pris la qualité de chancelier du saint siege, il avoit l'administration de tous les revenus, & le gouvernement de toutes les affaires.

Depuis le pontificat de Léon IX, Hildebrand avoit formé le projet d'enlever aux em-

pereurs toute influence ſur l'élection des papes & des autres évêques. Mais pour l'exécuter, il falloit d'abord s'affermir ſur le ſaint ſiege, &, par conſéquent, obtenir l'agrément de Henri. Or, demander cet agrément, c'étoit reconnoître les droits de l'empereur. Hildebrand prit néanmoins ce parti; étant d'ailleurs bien déterminé à proteſter quelque jour contre une démarche, dont les circonſtances lui faiſoient une néceſſité. Il trouva des obſtacles à la cour d'Allemagne: il les vainquit par une ſoumiſſion apparente: ſon élection fut confirmée; & il prit le nom de Grégoire VII.

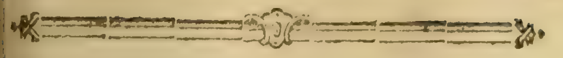
Dès qu'il ſe vit aſſuré ſur la chaire de S. Pierre, ſon ambition n'eut plus de bornes. Il ſe crut, non-ſeulement, le ſeul diſpenſateur des biens de l'égliſe, mais encore il ſe regarda comme le ſeul ſouverain de la chrétienté, commandant aux rois, les traitant comme ſujets du ſaint ſiege, & diſpoſant des couronnes. Nous verrons dans la ſuite les maux que l'ambition de ce pontife a produits.

Si les empereurs s'étoient fixés à Rome, ils auroient étouffé toutes les factions, & leur autorité ſe ſeroit affermie en deçà des Alpes. Mais comment auroient ils conſervé l'Allemagne, où les factieux étoient des princes

puissants qui les avoient élus; & d'où, comme nous le verrons, ils ne pourront pas conserver l'Italie? C'est pour leur malheur & pour celui des peuples, qu'ils ont voulu regner tout à la fois en Italie & en Allemagne; & c'est, en un mot, un vain titre, qui a nourri en eux cette ambition, & causé des guerres sanglantes.



CHAPI-



CHAPITRE VIII.

De l'empire Grec dans les siecles neuf, dix & onze.

DANS le neuvieme, le dixieme & l'onzieme siecle, l'histoire de Constantinople offre toujours les mêmes désordres. C'est le tableau de tous les malheurs que l'ambition & le fanatisme peuvent produire, lorsqu'il n'y a plus ni loi, ni subordination. Parmi les séditions & les révoltes, le crime ouvre le chemin au trône, qui conduit d'ordinaire à la mort ou dans un cloître. L'empire n'est ni héréditaire, ni électif: il est au scélérat, qui ose les plus grands forfaits. Un prince est précipité par le poison ou par le fer; un autre à qui on creve les yeux, est jeté dans un monastère: & souvent celui qui meurt sur le trône, n'est pas le moins malheureux. Un exemple vous fera connoître ce que c'étoit alors que les droits à l'empire, & combien on étoit éloigné d'en avoir quelque idée.

Etat deplorable de l'empire Grec.

Michel Paphlagonien, d'abord faux monnoyeur, ensuite chambellan, parce que son frere étoit un des eunuques du palais, inspira de l'amour à l'impératrice Zoé, qui médita bientôt la mort de Romain Argyre son mari. Le poison, qu'on avoit employé, agissant trop lentement, Romain fut étouffé dans un bain. Alors Zoé épousa Michel, le déclara empereur, & il fut reconnu sans obstacle. Ce malheureux, il faut lui rendre justice, mourut de ses remords, après avoir échappé au poison que sa femme voulut lui faire donner.

Son neveu, Michel Calaphate, fils de sa sœur & d'Etienne qui avoit été calfateur de navire, étoit César. Zoé qui s'étoit ressaisie de toute l'autorité, le mit sur le trône, persuadée qu'elle gouverneroit sous son nom. Elle se trompa : Michel la fit enlever, & la mit dans un couvent, où elle fut obligée de prendre l'habit de religieuse.

Cette violence ayant excité des murmures, le préfet de la ville lut en place publique un manifeste, par lequel Michel entreprenoit de se justifier; mais il ne fut pas écouté. Une voix s'écria : nous ne voulons pas de Michel pour empereur. Ce cri devint universel : Michel s'enfuit dans le monastere des Studites, prit le froc & quelques jours après on lui creva les yeux. Alors Zoe for-

tit du couvent pour remonter sur le trône : mais ce qui est plus singulier, c'est qu'on lui donna pour collegue sa sœur Théodora, & l'empire fut gouverné par deux femmes. Voilà les révolutions arrivées depuis 1034 jusqu'en 1042. Il seroit inutile d'en rapporter d'autres.

Parmi le grand nombre des princes qui ont la plupart ensanglanté le trône Grec en ces temps malheureux, peu ont eu des talents, ou avec les talents ils ont eu de grands vices. Tels ont été Nicéphore, Phocas, & Jean Zimiscès qui l'assassina pour usurper l'empire. Sous leur regne, depuis 963 jusqu'en 976, les Grecs devinrent redoutables, par les avantages qu'ils remporterent sur leurs ennemis.

Mais le meilleur empereur qui ait regné dans l'intervalle que nous parcourons, est, sans contredit, Constantin Porphirogenete. Vous savez que nous lui devons des extraits de Polybe. Il fit recueillir ce qu'il y avoit de plus important dans les meilleurs livres. Il fit composer un grand nombre d'ouvrages par les hommes les plus instruits. Il en composa beaucoup lui-même, parce qu'il étoit un des plus savants princes dont il soit fait mention. En un mot, il s'occupa du bonheur des peuples, il ne négligea rien

Constantin Porphirogenete s'applique à le rendre florissant.

pour faire fleurir les ſciences, qui avoient été fort négligées. Mais on peut lui reprocher d'avoir quelquefois donné aux lettres un temps qu'il déroboit aux affaires. Pour juger de la conſidération dont les ſciences jouiſſoient ſous ſon regne, il ſuffit de remarquer qu'un premier écuyer enſeignoit la philoſophie, qu'un archevêque de Nicée profeſſoit la rhétorique, qu'un patrice donnoit des leçons de géometrie, & que l'empereur recevoit à ſa tables les éleves qui ſe diſtinguoient, & les récompenſoit par des emplois honorables. Il mourut en 959, empoiſonné par Romain ſon fils, qui mourut lui-même de ſes débauches, ou qui, ſelon d'autres, fut empoiſonné.

Pourquoi cet empire ne tomba pas ſous les barbares.

Les mauvais princes, les révolutions fréquentes, les vices du gouvernement préparoient la chûte de Conſtantinople; mais les barbares d'Europe, incapables de former un plan réfléchi, & de ſaiſir le moment de l'exécution, ſe ſoulevoient pour ſe faire battre, ou ne ſavoient pas profiter de la victoire. Les Ruſſes avoient pénétré dans la Bulgarie, ils y avoient remporté de grands avantages, ils menaçoient déja de s'avancer juſqu'à Conſtantinople. Jean Zimiſcès marcha contre eux, & les extermina. Quelques années
1019 après, Baſile ſoumit les Bulgares, qui avoient ravagé les provinces de l'empire. Ce der-

nier prince, né pour la guerre, eut des succès brillants : mais il n'accorda aucune protection aux lettres, quoique petit-fils de Constantin Porphirogenete.

Les divisions des Sarrasins en retardent la chûte.

Les ennemis les plus redoutables étoient en Asie. Les Grecs auroient succombé, si les divisions n'avoient de bonne heure affoibli les Sarrasins. En 908, il se forma un grand schisme dans la religion musulmane. Obeid-Allah, s'étant rendu maître de l'Afrique, prit le titre de khalife. Ses successeurs, connus sous le nom de khalifes Fatimites, conquirent l'Egypte & la Syrie, & furent toujours les ennemis des khalifes Abbassides. Au milieu de ces troubles, les Turcs, que Motasem avoit appellés à son service, acquirent tous les jours plus de puissance. Ils embrasserent la religion mahométane, & respecterent le sacerdoce dans le khalife : mais ils lui enleverent enfin la souveraincté. Vers la fin du onzieme siecle, différentes hordes de ces barbares s'étoient établies dans la Perse, dans la Syrie, dans l'Asie mineure, & formoient plusieurs royaumes sous des chefs toujours ennemis. Un des plus puissants étoit le sultan Soliman qui faisoit sa résidence à Nicée, & qui de là, portoit le ravage jusqu'aux portes de Constantinople. Alors l'empire Grec ne possédoit presque plus rien en Asie. Il renfermoit en Europe la

Thrace, l'Illyrie, la Macédoine, l'Epire, la Thessalie & la Grece: mais toutes ces provinces étoient exposées à beaucoup d'ennemis, dont je parlerai ailleurs.

Malgré cet état de foiblesse, Constantinople étoit encore la premiere ville du monde: immense, peuplée, opulente, elle étoit le centre des arts, des sciences & du commerce elle s'enrichissoit par sa situation, par l'ignorance des autres peuples, & par les malheurs même de l'empire. Car sa population augmentoit de toutes les familles riches, qui abandonnoient l'Asie pour se soustraire à la domination des Turcs.

Après vous avoir fait cette légere esquisse de l'empire Grec dans l'espace de trois siecles, il me reste à vous faire considérer les troubles de l'église d'orient.

L'hérésie des Iconoclastes trouble encore l'église dans le neuvieme.

La paix y regnoit au commencement du neuvieme siecle : c'étoit le fruit du concile qu'Irene avoit fait tenir à Nicée. Bientôt la persécution recommença contre les catholiques; & elle continua sous plusieurs empe-

842 reurs jusqu'au regne de Michel III. Théodora, mere de ce prince, étant alors régente, fit tenir un nouveau concile, où les Iconoclastes furent condamnés. Ce fut la fin de cette hérésie, qui avoit troublé l'église pendant 120 ans depuis Léon l'Isaurien.

D'ailleurs

Il y a eu peu de controverses sur les dogmes pendant le cours de ces trois siecles.

Les héréſiarques ne ſe forment guere, lorſque les peuples ne ſont pas aſſez oiſifs, pour entrer dans des diſputes ſubtiles. L'ignorance ne permettoit pas même d'en agiter. D'ailleurs les principaux évêques ne ſongeoient qu'à étendre leur juriſdiction ou qu'à ſe rendre indépendants; & tous les eccléſiaſtiques penſoient aux moyens d'augmenter ou de défendre au moins leur temporel. Parmi les déſordres qui regnoient de toutes parts, ces objets étoient plus que ſuffiſants pour occuper le clergé, tous les eſprits ſe tournerent de ce côté: les prélats travaillerent à ſe rendre riches, puiſſants ou même ſouverains; & leur ambition fut la ſource de bien des maux.

dans ce ſiecle & les deux ſuivants, on diſpute peu ſur le dogme.

La paix rendue à l'égliſe par Théodora, ne dura pas long-temps. L'empereur ayant fait enfermer cette princeſſe dans un monaſtère, fit dépoſer Ignace patriarche de Conſtantinople, qui s'élevoit hautement contre cette violence, & lui donna Photius pour ſucceſſeur. Photius joignoit à une naiſſance illuſtre un génie vaſte & une ſcience preſqu'univerſelle: il occupoit alors deux des premieres charges de l'empire; car il étoit premier écuyer & premier ſecrétaire d'état. On le fit paſſer en ſix jours par tous les dégrés. Le premier jour, on le fit moine, le ſecond lecteur, enſuite ſous diacre, puis diacre, prêtre, enfin patriarche le jour de noël. Cet évé-

L'inſtallation de Photius ſur le ſiege de Conſtantinople eſt l'origine du ſchiſme qui ſépatera l'égliſe Grecque de l'égliſe Latine.

857

nement est remarquable, parce qu'il est l'origine du grand schisme, qui sépare l'église d'orient & celle d'occident.

Photius ne pouvoit pas se flatter d'être reçu à la communion des églises d'occident, si le pape n'approuvoit son élection & la déposition d'Ignace. Il députa donc quatre évêques, pour obtenir l'approbation du saint siege.

Prétentions du saint siege fondées sur les fausses décrétales.

Alors les papes commençoient à étendre leur jurisdiction, & faisoient continuellement des tentatives pour se rendre seuls juges des différents qui naissoient dans l'église : ils fondoient leur prétention sur une collection de plusieurs lettres, qu'on prétendoit avoir été écrites par les papes des trois premiers siecles, & par lesquelles ils paroissoient avoir été les juges de tous les évêques de la chrétienté. Ces lettres connues sous le nom de fausses décrétales, parurent pour la premiere fois sur la fin du huitieme siecle; c'est-à-dire, dans des temps où l'on avoit trop peu de lumieres, pour en découvrir la supposition : elles acquirent donc une autorité, dont les papes se prévalurent. Mais la fausseté en saute aux yeux; & elles prouvent seulement ce que peut l'imposture, lorsque les hommes sont ignorants & credules.

Nicolas I occupoit alors le ſiege apoſtolique. Il n'avoit garde de laiſſer échapper une occaſion de mettre l'égliſe de Conſtantinople dans ſa juriſdiction. Il croyoit de la meilleure foi du monde aux fauſſes décrétales, & il en avoit pris la défenſe contre des évêques des Gaules, qui doutoient de leur autorité. Il ſe plaignit de n'avoir pas été conſulté ſur la dépoſition d'Ignace ; il déſapprouva qu'on lui eût donné un laïque pour ſucceſſeur ; & il fit partir deux légats pour prendre connoiſſance de cette affaire.

Les légats furent ſéduits & gagnés ; car Photius employoit toute ſorte de moyens pour ſe maintenir. On tint un concile compoſé de 318 évêques. Ignace y comparut, & fut dépoſé en préſence & avec l'approbation des l'égats.

Conduite de Nicolas I.

Nicolas, inſtruit de ce qui s'étoit paſſé, écrivit aux évêques de l'orient, pour leur ordonner par l'autorité du ſaint ſiege de condamner avec lui l'élection de Photius & la dépoſition d'Ignace. Mais cette lettre ayant été ſans effet, parce que ces évêques n'étoient pas dans l'uſage de recevoir de pareils ordres ; il excommunia Photius, & punit les légats, qui avoient abuſé de ſa confiance. J'omets pluſieurs circonſtances, qui font voir que ce pape montroit plus de zele que de

prudence, & qu'il soulevoit les esprits par ses prétentions & par ses hauteurs.

Conduite de Photius.

Photius se vengea de Nicolas. Il l'excommunia dans un concile; il le déclara déposé; il invita Louis II, (*) roi d'Italie, à chasser ce pontife du saint siege, lui promettant de le faire reconnoître empereur à la cour de Constantinople : enfin il écrivit aux patriarches & aux évêques de l'orient, une lettre circulaire, dans laquelle il montre beaucoup de mépris pour les Latins & entreprend de leur reprocher plusieurs erreurs. Des hommes, dit-il, sortis des ténebres de l'occident, sont venus corrompre la foi : ils ordonnent de jeûner le samedi : ils permettent de manger du fromage & du laitage en carême : ils en retranchent la premiere semaine : ils détestent les prêtres engagés dans un mariage légitime : ils permettent que leurs prêtres se rasent la barbe : enfin ils osent ajouter de nouvelles paroles au symbole, disant que le S. Esprit ne procéde pas du pere seul, mais encore du fils. Photius finit par prier les évêques de concourir à la condamnation de cette doctrine, & d'envoyer pour cet effet des légats à Constantinople.

Il reproche aux Latins d'avoir ajouté au symbole.

(*) Il étoit empereur, fils de Lothaire, neveu de Charles le Chauve & de Louis le Germanique.

Parmi ces chefs d'accusation, le dernier est le seul qui concerne le dogme. Les autres sont des choses de discipline : & il y en a de ridicules. Mais plus les objets d'une dispute sont frivoles, plus il est à craindre qu'on ne s'entête de part & d'autre. On s'échauffe d'autant plus, qu'on auroit honte de se dédire, & cette chaleur donne de l'importance à des puérilités.

Il y avoit déja long temps que les églises de Germanie, de France & d'Espagne avoient fait cette addition, dont les Grecs se plaignoient. Léon III ne l'avoit pas approuvée, quoique très convaincu que le S. Esprit procéde du pere & du fils. Il se fondoit sur ce que le second concile général n'avoit point mis le *filioque* dans le symbole, & que celui de Chalcédoine & d'autres avoient défendu d'y rien ajouter. Cependant l'église de Rome se conforma dans la suite à cet usage; au grand scandale des Grecs, qui ne vouloient pas qu'on fît aucun changement dans un symbole fait chez eux.

Au fort de cette dispute, Michel III fut assassiné; & son assassin, Basile le Macédonien, étant monté sur le trône, chassa Photius & rétablit Ignace. Il est déposé. 867

La troisieme année de son regne, il fit tenir à Constantinople un concile, qui est le huitieme œcuménique. Les légats d'Adrien

II, successeur de Nicolas, s'y trouverent. Photius y fut condamné, & on prononça plusieurs fois anathême contre lui.

Les prétentions des deux premiers sieges sur la Bulgarie les aliénent encore.

Le concile venoit d'être terminé, lorsque l'empereur fit assembler chez lui les légats de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem, pour savoir si les Bulgares devoient être soumis au pape ou au patriarche de Constantinople. Ces peuples avoient embrassé la religion chrétienne en 860, & leur roi avoit envoyé un ambassadeur pour faire décider cette question. On jugea que la Bulgarie devoit être dans la jurisdiction du patriarche de Constantinople, parce qu'elle avoit été conquise sur les Grecs; que les Bulgares n'y avoient trouvé que des prêtres Grecs, lorsqu'ils s'en étoient rendus maîtres; & que ce royaume faisant partie de l'empire, il n'étoit pas raisonnable d'y conserver quelque jurisdiction à un pontife, qui s'étoit soustrait aux empereurs, pour se donner aux rois de France. Les légats de Rome protesterent, & se retirerent mécontents. Adrien encore plus mécontent, se plaignit amérement: il déclara qu'il dégraderoit tous les Grecs, qui feroient quelques fonctions ecclésiastiques en Bulgarie. Jean VIII, son successeur, menaça d'excommunier & de déposer Ignace, s'il ne se désistoit de toute jurisdiction sur ce royaume; & il ordonna

aux évêques & aux eccléſiaſtiques Grecs d'en ſortir dans trente jours, ſous peine d'excommunication. Mais enfin les Bulgares aimerent mieux dépendre du patriarche de Conſtantinople.

Cependant Photius étoit rentré en grace auprès de Baſile, & ce prince lui avoit même confié l'éducation de ſes enfants, lorſqu'Ignace mourut. Dans une circonſtance auſſi favorable, il lui fut facile de recouvrer le patriarchat; & ce qui paroît d'abord étonnant, c'eſt que Jean VIII le reconnut. Il eſt vrai qu'il comptoit, par cette condeſcendance engager Photius à ne plus prétendre à la Bulgarie, & c'étoit auſſi une de ſes conditions. Il vouloit encore obtenir de l'empereur des ſecours contre les Sarraſins & la reſtitution de quelques terres, qui appartenoient à l'égliſe de Rome.

Photius eſt rétabli, & reconnu par Jean VIII qui croit qu'on lui a cédé la Bulgarie.

Auſſitôt que les légats de Rome furent arrivés, Photius fit aſſembler trois cents quatre vingt-trois évêques, qui crierent anathême contre quiconque ne le reconnoîtroit pas pour patriarche légitime. On lut un ſymbole ſans l'addition *filioque*, & avec défenſe d'y rien ajouter: on ne voulut point reconnoître que la Bulgarie dût dépendre du ſaint ſiege.

Jean, dé-trompé, ex-communia Photius.

Jean, mal instruit de ce qui s'étoit passé, confirma les décrets du concile, & remercia l'empereur de la cession qu'il croyoit lui avoir été faite de la Bulgarie : mais ayant été mieux informé, il monta dans le jubé de son église, condamna Photius, prononça anathême contre ceux qui ne se soumettroient pas à cette condamnation, déposa ses légats, & en fit partir un autre pour Constantinople.

Photius est chassé une seconde fois.

882

886

Martin II, qui lui succéda, refusa de reconnoître Photius pour patriarche, & la cour de Constantinople refusa de le reconnoître lui-même pour pape. La conduite de Martin fut approuvée & soutenue par ses successeurs, Adrien III & Etienne V: cependant Photius triompha. Ce triomphe ne fut pas long : odieux à Léon, fils & successeur de Basile, il fut chassé une seconde fois; & Etienne, frere de Léon, fut élevé sur le siege de Constantinople. Ce Léon a été le pere de Constantin Porphirogenete. On le surnomma le Sage ou le Philosophe à cause de son amour pour les sciences; il ne mérita pas ce titre par ses mœurs, quoiqu'il ait écrit sur des matieres de piété, & que ses ouvrages soient plus dignes d'un moine que d'un prince.

Sa mort assoupit des disqu-

Photius mourut peu de temps après. Le schisme parut cesser : la communion du moins

ne fut pas tout-à-fait interrompue entre l'église Grecque & l'église Latine. Mais il étoit difficile de les concilier, parce que les patriarches étoient jaloux de la primatie du saint siege, & que les papes ne pouvoient renoncer à leurs prétentions sur la Bulgarie. Voilà la vraie cause des disputes, qui se sont élevées entre ces deux églises. Elles se seroient accordées sur le dogme, si leurs chefs s'étoient moins occupés de leur agrandissement.

tes que l'ambition des deux sieges renouvellera.

C'est vers le milieu du onzieme siecle, qu'elles en vinrent à une rupture ouverte, lorsque Michel Cérularius, patriarche de Constantinople, renouvella les accusations que Photius avoit faites aux Latins. Il leur reprocha encore comme autant d'hérésies de se servir de pain azyme pour la célébration des saints mystères, de manger du sang des animaux & des viandes suffoquées & de ne pas chanter l'*alleluia* pendant le carême. Sur ce fondement, il chassa des monastères les abbés & les religieux Latins, qui ne voulurent pas renoncer à ces usages, & il fit fermer toutes les églises qu'ils avoient à Constantinople.

1053
Vers le milieu d'onzieme siecle les querelles deviennent plus vives que jamais.

Il étoit facile aux Latins de montrer la futilité de ces accusations; puisqu'elles ne tomboient que sur des usages, qui peuvent

varier d'une église à l'autre, & qui sont toujours bons, lorsque la tradition la plus ancienne les autorise. Mais comme ces prétendues héréſies n'étoient qu'un prétexte, dont les patriarches de Conſtantinople ſe ſervoient pour humilier la cour de Rome, les papes ne ſongerent auſſi qu'à défendre leur autorité. Il arriva de-là que les queſtions qu'on agitoit, n'étoient pas ce qui intéreſſoit l'un & l'autre parti; auſſi Léon IX, alors pape, ne répondit pas directement à Cérularius; mais il entreprit de montrer la ſupériorité du ſaint ſiege, qu'on attaquoit indirectement. Il trouve abſurde qu'on accuſe d'erreur l'égliſe de Rome; & il reproche aux Grecs plus de quatre-vingt-dix héréſies qu'elle a condamnées, & dont il fait l'enumération; il s'éleve contre ceux qui oſent blâmer le ſaint ſiege, qui, ſelon lui, ne peut être ſoumis à aucun juge; & il le prouve par une prétendue lettre du pape Silveſtre, approuvée, dit-il, par Conſtantin le grand & par le concile de Nicée. Il démontre même la puiſſance temporelle des papes; & pour faire voir qu'il ne ſe fonde pas ſur des fables, il rapporte l'acte de la donation, que l'ignorance attribuoit alors à Conſtantin.

Il fit partir enſuite pour Conſtantinople des légats, qui dépoſerent dans l'égliſe de

S.te

S.te Sophie un acte d'excommunication contre Michel & ses sectateurs, & dans lequel il les accusoit de vendre le don de Dieu, comme les simoniaques ; de rendre eunuques leurs hôtes, comme les Valésiens, & de les élever ensuite à l'épiscopat ; d'imiter les Ariens en rebaptisant des personnes baptisées au nom de la sainte trinité ; les Donatistes, en disant que hors de l'église Grecque il n'y a plus dans le monde ni église de Jésus-Christ, ni vrai sacrifice, ni vrai baptême ; les Nicolaïtes, en permettant le mariage aux ministres de l'autel ; les Sévériens, en disant que la loi de Moyse est maudite ; les Macédoniens, en retranchant du symbole que le S. Esprit procéde du fils ; les Manichéens, en disant que tout ce qui a du levain est animé ; les Nazaréens en gardant les purifications judaïques, en refusant le baptême aux enfants qui meurent avant le huitieme jour, & la communion aux femmes en couches, & ne recevant point à leur communion ceux qui se coupent les cheveux & la barbe, suivant l'usage de l'église Latine.

C'est ainsi que la passion faisoit voir dans les Grecs une multitude d'hérésies, quoique la plupart de celles qu'on leur imputoit, ne fussent que des conséquences qu'on croyoit

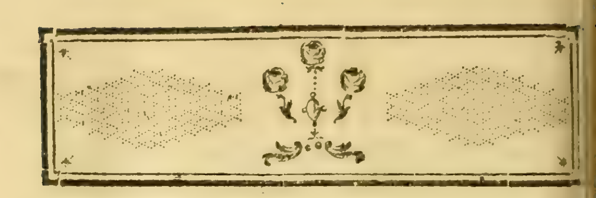
tirer de leur doctrine, & qu'ils désavouoient.

Michel Cérularius fit de son côté un décret contre ces légats, qu'il feignit de ne pas reconnoître pour envoyés du pape. Il commençoit ainsi : des hommes impies, sortis des ténebres de l'occident, sont venus en cette pieuse ville, d'où les sources de la foi orthodoxe se sont répandues dans tout le monde : ils ont entrepris de corrompre la saine doctrine par la diversité de leurs dogmes, jusques à mettre sur la sainte table un écrit portant anathême contre nous & contre tous ceux qui ne se laissent pas entrainer à leurs erreurs ; nous reprochant entre autres choses de ne nous pas raser la barbe comme eux, de communiquer avec des prêtres mariés, de ne pas corrompre le symbole par des paroles étrangeres, &c.

Vous voyez combien les esprits étoient loin de se concilier. Cependant comme les papes devenoient tous les jours plus puissants, les empereurs qui croyoient devoir les ménager, n'accorderent pas toujours la même protection aux patriarches de Constantinople. Ils tenterent plus d'une fois de réunir les deux églises, mais ce fut inutilement. La rivalité qui les séparoit subsista : le temps & les disputes ne firent qu'augmenter la haine & le mé-

pris qu'elles ſe portoient réciproquement: & ſouvent le peuple de Conſtantinople fut ſur le point de ſe révolter, parce qu'on parloit de ſe réunir auec les Latins. Si quelquefois des moments de calme donnoient quelques eſpérances, elles ſe diſſipoient bientôt, & le ſchiſme dure encore.





LIVRE TROISIEME.



CHAPITRE PREMIER.

De l'état de la France à l'avénement de Hugues Capet.



Comment la France étoit divisée.

LA Provence, le Dauphiné, le Lyonnois le Maconnois, la Bourgogne transjurane, une partie de la Franche-Comté & quelque autres territoires formoient le royaume d'Arles tout-à-fait indépendant de la couronne de France. La haute Lorraine appartenoit à l'empereur Othon III ; & la basse, qui comprenoi le Brabant, le Hainaut, le pays de Liege & le Luxembourg, étoit un fief de l'empire d'Allemagne, & avoit été donnée à Charles frere de Lothaire. Enfin les derniers Carlovingiens n'avoient conservé aucune autorité sur les provin

es d'Espagne. Ainsi la France étoit renfermée ntre les Pyrénées, le royaume d'Arles, la Loraine & la Mer.

Les principaux vassaux de la couronne toient, le duc de Gascogne, le duc d'Aquitaine, e comte de Toulouse, le duc de Bourgogne, e comte de Flandre, le duc de France, le duc e Normandie duquel la Bretagne relevoit, le omte de Vermandois, le comte de Troyes, &c.

Quels étoient les vassaux immédiats.

Les seigneurs du second ordre, c'est-à-dire, eux qui relevoient immédiatement des vassaux e la couronne, se nommoient en général baons, quoique plusieurs portassent le titre de omte. Ces barons avoient au dessous d'eux autres vassaux, qui en avoient encore d'aues. Ainsi la France étoit subdivisée en fiefs t arriere-fiefs, de sorte que les seigneurs e la derniere classe n'avoient souvent qu'un hâteau.

Les arrieres vassaux.

C'est la nécessité qui multiplia si fort les assaux. Comme le peuple étoit trop opprimé our être de quelque secours à la guerre, les igneurs firent des démembrements de leur doaine, & les donnerent en fiefs à des homes, qui par-là étoient obligés & intéressés à s servir. Il arriva même qu'on jugea de la ignité d'une seigneurie par le nombre des efs; & au défaut de terres, on donna en fief

Comment les vassaux s'étoient multipliés.

des charges, des pensions, des fours bannaux, & même des essaims d'abeilles.

Les droits respectifs des seigneurs n'étoient fondés que sur la force.

Les droits respectifs des seigneurs puissant n'étoient que des prétentions contestées. Le obligations réciproques n'étoient réglées par au cune loi : les usages varioient suivant les temp & les lieux, & l'anarchie qui continuoit tou jours, entretenoit les désordres qu'elle avoi produits, ou même les multiplioit encore Elle armoit tous ces tyrans. Tous croyoien avoir le droit de guerre, & tous l'avoient e effet : car n'y ayant point de puissance publiqu capable de les réprimer, chacun d'eux étoit e droit de se faire justice par les armes. Jug dans sa propre cause, chaque seigneur, sou prétexte de se faire justice, soutenoit ses préten tions quelles qu'elles fussent; & le droit étoi toujours pour le plus fort.

Ce qui étoit une source de désordres.

Ainsi comme la France étoit divisée e fiefs & en arriere-fiefs, elle l'étoit, si je pui m'exprimer ainsi, en guerres & en arriere guerres. C'est un chaos où les éléments s combattent dans tous les points de l'espace & qui ne se peut débrouiller que bien diffici lement. Les grands vassaux, ne cherchan qu'à se rendre indépendants de la couronne s'embarrassoient dans des guerres, dont les ba rons profiterent pour se rendre eux-mêmes in dépendants; & lorsque les barons se soule

voient contre leurs ſuzerains, leurs propres vaſſaux ſe ſoulevoient contre eux, & s'expoſoient à de pareils ſoulèvements de la part des vaſſaux, qui leur devoient l'hommage : de la ſorte une guerre en faiſoit naître pluſieurs autres, & tout étoit en armes.

Pouvoir abſolu des ſeigneurs dans leurs terres.

Tous les ſeigneurs exerçoient un empire abſolu dans leurs terres. Leur volonté dictoit les loix. Ils avoient des juſtices, où ſe jugeoient les délits qui ſe commettoient, & les affaires qui ſurvenoient parmi les ſujets. Cependant le deſpotiſme des plus foibles étoit toujours limité par quelque endroit : car les ſuzerains, jaloux d'être les ſeuls deſpotes, laiſſoient à leurs vaſſaux le moins de part poſſible à la ſouveraineté. Ils ne leur permettoient pas de faire les mêmes uſurpations qu'ils faiſoient eux-mêmes : ils s'arrogeoient, comme plus forts, différents droits ſur leurs terres, & ſe réſervant la connoiſſance des principales affaires, ils y avoient ce qu'on appelle la haute juſtice.

Leurs aſſiſes.

Les ſeigneurs jugeoient leurs ſujets par eux-mêmes, par leurs baillis, ou par leurs prévôts. Ils tenoient pour cet effet des aſſiſes à des jours marqués. Les petits vaſſaux, qui avoient des différents entre eux, étoient ſouvent dans la néceſſité de ſe ſoumettre à ce tribunal ; car lorſque la guerre leur devenoit trop oné-

reuse, il leur importoit bien plus de reconnoître la jurisdiction de leur suzerain, que d'entreprendre de se faire justice par les armes. Ainsi la foiblesse assujettissoit seule à des devoirs, auxquels on se déroboit, si l'on cessoit d'être le plus foible.

Ils croyoient que tout étoit à eux.

Ces tyrans s'étoient accoutumés par l'usage à ne connoître d'autres loix que leur volonté. Ils croyoient que tout leur avoit toujours appartenu; que les roturiers ne possédoient rien que par l'effet de leur libéralité; & que, par conséquent, ils pouvoient disposer à leur gré de leur bien & de leur personne. En un mot, ils se croyoient autorisés à des usurpations, parce qu'ils étoient dans l'habitude d'en faire.

Le sort du serf étoit souvent préférable à celui de l'homme libre.

Vous pouvez juger par-là quelle étoit la misere du peuple. On distinguoit, à la vérité, l'homme libre du serf. Mais au moins les esclaves avoient un maître intéressé à les faire subsister: les hommes libres, au contraire, étoient accablés sous le poids de la servitude; chargés de corvées, d'impositions, de taxes arbitraires, exposés à voir confisquer leurs biens, & forcés même d'acheter de leur seigneur la permission de se marier.

Les roturiers portoient tout le faix de la tyrannie.

Cette tyrannie avoit commencé dans les campagnes, & les plus riches habitants s'étoient réfugiés dans les villes, où les loix les pro-

tégerent, tant que les comtes ne furent que gouverneurs. Mais lorſque les gouvernements devinrent autant de ſouverainetés, ces nouveaux ſeigneurs exercerent ſur les bourgeois les mêmes vexations, que les autres exerçoient ſur les payſans de leurs terres. Les villes furent ſujettes comme les campagnes à une taille arbitraire, & obligées à défrayer leur ſeigneur & ſes gens, quand il y venoit: vivres, meubles, chevaux, voitures, tout étoit enlevé; & on auroit dit que les maiſons étoient au pillage. Ce n'étoit cependant là que la moindre partie des vexations.

Tel étoit le ſort des roturiers. La petite nobleſſe, je veux dire celle qui ne poſſédoit point de fiefs, conſerva ſeule quelques droits; les ſeigneurs ayant été obligés de la ménager, ſoit parce qu'elle étoit nombreuſe, ſoit parce qu'ils en tiroient des ſervices en temps de guerre. D'ailleurs la ſeule différence qu'il y eût entre les hommes libres & les ſerfs, c'eſt que ceux-ci ne pouvoient s'affranchir que par la pure faveur de leur maître, au lieu que les autres avoient pluſieurs moyens pour ſe ſouſtraire au joug de leur ſeigneur. Ils pouvoient s'ennoblir en acquérant un fief, ou même en épouſant la fille d'un gentilhomme; ils pouvoient au moins entrer dans la cléricature; & dans tous

La nobleſſe ſans fief étoit ſeule ménagée.

ces cas ils cessoient d'être soumis aux charges, qui accabloient le peuple.

Le clergé avili est en proie aux seigneurs puissants.

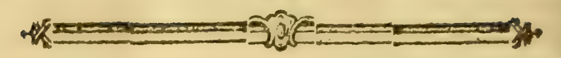
Le clergé eut lieu de se repentir d'avoir contribué à l'humiliation des descendants de Charlemagne : car il devint la proie des seigneurs, qui s'étoient élevés sur les ruines de la puissance royale. Les rois ne pouvant plus le protéger, il put voir qu'il avoit détruit lui-même l'appui de sa grandeur. Il ne fut plus le premier corps de la nation : excepté quelques prélats, qui étant comtes ou ducs de leur ville, relevoient immédiatement de la couronne, tous les autres étoient devenus vassaux de ces mêmes comtes ou ducs, qu'ils avoient précédés, & sur lesquels la loi leur avoit donné le pouvoir le plus étendu. Charlemagne leur avoit défendu le port des armes, & ils en avoient en général perdu l'usage, précisément dans le temps où tous les seigneurs laïques s'armerent contre eux. On voit sous les derniers Carlovingiens quelques évêques guerriers défendre encore leurs possessions : mais on voit aussi le plus grand nombre des ecclésiastiques, sans défense, tous les jours dépouillés de quelques-unes de leurs terres. Souvent ils sont obligés d'en aliéner une partie en faveur d'un seigneur dont ils mendient la protection; & ils ont ensuite besoin d'une protection contre ce protecteur, qui devient d'ordinaire un usurpateur lui-

même. Ces protecteurs se nommoient, *vidames* ou *avoués*.

Voilà quel étoit en France l'état de la noblesse, du clergé & du peuple, vers la fin du dixieme siecle. Vous verrez ces choses exposées avec plus de détail dans l'ouvrage, d'où je les ai extraites. (*)

(*) Observations sur l'histoire de France.





CHAPITRE II.

Combien les droits des ſouverains étoient peu connus dans le dixieme ſiecle.

Tous les droits étoient confondus dans le dixieme ſiecle.

Il faut des loix ou des uſages conſtants pour déterminer avec préciſion les droits du ſouverain ſur la nation, & ceux des différents corps qui compoſent l'état. Il n'eſt donc plus poſſible de ſe faire des idées de tous ces droits, lorſque l'anarchie eſt parvenue au point de tout confondre ; car alors les loix ſont oubliées, & les uſages varient tous les jours & dans tous les lieux.

L'anarchie avoit commencé ſous Louis le Débonnaire.

L'anarchie commença ſous Louis le Débonnaire, parce que ce prince, trop foible pour faire regner les loix, obéit tour-à-tour à l'ambition de ſa femme, au deſpotiſme de ſes miniſtres, & aux ſcrupules que lui donnerent les moines. Bientôt les différents ordres de l'état ne connurent plus les devoirs, qui les ſubordonnoient les uns aux autres ; les peuples ignorerent ce qu'ils devoient à leur ſouverain ; le

ſouverain l'ignora lui-même ; & chacun ſe fit des droits de ſes prétentions.

Louis, qui reconnoît pour juges des évêques & des moines ; Vala qui oſe déclarer le trône vacant, pour y placer un fils rebelle ; & les formalités mêmes par leſquelles les prélats rétabliſſent le ſouverain légitime : tout prouve qu'on ignoroit déja, ou qu'on vouloit ignorer les droits de la royauté : il eſt au moins certain que Louis ne les connoiſſoit pas.

Ce prince ne connoiſſoit pas les droits de la royauté.

Charles le Chauve & Louis le Germanique les connoiſſoient ils davantage, lorſqu'ils engagerent leur clergé à déclarer Lothaire exclus de la ſucceſſion du dernier empereur ? Les connoiſſoient-ils, lorſqu'ils reçurent des mains de ce même clergé les états qu'ils vouloient enlever à leur frere ? Cette entrepriſe étoit d'autant plus imprudente, qu'il fallut y renoncer auſſitôt, & traiter avec le prince qu'ils avoient voulu dépouiller.

Charles le Chauve & Louis le Germanique les ignoroient également.

Toute la conduite de Charles le Chauve prouve combien ce prince ignoroit les droits de la royauté. C'eſt ce qu'il montre, ſur-tout, lorſque ſe ſoumettant aux prétentions du clergé, il ſe plaint d'avoir été dépoſé par l'archevêque de Sens, avant d'avoir comparu devant tous les évêques qui l'avoient ſacré roi. Si tous les uſages qui s'introduiſent font les droits, le clergé pouvoit dire qu'il avoit celui de juger les ſouverains & de les dépoſer : mais il faut diſ-

tinguer les usages que l'ignorance établit, de ceux que la raison autorise ; distinction que l'anarchie ne permet pas de faire.

Cette ignorance est la cause des révolutions qui arrivent sous leurs successeurs.

Dès que les souverains ne savent plus eux-mêmes ce qu'ils sont, on n'est pas étonné si les désordres s'accroissent encore sous des princes aussi foibles que Louis II, Louis III & Carloman. On est déja préparé à la déposition subite de Charles le Gros, & on voit sans surprise Charles le Simple exclus de tous les royaumes qui se forment des débris de ce vaste empire. Que ce prince ayant ensuite été élevé sur le trône, voie deux sujets rebelles y monter successivement ; & qu'enfin il finisse ses jours dans une prison : ce sont encore là des événements qui ne doivent plus paroître extraordinaires.

Les derniers Carlovingiens ne savoient plus sur quoi fonder leur droit au trône.

Un discours que tint Louis d'Outremer dans un concile où il venoit implorer le secours d'Othon le Grand, achevera de vous convaincre que les descendants de Charlemagne ne savoient plus à quel titre ils étoient rois. »Après la mort de Rodolphe, dit-il, Hugues & les autres seigneurs François envoyerent des ambassadeurs en Angleterre pour me rappeller. Je revins sur leurs serments ; je les trouvai tous à Boulogne, où ils me rendirent l'hommage à la descente du vaisseau, & je fus sacré aux acclamations des seigneurs & du peuple. Mais Hugues, oubliant ses promesses, s'est dé-

claré le premier contre moi : il a employé jusqu'à la trahison pour me perdre : il m'a retenu un an prisonnier ; & je ne suis sorti de ses mains qu'en lui cédant la ville de Laon, la seule de toutes les places qui restoient à la reine Gerberge pour faire sa demeure : Voilà ce que j'ai souffert de mes sujets. Si quelqu'un me reproche de m'être attiré tous ces maux par quelques crimes, que j'aie commis depuis mon rétablissement, je suis prêt à m'en justifier de la maniere que le concile & le roi de Germanie le jugeront à propos ; j'offre même de prouver mon innocence par le combat singulier.«

Quand on est au temps de ce malheureux prince, on trouve une si grande confusion dans la façon de penser & dans les usages, qu'on est presque aussi embarrassé que lui, pour déterminer les droits de la maison de Charlemagne. Car enfin à qui appartient le trône, quand les Carlovingiens sont déposés, qu'ils reconnoissent pouvoir l'être, & que la couronne passe dans d'autres familles ? Voilà cependant les usages qui s'introduisent.

Aucune loi ne régloit expressément la succession à la couronne.

D'un autre côté, il n'y avoit point de loi expresse qui réglât la succession. On dit bien encore aujourd'hui que la famille de Charlemagne avoit seule droit à l'empire, parce que ce prince l'avoit conquis : mais si c'étoit là une raison, pourquoi de nouveaux conquérants n'ac-

quéroient-ils pas ce droit pour eux & pour leurs descendants? Il paroît que cet empereur lui même ne se fondoit pas uniquement sur le droit de conquête, &, qu'au contraire, il comptoit pour quelque chose le consentement des peuples. Car ayant fait le partage de ses états entre Charles, Pepin & Louis, il arrêta que si l'un des trois laissoit un fils, les oncles conserveroient à cet enfant la succession de son pere, *supposé que les peuples du pays le voulussent pour roi.*

Il consulta même les principaux de la nation sur ce partage; & ses successeurs, à son exemple, firent d'ordinaire agréer aux grands les dispositions qu'ils faisoient de leurs états. Il est vrai que cet agrément n'étoit pas une élection, mais il y ressembloit beaucoup: car le demander, c'étoit reconnoître qu'on pouvoit le refuser. Il ne faudroit donc pas s'étonner si sous les derniers Carlovingiens où toutes les idées étoient confuses, on eût imaginé que la couronne étoit élective.

Quelles idées on doit se faire des droits de Hugues Capet.

Mon dessein, Monseigneur, n'est pas de prouver que Hugues Capet n'a pas commencé par être un usurpateur: je veux dire seulement que de son temps on ne se faisoit pas là-dessus des notions bien exactes, parce qu'on en jugeoit par les dernieres révolutions, qui avoient confondu tous les droits. Mais pour en mieux juger, il faut remonter plus haut.

La

La couronne ayant passé de Pepin à Charlemagne, & de Charlemagne à Louis le Débonnaire, le droit héréditaire est établi sur le consentement présumé de la nation ; car il ne faut pas chercher de droit ailleurs que dans les usages qui tendent le plus à la tranquillité des peuples, & qui se sont introduits lorsque les loix étoient en vigueur. Les usages contraires, survenus dans la suite, ne sont que des abus nés de l'anarchie ; &, par conséquent, ils n'ont jamais pu enlever aux derniers Carlovingiens des droits transmis par leurs ayeux. Telles sont les idées que nous devons nous faire à ce sujet. Mais si nous en jugions par celles qu'on avoit au dixieme siecle, il faudroit dire que la couronne n'étoit, ni héréditaire ni élective, & qu'elle appartenoit au plus fort. Voilà où les choses avoient été réduites par l'incapacité des rois d'un côté, & de l'autre par l'ambition des vassaux.





CHAPITRE III.

Depuis l'avénement de Hugues Capet jusqu'à la mort de Philippe I.

Hugues Capet est roi, sans être généralement reconnu.

Il y avoit long-temps que les assemblées de la nation n'avoient plus lieu, & l'anarchie parvenue à son comble les rendoit même impossibles. Les grands, divisés entre eux, ne cherchoient point à se réunir pour se donner un chef: ils ne songeoient qu'à s'affermir chacun séparément, & il leur importoit peu que dans un coin du royaume, deux concurrents se disputassent une couronne dont ils croyoient ne plus dépendre. Peut-on ne pas reconnoître leur indifférence à cet égard, lorsqu'on voit Charles le Chauve s'humilier inutilement devant eux, Charles le Simple passer les dernieres années de sa vie dans une prison, & Louis d'Outremer réduit à mettre toute sa ressource dans Othon & dans un concile tenu en Allemagne? Charles duc de la basse Lorraine & frere de Lothaire ne fut donc pas exclus par la

nation; il fut ſeulement trop foible pour faire valoir ſes droits; & Hugues Capet ne fut pas élu, mais, comme le plus fort, il ſe fit reconnoître par ſes propres vaſſaux, ne déſeſpérant pas de ſoumettre les autres avec le temps. En effet, Louis V étoit mort le 21 Mai de l'année 987; & Hugues fut ſacré à Rheims le 3 Juillet de la même année. Cet intervalle ne ſuffiſoit certainement pas pour aſſembler tous les grands du royaume, ſur-tout, dans des temps de troubles où perſonne ne pouvoit les convoquer.

Il deſcendoit de Robert le Fort.

Hugues Capet étoit petit-fils de Robert & petit-neveu d'Eudes, qui avoient été l'un & l'autre rois comme lui & de la même maniere, & qui avoient eu pour pere Robert le Fort comte d'Anjou. Au de-là, on ne ſait point ce qu'étoient ſes ayeux.

Il cherche à mettre le clergé dans ſes intérêts.

Duc de France, comte de Paris & d'Orléans, il étoit un des plus puiſſants ſeigneurs de l'état. Pour mettre les eccléſiaſtiques dans ſes intérêts, il parut vouloir les faire rentrer dans les terres qui leur avoient été enlevées: il commença par reſtituer quelques abbayes qu'il poſſédoit lui-même; & cette protection, accordée aux biens temporels des moines & des évêques, lui fit donner le titre de défenſeur de l'égliſe.

Comment les droits des Capétiens deviennent légitimes.

Il vainquit le duc de Guienne, qui s'étoit déclaré contre lui, & le força à le reconnoître; & Charles, dont il se rendit maître par la trahison de l'évêque de Laon, fut conduit à Orléans, où il mourut peu de temps après. Ce prince n'ayant point laissé d'héritiers, la maison de Charlemagne fut éteinte (*). Hugues & ses descendants acquirent seuls des droits à la couronne par le consentement de la nation, & ils devinrent des rois légitimes.

La foiblesse de Hugues Capet est favorable aux prétentions du saint siege.

Hugues, voulant attirer dans son parti Arnoul fils naturel de Lothaire, &, par conséquent, neveu de Charles, lui avoit donné l'archevêché de Rheims; & Arnoul, quoiqu'il eût prêté serment de fidélité, avoit livré Rheims à son oncle. Le roi assembla un concile pour faire le procès à cet évêque: mais les peres connoissoient si peu leurs droits, qu'ils ne savoient pas s'ils pouvoient juger cette affaire, avant que le pape en eût pris connoissance. L'évêque d'Orléans, plus instruit, fit une peinture des désordres de l'église de Rome; & demandant si l'on étoit obligé de se soumettre aveuglément à des hommes qui déshonoroient le saint siege, il conclut d'après des

(*) Les historiens donnent deux ou trois fils à Charles: mais ils ne peuvent dire ce qu'ils sont devenus.

exemples & des canons, que le concile étoit en droit de procéder au jugement de l'archevêque de Rheims. Arnoul fut déposé, & Gerbert fut élu en sa place.

On eut la condescendance d'envoyer au pape Jean XV les actes du concile, & de le prier d'approuver l'élection de Gerbert. Jean, peu content de ce qui avoit été fait sans son autorité, interdit les évêques qui avoient déposé Arnoul; & envoya en France un abbé pour assembler un nouveau concile. Le roi, qui crut devoir ménager la cour de Rome, consentit à tout ce qu'elle voulut; de sorte qu'Arnoul fut rétabli. Cet événement fut la cause de la fortune de Gerbert: car s'étant réfugié auprès d'Othon III, il obtint l'évêché de Ravenne, & nous avons vu que quelque temps après il fut élevé sur le saint siege.

Hugues étant mort daus la dixieme année de son regne, laissa la couronne à Robert, son fils, qu'il s'étoit associé en 988. 996

Robert avoit épousé Berthe, sa parente au quatrieme dégré, & il avoit eu l'approbation des évêques, qui jugerent que la dispense n'étoit pas nécessaire, ou qu'ils la pouvoient donner eux-mêmes. Jean XV avoit déja déclaré ce mariage nul. Son successeur Grégoire V, ne laissant pas échapper une occasion aussi fa-

Celle de Robert ne leur est pas moins favorable.

998 vorable aux prétentions du saint siege, tint un concile, dont le premier décret fut conçu en ces termes : *que le roi Robert, qui a épousé Berthe sa parente, contre les loix de l'église, ait à la quitter au plutôt, & à faire une pénitence de sept ans, conformément aux canons & à l'usage de l'église ; que s'il n'obéit pas, il est déclaré excommunié ; que Berthe soit soumise à la même pénitence sous la même peine ; qu'Archambaud, archevêque de Tours, qui a été le ministre de ce mariage incestueux, & tous les évêques qui y ont donné leur consentement, soient suspendus de l'usage des sacrements, jusqu'à ce qu'ils soient venus à Rome faire satisfaction pour leur faute.*

Le roi se soumit, se sépara de Berthe, fit pénitence, obtint l'absolution & plusieurs évêques allerent se jeter aux pieds du pape.

Grégoire avoit trop bien réussi, pour ne pas tenter une seconde démarche, il ordonna de rendre la liberté à l'archevêque Arnoul, qu'on tenoit encore dans les prisons, malgré le concile qui l'avoit rétabli ; & menaça la France d'un interdit universel, si le roi désobéissoit à ses ordres. Robert obéit.

Robert montre peu d'ambition.

Quelque temps après, le roi joignit à ses domaines le duché de Bourgogne, qui lui appartenoit par la mort de Henri, son on-

cle, frere de Hugues Capet, ce prince n'ayant point laissé d'enfants légitimes. Mais ce fut le sujet d'une guerre. Robert n'avoit pas d'ailleurs l'ambition d'agrandir ses états: car il fut assez sage pour se refuser aux Italiens, qui à la mort de Henri II, lui offrirent le titre d'empereur & le royaume d'Italie. Il aima la paix: il la maintint dans les provinces qui dépendoient de lui; pendant que les autres étoient déchirées par les seigneurs, qui se ruinoient à l'envi; & il mourut après un regne de trente-trois ans. Les Normands s'établissoient alors dans le midi de l'Italie, & venoient de fonder la ville d'Averse. 1031

Le regne de Henri I n'offre aucun événement remarquable.

Le regne de Henri son fils, quoique de trente ans, ne fournit aucun événement considérable. Il n'y en a point même qu'il soit nécessaire de remarquer pour la suite de l'histoire. Son mariage cependant est assez singulier pour en parler, car il épousa la fille du duc de Russie; & on prétend qu'il ne fit venir une femme de si loin, que parce qu'étant parent de presque tous les princes de l'Europe, il craignoit de s'exposer aux censures de l'église.

A l'exemple de ses prédécesseurs, il avoit fait sacrer Philippe son fils aîné, quelques années avant sa mort. Cet enfant n'avoit encore que sept ans, lorsque le roi fut attaqué de la

maladie dont il mourut. Henri ne voulut pas confier la régence à sa femme, encore moins à Robert, son frere, qui s'étoit révolté contre lui, & à qui cependant il avoit donné le duché de Bourgogne : il choisit Baudouin V, comte de Flandre, auquel il avoit fait épouser sa sœur; & la conduite de Baudouin justifia son choix.

1065

De l'Angleterre, lorsque Guillaume duc de Normandie en fit la conquête.

C'est pendant cette régence, que Guillaume, duc de Normandie, fit la conquête de l'Angleterre. Nous avons vu qu'en 1017 Canut, roi de Danemarck, s'étoit rendu maître de ce royaume. Il se l'assura, en faisant périr tous ceux qui pouvoient lui donner de l'ombrage. Il envahit ensuite la Norvege; & lorsque son ambition fut satisfaite, il ne s'occupa plus que des moyens d'expier les péchés qu'elle lui avoit fait commettre. Aidé des lumieres d'un archevêque de Cantorberi, il vit qu'il suffisoit de bâtir des monastères, & d'aller à Rome faire des libéralités au saint siege. C'est une chose à remarquer, que dans le dixieme & le onzieme siecles, on a mis le voyage de Rome au nombre des actes pieux, qui effacent les péchés. On a donné à ce prince le surnom de Grand, parce qu'il a fait des conquêtes : & il étoit grand, autant qu'un homme cruel & superstitieux peut l'être. Il brouilla si bien l'ordre de la succession, qu'a-

près lui on ne ſavoit plus à qui la couronne d'Angleterre appartenoit: auſſi ne reſta-t-elle pas long-temps dans ſa famille : car en 1042 Edouard III, fils d'Ethelred II, remonta ſur le trône de ſes ancêtres.

Une bulle d'Alexandre II eſt un des titres de ce conquérant.

C'eſt après la mort de ce dernier roi, que Guillaume entreprit la conquête de l'Angleterre. Son premier titre étoit un teſtament vrai ou faux, par lequel Edouard l'appelloit à ſa ſucceſſion; comme ſi un roi pouvoit diſpoſer d'un royaume à ſa volonté. Le ſecond titre, plus extraordinaire encore, étoit une bulle, par laquelle le pape Alexandre II lui donnoit l'inveſtiture de l'Angleterre, & cette bulle étoit accompagnée d'un anneau d'or & d'une banniere bénite. La hardieſſe d'Alexandre, qui diſpoſe d'une couronne, fait voir que le moine Hildebrand, qui le gouvernoit, s'eſſayoit à être pape lui-même. Au reſte il étoit bien naturel que les papes commençaſſent par diſpoſer d'un peuple, qui s'étoit mis de lui-même ſous le joug du ſaint ſiege.

Obſtacles qu'il ſurmonte.

Cependant Harald, ſeigneur puiſſant, occupoit déja le trône. Il le devoit même à l'affection des Anglois, & il ſe les attachoit encore par la maniere dont il les gouvernoit. Baudouin ſuſcitoit des ennemis au duc de Normandie, parce qu'il voyoit combien l'agran-

diſſement de ce vaſſal étoit contraire aux intérêts du roi; & les barons Normands ſe refuſoient à une expédition, où ils ne trouvoient aucun avantage pour leur pays. Guillaume

1066 ſurmonta tous les obſtacles. La bataille de Haſtings, où Harald fut tué, décida du ſort de l'Angleterre. Ainſi finit la domination des Anglois Saxons. Guillaume gouverna tyranniquement, & fut obligé de prendre continuellement les armes, pour ſoumettre des peuples qu'il ne ceſſoit de vexer.

Philippe I, plus heureux qu'appliqué, s'en fait un ennemi.

Baudouin mourut après avoir gouverné la France pendant ſept ans avec autant de ſageſſe que de déſintéreſſement; & Philippe prit les rênes de l'état. Occupé de ſes plaiſirs, ce roi fut aſſez heureux pour n'être d'ordinaire que témoin des guerres que ſe firent ſes vaſſaux, & pour ne prendre point de part aux entrepriſes qui agiterent & troublerent toute l'Europe. Il ſoutint le duc de Bretagne, qui s'étoit révolté contre le duc de Normandie: mais cette guerre ne fut pas longue; car Guillaume après un échec conſidérable, ſe hâta de faire la paix. La France & l'Angleterre ne lui fourniſſoient déja que trop d'ennemis. Cependant il reprit les armes en 1087, & pour ſe venger d'une plaiſanterie du roi de France, il réduiſit Mante en cendres, & porta le fer & le feu juſqu'aux portes de Paris. Vous voyez, Monſeigneur, combien les plaiſan-

teries conviennent peu aux princes, puiſqu'elles coûtent des larmes à leurs peuples : mais les princes inappliqués, comme Philippe, ſont plus portés à être mauvais plaiſants, & n'en ſont que plus mépriſables. Guillaume mourut dans cette derniere expédition d'une chûte de cheval, & laiſſa de grands troubles dans ſes états par le partage qu'il en fit entre ſes trois fils.

Il eſt excommunié pour avoir répudié Berthe ſa femme.

Il paroît que le deſſein de Philippe étoit d'entretenir parmi les princes une diviſion, qui aſſuroit le repos de ſon royaume : mais une affaire, qu'il ſe fit avec la cour de Rome, ne lui permit pas de s'occuper long-temps des guerres de ſes voiſins.

Les divorces avoient toujours été fréquents en France, en Allemagne & en Italie; & celui de Lothaire, roi de Lorraine, eſt le premier dont les papes aient pris connoiſſance. Juſqu'alors ils s'étoient contentés de les déſapprouver : depuis, devenus plus puiſſants, ils ſe crurent faits pour juger les rois.

L'égliſe défendoit alors les mariages entre parents juſqu'au ſeptieme dégré. Philippe ſe prévalut de cette loi, pour répudier Berthe ſa femme & ſa parente, dont il étoit dégoûté; & il épouſa ſolemnellement Bertrade, qui ſe ſépara de ſon mari, Foulque comte d'Anjou. Bertrade donna pour raiſon, qu'elle ne pouvoit

pas vivre en conscience avec Foulque, qui
avoit encore deux femmes vivantes, & qu'au
contraire elle pouvoit épouser le roi, dont le
mariage étoit nul. Foulque, Bertrade & Phi-
lippe étoient tous trois coupables, puisqu'ils
ne se couvroient des loix que pour assouvir
leurs passions. Cependant le premier ne fut
pas jugé digne des foudres de Rome, quoi-
qu'il eût déja répudié deux femmes, & le roi
fut excommunié dans le concile d'Autun,
1094 qu'Urbain II fit tenir. L'année suivante, le
pape étant venu en France, tint un autre con-
cile à Clermont, & confirma cette excommu-
nication, quoique Berthe fût morte : il défen-
dit même aux François, sous la même peine,
d'obéir à Philippe & de lui donner le titre de
roi. L'excommunication fut cependant levée,
sur la promesse que fit le roi de ne plus vivre
avec Bertrade : mais comme il ne tint pas sa
1100 parole, le pape l'excommunia pour la troisie-
me fois.

Une excommunication, si souvent réitérée, pouvoit servir de prétexte à des vassaux puissants, qui ne cherchoient que l'occasion de se soulever. Philippe prévint les troubles dont il étoit menacé, en faisant sacrer son fils Louis, qu'il avoit eu de Berthe. Ce jeune prince âgé de vingt ans, étouffa les séditions, & assura la tranquillité dans le royaume. Phi-

lippe mourut après avoir regné quarante-huit ans. 1108

La famille de Hugues Capet étoit alors affermie sur le trône, & trois choses y avoient contribué; la longueur des regnes, le caractère peu entreprenant des rois, & les guerres que les vassaux se faisoient entre eux.

Comment les Capétiens se sont affermis sur le trône.





CHAPITRE IV.

Etat du gouvernement féodal à la fin du onzieme ſiecle. (*)

Les premiers Capétiens moderent leur ambition & laiſſent les vaſſaux ſe détruire.

L'AVÉNEMENT de Hugues Capet au trône ſembloit devoir perpétuer tous les déſordres du gouvernement féodal. Il n'étoit pas naturel que les grands vaſſaux, qui s'étoient ſouſtraits aux derniers Carlovingiens, vouluſſent ſe ſoumettre au duc de France, qu'ils regardoient comme leur égal. Hugues eût vainement entrepris de les ſubjuguer. Content d'aſſurer ſa puiſſance ſur les plus foibles, il permit aux autres de ſe faire autant de droits qu'ils avoient de prétentions; attendant que le temps fît naître des circonſtances favorables à ſon agrandiſſement, & ſe repoſant ſur ſes ſucceſſeurs du ſoin d'en profiter. Une ambition prématurée

(*) Le fond de ce chapitre eſt tiré des obſervations ſur l'hiſtoire de France, ainſi que ce que je dirai dans la ſuite ſur le gouvernement.

eût été la ruine des Capétiens, parce qu'elle eût réuni les grands vassaux ; mais en ne précipitant rien, ils pouvoient s'élever sur cette multitude de tyrans, qui se détruisoient par des guerres continuelles. C'est ainsi qu'ils se sont conduits : je n'oserois dire que ce soit par politique.

Les désordres de l'anarchie font sentir le besoin d'une subordination.

Les peuples se lassent enfin de l'anarchie. Vous avez vu les Medes se choisir un roi, & les Grecs demander des loix aux citoyens les plus éclairés. Les François ne furent pas aussi sages, parce que le peuple parmi eux n'étoit rien, & que les seigneurs ne pouvoient pas renoncer à la domination qu'ils avoient usurpée. Mais les désordres, dont ils étoient tour-à-tour les victimes, leur firent au moins une nécessité de reconnoître des devoirs réciproques, & d'établir entre eux une sorte de subordination.

La subordination qui s'établit est favorable à l'agrandissement des Capétiens.

Or, dès que le besoin de la subordination se fit sentir, la puissance des Capétiens devoit naturellement s'accroître ; parce que ces princes, ayant de grands domaines, étoient faits pour être plus respectés que les derniers Carlovingiens ne l'avoient été. Les seigneurs, trop foibles pour affecter une entiere indépendance, se crurent heureux de trouver dans des princes plus puissants, des protecteurs qui assuroient leur fortune. Ils se soumirent donc à des devoirs, & il s'établit une subordination entre les vassaux & les suzerains. Ainsi com-

me les suzerains s'obligerent à protéger leurs vassaux, les vassaux s'obligerent à donner au besoin des secours à leurs suzerains ; & nous voyons que vers la fin du onzieme siecle, les seigneurs qui relevoient de la couronne, croyoient devoir suivre le roi à la guerre, sous peine de perdre leurs fiefs.

Les vassaux comme les suzerains étoient intéressés à la maintenir.

Les circonstances contribuerent encore à faire contracter l'habitude de ces devoirs réciproques.

Les fiefs en France étoient féminins, & passoient, par des mariages, d'une maison dans une autre. Il arriva de-là qu'un seigneur eut souvent des fiefs dans les domaines de ses vassaux, & que, par conséquent, il dut, comme vassal, l'hommage qu'il recevoit comme suzerain. Les Capétiens, par exemple, en qualité de rois, ne relevoient que de Dieu & de leur épée : mais parce qu'ils possédoient des arriere-fiefs, ils étoient obligés d'en acquiter les charges, & ils relevoient à cet égard de leurs propres vassaux.

Les mêmes seigneurs étant sous différents rapports, les vassaux de ceux dont ils étoient les suzerains, on sentit l'obligation de remplir les devoirs de vasselage, pour conserver les droits de la suzeraineté. L'interêt commun introduisit donc peu-à-peu des devoirs comme des droits. Des traités de paix les déterminerent & les confirmerent ; enfin le temps & l'usage

l'usage en firent une habitude & une loi. C'étoit une maxime du gouvernement féodal, que si le vassal doit au suzerain, le suzerain ne doit pas moins au vassal.

La cour féodale étoit le tribunal qui jugeoit les différents.

Des coutumes, introduites par la force des circonstances pour mettre un frein à l'anarchie, étoient, sans doute, susceptibles de bien des équivoques; il falloit donc un tribunal pour terminer les différents qui pouvoient naître. Outre les assises, dans lesquelles chaque seigneur jugeoit ses sujets, chaque suzerain tenoit à des temps marqués sa cour féodale à laquelle il présidoit, & qui étoit composée de ses vassaux. C'est là qu'on jugeoit les affaires, que les vassaux avoient entre eux ou avec leur suzerain, lorsqu'on préféroit la voie de la justice à celle de la guerre. Le seigneur y portoit sa plainte contre le vassal qui lui avoit manqué; & il ne pouvoit sévir, qu'après y avoir été autorisé par une sentence. Un vassal qui avoit à se plaindre de quelque injustice, sommoit son seigneur de tenir sa cour; & dans le cas du refus, il étoit en droit de ne plus le reconnoître pour suzerain.

Devoirs réciproques des vassaux & des suzerains.

Refuser l'hommage après trois sommations, ne pas suivre son seigneur à la guerre, ne pas se rendre aux assises de sa cour, lui faire, en un mot, quelque injure grave, c'étoient autant de crimes de félonie, par lesquels on encouroit la perte de son fief. Mais le suzerain perdoit

aussi tous ses droits par le refus de protection, par le déni de justice, & par les vexations qu'il commettoit. Alors le vassal s'affranchissoit de tous hommages, s'il étoit assez puissant; ou cherchant un protecteur dans le seigneur de son suzerain, il en devenoit le vassal immédiat.

Un seigneur n'avoit d'autorité que sur ses vassaux immédiats. Il n'étoit pas même en droit d'en exiger le service dans toutes les guerres qu'il entreprenoit. Le vassal ne le devoit, que lorsqu'on prenoit les armes pour la seigneurie dont il relevoit. Il pouvoit le refuser, s'il s'agissoit d'une autre seigneurie : il le pouvoit à plus forte raison, si son suzerain n'armoit que comme allié d'un autre seigneur.

Pourquoi les rois & les grands vassaux ne pouvoient jamais employer qu'une partie de leurs forces.

On est étonné, quand on voit la peine qu'eut Louis VI, fils de Philippe I, à soumettre de petits seigneurs, tels que ceux de Corbeil, de Couci, de Puiset & Montlhéri. Il les eût accablés, s'il fût tombé sur eux avec les forces réunies de tous ses vassaux. Mais comme comte de Paris, il ne pouvoit faire marcher que ceux qui relevoient de ce comté : de même comme comte d'Orléans, & comme duc de France; de sorte qu'il n'etoit en droit de commander les grands vassaux, que lorsque la guerre intéressoit la couronne même. Il étoit donc toujours foible, parce qu'il ne pouvoit jamais employer qu'une partie de ses forces.

C'eſt ce que nous comprendrons encore mieux, ſi nous conſidérons l'état & la poſition de ſes domaines.

Quoique le duché de France fût un des plus étendus, & que le roi fût encore comte de Paris & d'Orléans, cependant il n'avoit en propre que Paris, Orléans, Etampes, Compiegne, Melun & quelques autres villes moins conſidérables. Tout le reſte appartenoit à des vaſſaux, qui n'étoient pas toujours ſoumis, ou à des arriere-vaſſaux dont il ne pouvoit rien exiger. Ainſi la communication d'un domaine à l'autre étoit coupée; il ne lui étoit ſeulement pas poſſible de réunir les troupes qu'il pouvoit lever par lui-même. On voit que le roi de France, réduit à cet état, ne pouvoit être que bien foible. Heureuſement tous les grands vaſſaux étoient dans une poſition ſemblable.

Que le gouvernement féodal étoit fait pour les révolutions.

La France étant ainſi diviſée, c'étoit de toutes parts des intérêts contraires. Les droits & les devoirs reſpectifs des ſuzerains & des vaſſaux pouvoient être reconnus dans des temps de calme: mais ces temps ne pouvoient pas durer. La ſubordination diſparoiſſoit pour faire place à la guerre: les révolutions naiſſoient les unes des autres: les coutumes n'acquéroient qu'une autorité momentanée; & le gouvernement ne prenoit point de conſiſtance.

Quatre appuis de ce gouvernement.

Ce gouvernement monstrueux portoit sur quatre appuis ruineux par leur nature. Le premier est l'autorité absolue que les seigneurs exerçoient sur le peuple : mais ils en abuseront tous les jours ; & en ruinant leurs sujets, ils se ruineront enfin eux-mêmes.

Le second est le droit de guerre, joint à l'impuissance de former de grandes entreprises. Car, il résulte de-là, que les uns sont assez forts pour se défendre & que les autres sont trop foibles pour envahir. Un seigneur soutiendra un siege dans un château, & son ennemi ne pourra pas le forcer, parce qu'il ne pourra plus retenir ses troupes dès que les vassaux auront servi le temps auquel ils sont obligés. La guerre ne sera donc qu'un brigandage, funeste à tous, sans être avantageux pour aucun ; & les petits seigneurs, forcés d'y renoncer, chercheront un maître qui les protege, & se donneront au plus puissant. La guerre, qui ruinera les tyrans les plus foibles, contribuera donc à détruire l'anarchie.

Le troisieme appui est la puissance des seigneurs de la premiere classe, qui étant presque égaux en force, résistent les uns aux autres, se contiennent mutuellement, & ont intérêt à protéger chacun les vassaux de leurs ennemis. Mais si par des mariages plusieurs grands fiefs se réunissent sur une même tête,

l'équilibre ſera rompu, & toute la France tombera peu-à-peu ſous un ſeul maître. C'eſt ce qui arrivera.

Le quatrieme & dernier appui eſt la puiſſance légiſlative, que chaque ſeigneur avoit dans ſa terre : mais cet appui ne ſubſiſtera pas, quand les autres ſeront renverſés. Nous allons même voir qu'à la fin du onzieme ſiecle, les juſtices des ſeigneurs laïques étoient déja reſſerrées dans des bornes bien étroites par les entrepriſes du clergé. Car en même temps que la nobleſſe uſurpoit ſans ſcrupule les terres des égliſes, parce qu'elle étoit toujours armée, elle perdoit le droit de rendre la juſtice dans ſes fiefs, parce qu'elle étoit trop ignorante & trop ſuperſtitieuſe, pour ne pas ſe ſoumettre juſques dans le temporel à la juriſdiction eccléſiaſtique; il regnoit alors une ſorte de fanatiſme qu'il faut connoître, pour juger du caractère de la nobleſſe françoiſe. Ce ſera le ſujet du chapitre ſuivant.





CHAPITRE V.

Idée générale de la Chevalerie.

Motifs des Germains pour donner avec cérémonie les premieres armes aux jeunes gens.

Les Germains, qui regardoient comme honteux de cultiver la terre, lorsqu'on pouvoit enlever la récolte de ses voisins, n'étoient que soldats, & ne pouvoient estimer que la profession des armes. Dès l'enfance, leur imagination étoit échauffée à la vue des applaudissements, donnés à ceux qui revenoient chargés de butin. Leurs oreilles étoient continuellement frappées du récit de quelques entreprises hardies & heureuses; & ils attendoient avec impatience le moment où ils pourroient avoir part à ce glorieux brigandage.

Il est naturel que les peuples cherchent à donner de l'éclat aux professions qu'ils considerent davantage; c'est pourquoi les Germains donnoient avec cérémonie les premieres armes aux jeunes gens qu'ils menoient à la guerre. Ils comprirent que ces cérémo-

nies ne pouvoient qu'élever le courage. On trouve encore des traces de cet uſage parmi les François ſous la premiere race & ſous la ſeconde. Charlemagne donna ſolemnellement l'épée à Louis ſon fils.

La nobleſſe Françoiſe a eu de pareils motifs.

Mais par la nature du gouvernement féodal, la nobleſſe Françoiſe étoit toute militaire. C'eſt par les armes ſeules qu'elle pouvoit conſerver ou accroître une puiſſance qu'elle avoit acquiſe par les armes. Plus elle étoit riche en poſſeſſions, plus elle ſentoit donc le beſoin d'attacher de la conſidération à la profeſſion militaire ; & ſi elle étoit pauvre, elle le ſentoit encore, puiſqu'il lui importoit d'augmenter le prix des ſervices qu'elle pouvoit rendre à ſes ſeigneurs.

De là l'ordre de la chevalerie.

Chacun voulant donc à l'envi donner de l'éclat au ſeul métier qu'on eſtimoit, on imagina d'armer les jeunes gens avec de nouvelles cérémonies, & cet uſage fut l'origine de l'ordre des chevaliers, qu'on regarda bientôt comme le premier de l'état. Un vaſſal armé chevalier par ſon ſuzerain, armoit-lui-même ſes vaſſaux ; & depuis le dernier arriére-vaſſal juſqu'au roi, tous faiſoient gloire d'appartenir au corps de la chevalerie. On ne s'en tint pas là.

Le ſervice militaire étoit l'unique reſſource de la nobleſſe, qui n'ayant point de

fiefs, n'avoit rien pour ſubſiſter. Cette nobleſſe pauvre étoit, ſans-doute, très-nombreuſe: or, s'il étoit de ſon intérêt d'offrir ſes ſervices à des ſeigneurs, les ſeigneurs n'en avoient pas moins à s'attacher de jeunes gens, toujours prêts à les ſuivre à la guerre. Il n'en étoit pas de ces guerriers, comme des feudataires, qui ne marchoient que dans certains cas & pour un temps limité.

Cet ordre ne remonte guere au delà du onzieme ſiecle.

On ne ſauroit marquer exactement le temps où a commencé la chevalerie, conſidérée comme le premier ordre militaire; parce que ces ſortes d'établiſſements ſe font inſenſiblement. Mais on ne peut guere la faire remonter au de-là du onzieme ſiecle. C'eſt vers ce temps qu'elle fit des progrès rapides. On ſe convaincra du fanatiſme avec lequel toute la jeune nobleſſe ambitionnoit d'entrer dans cette milice, ſi l'on conſidére ſeulement les cérémonies qui s'obſervoient à la réception des chevaliers.

Avec quelles cérémonies on recevoit les chevaliers.

Des jeûnes auſtères, des nuits paſſées en prieres dans une égliſe avec un prêtre & des parrains, un aveu de toutes ſes fautes, les ſacrements de la pénitence & de l'euchariſtie, des bains, des habits blancs, des ſermons, étoient les préliminaires de la cérémonie, par laquelle le novice alloit être ceint de l'épée de chevalier. Après avoir rempli tous ces

devoirs, il entroit dans une églife; & s'étant avancé vers l'autel, il préfentoit au prêtre célébrant une épée paffée en écharpe à fon cou; le prêtre la béniffoit & la remettoit au cou du novice. Celui-ci alloit enfuite la préfenter à celui qui le devoit recevoir. Il étoit à genoux, il tenoit les mains jointes; & après avoir juré que fes vœux ne tendoient qu'au maintien & à l'honneur de la religion & de la chevalerie, il recevoit les éperons en commençant par le gauche, le haubert ou la cotte de maille, la cuiraffe, les braffards, les gantelets, & il étoit ceint de l'épée. C'étoient des chevaliers ou des dames, qui lui donnoient les marques extérieures de la chevalerie. Enfuite il fe remettoit à genoux. Celui qui lui conféroit l'ordre lui donnoit l'accolade, en prononçant ces paroles *au nom de Dieu, de S. Michel & de S. George, je te fais chevalier;* & il ajoutoit quelquefois, *fois preux, hardi & loyal.* L'accolade étoit d'ordinaire trois coups de plat d'épée fur l'épaule ou fur le cou, & d'autres fois un coup de la paulme de la main fur la joue. On vouloit par-là le préparer à fupporter avec patience & fermeté les peines, auxquelles fon nouvel état pouvoit l'expofer. Devenu chevalier, il prenoit le heaume ou le cafque, l'écu ou le bouclier, la lance; il montoit à che-

val, & il caracoloit, en faiſant brandir ſa lance & flamboyer ſon épée.

Vous voyez par ces détails que pour relever la chevalerie, on en vouloit preſque faire un ſacrement. Auſſi trouve-t-on des écrivains, qui n'ont pas craint de la comparer à la prêtriſe & à l'épiſcopat. Mais ce mélange de cérémonies religieuſes & militaires n'eſt que la preuve d'un aveuglement auſſi fanatique qu'ignorant. On croyoit alors que la religion veut avoir des ſoldats pour ſa défenſe ; & on ne ſongeoit pas que les apôtres n'avoient pas été armés chevaliers.

A quoi ils s'engageoient

Les chevaliers ſe devoient, non-ſeulement, à la défenſe de la religion ; ils ſe devoient encore à celle des veuves, des orphelins & de tous les opprimés, qui réclamoient leur protection. Auſſi galants que religieux, ils ſe declaroient, ſur-tout, les défenſeurs de la vertu & de la beauté des dames. Ils couroient ſouvent le monde pour redreſſer les torts. Ils alloient provoquer au combat un chevalier célebre, afin d'avoir la gloire de le vaincre ; & ſouvent ils ſe battoient pour ſoutenir que la dame à laquelle ils s'étoient voués, & que quelquefois ils n'avoient jamais vue, étoit la plus belle de toutes les femmes.

D'ordinaire ils consacroient les premieres années de leur installation à visiter les pays lointains & les cours étrangeres; étudiant les usages, le cérémonial, la galanterie; se donnant en spectacle dans tous les jeux, où ils pouvoient montrer leur adresse; & saisissant, sur-tout, les occasions de faire la guerre.

Comment ils s'engageoient

Ils s'engageoient souvent par serment aux entreprises qu'ils méditoient: ils s'imposoient même des peines, jusqu'à ce qu'ils les eussent exécutées; comme de ne point coucher dans un lit, de s'abstenir de viande ou de vin certains jours de la semaine, &c. Enfin ils imaginoient les cérémonies les plus singulieres pour rendre leurs vœux plus solemnels. Tel étoit, par exemple, le vœu du paon, ou du faisan, ou de quelqu'autre oiseau qu'ils mettoient au rang des plus nobles. Des dames ou des demoiselles portoient dans un bassin avec grand appareil un paon, qu'elles présentoient successivement à tous les chevaliers assemblés pour s'engager solemnellement dans une expédition; & chacun d'eux prononçoit ces paroles sur cet oiseau: *je voue à Dieu, tout premierement, & à la très glorieuse Vierge sa mere & après aux dames & au paon de faire*, &c.

Ce mélange de religion, de galanterie, de vertus militaires, étoit les mœurs du

temps, & les chevaliers avoient été formés dans cet efprit dès leur enfance.

Leur éducation, lorfqu'ils n'étoient encore que pages.

A l'âge de fept ans, on retiroit des mains des femmes les enfants qu'on deftinoit à la chevalerie ; & on les confioit à des hommes, qui les préparoient aux exercices & aux travaux de la guerre. Elevés à la cour d'un feigneur, les premieres places qu'ils obtenoient, étoient celles de *pages*, *varlets* ou *damoifeaux*. Pendant qu'ils s'acquitoient des fervices domeftiques auprès de la perfonne de leur maître & de leur maîtreffe, des dames fe chargeoient de leur apprendre en même temps le catéchifme & l'art d'aimer. Toute leur éducation portoit donc fur l'amour de Dieu & des dames, autant que fur les exercices militaires. Chacun d'eux choififfoit même de bonne heure une dame, à laquelle comme à l'être fouverain, il rapportoit tous fes fentiments, toutes fes penfées & toutes fes actions.

Leurs fonctions, lorfqu'ils étoient écuyers.

De l'état de page, un jeune homme paffoit à quatorze ans à celui d'écuyer. Alors il étoit chargé du principal fervice de la maifon, &, fur-tout, du foin des armes & de celui des chevaux. Il accompagnoit dans les voyages & à la guerre le chevalier qu'il fervoit. Il conduifoit de la main droite les grands chevaux de bataille, & fi fon maître en venoit

aux mains, il reſtoit derriere lui ſpectateur du combat ; lui donnant au beſoin un nouveau cheval ou de nouvelles armes, parant les coups qu'on lui portoit, & ſe bornant ſcrupuleuſement à la défenſive. En rempliſſant bien les devoirs de ſon état, il s'élevoit enſuite par dégrés juſqu'au grade de gendarme, pour être admis quelques années après dans l'ordre des chevaliers.

Les tournois, où ils ſe donnoient en ſpectacle.

Ces guerriers donnoient ſouvent des jeux, alors auſſi célebres qu'autrefois ceux de la Grece. Les tournois, c'eſt ainſi qu'on les nommoit, étoient des combats ſimulés, où il y avoit toujours du ſang répandu, & où cependant tout reſpiroit la galanterie.

Les chevaliers, ſuperbement équipés, entroient dans la carriere, ſuivis de leurs écuyers. Quelquefois des dames & des demoiſelles les conduiſoient elles-mêmes avec des chaînes, qu'elles leur ôtoient lorſqu'ils étoient prêts de combattre. Jamais on ne terminoit un combat, ſans faire à l'honneur des dames une derniere joûte, qu'on nommoit *le coup* ou *la lance des dames*; & on leur rendoit cet hommage, en combattant à l'épée, à la hache-d'armes & à la dague. Enfin des dames ou demoiſelles apportoient le prix au chevalier vainqueur, le conduiſoient dans le palais, le déſarmoient elles-

mêmes, & le revêtoient d'habits magnifiques. La veille du tournois, les écuyers avoient donné le ſpectacle d'une joûte qu'on nommoit eſcrime, & dans laquelle ils avoient combattu avec des armes plus légeres que celles des chevaliers.

Leurs études.

Telle étoit l'ignorance des chevaliers, qu'à peine pour la plupart ſavoient-ils lire. La guerre, la galanterie, & la religion étoient les ſeules choſes dont ils s'occupoient; c'étoit l'objet de tous leurs exercices & le ſujet de toutes leurs converſations: mais ſur la guerre, ils n'avoient aucune idée de diſcipline; & ſi le courage paroiſſoit leur aſſurer la victoire, l'imprudence la leur arrachoit ſouvent.

Leur galanterie.

Leur galanterie dégénéroit en puérilité, en fanatiſme & en libertinage. L'eſſence & le caractère du parfait amour, les ſituations les plus déſeſpérantes ou les plus délicieuſes d'un cœur tendre, les qualités les plus aimables d'une maîtreſſe ou ſes défauts les plus odieux, & mille ſuppoſitions métaphyſiques, étoient autant de matieres qu'on traitoit ſérieuſement. Les queſtions s'élevoient les unes ſur les autres, les ſubtilités ſe multiplioient, & on ne ſavoit plus ce que c'étoit que l'amour. Il y avoit cependant des cours d'amour, c'eſt-à-dire, des juriſdictions

où un juge prononçoit gravement des sentences sur les disputes qu'on portoit à ce tribunal ridicule. Mais dans la conduite les chevaliers étoient si loin de se borner à ces spéculations, qu'ils traînoient après eux des courtisanes jusques dans les camps.

Leur religion.

Leur religion, toute superstitieuse, consistoit dans des pratiques extérieures & journalieres, recommandées par des prêtres ignorants; & lorsqu'ils ne s'étoient pas dispensés de ces obligations, ils se croyoient en droit de violer dans le reste tous les préceptes du Christianisme. Quelque crime qu'ils eussent commis, ils pensoient les expier avec des dons faits aux églises ou aux moines, avec des pélerinages dans des lieux saints, ou avec un froc, dont ils s'enveloppoient au moment de la mort. *Dieu, je te prie de faire aujourd'hui pour la Hire ce que tu voudrois que la Hire fît pour toi, s'il étoit Dieu & que tu fusses la Hire.* Cette priere d'un chevalier, qui croyoit bien prier, montre quelle forme la religion avoit prise dans l'esprit des gens de guerre.

Cependant à juger de la chevalerie par les anciens écrivains, elle ne respiroit que la religion, la vertu, l'honneur & l'humanité. Les chevaliers auroient donc été des hommes d'autant plus extraordinaires, que les

fiecles où ils ont fleuri étoient des fiecles de barbarie, de débauche & de brigandage. Mais il eft plus naturel de penfer que ces écrivains enthoufiaftes ne fe faifoient pas eux-mêmes des idées bien exactes de ce qu'ils appelloient religion, vertu, honneur, humanité. Il feroit difficile d'imaginer des mœurs dans des hommes ignorants, fuperftitieux, fanatiques, & qui ne connoiffant pour regles que la force & le courage, auroient été bien embarraffés à confulter la juftice, avant de s'engager dans quelques entreprifes.

Le peu que je viens de dire fur la chevalerie eft moins propre à vous la faire connoitre, qu'à vous donner la curiofité de lire les mémoires de Mr. de la Curne de Ste. Palaye (*), d'après lefquels j'ai fait ce chapitre. Vous y trouverez l'hiftoire de la chevalerie confidérée comme un établiffement politique & militaire. Vous y verrez, outre le mal que j'en dis, tout le bien qu'on en peut dire, & que je n'en dis pas. Je conviens que dans les temps où elle floriffoit, elle a été utile aux gentilshommes, qui avoient des fiefs, parce qu'ils avoient befoin de foldats, & aux gentilshommes fans fiefs

(*) Acad. des Infcriptions. Tome 20.

parce

parce qu'ils ne pouvoient vivre qu'en vendant leurs services. Voilà pourquoi depuis le roi jusqu'au dernier gentilhomme, tous étoient chevaliers, ou aspiroient à l'être. Dès lors cet ordre pouvoit-il n'être pas loué par la noblesse entiere, puisque cet ordre & la noblesse n'étoit qu'une même chose? Loué par tant de bouches, il étoit naturel qu'il le fût pas les écrivains du temps, & il est naturel qu'on le loue encore.





CHAPITRE VI.

Quelle étoit la puissance du clergé à la fin du onzieme siecle.

Moyens de l'ignorance & de la superstition pour discerner l'innocent du coupable.

L'IGNORANCE est la source des superstitions, & la superstition autorise toutes les absurdités; tout paroît alors raisonnable, parce qu'il n'y a plus de raison. C'est ce dont les peuples de l'Europe n'ont donné que trop de preuves pendant plusieurs siecles.

Ces barbares furent long-temps avant de connoître la nécessité de condamner à la mort ou à quelqu'autre supplice. Leur cruauté n'épargnoit que le sang des criminels, & laissoit la liberté des forfaits à quiconque les pouvoit payer.

Dans ces siecles sans mœurs, où les crimes étoient si communs, on pensoit néanmoins que Dieu devoit changer tout l'ordre de la nature, plutôt que de permettre la mort d'un innocent; & ce n'étoit pas exiger qu'il fît fréquemment des miracles.

Du jugement de Dieu.

Les causes criminelles sont souvent embarrassées d'une multitude de circonstances, qui se contredisent. Il n'est pas toujours aisé de s'assurer de la probité des témoins, de leur impartialité, de leurs lumieres, de leur sincerité. Il falloit cependant juger, & on imagina des moyens bien commodes pour les juges : ce fut de demander à Dieu de montrer l'innocence par des miracles ; & les miracles, qu'on crut voir, furent appellés le jugement de Dieu.

Un accusé étoit lié, garrotté, & jeté dans l'eau. S'il alloit au fond, il étoit innocent: s'il surnageoit, il étoit coupable.

D'autres fois il étoit obligé de prendre un anneau au fond d'une cuve d'eau bouillante. Le juge ensuite lui enfermoit le bras dans un sac qu'il scelloit, & si trois jours après il ne paroissoit aucune marque de brûlure, l'innocence étoit reconnue. Outre ces épreuves à l'eau froide & à l'eau bouillante, il y en avoit encore d'autres ; c'étoit de porter à la main, l'espace de neuf pas & sans se brûler, une barre de fer ardent, de marcher sur des charbons allumés, &c.

Il faut remarquer qu'on bénissoit l'eau froide, l'eau bouillante, l'anneau, la barre de fer, les charbons ; on exorcisoit toutes ces choses: on communioit l'accusé, & le tout étoit précédé d'une messe. On croyoit prendre par là les précautions les plus sages contre les enchan-

temens & les sorcelleries, qui pouvoient empêcher le jugement de Dieu. Je remarquerai encore que l'accusé pouvoit ne pas se soumettre lui-même à ces épreuves, s'il trouvoit quelqu'un qui voulût les subir pour lui.

Duel judiciaire.

Les Bourguignons avoient un usage, par lequel le plus adroit ou le plus heureux étoit toujours innocent. C'étoit encore un jugement de Dieu, & on l'appelloit le duel judiciaire. Il ne pouvoit manquer d'être adopté par les François, naturellement braves & exercés au maniement des armes. Étoit on accusé? on offroit de de se justifier par le duel. Faisoit-on une demande? on proposoit d'en prouver la justice en se battant. Le juge ordonnoit le combat, fixoit le jour, & les plaideurs armés paroissoient en champ clos. Mais on n'avoit rien négligé pour découvrir si leurs armes n'étoient point enchantées; ou s'ils n'avoient pas sur eux quelques caractères magiques: les vieillards, les femmes, les infirmes & les mineurs nommoient des champions, qui combatroient pour eux.

Ces épreuves à l'eau froide, à l'eau chaude, à la barre de fer & au combat, étoient très fréquentes. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que souvent les historiens modernes ne savent guere qu'en penser; & on les croiroit volontiers contemporains à ces temps barbares.

Il n'y eut plus de justice, dès que l'usage des duels judiciaires eut prévalu. Car on rendoit nulle la déposition d'un témoin, en prouvant par le combat qu'il avoit été suborné; & on appelloit d'une sentence à un champ clos, où le juge étoit obligé de se battre, pour prouver qu'il ne s'étoit pas laissé corrompre. Il étoit donc impossible de plaider, de témoigner & de juger, sans s'exposer au danger d'un combat singulier. Une pareille justice n'étoit certainement pas propre à rétablir l'ordre: elle n'étoit que le boulevard des criminels les plus hardis.

Ces usages ne permettoient plus de rendre la justice.

Les évêques possédoient des fiefs. Ils avoient donc deux jurisdictions, l'une spirituelle & l'autre temporelle. Comme évêques, ils ne pouvoient juger que des choses qui concernent la foi: mais comme seigneurs, ils jugeoient de toutes les affaires civiles, qui se portoient à leur tribunal. Peut-être qu'alors personne en France n'en savoit assez pour distinguer ces deux titres, & ils se confondirent, parce que c'étoit l'intérêt du clergé de les confondre. Un évêque, un abbé étoit devenu juge dans le civil, parce qu'il étoit devenu seigneur de fief; & il se dit & se crut juge, parce qu'il étoit évêque ou abbé. Cette confusion, qui étoit plutôt l'ouvrage de l'ignorance que de l'adresse, étendit la jurisdiction du clergé aux dépens des tribunaux laïques, & chaque

Comment le clergé devient juge dans le temporel.

évêque s'attribua toutes les affaires de son diocese à l'exclusion des autres seigneurs.

Comment chaque évêque étend sa jurisdiction dans tout son diocese & s'arroge toutes les causes.

Étant déja en possession d'être juge du civil dans son fief, & pensant ne l'être qu'en vertu du sacerdoce, il crut devoir l'être encore dans tous les fiefs dont il étoit évêque. Il n'imaginoit pas qu'on pût lui contester cette jurisdiction, lorsqu'il s'agit de sacrileges, de simonies, de sorcellerie, & d'autres crimes où la religion est directement attaquée. Personne que lui ne peut juger les clercs de son diocese, & les procès où ils sont intéressés; & sa raison est qu'ils appartiennent à son église. Il en sera de même des veuves, des orphelins & des pélerins, parce qu'ils sont sous sa protection. Le mariage est un sacrement: il prendra donc connoissance de toutes les contestations qui naîtront sur la validité du contrat, sur la dot de la femme, sur le douaire, sur l'état des enfants, &c. Les différents au sujet des testaments lui appartiendront encore: car les dernieres volontés d'une personne qui est morte, ou qui a dû mourir entre les bras d'un prêtre, qui a été enterrée dans un lieu béni, & qui a déja subi le jugement de Dieu, ne peuvent être jugées, sans doute, que par l'église.

C'est par de semblables raisons, que les ecclésiastiques en imposoient, & s'aveugloient eux-mêmes. Mais ils trouverent une raison supérieure à celles-là, & ils trancherent toutes

ses difficultés par un coup de génie. En vertu du pouvoir qu'a l'église de lier & de délier, dirent-ils, elle doit prendre connoissance de tout ce qui est péché. Or, en toute contestation juridique, une des parties soutient nécessairement une cause injuste, & cette injustice est un péché. L'église a donc le droit de connoître de tous les procès, de les juger; & ce droit, elle le tient de Dieu; les hommes n'y peuvent attenter sans impiété. Elle est donc le suprême & l'unique juge. Autant l'ame, ajoutoient-ils, est au dessus du corps, autant la jurisdiction spirituelle est au dessus de la temporelle; & c'est néanmoins la jurisdiction temporelle qu'ils vouloient.

Négligence des seigneurs laïques.

Pendant que les ecclésiastiques raisonnoient ainsi, les seigneurs laïques se battoient, & ne raisonnoient pas. Ils ne donnoient aucune attention à leurs justices, & leurs tribunaux perdoient insensiblement tous les jours, sans qu'ils s'en apperçussent.

Ils perdent toutes leurs justices.

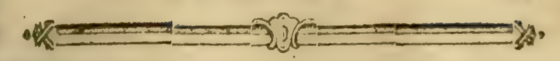
Bien des raisons contribuoient à étendre le ressort des tribunaux du clergé. Premierement les juges étoient moins ignorants; ils pouvoient même paroître savants, parce qu'au moins ils savoient lire. En second lieu, quoique la maniere d'y rendre la justice ne fût pas toujours raisonnable, elle n'étoit cependant pas aussi absurde: car le duel judiciaire n'y étoit pas reçu, & c'étoit un avantage. Enfin les

personnes simples y accouroient de toutes parts, puisqu'elles étoient convaincues qu'elles ne pouvoient en conscience se faire juger ailleurs. Les seigneurs laïques cesserent donc bientôt d'être les juges de leurs sujets : leurs tribunaux ne leur furent plus qu'à charge ; & les évêques devinrent véritablement seigneurs dans toute l'étendue de leurs dioceses.

Combien cette révolution peut contribuer à l'agrandissement du clergé.

Les choses étant à ce point, les ecclésiastiques n'ont plus qu'un pas à faire pour se saisir encore des justices féodales ; c'est-à-dire, pour se rendre les seuls juges des causes qui concernent les fiefs, pour soumettre les suzerains & les vassaux à leur jugement, & pour les forcer, par conséquent, d'obéir à leurs ordres, sous peine d'excommunication. Ils y seront autorisés par le grand argument que la guerre est un péché. Il est vrai que les seigneurs résisteront davantage, parce qu'ils seront attaqués dans un intérêt plus sensible, & qui les touche de plus près. Mais si le clergé réussissoit, il s'arrogeoit enfin toute la souveraineté. Nous verrons quel sera l'effet de ses entreprises.





CHAPITRE VII.

De la police de l'église dans les onze premiers siecles.

Vous pouvez remarquer, Monseigneur, que mon dessein est de vous préparer aux révolutions, afin de vous mettre en état d'en mieux juger. C'est dans cette vue que j'ai conduit l'histoire des principaux peuples jusqu'au temps de Grégoire VII, & que j'ai tâché de vous donner une idée de l'ignorance & des désordres, qui regnoient de toutes parts. Je n'ai pas encore assez fait: car vous jugeriez mal du clergé & de ses prétentions, qui vont troubler l'Europe, si vous ne saviez pas quelle a été la police de l'église dans différents temps, & dans quelles bornes son autorité doit être renfermée. Comme j'ai déja eu occasion d'en parler, je passerai rapidement sur ce que j'en ai dit: mais c'est ici le lieu de s'en faire un tableau général. Pourquoi il faut connoître la police de l'église dans les onze premiers siecles.

La police civile a pour fin la sureté des citoyens, c'est-à-dire, la conservation de leur Quel est l'objet de la poli-

ce civile.

vie & de leur fortune. Elle y parvient par une subordination, qui met chaque individu à sa place, qui lui fait connoître ses devoirs, & qui formant un corps puissant, capable de protéger chaque citoyen, punit le vice, récompense la vertu, & encourage les talents.

Quelle est la fin de la religion chrétienne.

On dit communément que la religion chrétienne a toute une autre fin; que ce monde, ce lieu d'exil auquel nous ne devons pas nous attacher, n'est pas ce qui l'occupe, & qu'elle se porte à un objet plus élevé, le salut de l'ame & la vie éternelle: mais ceux qui la bornent à ce seul objet, parlent avec trop peu d'exactitude, & ne se font pas une idée complete de notre religion.

Quoi! parce qu'elle a une fin plus grande que toutes les autres, elle ne feroit pas le bien que les autres ont fait! Les superstitions du paganisme auroient à cet égard de l'avantage sur elle! Non, sans doute. Si elle tend à nous conduire à la vie éternelle, elle tend aussi à nous rendre citoyens: elle n'exclut pas une de ces fins, pour obtenir l'autre: elle les veut toutes deux.

Quels sont les devoirs de ses ministres.

Ce n'est pas que sous ce prétexte les ecclésiastiques puissent s'arroger le droit de gouverner les états: ce seroit une absurdité. Que faut il donc conclure? C'est qu'ils doivent res-

pecter les loix civiles : ils doivent être les premiers à donner l'exemple de l'obéissance : en un mot, ils doivent être citoyens, pour montrer à tous le vrai chemin du salut.

Ils ne sont donc pas les ministres de la religion, pour changer à leur gré la police civile ; ils ne sont donc pas les ministres de la religion, pour usurper sur les droits des peuples, des magistrats & des souverains ; ils ne sont donc pas les ministres de la religion, pour sacrifier à leurs avantages temporels le bien public & les intérêts de la religion même ; ils ne sont donc pas les ministres de la religion, pour délier les sujets du serment de fidélité, pour les soulever contre l'autorité légitime, & pour armer les citoyens contre les citoyens. Mais ils sont les ministres de la religion pour concourir au maintien des loix, à la tranquillité publique, & au bonheur de ce monde ; de ce monde, dis-je, qu'ils méprisent, & où cependant ils n'ont voulu que trop dominer.

Dans le civil ils doivent être subordonnés aux magistrats.

Les magistrats ne seroient plus rien, s'ils étoient subordonnés dans le civil aux ecclésiastiques. Si ces deux ordres étoient indépendants, il y auroit deux puissances qui se combattroient sans cesse, & les troubles naîtroient continuellement des troubles. Il faut donc que les ecclésiastiques soient subordonnés dans le civil aux magistrats. C'est alors que concourant

au bien de l'état, ils feront l'avantage même de la religion : car enfin si on peut-être citoyen, sans être chrétien ; on ne peut pas être chrétien, sans être citoyen.

Il ne faut pas dissimuler l'abus qu'ils ont fait de leur pouvoir.

Il est triste de voir les ministres d'une religion sainte abuser de l'ignorance des peuples, pour bouleverser les gouvernements, & fouler aux pieds les droits les plus sacrés. C'est à regret que je mets sous vos yeux les usurpations des ecclésiastiques : mais ces vérités doivent être connues des princes, & ce seroit un crime à moi de vous les cacher. Je continuerai donc à vous faire connoître ce que peut l'ambition, lorsqu'elle se couvre d'un faux zele.

Dans les trois premiers siecles point de police généralement observée.

Pendant les trois premiers siecles, la police de l'église n'eut rien de fixe & d'uniforme, & fut, au contraire, forcée à varier, suivant les lieux & les circonstances. Les apôtres songerent à toute autre chose qu'à faire des réglements à cet égard. En effet, il falloit d'abord fonder l'église, c'est-à-dire, un corps visible de fideles, unis par une même communion & par la profession publique de la même foi. Le premier soin des apôtres fut donc de prêcher l'évangile.

Celui qui gouvernoit une église se

Ne pouvant pas veiller immédiatement sur toutes les églises particulieres qu'ils formoient, ils confierent aux prêtres le gouver-

nement de celles dont ils étoient obligés de s'éloigner ; choisissant parmi les prêtres un chef, qui avoit l'inspection sur tous les autres, & qui se nomma par cette raison évêque. Ainsi la forme du gouvernement de chaque église étoit proprement aristocratique & monarchique.

nomma évêque.

Ces évêques furent les successeurs des apôtres : chacun d'eux, avec son clergé, gouvernoit séparément son église. Celui de Rome jouissoit de la primauté : mais il n'avoit point de jurisdiction sur les autres évêques, comme S. Pierre n'en avoit point eu sur les apôtres.

L'évêque de Rome étoit le premier, mais il n'avoit point de jurisdiction sur les autres.

Les églises conservoient la communion par des lettres qu'elles s'écrivoient. Elles se consultoient : mais elles se gouvernoient les unes indépendamment des autres, & il n'y avoit point encore entre elles cette subordination, qui constitue la police générale : seulement on voyoit dans chacune un évêque, des prêtres & des diacres.

Comment se conservoit la communion.

L'évêque avoit seul le pouvoir d'ordonner les prêtres & les diacres. Quelquefois il les choisissoit lui-même : d'autres fois le peuple & le clergé concouroient à leur élection. Mais lorsqu'il s'agissoit de lui donner un successeur à lui-même, ce n'étoit qu'au peuple & au clergé qu'il appartenoit d'en faire le choix ;

Pouvoirs des évêques. Leur élection.

& ils le faisoient en présence de deux ou trois autres évêques, qui confirmoient l'élection, & qui ordonnoient le sujet élu.

Usages communs à toutes les églises.

J'ai déja dit que les pénitences étoient très séveres; que les évêques jugeoient, comme arbitres, les procès; & que les richesses du clergé dépendoient uniquement de la charité des fideles. Voilà les usages qui s'observoient dans chaque église: d'ailleurs il y avoit beaucoup de variété dans la discipline.

La discipline devient plus uniforme dans le troisieme siecle.

Les persécutions ne permettroient pas d'établir une police générale, parce qu'elles mettoient trop d'obstacles aux assemblées des évêques. Il falloit des temps de calme. Il y en eut dans le troisieme siecle: aussi les conciles commencerent. Les chrétiens professoient alors d'autant plus hardiment leur religion, qu'ils étoient en très grand nombre. On voit même qu'avant Dioclétien ils avoient déja des temples publics.

En orient les progrès du Christianisme sont plus rapides.

Les progrès du Christianisme furent plus rapides en orient qu'en occident; il s'y tint aussi un plus grand nombre de conciles. C'est qu'en général les persécutions n'y étoient pas aussi grandes; les magistrats ne veilloient pas sur les provinces avec la même attention que le sénat, ennemi par principe de tout nouveau culte, veilloit sur Rome & sur l'Italie. On professoit déja ouvertement le Christianisme

dans les provinces éloignées, lorſqu'on ſe cachoit encore dans la capitale de l'empire & dans les provinces voiſines. Cela fait voir combien il étoit alors impoſſible aux papes de s'attribuer quelque juriſdiction ſur le reſte des évêques.

Quelles étoient les fonctions des évêques.

Il eût été encore plus impoſſible de former des entrepriſes ſur l'empire. Les évêques ſe bornoient à conſerver la foi, à régler la diſcipline, à gouverner leurs égliſes, à convertir les peuples. Ils laiſſoient aux magiſtrats la connoiſſance de tout ce qui concerne l'ordre civil; & ils ordonnoient d'obéir à des payens, à des monſtres même, lorſque c'étoient des empereurs.

La ſubordination qui s'établit lors de Conſtantin, ne fixe pas à demeure les droits des ſiéges.

La converſion de Conſtantin eſt l'époque, où les égliſes, qui ſe gouvernoient juſqu'alors ſéparément, commencerent à ſe faire un plan général de police. Mais quoiqu'elles ſe ſoient conformées à quelques égards à celui que Conſtantin établit dans l'empire, elles ne le ſuivirent pas exactement. La ſubordination des évêques ne fut pas réglée avec le même ſoin que celle des magiſtrats; & on ne ſe concerta pas aſſez pour établir le même ordre dans tout l'empire: un évêque étendit ſa juriſdiction ſur une province; un autre l'étendit ſur pluſieurs; de ſorte que rien ne fut fixé à demeure, & ce fut une ſource de prétentions &

de changements. Dans ce moment de triomphe pour l'église, chaque évêque, soit par ambition, soit par zele pour l'agrandissement de son siege, voulut profiter de la faveur du prince, ou des circonstances favorables où il se trouvoit. Mais aucun ne fut assez habile, pour mettre sous sa jurisdiction autant de dioceses qu'un préfet du prétoire.

Etablissement des métropolitains.

Dans le gouvernement civil, chaque province avoit une métropole, d'où les ordres des premiers magistrats étoient portés dans toutes les villes, & où les affaires de toute la province ressortissoient. Les églises se gouvernerent naturellement sur ce modele. Ainsi lorsqu'il fut nécessaire d'ordonner ou de déposer un évêque, de remédier à quelque désordre, de faire des réglements sur la discipline, &c., l'usage s'établit peu à peu de s'adresser à l'évêque de la métropole, comme au chef de la province. Bientôt le métropolitain parut autorisé à prendre connoissance de ce qui se passoit dans les autres églises. Il acquit donc sur elles plus ou moins de droits, suivant qu'il sut se prévaloir de ce que l'usage lui accordoit,

Des exarques & des patriarches.

C'est de la même maniere que les évêques de plusieurs provinces, dont Constantin avoit formé un diocese dans l'ordre civil, se mirent quelque-

quelquefois ſous la juriſdiction de celui qui réſidoit dans la capitale de ce dioceſe. De la ſorte, l'évêque d'Alexandrie acquit de bonne heure une juriſdiction fort étendue : en effet, cette ville étant la ſeconde de l'empire, les évêques de pluſieurs provinces ſe trouverent naturellement ſubordonnés à ſon ſiege. La conſidération d'ailleurs, dont jouiſſoit cette égliſe, avoit pu encore y contribuer : car S. Marc l'évangeliſte en avoit été le premier paſteur, & après lui elle avoit encore été gouvernée par de ſaints perſonnages auſſi éclairés que vertueux. Le rang qu'occupa cet évêque, lui fit donner dans la ſuite le titre de ſecond patriarche. Par de ſemblables raiſons, l'évêque d'Antioche étendit ſa juriſdiction ſur tout le dioceſe d'orient proprement dit, & il fut le troiſieme patriarche. Ainſi ſe formerent encore les exarques d'Epheſe, de Céſarée en Cappadoce, &c. Mais il reſtoit des métropolitains, qui n'étoient ſubordonnés à aucun patriarche ni à aucun exarque.

Il faut encore remarquer que ces deux titres ne ſont pas également anciens. Celui d'exarque eſt le premier, qui ait été donné aux évêques qui préſidoient ſur toutes les provinces d'un dioceſe. Dans la ſuite celui de patriarche, après avoir été donné à tous les exarques, ne fut plus accordé qu'à cinq ; & le

pape ne le prit lui-même que vers le temps de Valentinien III.

L'Italie étoit en partie sous la jurisdiction de l'évêque de Rome & en partie sous celle de l'évêque de Milan.

La même subordination ne s'établit pas en Italie. Deux vicaires la gouvernoient sous le préfet du prétoire. L'un faisoit sa résidence à Rome, & l'autre à Milan. Le premier avoit dans son département les provinces suburbicaires, c'est-à-dire, la Campanie, la Pouille, la Calabre, la Lucanie, le Brutium, le Samnium, l'Etrurie, l'Ombrie, le Picenum suburbicaire, la Sicile, la Sardaigne, la Corse, la Valérie. Le reste de l'Italie, l'Istrie, les Alpes Cotiennes & la Réthie faisoient le département du second.

L'évêque de Rome, qui fut regardé comme le premier patriarche, eut une jurisdiction immédiate sur toutes les églises suburbicaires; & celui de Milan en eut une pareille sur toutes les églises comprises dans le second vicariat; mais on ne voit pas qu'il ait été distingué par aucun titre. D'ailleurs dans toute l'Italie chaque métropole étoit gouvernée par un simple évêque, qui n'avoit aucune autorité sur les autres églises de la province.

Le même ordre de subordination ne s'établit pas également par-tout,

Enfin tout le reste de l'occident avoit des métropolitains & des suffragants, mais il ne s'y forma ni exarque ni patriarche : soit qu'il n'y eût pas de ville assez considérable, soit que les évêques n'aient pas su, ou n'aient pas

voulu profiter des avantages de leurs sieges. Si on a donné à quelques-uns le nom de patriarche, c'étoit un titre d'honneur sans jurisdiction. Les églises d'Afrique avoient un usage particulier : il n'y avoit point de métropolitain fixe, & cette dignité appartenoit au plus ancien évêque de la province. Celui de Carthage avoit cependant de grandes prérogatives, & une espece de jurisdiction sur toute l'Afrique.

Cet ordre pouvoit varier dans la même province & ne varioit que trop

Cet ordre, par la maniere dont il s'étoit établi, devenoit susceptible de bien des variations. Une nouvelle division des provinces civiles faisoit un changement dans les provinces ecclésiastiques ; & lorsqu'une ville devenoit métropole, son évêque aussitôt vouloit être métropolitain. Quelquefois l'empereur pour favoriser un simple évêque, ou pour humilier un métropolitain, divisoit une province en deux ; & n'en laissant qu'une partie à l'ancien métropolitain, donnoit l'autre à l'évêque, dont il érigeoit la ville en métropole. Nous avons vu que celui de Jérusalem & celui de Constantinople furent faits patriarches, & que celui-ci ayant obtenu le second rang, étendit continuellement sa jurisdiction.

Cette police avoit à peu-près les mêmes inconvenients que le gouvernement féodal ; & les évêques devoient être continuellement oc-

cupés à étendre ou défendre leurs droits & leurs limites. On travailla ſouvent dans les conciles à fixer ces choſes : mais comme le plan, qui ſe trouvoit établi, péchoit par les fondements, il n'étoit plus poſſible de le corriger. Pouvoit-on étouffer l'ambition qu'il nourriſſoit ? Il continua donc d'y avoir des prétentions & des troubles. L'événement a prouvé, que Conſtantin changeant tout, brouilla tout, & a fait beaucoup de mal à l'egliſe, comme à l'empire.

Telle étoit la ſubordination entre les différents ſieges juſqu'au temps de Valentinien III. Il nous reſte à examiner qu'elles étoient, dans cet intervalle, les matieres dont le jugement étoit réſervé aux évêques.

Les évêques demandoient des loix à Conſtantin, lorſque la diſcipline avoit beſoin de nouveaux réglements.

Il eſt certain qu'il n'appartenoit, & ne pouvoir appartenir qu'à l'égliſe de juger de tous ce qui concerne la foi. Conſtantin lui-même le reconnoiſſoit ; & lorſque par une conduite contradictoire à cet aveu, il entreprit ſur les droits du ſacerdoce, on réclama, & on ne ſe ſoumit pas. Il n'en fut pas de même de la police eccléſiaſtique : car il fit des loix pour la régler, excluant même de la cléricature ceux qu'il ne jugeoit pas devoir y être admis. Ce fut lui qui ordonna de célébrer le dimanche. C'eſt lui ſeul qui convo-

quoit les conciles généraux; & c'est sous sa protection que les conciles provinciaux s'assembloient, quoique convoqués par les métropolitains ou par les exarques. Dans toutes ces choses on ne lui reprocha point de passer ses pouvoirs, & les évêques s'adresserent à lui, comme au seul législateur, bien loin d'imaginer que le droit d'en décider n'appartint qu'à eux. C'étoit avec raison: car dans tout bon gouvernement la police de chaque corps doit être soumise à l'inspection des magistrats & du souverain. Un corps seroit bientôt indépendant, s'il pouvoit se donner des loix de sa propre autorité: l'harmonie seroit détruite, & il n'y auroit plus que des désordres. L'histoire n'en donne que trop de preuves.

Les rois Goths quoiqu'Ariens jouirent également sans contestations, du droit de donner des loix aux différentes églises.

Les successeurs de Constantin, dans l'un & l'autre empire, jouirent des mêmes droits, & veillerent également sur la police de l'église. L'Italie ne contesta pas même ces droits aux rois Goths, tous Ariens qu'ils étoient; & cependant ils en userent, toutes les fois qu'ils le jugerent convenable. Ils furent obligés de prendre connoissance des élections, pour empêcher les troubles qu'elles occasionnoient. Non-seulement, ils prirent sur eux d'assembler des conciles, pour terminer les dissentions qui s'élevoient; mais encore ils firent eux-mêmes des loix contre les

brigues, contre la simonie, & sur la maniere dont on devoit procéder aux élections. D'ailleurs, sans rien changer aux anciens usages, ils les laisserent au clergé & au peuple, comme ils laisserent les ordinations aux évêques, à qui elles appartenoient.

Telle fut la conduite de Théodoric le Grand, qui ne cherchant qu'à maintenir la paix, protégea également les Catholiques & les Ariens, & prévint les désordres que pouvoit occasionner la différence des communions dans des églises, où souvent il y avoit à la fois deux évêques l'un Arien & l'autre Catholique. Ce fut à lui que le clergé de Rome eut recours, lorsqu'à la fin du cinquieme siecle, Laurent & Symmaque furent tout à la fois élevés sur le saint siege. Il jugea en faveur de Symmaque, & on ne l'accusa pas d'avoir usurpé sur les droits du sacerdoce. Les partisans mêmes de Laurent le reconnurent pour juge : mais voulant le faire changer de sentiment, ils supposerent plusieurs crimes à Symmaque, & prierent le roi de nommer des commissaires, qui jugeassent de leurs accusations. Théodoric fit assembler un concile, qui confirma le jugement qu'il avoit porté.

Atalaric, son successeur, voulant prévenir ces sortes de schismes, fit, à l'exemple des em-

pereurs d'orient, un édit pour régler l'élection des papes & des autres évêques d'Italie : il l'adressa à Jean II, qui le reçut avec respect, & qui n'imagina pas de contester à son souverain la jurisdiction qu'il s'attribuoit.

Législateur en matiere ecclésiastique, le souverain l'étoit à plus forte raison en matiere civile.

Si les empereurs & les rois avoient ce droit sur la police ecclésiastique, à plus forte raison pouvoient-ils seuls décider de tout ce qui concerne plus particuliérement la police civile. C'étoit à eux seuls, par exemple, qu'il appartenoit de régler les conditions nécessaires pour la validité des mariages ; & de marquer les dégrés de parenté, où ils seroient défendus. Eux seuls pouvoient donner des dispenses ; & il n'y avoit que le magistrat qui pût prendre connoissance des causes matrimoniales. Tout cela étoit fondé en raison : car si le mariage est un sacrement, il est aussi un acte civil ; & de ce que les prêtres conferent l'un, ce n'est pas une conséquence qu'ils soient juges de l'autre. Mais comme ils ont cru disposer des couronnes, parce qu'ils sacrent les rois ; ils se sont imaginés être les juges de la validité du mariage, parce qu'ils en conferent le sacrement. Cependant la bénédiction nuptiale suppose le contrat civil & les loix qui le rendent légitime : par conséquent, si les papes se sont arrogés à eux seuls de prohiber les mariages dans certains

dégrés de parenté, & de dispenser des loix arbitraires qu'ils faisoient à cet égard, & qu'ils ne faisoient souvent que dans la vue d'en pouvoir vendre les dispenses ; c'est un abus, dont les souverains, ignorants de leurs droits, ont été cause, & qu'ils ne doivent plus souffrir, s'ils sont plus éclairés.

Pouvoir étendu & non contesté qu'exerce Justinien.

De tous les empereurs & de tous les rois Goths, Justinien est celui qui donna le plus d'attention à la police de l'église, & qui usa dans cette partie de ses pouvoirs avec le plus d'étendue. L'élection des évêques, leur ordination, l'âge & les qualités qu'ils devoient avoir furent l'objet de ses réglements, ainsi que les conciles, & ce qui concerne les prêtres, les diacres, & les différents ordres du clergé. Il n'oublia pas même les moines; & il fit encore des loix contre l'abus, que les évêques pouvoient faire des excommunications. Il n'éprouva cependant aucune contradiction de la part du clergé.

Jusqu'ici la distinction des deux puissances est marquée tres clairement; & si l'on dit aujourd'hui qu'il est difficile d'en fixer les limites, c'est qu'on voit les choses dans l'état de confusion où elles sont, & qu'on ne se rappelle pas l'état où elles ont été pendant six siecles.

Soumission des évêques à

Depuis l'an 570, que les Lombards s'établirent en Italie, jusqu'à Léon l'Isaurien, il

paroît que les évêques se sont contenus dans les bornes que Justinien leur avoit prescrites; & que se soumettant à la police que les souverains leur ont donnée, ils n'entreprirent point sur les droits des magistrats: mais il y eut d'ailleurs bien des changements.

cet égard.

Les rois Lombards conserverent les privileges, dont les rois Goths avoient joui; ils ne persécuterent pas les Catholiques, quoiqu'ils fussent pour la plupart Ariens; & ils ne troublerent l'Italie que par les guerres qu'ils entreprirent contre les Grecs, ou qu'ils se firent à eux mêmes. Mais le peuple commençoit à ne savoir plus user de la liberté d'élire ses pasteurs; & la nécessité de prévenir des troubles donna lieu à deux nouveautés.

Les factions du peuple & du clergé qui élisoient les évêques, donnent lieu à des nouveautés.

D'un côté, lorsque dans les églises suburbicaires plusieurs factions ne pouvoient pas s'accorder, l'usage s'introduisit de nommer deux ou trois commissaires, qui représentant le peuple & le clergé, alloient à Rome, & faisoient l'élection avec le pape. De l'autre, les rois Lombards agirent avec plus d'autorité dans les églises de leur domination: ou ils obligeoient le peuple à choisir ceux qu'ils désignoient, ou ils nommoient eux-mêmes aux sieges vacants. Ce sont les grandes richesses des églises, qui occasionnoient les

factions ; parce qu'alors ce n'étoit pas toujours par zele, qu'on ambitionnoit de les gouverner. Ainsi ce n'étoit plus le temps de laisser entiérement les élections au peuple & au clergé.

Comment le patriarche de Constantinople étend sa jurisdiction.

En orient, les empereurs porterent leurs entreprises plus loin, étendant ou rétrécissant les jurisdictions des évêques, faisant de nouveaux métropolitains, & changeant continuellement l'ordre des sieges. Ils abusoient d'autant plus de leur pouvoir, que d'ordinaire ils n'innovoient que par faveur. Les patriarches de Constantinople, qui en surent profiter, s'éleverent de plus en plus ; de sorte que vers la fin du sixieme siecle, ne trouvant point de titre trop fastueux pour eux, ils prirent celui de patriarches œcuméniques. Dans le cours du septieme, ils s'éleverent encore, par l'abaissement où tomberent les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem.

Comment le pape étend la sienne.

Lorsque les Sarrasins se furent répandus dans ces provinces, le pape ne faisoit pas de moindres progrès. Il est vrai que ce ne fut point d'abord par ambition. S. Grégoire étoit monté sur le saint siege en 590, & ce sont ses vertus & ses lumieres, qui lui attirant la considération de tout l'occident, inviterent toutes les églises à le consulter. Mais il étoit à craindre, que parce qu'il avoit donné des conseils,

ses successeurs ne s'accoutumassent insensiblement à donner des ordres. C'est lui, qui prit le premier le titre de *serviteur des serviteurs de Dieu*, par opposition au titre d'œcuménique. Il étoit si éloigné d'entreprendre sur l'empire, que lorsque l'empereur Maurice défendit de recevoir les soldats dans aucun monastère, il se contenta de faire des plaintes sur cette loi; & il ne contesta pas au législateur le droit de la faire.

Ce pape s'occupa avec zele & avec succès de la discipline de l'église & de la conversion des peuples; il acquit au saint siege la jurisdiction sur l'Angleterre, par les missionnaires qu'il envoya dans cette île. Ses successeurs étendirent cette jurisdiction sur d'autres barbares, parce qu'ils furent attentifs à envoyer de bonne heure des évêques chez ceux qui se convertissoient; ou parce qu'étant consultés par les évêques qui travailloient à ces conversions, ils leur répondirent comme s'ils avoient seuls le droit de les établir missionnaires, & de les autoriser à fonder de nouvelles églises. Ce langage accoutumoit insensiblement tout l'occident à reconnoître le pape pour son patriarche.

Quoique les papes acquissent tous les jours de l'autorité, l'empereur, qui étoit alors maître de Rome, les tenoit encore dans la

Cependant les papes restoient dans la

dépendance des empereurs d'orient

dépendance, & avoit la plus grande part à leur élection. Il est vrai qu'il paroissoit la laisser au clergé & au peuple; mais il faisoit élire celui qu'il vouloit; & l'ordination ne pouvoit être canonique, qu'autant que celui qui avoit été élu, avoit l'agrément de la cour de Constantinople.

Ils en secouent le joug sous Léon l'Isaurien.

Le regne de Léon l'Isaurien est la principale époque de la grandeur des papes, parce qu'alors ils se mirent sous la protection des rois de France, pour se soustraire aux persécutions des empereurs. Les Pepins ayant besoin de la cour de Rome pour s'assurer sur le trône, l'enhardirent à former des prétentions: enrichie par leurs bienfaits, elle fut plus en état de soutenir ses entreprises; & la foiblesse des successeurs de Charlemagne ne lui en fournit que trop d'occasions.

La subordination s'altere par degrés.

Sous la premiere race, les églises de France s'étoient gouvernées elles-mêmes: elles ne connoissoient d'autres loix que les canons des conciles de la nation. Sous la seconde, elles devinrent sujettes au tribunal des papes, auquel les princes mêmes ne surent pas se soustraire. Mais cette révolution se fit par degrés.

Les désordres invitent les deux puis-

Dans le huitieme siecle, il n'y avoit presque plus en occident ni connoissances, ni mœurs, ni discipline. La simonie, la brigue,

les violences élevoient aux dignités de l'égliſe. Les eccléſiaſtiques n'étoient occupés que de leur temporel ; & on employoit pour le défendre les excommunications, qui ne ſont deſtinées qu'à la défenſe de la foi. Les déſordres n'étoient guere moindres en orient, & il étoit néceſſaire de travailler de toutes parts à une réforme générale.

[redacted] ſances à faire des réglements.

C'eſt ce dont les ſouverains & la partie la plus ſaine du clergé firent leur objet : mais dans la confuſion où étoient les choſes, il étoit difficile, que les deux puiſſances ſe contînſſent dans leurs limites ; on ne les connoiſſoit plus. Le zele même devoit donc contribuer à confondre encore l'ordre civil & l'ordre eccléſiaſtique, & autoriſer de part & d'autre de nouvelles uſurpations.

Mais elles uſurpent l'une ſur l'autre.

Les empereurs Grecs ſe ſaiſirent du ſacerdoce, décidant du dogme, jugeant de toutes les conteſtations de l'égliſe, préſidant aux conciles, diſpoſant arbitrairement de toutes les dignités, & changeant tout au gré de leurs caprices. N'étant pas, comme les ſouverains d'occident, dans la néceſſité de ménager le clergé, ils pouvoient entreprendre davantage, & ils trouvoient peu d'oppoſition. Si quelquefois les évêques les déſapprouvoient, ils n'auroient oſé employer les cenſures, parce qu'enfin ils n'étoient que ſujets. Dans cette poſi-

A Conſtantinople les empereurs trouvent dans le patriarche, qui a beſoin de leur protection, beaucoup de facilité pour uſurper ſur le ſacerdoce.

tion, ils aimoient mieux abandonner une partie de leurs droits, & s'assurer en échange de la faveur du prince. Aussi c'est sous la protection des empereurs, que les patriarches de Constantinople ont obtenu le second rang. C'est sous leur protection qu'ils ont enlevé aux papes les églises suburbicaires, qui étoient encore de l'empire d'orient. Pour y trouver plus de facilité, ils donnerent le titre & les privileges de métropolitains aux principaux évêques de ces églises; & par-là ils mirent dans leurs intérêts des prélats, qui trouvoient d'ailleurs de l'avantage à être sous la jurisdiction d'un patriarche plus éloigné d'eux.

En occident le souverain ne fait pas les mêmes usurpations, parce qu'il a besoin de ménager le clergé.

En occident les souverains userent de leur autorité avec plus de retenue. Si Charles-Martel ne voulut regner que par la force; s'il ne fit que soulever la noblesse & le clergé l'un contre l'autre, en ravissant les biens de l'église pour enrichir ses soldats; enfin si jaloux de son autorité, il mit sa volonté à la place des loix; il n'imagina pas de se donner pour juge de la discipline & de la doctrine. Pepin & Charlemagne, plus modérés, n'y penserent pas davantage. Les princes d'occident, qui n'avoient jamais été pontifes, n'avoient pas eu occasion de s'arroger une pareille autorité. Charlemagne, sur-tout, n'avoit garde de vouloir gouverner l'église à sa volonté, lui qui vouloit que le peuple se fit lui-même ses loix. Il vou-

lut donc que le clergé comme le reste de la nation, se réformât lui-même. Ce fut dans le champ de mai qu'on y travailla : car c'étoit là tout à la fois une assemblée des états, & un concile national ; parce que les évêques & les abbés s'y trouvoient ainsi que les grands & les représentants du peuple.

Et les circonstances favorables aux ecclésiastiques leur donnent trop d'autorité dans l'ordre civil.

Il est vrai que ces assemblées avoient un inconvénient : car les fonctions des laïques & celles des ecclésiastiques n'y pouvoient pas être assez distinguées ; tous concourant aux loix qui se faisoient pour l'état comme pour l'église. Mais comme l'abus, qui donnoit aux empereurs d'orient trop d'autorité en matiere de doctrine, étoit aussi ancien que la religion chrétienne ; celui qui en France donnoit aux clercs trop de part au gouvernement civil, étoit aussi ancien que la monarchie ; & Charlemagne n'entreprit pas de le déraciner, parce qu'il eût été impossible d'y réussir. Tout sous son régne tendoit donc encore à confondre les deux puissances. Cette confusion augmenta même par les ménagements qu'il fut contraint d'avoir pour les ecclésiastiques : car ce n'est qu'en leur donnant une nouvelle autorité, qu'il put les dédommager des pertes qu'ils avoient faites, & les porter à concourir au bien de l'état.

Cet abus devient tous

Si les successeurs de ce prince avoient eu autant de génie que lui, ils auroient pu ap-

les jours plus grand sous les successeurs de Charlemagne

porter peu-à peu des remedes aux maux, qu'il n'avoit fait que pallier. Mais les désordres ne firent qu'augmenter. Les évêques, les abbés & les prieurs devinrent ducs, comtes ou seigneurs de grandes terres. Ces abus, qui avoient commencé dans le neuvieme siecle, se multiplierent dans le dixieme, & furent communs en France, en Italie & en Allemagne.

Charlemagne avoit soustrait les ecclésiastiques aux magistrats civils, & ne les avoit soumis qu'au tribunal des évêques. Cette loi distinguoit au moins deux classes de citoyens, qui avoient chacune leur jurisdiction séparée; mais cette distinction ne subsista pas: car les ecclésiastiques, ayant confondu la puissance spirituelle avec la puissance seigneuriale, envahirent enfin la jurisdiction de tous les tribunaux. Nous avons vu comment cet abus s'introduisit en France.

Comment l'église s'arroge la puissance législative, même en matiere civile

Depuis Constantin l'église étoit dans l'usage de faire sur la police ecclésiastique ou même civile, des canons conformes aux loix des empereurs, ordonnant & défendant les mêmes choses sous des peines spirituelles. Elle ordonna, par exemple, de célébrer le dimanche, & elle défendit les mariages dans les dégrés de parenté, où la loi ne les permettoit pas. Cela, étoit très sage: car il importoit que les deux puissances concourussent au maintien de l'ordre.

Mais

Mais lorſque les évêques ne faiſoient que répéter les loix des empereurs, ils ne prétendoient pas avoir par eux-mêmes la puiſſance législative, ils vouloient ſeulement porter à l'obéiſſance par un motif de plus. Quand le beſoin l'exigeoit, ils demandoient des loix à Conſtantin, ils y conformoient enſuite leurs canons: on ne voit pas qu'ils aient jamais pris ſur eux de le prévenir, & tout étoit dans l'ordre.

Dans les ſiecles d'ignorance, on oublia que les loix des empereurs avoient précédé les canons, où elles étoient répétées. On vit que les conciles avoient également réglé la foi & la police. On ne remarqua pas que, s'ils avoient ſeuls le droit de décider ſur le dogme, ils ne pouvoient rien ordonner ſur la police que de l'aveu du ſouverain. On s'imagina, au contraire, qu'ils avoient la même autorité, & qu'ils l'avoient également ſeuls dans l'un & l'autre cas.

Puiſſance qu'acquierent alors les papes & abus qu'ils en font.

Cette erreur fit faire aux papes de nouvelles uſurpations; ils prétendirent avoir ſeuls le droit de régler la police, & ils perſuaderent: s'ils faiſoient les loix, ils crurent pouvoir en diſpenſer, & ils vendirent les diſpenſes. Alors pour augmenter les revenus du ſaint ſiege, on défendit les mariages, juſqu'au ſeptieme dégré de parenté; & on regarda comme un empêchement l'alliance

ſpirituelle, que contractent deux perſonnes qui portent un enfant ſur les fonts. Au dixieme ſiecle cet abus fut porté à ſon comble. Les papes, qui déshonoroient alors la chaire de S. Pierre, diſpenſoient même des canons de l'égliſe, jugeant qu'ils pouvoient ce qu'ils vouloient. On obtenoit tout d'eux pour de l'argent; & ce fut une opinion générale, que tout eſt licite quand on a la diſpenſe de Rome.

La puiſſance du pape augmenta beaucoup dans ce ſiecle & dans le onzieme. Il devint véritablement le patriarche de tout l'occident, créant à ſon gré des évêques & des métropolitains, évoquant à lui les affaires, citant les évêques à ſon tribunal, envoyant des légats dans les différents royaumes pour juger en ſon nom, caſſant les décrets des conciles nationaux, s'arrogeant, en un mot, une juriſdiction abſolue ſur toutes les égliſes. Cette puiſſance, que Grégoire VII agrandira par de nouvelles prétentions, a été l'effet des entrepriſes continuelles des papes, de la foibleſſe des ſouverains, de l'ignorance générale où étoit le clergé, & de la ſtupide ſuperſtition des peuples.

Cependant les empereurs Allemands éliſoient encore les papes

Cependant, juſques vers le milieu du onzieme ſiecle, les empereurs Allemands furent en poſſeſſion, non-ſeulement, de confirmer l'élection des papes, mais encore de

les choisir eux-mêmes, ou de les faire élire dans des conciles tenus en Allemagne. Ce n'étoit pas une usurpation de leur part; premierement parce que les papes avoient reconnu la justice de leurs prétentions à cet égard; & en second lieu, parce que les désordres qui arrivoient à chaque vacance du saint siege, ne permettoient plus de laisser au peuple & au clergé le droit d'élire, & que dès lors ce droit ne pouvoit appartenir qu'au souverain (*)

ou confirmoient au moins leur élection.

C'est par de semblables raisons que tous les princes de l'Europe étoient alors dans l'usage de nommer eux-mêmes aux évêchés, ou de ne pas souffrir au moins qu'aucun siege de leurs églises fût rempli sans leur agrément. Ils étoient d'autant plus fondés, que les évêques étoient leurs vassaux: car comme suzerains, ils pouvoient seuls donner les fiefs. Et à qui le droit de les conférer devoit-il appartenir, si ce n'étoit aux princes qui en avoient enrichi les églises?

De même l'élection des évêques avoit besoin d'être confirmée par le souverain.

(*) Les empereurs d'Allemagne étoient alors souverains de Rome & du pape. Ils l'étoient de fait, puisque les Romains, soumis à Henri III, ne lui ont rien contesté. Ils l'étoient de droit, puisqu'on pensoit que les titres de patrice & d'empereur donnoient la souveraineté sur Rome. Les premieres démarches de Grégoire VII en seront la preuve: car lorsqu'il sera élu pape, il reconnoîtra avoir besoin de l'agrément de Henri IV.

Les princes donnoient l'investiture des bénéfices.

Comme les princes donnoient un fief à un laïque, en présentant un sceptre & une épée, ils conféroient le temporel ou le domaine d'un évêché, en donnant une crosse & un anneau. C'est ce qu'on appelloit donner l'investiture d'un fief ou d'un évêché; & jusqu'à ce que cette cérémonie eût été faite, le seigneur suzerain jouissoit des terres vacantes par la mort du dernier feudataire. La crosse représentoit la houlette du pasteur, & l'anneau son mariage avec l'église. Cette pure cérémonie n'usurpoit certainement pas sur le sacerdoce, dont les droits consistent uniquement dans la consécration par l'imposition des mains: cependant ce sera là un grand sujet de contestation.

Mais au milieu de l'ignorance & de la corruption, l'autorité, même légitime, dégénéroit en abus.

Il est vrai que les souverains abuserent aussi du droit qu'ils avoient de nommer aux bénéfices ecclésiastiques. Il semble que le malheur des temps ne permettoit pas de remédier à aucun abus. En vain fit-on des loix pour rétablir la discipline: elles ne réformerent rien, & elles sont aujourd'hui un monument de la corruption où étoient les mœurs.

Et le clergé s'enrichissoit.

Cependant les désordres des ecclésiastiques ne refroidissoient point la piété liberale des fideles. Les richesses des églises augmentoient toujours; parce que le clergé donnoit d'autant plus de soins à s'enrichir,

qu'il en donnoit moins à la discipline. De nouveaux saints, de nouvelles reliques, de nouveaux miracles attiroient continuellement de nouvelles offrandes : & les crimes, dont on se rachetoit par des fondations, étoient une source intarissable, qui entraînoit l'or, l'argent & les terres dans les églises. Les excommunications, qui étoient alors le grand & le seul épouvantail des peuples, sembloient assurer les ecclésiastiques dans leurs possessions. Leurs biens étoient les seuls qu'on respectoit, dans ces siecles où tout étoit aux plus hardis ravisseurs ; & ce fut pour eux une nouvelle occasion d'acquérir ; car les citoyens trop foibles pour se défendre dans leurs possessions, imaginerent de les donner à un évêque ou à un abbé ; & de les recevoir ensuite de lui comme des fiefs, pour lesquels ils payoient une certaine redevance. Ces fiefs restoient à l'église, lorsque la famille des feudataires s'éteignoit.

Comment les ordres monastiques ont contribué aux abus.

Les ordres monastiques, si saints dans leur origine, contribuerent beaucoup à tous ces abus par le relâchement où ils tomberent. Dans les commencements s'étant dérobés aux dissipations mondaines, qui ne font que trop souvent l'écueil de la piété, les moines édifierent si fort par la sainteté de leur vie, qu'on crut devoir les arracher à leur solitude, pour les élever aux ordres,

ou pour leur confier le gouvernement des principales églises. De laïques ils devinrent prêtres, évêques; ils se mêlerent insensiblement avec le clergé; ils firent partie de la hiérarchie ecclésiastique; ils en partagerent toute la puissance; ils occuperent les principaux sieges; & ils firent mouvoir le clergé à leur volonté. Il fut un temps où on ne pouvoit parvenir au sacerdoce, qu'en passant par l'ordre monastique.

Mais les moines ne furent pas long-temps à s'écarter de l'esprit de leur institution. Dès le quatrieme siecle, on les voit se répandre dans les villes, se mêler dans toutes les affaires, intriguer dans les places, troubler les tribunaux, & causer des tumultes. Au cinquieme, ils s'étoient déja fort multipliés dans toutes les provinces de l'orient, lorsqu'ils commencerent à passer en occident. Leurs premiers établissements furent dans les provinces méridionales de l'Italie, où l'ordre, que S. Basile avoit fondé en Cappadoce, fit des progrès rapides. Mais le monastère du Mont-Cassin, dont S. Benoît fut le fondateur au commencement du sixieme siecle, est le plus célebre de tous. Dans l'espace d'environ quinze ans que ce saint gouverna cet ordre, il le vit se multiplier, s'enrichir, se répandre; & bientôt après il s'étendit dans toute l'Europe. De-

puis, quantité d'autres s'éleverent sur ce modele, & s'enrichirent de même. L'esprit des peuples se trouvoit tous les jours plus favorable à ces sortes d'établissements; les princes & les riches ne se lassant pas de faire des fondations, avec lesquelles ils croyoient assurer le salut de leur ame.

Jusqu'au huitieme siecle, presque tous les monastères avoient été sous la jurisdiction des évêques du diocese où ils étoient établis: mais le pape Zacharie ne croyant pas qu'un monastère aussi célébre que celui du Mont-Cassin dût être sous l'inspection d'un simple évêque, le mit sous l'obéissance immédiate du saint siege, ainsi que toutes les maisons qui en dépendoient: & il enleva à tous les évêques particuliers la jurisdiction qu'ils avoient sur cet ordre. Dans la suite, les autres monastères demanderent la même exemption, parce qu'ils trouvoient un avantage à ne pas dépendre des évêques, qui pouvoient veiller de près sur eux; & les papes la leur accorderent volontiers, parce que dans le plan qu'ils avoient d'abaisser les évêques, il leur importoit d'élever les moines. Par-là, ils eurent dans toute l'Europe des hommes qui leur étoient dévoués & qui les servirent avec zele.

Il est évident que les papes & les moines ne consulterent que leurs intérêts récipro-

ques, auxquels ils ſacrifierent ceux de l'égliſe. Si les évêques avoient été plus éclairés, ils n'auroient pas ſouffert cette uſurpation. De quel droit le ſaint ſiege pouvoit-il leur enlever une juriſdiction, dont ils avoient toujours joui? Cette entrepriſe fut, par ſes ſuites, funeſte à toutes les égliſes & même aux ſouverains: comme les moines avoient une grande autorité ſur le peuple, qui avoit pour eux une foi aveugle; ils ne manquerent pas de faire valoir la puiſſance des papes, & de faire redouter juſqu'aux excommunications les plus injuſtes. Auſſi les verrons-nous, au milieu des troubles, ſoulever les citoyens, & les armer les uns contre les autres.

Telle étoit la puiſſance des moines au onzieme ſiecle & long-temps auparavant: ils avoient des richeſſes immenſes, ils poſſédoient des fiefs, ils avoient tout pouvoir ſur le peuple. Cependant lorſqu'on joignoit les lumieres à la piété, on ne pouvoit pas ſe diſſimuler les déſordres qui régnoient parmi eux. Que fera-t-on pour y remédier? On fondera de nouveaux ordres monaſtiques, avec une regle plus auſtere. Ces nouveaux moines méneront une vie édifiante, tant que la ferveur de leur établiſſement ſe ſoutiendra. Mais enfin ils s'enrichiront encore, & ils ſe corrompront. On fera de

la ſorte continuellement réformes ſur réformes, & on verra auſſi continuellement renaître les mêmes abus. On aura donc multiplié les monaſtères, pour enrichir de nouveaux ordres, qui ſe corrompront comme les autres.

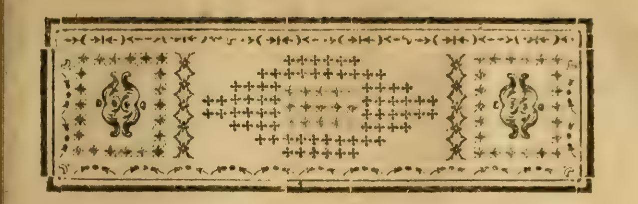
Alors voulant garantir les moines de la contagion des richeſſes, on en créera qui feront vœu de pauvreté. Ils feront obligés de mendier, ils ne ſubſiſteront que par la charité des fideles, ils vivront du travail des autres. Mais leur déſintéreſſement redoublera le zele du peuple: on voudra leur donner d'autant plus qu'ils paroîtront deſirer moins: ils ne réſiſteront pas à la tentation: ils deviendront riches, & ils trouveront le moyen de concilier les richeſſes avec le vœu de pauvreté.

Enfin il y aura des moines qui, s'aſſujettiſſant à une regle plus auſtere que celle des mendiants, feront, non-ſeulement, vœu de pauvreté, mais qui s'obligeront encore à ne pas même demander l'aumône. Comptant ſur la providence, qui nourrit tant d'animaux ſans aucun travail de leur part, ils attendront que le pain tombe du ciel dans leur réfectoire. Il y tombera. On leur apportera de l'argent, on leur donnera des terres. Il faudra bien recevoir ce que la pro-

vidence envoie. Ils s'enrichiront donc encore, malgré le vœu de pauvreté.

Vous voyez comment les deux puissances, confondues par une suite d'usurpations réciproques, ont ruiné entiérement la police civile & ecclésiastique; & vous n'aurez plus de peine à comprendre les événements que je vais faire passer rapidement sous vos yeux.





LIVRE QUATRIEME.



CHAPITRE I.

Grégoire VII, pape



TOUTE l'Europe étoit livrée à l'anarchie féodale : par-tout, le clergé avoit les mêmes prétentions, & à peu-près la même puissance. Les abus vont donc continuer, & ils se multiplieront, jusqu'à ce que l'ordre naisse de l'anarchie, qui se détruira par elle-même. Je me propose de vous montrer, par quelle suite de développements, les sociétés civiles prendront une forme plus réguliere : je négligerai les détails que vous pourrez lire dans l'histoire de chaque nation, & je ne m'arrêterai que sur les choses qui me conduiront à mon objet.

Il ne faut s'arrêter sur les temps de désordres qu'autant qu'il est nécessaire, pour en voir naître un meilleur ordre.

Etat de l'Europe lors de Grégoire VII.

Henri IV, mal affermi sur le trône d'Allemagne, luttoit contre des ligues puissantes; Guillaume le Conquérant, étoit presque obligé d'avoir continuellement les armes à la main, soit pour s'assurer sa conquête, soit pour conserver ses possessions dans le continent: Philippe I, roi de France, incapable d'application, pouvoit tomber si ses grands vassaux se soulevoient contre lui: l'Italie étoit partagée entre quantité de petits princes ennemis: en Espagne, les Maures & les Chrétiens, toujours en guerre, ne paroissoient prendre aucune part à ce qui se passoit dans le reste de l'Europe. Les royaumes du nord, nouvellement convertis, n'étoient pas moins troublés, & d'ailleurs ils croyoient à la monarchie du pape comme à l'évangile, parce qu'on leur prêchoit l'un & l'autre en même temps. En un mot, comme il n'y avoit proprement ni souverains, ni magistrats, ni sujets: on ne voyoit que des princes foibles, des tyrans & des peuples opprimés.

Tout étoit donc divisé, & dans un mouvement continuel, où rien ne se pouvoit conserver dans le même état. Il y avoit seulement une faction, qui se répandant de toutes parts agissoit toujours, &, par-tout, avec les mêmes vues. Semblable en quelque sorte à cette ame universelle, qui, selon

les anciens philosophes, remuoit le chaos; mais avec cette différence, qu'elle le remuoit seulement pour le conserver, & pour empêcher la lumiere de naître. Il semble que cette faction devoit enfin tout subjuguer. Or, elle étoit elle-même soumise aux papes: je veux parler du clergé.

Conduite qui auroit pu donner aux papes la plus grande puissance.

Si dans de pareilles circonstances la cour de Rome se fût conduite avec circonspection & sans rien précipiter, le pape seroit devenu le seigneur suzerain de toute l'Europe, & son empire auroit duré, tant qu'il n'auroit point abusé de son autorité, ou qu'il auroit maintenu l'ignorance. Il falloit que parlant & agissant seulement comme le premier pasteur des fideles, il n'usât de sa puissance que pour ramener l'ordre; qu'il se donnât pour arbitre entre les souverains, sans paroître vouloir être leur juge; qu'enfin il ne s'élevât que contre les abus, d'abord contre les plus criants & dont tout le monde avoit à se plaindre. Les peuples accablés depuis si long-temps sous le poids de l'anarchie, étoient préparés à se soumettre à un législateur, qui seroit devenu leur pere; les censures, qu'on redoutoit, auroient hâté l'ouvrage, si on les eût employées avec sagesse; & cet empire eût été beau, parce qu'il eût été juste.

Une conduite opposée a préparé leur chûte.

Mais au contraire, les papes ont cru augmenter leur autorité, en augmentant les désordres. Leur maxime a été de diviser pour commander; maxime triviale de ces petits politiques, qui réussissent quelquefois par des moyens injustes, & qui sont tôt ou tard la victime de leur ambition. Une puissance qui se forme dans le désordre ne peut être que passagere, parce qu'elle est détruite par les mêmes causes qui l'ont produite. Parcourez l'histoire, & vous verrez que les souverains les plus justes ont toujours été les plus puissants & le plus solidement établis. Auguste en étoit bien persuadé, puisqu'après s'être élevé par des attentats, il se crut forcé à devenir juste pour ne pas tomber.

Parce qu'elle a forcé l'Europe à ouvrir les yeux.

Dans les siecles d'ignorance, on n'en savoit pas assez pour combattre toutes les prétentions des papes : on céda, tant qu'en cédant on conservoit encore quelque chose; quand ils voulurent tout usurper, l'intérêt fit enfin naître des doutes. On raisonna d'abord assez mal : mais c'étoit déja beaucoup que d'oser raisonner.

C'est Grégoire VII qui a l'avantage d'avoir ouvert les yeux à toute la chrétienté : il a préparé la décadence d'une puissance qu'il a voulu trop étendre. Voyons quelle a été sa conduite.

Godefroi, archevêque de Milan, avoit été excommunié pour être parvenu à l'épiscopat par simonie ; & comme bien loin de se soumettre, il avoit entraîné dans son parti tous les évêques de Lombardie, le premier soin de Grégoire fut de faire exécuter l'excommunication qui avoit été portée ; & ce fut l'origine des démêlés qu'il eut avec Henri, parce que cet empereur protégeoit l'archevêque de Milan, & les évêques de Lombardie.

Commencement des querelles entre Henri IV & Grégoire VII.

1073

Henri, alors occupé de la guerre de Saxe, n'osoit résister ouvertement au pape ; & cependant il ne vouloit pas abandonner les évêques, qui s'étoient mis sous sa protection. Il invita le pape à joindre son autorité à la sienne pour remédier aux abus ; avouant les fautes qu'il avoit faites jusques alors, & montrant beaucoup de soumission au saint siege. Grégoire, content des dispositions où étoit l'empereur, tint à Rome un concile contre les prêtres simoniaques, concubinaires ou mariés, & il envoya des légats en Allemagne, pour y tenir un nouveau concile, pour y faire recevoir les décrets de celui de Rome, & pour obliger Henri d'abandonner les évêques de Lombardie.

Décret de Grégoire contre les prêtres simoniaques & concubinaires.

1074

Les évêques d'Allemagne, simoniaques pour la plupart, s'opposoient à la tenue d'un

Mauvaise raison de Henri

pour empêcher qu'à ce sujet il se tienne un concile en Allemagne.

concile, dans lequel ils prévoyoient qu'ils seroient condamnés ; & Henri se refusa à la demande des légats, sous prétexte que les archevêques de Breme & de Mayence, établis vicaires du saint siege par les prédécesseurs de Grégoire, pouvoient seuls convoquer un concile. Cette raison n'étoit pas bonne; car on ne pouvoit pas contester au pape le privilege de pouvoir changer ses vicaires. Si Henri & les évêques, qui le conseilloient, eussent été mieux instruits de l'histoire des premiers siecles de l'église, on ne se fût pas borné à ne pas reconnoître les pouvoirs des légats; on eût encore nié ceux des archevêques de Breme & de Mayence, ceux de Grégoire même, & l'empereur eût répondu que dans ses états aucune puissance n'avoit droit d'assembler un concile sans son agrément.

Henri reçut d'ailleurs parfaitement bien les légats: il écrivit au pape, pour l'inviter à chercher quelques moyens de conciliation, il se soumit encore au saint siege; mais il s'y soumit trop; car il ne pesa pas les expressions dont il se servoit, & cependant il donnoit des droits sur lui.

Tout le clergé de la chrétienté se souleve contre le

Le décret contre les prêtres simoniaques, mariés ou concubinaires, souleva tout le clergé, non-seulement, en Allemagne, mais encore

encore en France & en Italie. Plusieurs déclaroient qu'ils aimoient mieux quitter le sacerdoce que le mariage, & qu'alors le pape verroit où il pourroit trouver des anges, pour gouverner les églises à la place des hommes qu'il dédaignoit. Telle étoit alors la corruption.

Décret de Grégoire.

Cette résistance ne fit qu'allumer le zele de Grégoire ; & il écrivit aux princes d'employer la force même, pour contraindre le clergé à se soumettre aux décrets du concile de Rome. Ce qu'il y a de plus remarquable dans sa lettre, dit l'abbé Fleuri, c'est que le pape reconnoît la nouveauté de ce moyen, de faire observer les canons par la force du bras séculier.

Ce pape veut que le bras séculier force le clergé à se soumettre, quoiqu'il reconnoisse que ce moyen est nouveau.

Grégoire tint un second concile à Rome, renouvella les décrets du premier, déposa des évêques ou les suspendit, & excommunia plusieurs personnes de la cour de l'empereur. Comme la guerre avec les Saxons n'étoit pas encore terminée. Henri dissimuloit par la crainte qu'il avoit de se jeter dans de nouveaux embarras : il promettoit donc de satisfaire le pape : & cependant il n'exécutoit aucune de ses promesses. Grégoire démêla les vues de l'empereur ; & voulant saisir un moment aussi favorable, il lui envoya des légats, pour lui ordonner de venir à Rome se défendre des accusations inten-

1075
Henri le fait déposer dans le concile de Worms.

[redacted] tées contre lui, & pour lui déclarer qu'il seroit excommunié, s'il refusoit de s'y rendre : mais les circonstances avoient changé ; car Henri venoit de terminer glorieusement la guerre, lorsque les légats lui apporterent les ordres du pape. Croyant donc n'avoir plus rien à ménager avec un sujet qui osoit se porter pour juge de son souverain (*), il convoqua un concile qui se tint à Worms, & dans lequel Grégoire fut déposé.

1076
Grégoire excommunie Henri dans un concile tenu à Rome.

Le pape, à qui cette sentence des évêques d'Allemagne fut signifiée, assembla lui-même un concile à Rome, & prononça contre l'empereur une excommunication en ces termes :

„ S. Pierre, prince des apôtres, écoutez „ votre serviteur, que vous avez nourri dès „ l'enfance & délivré jusqu'à ce jour de la „ main des méchants qui me haïssent, parce „ que je vous suis fidele. Vous m'êtes té„ moin, vous & la sainte mere de Dieu, „ S. Paul votre frere, & tous les saints, „ que l'église Romaine m'a obligé malgré

(*) Le pape avoit été sujet de Henri III. Il l'étoit donc de Henri IV, qui avoit succédé à tous les droits de son pere. Grégoire VII l'avoit reconnu lui-même pour son souverain : car ayant été élu, ne s'avouoit-il pas sujet, lorsqu'il demandoit que son élection fût confirmée par Henri IV ?

» moi à la gouverner, & que j'euſſe mieux » aimé finir ma vie en exil que d'uſurper vo» tre place par des moyens humains : mais » m'y trouvant par votre grace & ſans l'a» voir mérité, je crois que votre intention » eſt que le peuple chrétien m'obéiſſe, ſui» vant le pouvoir que Dieu m'a donné à vo» tre place de lier & de délier au ciel & ſur » la terre. C'eſt en cette confiance que pour » l'honneur & la défenſe de l'égliſe, de la » part de Dieu tout puiſſant, Pere, Fils, & » S. Eſprit, & par votre autorité, je défends » à Henri, fils de l'empereur Henri, qui par » un orgueil inoui s'eſt élevé contre votre » égliſe, de gouverner le royaume Teutoni» que & l'Italie ; j'abſous tous les chrétiens » du ſerment qu'ils lui ont fait ou feront, & » je défends à perſonne de le ſervir comme » roi ; car, celui qui veut donner atteinte à » l'autorité de votre égliſe, mérite de perdre » la dignité dont il eſt revêtu, & parce qu'il » a refuſé d'obéir comme chrétien, & n'eſt » point revenu au Seigneur, qu'il a quitté » en communiquant avec des excommuniés, » mépriſant les avis que je lui avois donnés » pour ſon ſalut, vous le ſavez, & ſe ſépa» rant de votre égliſe qu'il a voulu diviſer ; » je le charge d'anathêmes en votre nom, » afin que les peuples ſachent même par ex-

» périence que vous êtes Pierre, que sur cette pierre le fils du Dieu vivant a édifié son église, & que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. »

Cette sentence jusqu'alors sans exemple cause des soulevemens contre Henri.

Cette sentence, qui étoit sans exemple, fut publiée; & Grégoire écrivit encore en Allemagne pour achever de soulever le peuple, & pour faire élire un autre souverain, si Henri ne se convertissoit pas; exigeant d'ailleurs que la nouvelle élection s'y fît du consentement & de l'autorité du saint siege. Les moines, qui furent des premiers à se joindre à lui, ne cesserent dans leurs écrits & dans leurs sermons de traiter Henri de schismatique & d'hérétique; & les ennemis de ce prince, voyant les esprits ébranlés, songerent à profiter de cette disposition pour l'accabler. Ainsi l'ignorance, le fanatisme & l'ambition, tout armoit les peuples contre leur souverain.

Elle aliene jusqu'aux évêques qui avoient déposé Grégoire.

Il semble au moins que les évêques, qui avoient déposé Grégoire, auroient dû faire peu de cas d'une excommunication portée par un homme qu'ils ne reconnoissoient plus pour pape. Cependant soit foiblesse, soit tout autre motif, le plus grand nombre abandonna l'empereur; il arriva même que ceux qui lui resterent attachés le défendirent mal: car ils ne doutoient pas que l'excommunica-

tion ne dépouillât un souverain de tous ses droits, & ils soutenoient seulement qu'un roi ne peut pas être excommunié.

Henri trop foible pour agir d'autorité, temporisoit, lorsqu'il se tint une assemblée à Tibur, dans laquelle les légats du pape, après l'avoir chargé de bien des crimes, concluent à mettre la couronne sur la tête d'un autre prince : cependant, après plusieurs débats, on convint de tenir une autre assemblée à Augsbourg, où le pape se trouveroit, & où après avoir écouté les raisons des deux parties, il condamneroit l'empereur, ou le renverroit absous ; & on déclara à ce prince que si dans un an il n'étoit pas relevé de son excommunication, il seroit privé du trône sans espérance d'y remonter.

On déclare que Henri perdra la couronne, si dans un an il n'est pas relevé de son excommunication.

Henri se hâta de passer en Italie, appréhendant les suites d'une assemblée, où ses ennemis seroient en plus grand nombre, & se flattant d'appaiser le pape par sa soumission. Il croyoit d'ailleurs pouvoir compter sur l'impératrice Agnès sa mere, sur la duchesse Béatrix sa tante, & sur la comtesse Mathilde sa cousine germaine. Ces princesses très puissantes en Italie, avoient en effet, beaucoup de crédit auprès de Grégoire; mais elles lui étoient aussi tout-à-fait dévouées; & bien loin d'être disposées à pren-

Fausse démarche de Henri.

dre la défense de l'empereur, elles ne songeoient qu'à le poursuivre. Mathilde souveraine de Mantoue, de Reggio, de Parme, de Lucques & d'une partie de la Toscane, venoit de remettre au pape toutes ses troupes & toutes ses places.

A l'arrivée de Henri, le bruit se répandit qu'il étoit venu pour déposer le pape : déja les Lombards lui offroient à l'envi leurs services ; & Grégoire, qui étoit en chemin pour se rendre en Allemagne, alarmé lui-même, s'étoit retiré dans le château de Canosse, près de Reggio. Cependant Henri persistant dans son premier dessein, ne songea
1077 qu'à négocier pour obtenir son absolution. Qu'il vienne, dit le pape, & qu'il répare par sa soumission l'injure faite au saint siege.

Son humiliation.

La forteresse de Canosse avoit trois enceintes. Henri, introduit dans la seconde sans aucune marque de sa dignité, nus pieds, vêtu de laine sur la chair, passa le premier jour sans manger jusqu'au soir. Pendant deux autres, il attendit de la même maniere les ordres du pape. Enfin le quatrieme, Grégoire lui donna audience, & convint de l'absoudre à condition qu'il se rendroit à la diéte générale des seigneurs Allemands, au jour & au lieu qui lui seroient indiqués ; qu'il

répondroit aux accusations intentées contre lui, & dont le pape seroit juge; que suivant qu'il seroit jugé innocent ou coupable, il garderoit la couronne, ou y renonceroit; que jusqu'au jugement, il ne porteroit aucune marque de sa dignité, & ne prendroit aucune part au gouvernement de l'état; que si après s'être justifié, il étoit maintenu sur le trône, il seroit toujours soumis & obéissant au saint siege; enfin que s'il manquoit à quelqu'une de ces conditions, il seroit tenu pour convaincu, & que les Allemands auroient la liberté d'élire un autre souverain.

Il arme.

Henri se rendit méprisable par cette humiliation; il aliéna les Lombards, qui furent d'autant plus indignés de sa démarche, qu'ils rejeterent eux-mêmes avec mépris l'absolution que Grégoire leur fit offrir. Ils parloient déja de donner la couronne au fils de ce prince, & d'élire un autre pape; lorsque Henri rompit le traité qu'il venoit de faire, & dont il s'excusa en alléguant le bien de la paix. Il ramena par ce moyen une partie des Lombards, & il se vit à la tête d'une armée.

Embarras de Grégoire entre Henri IV & Rodolphe de Suabe, que

Cependant les Allemands, assemblés à Forcheim, venoient d'élever sur le trône Rodolphe, duc de Suabe, & le pape n'avoit pu se rendre en Allemagne, ni retourner à Ro-

les Allemands ont élu à sa sollicitation.

me. Henri armé l'embarrassoit. Il n'osoit plus se déclarer contre lui, parce qu'il commençoit à le craindre; & il ne pouvoit refuser d'approuver l'élection du nouveau souverain, puisqu'il l'avoit sollicitée. Honteux de reculer, il n'avoit pas le courage d'avancer dans la route où il s'étoit engagé. Il envoyoit des légats à Henri comme à Rodolphe: il paroissoit reconnoître deux rois à la fois; ainsi après avoir divisé l'Allemagne par un faux zele, il augmentoit la division par une timidité, qui ne permettoit plus de savoir auquel souverain on devoit obéir, & cependant il armoit tous les citoyens les uns contre les autres. Les Allemands lui représentoient les désordres qu'il faisoit naître, en montrant de la réserve pour les deux partis. Nous croyons, lui disoient-ils, que vos intentions sont pures, mais vous agissez par des vues trop fines pour nous, & nous sommes trop grossiers pour les pénétrer. Grégoire répondoit mal, parce qu'il ne vouloit pas avouer son imprudence, & qu'il n'osoit pas la soutenir.

Il tient deux conciles.

1078

Il eut la liberté de se déclarer ouvertement, lorsque Henri, forcé de marcher contre Rodolphe, prit enfin le parti de quitter l'Italie; & il tint deux conciles dans la même année: mais comme il avoit balancé jusqu'alors, il suspendit encore son jugement: il arrêta seulement qu'il enverroit des légats en

Allemagne, pour juger entre Rodolphe & Henri, excommuniant d'ailleurs tous ceux qui s'opposeroient à la commission des légats. Dans ces conciles, il suspendit, déposa & excommunia plusieurs évêques, & défendit, sous peine d'excommunication, à tout laïque, quel qu'il fût, de donner l'investiture des bénéfices.

Il défend aux princes laïques de donner l'investiture des bénéfices, avec combien peu de fondement

Jusqu'à Grégoire VII, on n'avoit point contesté aux souverains le droit de donner aux évêques & aux abbés l'investiture par la crosse & par l'anneau; & ce droit étoit fondé en raison, sur-tout, par rapport aux fiefs, qui faisoient la plus grande partie des richesses des églises. Car dans le gouvernement féodal, tout fief vacant retournoit au suzerain; il le pouvoit garder ou donner à sa volonté; & s'il étoit dans l'usage de le conférer à l'évêque élu, ce n'est que parce qu'il approuvoit le choix qui avoit été fait. L'élection, la consécration même ne donnoit aucun droit à ces sortes de domaines: on n'en pouvoit prendre possession qu'en vertu de l'investiture. Vous voyez par-là que les princes laïques avoient la plus grande part dans les élections; car on ne pouvoit manquer d'élire, & de consacrer ceux qu'ils vouloient investir, parce qu'autrement les églises auroient été dépouillées de la plus grande partie de leurs biens.

Voilà les investitures que Grégoire VII condamna dans plusieurs conciles. Elles attachoient les ecclésiastiques à leurs maîtres légitimes : c'en étoit assez pour être désaprouvées par un pontife, qui auroit voulu que le clergé de toute la chrétienté n'eût dépendu que du saint siege.

Il eût été à souhaiter que dans la solemnité des investitures, les princes eussent pris la précaution de distinguer les fiefs de l'épiscopat. Ils y penserent d'autant moins, que les évêques aimoient eux-mêmes à confondre en leur personne les droits du sacerdoce avec ceux de la souveraineté. C'est pourquoi, par la formule des investitures, les suzerains laïques paroissoient donner l'épiscopat même.

Mauvais raisonnement qu'il fait à cette occasion.

Cependant, comme il étoit généralement reconnu que la consécration seule fait l'évêque, il est certain que cette confusion ne pouvoit jeter dans aucune erreur. Mais Grégoire VII feignit d'y tomber. Quoique les princes laïques n'eussent pas la prétention de donner l'épiscopat, il leur soutint qu'ils l'avoient. Parce que dans la solemnité des investitures, ils donnoient la crosse & l'anneau, il les accusa de s'arroger le droit de donner la puissance spirituelle, dont la crosse & l'anneau sont les symboles : il nomma les inves-

titures le don de l'épiſcopat, & cette dénomination ſuffiſoit pour ſoulever contre cet uſage ceux qui ſe laiſſent tromper par un mot, c'eſt-à-dire, le plus grand nombre.

Tous les évêques n'approuverent pas néanmoins cette entrepriſe de Grégoire. Pluſieurs reconnurent avec raiſon que les ſuzerains laïques ont le droit de donner l'inveſtiture des biens de l'égliſe, & qu'il importe peu qu'ils ſe ſervent à cet effet de l'anneau, de la croſſe, ou de toute autre choſe. Malgré Grégoire & ſes conciles, l'empereur conſerva ſes droits à cet égard : il en fut de même du roi de France, & de celui d'Angleterre.

Pluſieurs évêques condamnent ſon entrepriſe.

Pendant qu'on diſputoit ſur les inveſtitures, la guerre continuoit en Allemagne. Rodolphe avoit eu même quelques avantages. Ils n'étoient pas déciſifs, mais Grégoire mal inſtruit, crut n'avoir plus de ménagements à garder : il adreſſa donc encore la parole à S. Pierre & à S. Paul, & leur rendant compte de ce qui s'étoit paſſé, il renouvella l'excommunication contre Henri, le liant par l'autorité apoſtolique, non-ſeulement, quant à l'eſprit, mais quant au corps ; & lui ôtant toute proſpérité, en ſorte qu'il n'eût plus aucune force dans les combats, & qu'il ne gagnât de ſa vie aucune victoire. Ce pape

Grégoire excommunie Henri & lui ôte toute force dans les combats.

1080

prétendoit donc régler le sort des armes en vertu du pouvoir de lier & de délier. Cette prétention étoit un peu trop hazardée : mais si l'événement eût répondu à ses vues, sans-doute, que de ce jour-là les papes auroient été en possession de donner la victoire. Grégoire n'en doutoit pas lui-même ; car il menaça des plus grands malheurs, en cette vie & en l'autre, ceux qui resteroient attachés au parti de Henri ; & il promit à ceux qui seroient fideles au saint siege, les plus grandes prospérités dans ce monde, en attendant la vie éternelle ; afin même d'assurer la couronne à Rodolphe, il lui en envoya une, autour de laquelle étoit un mauvais vers latin.

Cependant Henri défait Rodolphe, & fait déposer Hildebrand dans un concile.

L'empereur ayant assemblé un concile, où Hildebrand fut déposé pour la seconde fois, & où Guibert archevêque de Ravenne fut choisi pour occuper le saint siege, marcha contre Rodolphe, qui fut défait & perdit la vie.

Grégoire s'étoit allié de Robert Guiscard,

1081

Grégoire avoit eu la prudence de s'assurer un secours, en se réconciliant avec Robert Guiscard, qu'il avoit d'abord excommunié. Mais ce prince venoit de s'engager dans une guerre, lorsque Henri passoit les Alpes, pour contraindre le pape à changer de conduite. Il avoit armé en apparence

pour l'empereur Michel Ducas, dont le fils avoit épousé sa fille Hélene, & qui avoit été détrôné, & enfermé par Nicéphore Botoniates. Afin même d'attirer les Grecs dans son parti, il menoit avec lui un imposteur qui se disoit l'empereur Michel, échappé des fers; & quoique par une nouvelle révolution, Alexis Comnene eût chassé du trône Nicéphore, & rendu la liberté à la princesse Hélene, il ne changea rien à son premier dessein, parce que, dans le vrai, il ne cherchoit qu'un prétexte à de nouvelles conquêtes. Il s'étoit rendu maître de Corfou, & il avoit remporté de grands avantages en Bulgarie; lorsque cédant aux pressantes lettres de Grégoire, il laissa le commandement de l'armée à Bohémond son fils aîné, & revint en Italie.

1084

Qui la délivre, lorsque Henri l'assiegeoit dans le château S. Ange.

Pendant cette guerre d'orient, quoique les Allemands eussent donné Herman, comte de Luxembourg, pour successeur à Rodolphe, Henri après avoir surmonté les difficultés qu'il rencontroit en Italie, assiégea Rome, força cette ville, fit intrôniser Guibert sous le nom de Clément III, reçut la couronne impériale des mains de cet antipape, & forma le siege du château S. Ange, où Grégoire s'étoit renfermé; mais il fut contraint de se retirer à l'approche de Robert,

parce qu'il n'avoit pas assez de forces pour lui résister.

Il se retire à Salerne, où il meurt.

Grégoire qui, ambitionnant l'empire de la chrétienté, n'avoit pas seulement su ménager les Romains, se crut trop heureux d'avoir été délivré. Il se retira à Salerne, où il vécut comme en exil, ne se croyant pas en sureté à Rome. Il confirma à son libérateur l'investiture des duchés de la Pouille, de la Calabre & de la Sicile: mais il eut assez de fermeté, pour refuser d'y comprendre la principauté de Salerne, le duché d'Amalfi & une partie de la Marche de Fermo, pays qu'il prétendoit devoir appartenir au saint siege. Il mourut l'année suivante.

1085

Conduite de ce pape avec les autres souverains & ses prétentions.

Si Grégoire se révolta contre son souverain, il ne respecta pas davantage les autres princes de l'Europe. Il traita Philippe de tyran, d'homme chargé de crimes, menaça de le déposer, & écrivit quantité de lettres aux évêques & aux seigneurs, pour soulever toute la France: mais les affaires d'Allemagne ne lui permirent pas de soutenir ces premieres démarches.

Il menaça aussi de sa disgrace le roi d'Angleterre: cependant il se conduisit avec plus de retenue, parce que Guillaume n'étoit pas homme à se laisser facilement intimider.

Il menaça Orsoque, souverain de Sardaine, de le dépouiller de cette île, s'il ne se reconnoissoit pas pour vassal du saint siege. Il excommunia Nicéphore, empereur de Constantinople, & il écrivit aux rois chrétiens d'Espagne : *Je crois que vous n'ignorez pas, que depuis plusieurs siecles, S. Pierre est le propriétaire du royaume d'Espagne; que quoique ce pays ait été envahi par les infideles depuis long-temps, on ne peut lui en disputer la propriété avec justice, & qu'il appartient au saint siege apostolique.* Sur ce droit imaginaire, il ne leur permettoit de faire des conquêtes sur les Sarrasins, qu'à condition qu'ils lui rendroient hommage & lui payeroient un tribut; ajoutant que s'ils en usoient autrement, il agiroit contre eux par les censures & par l'interdit.

En un mot, il s'établit le juge de tous les souverains. Toujours prêt à lancer des excommunications sur ceux qui ne voudroient pas se soumettre; il donnoit à tous tantôt des conseils, tantôt des ordres; envoyant dans chaque royaume des légats, pour observer ce qui s'y passoit & pour porter ses décrets. Il croyoit, sur-tout, avoir des droits incontestables sur les peuples nouvellement convertis; enfin sa vigilance se portoit sur toutes les nations chrétiennes, depuis l'Afrique jusqu'en Norwege & en Russie.

Autorité qu'il s'est arrogée sur toutes les églises d'occident.

Le clergé principalement acheva d'être subjugué. Les droits des métropolitains disparurent sous un pontife qui s'arrogeoit à lui-même le gouvernement immédiat de l'église. L'ancienne police fut abolie. Il ne pouvoit rester aucune trace de la hiérarchie ecclésiastique, dès que le pape se fut réservé à lui seul la connoissance des affaires, le pouvoir d'assembler des conciles, la puissance législative, & le droit de juger souverainement de tout. Cependant cet abus devenoit la source de plusieurs autres: car il falloit que les affaires fussent jugées à Rome, ou qu'elles le fussent sur les lieux. Dans le premier cas, les évêques étoient dans la nécessité d'abandonner leurs églises. Les désordres devoient donc se multiplier de plus en plus, & il n'en résultoit aucun avantage; parce que cette marque de soumission au saint siege assuroit d'ordinaire aux accusés un jugement favorable, quelle qu'eût d'ailleurs été leur conduite. Dans le second cas, les affaires étoient jugées par des évêques que le pape avoit choisis dans chaque royaume pour le représenter, & plus souvent par des légats qu'il envoyoit de Rome, & pour lesquels il avoit plus de confiance. Ces prélats défrayés par-tout où ils passoient, marchoient avec un faste à charge à toutes les églises: ils exerçoient leur despotisme,

sans

ſans égard pour les uſages, dont ils ne daignoient pas s'inſtruire : encore arrivoit-il que les jugements, qu'ils portoient à la tête du concile, n'étoient pas définitifs. Les parties qui ſe croyoient léſées, pouvoient en appeller au pape, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour juger par lui-même ; il falloit donc encore faire le voyage de Rome. Ainſi l'égliſe devenoit une eſpece de monarchie, dans laquelle les évêques n'étoient que les ſujets du pape, des courtiſans intéreſſés à ſoutenir ſes démarches, ou des miniſtres aveugles de ſes volontés. Les égliſes particulieres étoient ruinées par les dépenſes auxquelles on les forçoit : les affaires étoient jugées par des commiſſaires, & l'intérêt du ſouverain pontife étoit la premiere loi : celui qui refuſoit de reconnoître ce nouveau tribunal, étoit toujours condamné ; & le coupable, qui devenoit innocent par ſa ſoumiſſion ſeule, s'aſſuroit l'impunité à l'abri du ſaint ſiege. Ce n'eſt là qu'une légere idée des abus qui regnoient. Il faut lire ſur ce ſujet le quatrieme diſcours de l'abbé Fleuri.

Comment les cardinaux s'élevent.

C'eſt vers le temps de Grégoire VII, que les cardinaux, qui n'étoient d'abord que des prêtres, des diacres ou ſeulement des ſous-diacres, commencerent à s'élever au deſſus des évêques, & à avoir la plus grande part à l'élection des papes. Ce nom qu'on leur don-

noit, ne marquoit dans l'origine que l'union que des ecclésiastiques étrangers contractoient avec une église à laquelle ils s'attachoient (*), & il y avoit des cardinaux dans bien des églises: mais comme les cardinaux Romains, étoient souvent les légats du saint siege, ils en exercerent toute l'autorité dans les lieux où ils étoient envoyés. C'est pourquoi les évêques se firent une habitude de leur obéir, s'accoutumant insensiblement à les regarder comme leurs supérieurs. Ce premier avantage leur en procura un autre; car dès qu'ils occuperent le premier rang, ils ne purent manquer d'avoir plus d'influence dans les affaires, &, par conséquent, dans l'élection des papes. Ils s'éleveront même encore, parce qu'il sera de l'intérêt du saint siege, d'augmenter la considération de ses ministres; & nous les verrons se prétendre égaux aux rois & supérieurs aux autres souverains.

Grégoire VII n'a fait que du mal.

Les écrivains ont jugé différemment de Grégoire. Je ne fouillerai pas dans son ame, mais il me paroît difficile de concilier avec un zele sincere sa conduite & ses raisonnements. Il falloit qu'il comptât beaucoup sur l'igno-

(*) C'est l'explication que Giannone en donne, & elle peut être conforme aux usages des églises d'Italie. Cependant il y avoit dès le second siecle des prêtres, qu'on nommoit cardinaux, parce qu'ils desservoient les principales églises; & qu'ils étoient alors ce que sont aujourd'hui nos curés.

rance des peuples, ou qu'il fût bien ignorant lui-même. On le met cependant au nombre des grands hommes, parce qu'on juge d'ordinaire ainsi, lorsqu'on entrevoit quelque chose de grand. Or, Grégoire en effet a causé de grands désordres. Il a vu que ses prédécesseurs s'étoient fait des droits en formant des prétentions, & il a formé des prétentions. Les Allemands se soulevoient contre leur souverain, & il les a armés : en un mot, il a trouvé de la confusion par-tout, & il l'a augmentée. Quel bien a-t-il fait?

C'est sans connoître la politique que la cour de Rome s'est agrandie.

Il ne faut pas se faire illusion. Si les papes ont réussi, c'est moins par leurs talents que par la foiblesse des rois, l'ignorance des évêques & l'imbécillité des peuples. Ils n'ont même jamais fait de plan d'usurpation : mais ils ont pris ce qu'on leur a laissé prendre, parce qu'on ne savoit rien contester. Ils ont fait ce que faisoient alors tous les seigneurs, lorsqu'ils étoient les plus forts : ces seigneurs cependant n'étoient pas tous de grands hommes: les papes avoient seulement l'avantage d'être sur un plus grand théâtre, & c'est ce qui nous en impose.

Cela en imposoit à plus forte raison dans les siecles grossiers, où ils s'agrandissoient. On crut voir la politique la plus profonde dans leur conduite; & leur réputation ayant été faite à cet égard, on a continué de voir de la

même maniere, quoiqu'on eût pu remarquer que leur grandeur diminuoit à mesure que les lumieres croissoient. Nous disons-même encore par habitude, que Rome est le centre de la politique; mais j'ai bien peur qu'elle ne soit aujourd'hui que le centre de quelques petites intrigues, propres, tout au plus, à couvrir d'une calotte rouge la tête d'un prélat ou d'un moine.





CHAPITRE II.

Jusqu'à la mort de Henri IV empereur.

L'EMPEREUR, ayant levé le siege du château S. Ange, quitta l'Italie; & il se tint des conciles, qui n'étoient pas pour l'Allemagne un moindre fléau, que les armées qui la ravageoient. Cependant, Herman, forcé de céder, se retira en Saxe où il mourut; & Ecbert, marquis de Misnie, qui lui succéda, fut défait & perdit la vie. Les rebelles furent alors sans chefs, mais la guerre pouvoit toujours renaître; parce que si Henri savoit vaincre, il ne savoit pas gagner ses ennemis.

Henri IV soumet l'Allemagne.

1090

Victor III, monté sur le saint siege en 1086, l'occupa pendant quelques mois, & eut pour successeur Urbain II. L'un & l'autre renouvellerent les excommunications contre Henri, & contre les laïques qui donnoient l'investiture des bénéfices. En vain les esprits sages continuoient de distinguer entre l'épiscopat & les biens des églises; ces deux

Il repasse en Italie où les troubles continuoient.

papes, ne voulant point d'une distinction qui les eût désarmés, s'obstinoient à tout confondre. Ils eurent des troupes. L'antipape Clément III en eut également; & les deux partis s'enleverent tour-à-tour l'église de S. Pierre. Mais la puissance de Henri en Italie s'étant fort affoiblie par son absence, il y revint; & les avantages qu'il remporta, ouvrirent Rome à Clement III.

Conrad, son fils aîné, se révolte.

Cependant Conrad, fils ainé de Henri, corrompit les troupes avec l'argent qu'il reçut de la comtesse Mathilde. Il arma contre son pere, se fit proclamer roi de Lombardie, & s'appuya des Normands, en épousant la fille de Roger, fils de Robert Guiscard. Urbain lui-même reçut ce fils dénaturé pour fils de l'église, & promit de l'aider de ses conseils & de ses secours pour l'élever à l'empire: il exigea seulement de lui qu'il renonçât aux investitures.

Des fléaux surviennent & les prédicateurs persuadent aux peuples que Dieu les punit d'obéir à leur souverain légitime.

Dans le même temps, la peste, la famine, & des orages, furent une occasion d'abuser de la credulité des peuples. On leur persuada que le ciel se déclaroit contre eux, parce qu'ils obéissoient à un prince excommunié. Les chaires des prédicateurs retentirent du cri de la revolte, & les sujets coururent aux pieds des prêtres, pour obtenir l'absolution du crime d'avoir obéi à leur légitime souverain. La révolution fut si subite & si générale, que

Henri n'étoit plus en ſureté, ni en Allemagne, ni en Italie. Son unique reſſource fut de ſe retirer dans une forteresſe près des Alpes. Urbain cependant prêchoit une autre guerre, qui devoit armer l'Europe contre l'orient. 1095

Occaſion de la première croiſade.

La Paleſtine ou la Terre Sainte étoit ſous la domination des khalifes Phatimites, qui toléroient l'exercice de la religion chrétienne dans leurs états, & qui moyennant une certaine retribution ſouffroient les pélerinages, que les Chrétiens d'occident faiſoient au ſaint ſépulcre : il y avoit même encore un patriarche à Jéruſalem. Les Chrétiens cependant expoſés aux inſultes d'un peuple, qui croyoit les devoir haïr par principe de religion, gémiſſoient ſous le joug des Muſulmans, & demandoient depuis long-temps des ſecours aux princes de l'Europe. Pierre l'Hermite, gentilhomme de Picardie, devenu pélerin, après avoir été eccléſiaſtique, ſoldat, marié, & prêtre, entreprit de faire le voyage de la Terre Sainte, à pieds nus & couvert de haillons, pour aller pleurer ſes péchés ſur le ſaint ſépulcre. A ſon retour il fit une peinture ſi vive de l'état malheureux des Chrétiens en Judée, qu'Urbain forma le projet de les délivrer. Ainſi pendant que Pierre alloit de cour en cour, prêchant aux princes de prendre les armes contre les infidèles, Urbain pré-

choit la même chose dans des conciles : ils persuaderent.

1095

Urbain II la prêche dans le concile de Clermont en Auvergne.

C'est dans le concile de Clermont en Auvergne, que ce pape, après avoir prononcé contre Philippe une excommunication capable de causer une guerre civile en France, excita par un long discours les peuples à marcher contre les Musulmans de la Palestine. Tous ceux qui s'enrôlerent, mirent sur leurs épaules une petite croix de drap rouge : ce qui les fit nommer croisés. Il fut arrêté qu'en considération des fatigues & des périls, auxquels ils alloient s'exposer, ils seroient absous de leurs péchés, & dispensés de toute œuvre pénale ; mais qu'ils seroient excommuniés, s'ils ne remplissoient pas l'engagement qu'ils avoient contracté. Il ne fut donc plus possible de reculer. On ne mit pas en question, si la guerre étoit juste, on n'y songea seulement pas ; & cela n'étoit plus nécessaire, puis qu'on se trouvoit entre l'excommunication & l'absolution. Il auroit au moins fallu songer aux moyens de la faire avec succès, en choisissant des chefs, & en établissant quelque discipline. Mais Urbain, dont la guerre n'étoit pas le métier, crut qu'il suffisoit d'armer les peuples, & de les envoyer en Asie. Il n'avoit pas tenu à Grégoire d'être encore plus imprudent ; car il avoit déja conçu le projet d'une croisade, il s'étoit assuré de cinquante mille hommes, & il

les eût commandés lui-même, si les affaires d'Allemagne lui avoient permis de penser à des conquêtes en Asie.

L'absolution des péchés & l'exemption des œuvres pénales, qui servit de solde aux croisés, fut ce qu'on nomma indulgence pleniere, chose jusques alors sans exemple. » De tous temps, » dit l'abbé Fleuri, l'église avoit laissé à la discrétion des évêques de remettre quelque » partie de la pénitence canonique, suivant la » ferveur des pénitents & les autres circonstances: mais on n'avoit point encore vu, qu'en » faveur d'une seule œuvre, le pécheur fût déchargé de toutes les peines temporelles, dont » il pouvoit être redevable à la justice de Dieu. » Depuis plus de deux siecles les évêques avoient beaucoup de peine à soumettre les » pécheurs aux pénitences canoniques; on les » avoit même rendues impraticables, en les » multipliant selon le nombre des péchés, d'où » étoit venue l'invention de les commuer pour » en racheter des années entieres en peu de » jours. Or, entre les commutations de pénitence, on employoit depuis long-temps les » pélerinages de Rome, de Compostelle ou » de Jérusalem, & la croisade ajoutoit les périls de la guerre. »

L'indulgence pléniere, nouvellement inventée, est la solde des croisés.

» Les nobles, qui se sentoient pour la plupart chargés de crimes, s'estimerent heureux » d'avoir pour toute pénitence leur exercice

» ordinaire, qui étoit de faire la guerre, avec
» espérance, s'ils étoient tués, de la gloire
» du martyre. Auparavant une partie de
» la pénitence étoit de ne point porter
» les armes, & de ne point monter à cheval:
» ici, l'un & l'autre étoit, non seulement, per-
» mis, mais commandé; en sorte que les croi-
» sés changeoient seulement d'objets, sans rien
» changer en leur maniere de vie. La no-
» blesse entraînoit le petit peuple, dont la
» plupart étoit des serfs attachés aux terres,
» & entierement dépendants de leurs seigneurs;
» & plusieurs, sans doute, aimoient mieux les
» suivre dans ce voyage, que de demeurer chez
» eux occupés à l'agriculture & aux métiers. »

Ces réflexions de l'abbé Fleuri vous préparent à comprendre comment vont se former des armées innombrables. On croira qu'il suffit de marcher à la Terre Sainte, pour assurer son salut. Non-seulement, les laïques se croiseront; mais encore des moines, des prêtres, des évêques, des femmes, & même des religieuses. Nous verrons par quelles œuvres ces hordes de Chrétiens gagneront l'indulgence pléniere.

Depuis plusieurs siecles on croyoit de bonne foi, qu'on peut & qu'on doit même répandre la religion par les armes. Il ne faut donc pas s'étonner, si une guerre, entreprise pour recouvrer les saints lieux, a paru juste,

pieuse & méritoire. L'usage, qui paroît autoriser les abus jusques dans les siecles éclairés, doit nous rendre indulgents pour nos peres, qui vivoient dans des temps de ténebres. S'ils ont eu des préjugés, n'en avons nous pas? Et n'avons nous pas besoin de l'indulgence de la postérité? Y a-t-il si long-temps que nous avons nous-mêmes ouvert les yeux sur l'abus des croisades? Et n'a-t-on pas cru jusqu'à nos jours, que la religion est intéressée à défendre ces sortes de guerres? Tel est le sort des préjugés: ils s'établissent dans des temps d'ignorance; ils durent encore, lorsque la lumiere a dissipé les ténebres; & il faut des siecles pour les détruire.

La guerre commença par les brigandages, que commirent en Hongrie & en Bulgarie, quatre-vingt-mille hommes qui marchoient sous les ordres de Pierre l'Hermite & de Gautier *Sans-avoir*: mais ils furent presque tous exterminés par les Chrétiens, sur qui ils avoient voulu faire l'essai de leurs armes; & les deux chefs n'en sauverent qu'un petit nombre, avec lequel ils vinrent camper aux environs de Constantinople. Les Hongrois voyant ensuite arriver une autre multitude de pélerins, qui portoient des croix rouges, les prirent à ce signe pour des brigands; & sans autre examen ils les massacrerent. Cette troupe étoit conduite par un prédicateur Allemand.

1096 Premieres expéditions des croisés.

Deux-cents-mille hommes sans chef marcherent sur les traces de ces premiers. Ils égorgerent les Juifs qu'ils trouverent à Mayence, à Cologne, à Worms, &c. & gagnerent les indulgences en Hongrie, où ils périrent comme ceux qui les avoient précédés. Voilà les expéditions de la premiere année.

L'Asie mineure fut le tombeau des croisés, qui étoient arrivés jusqu'à Constantinople. Un nommé Rainaud, qui étoit à la tête d'une troupe d'aventuriers Allemands & Lombards, en fit bientôt des martyrs ou des esclaves, & renonçant lui-même aux indulgences, il embrassa le Mahométisme pour conserver ses jours. Gautier Sans-avoir ayant perdu la vie dans un combat, les Turcs passerent au fil de l'épée tous ceux qui l'avoient suivi, reservant, seulement, pour leurs serrails les enfants, les jeunes filles, & les religieuses. Enfin Pierre avec le secours des généraux de l'empereur Grec, reconduisit à Constantinople les débris de sa horde, c'est-à-dire, trois mille hommes.

Autre expédition dont les chefs sont des seigneurs, qui ont engagé leurs domaines.

Cependant plus de quatre-cents mille hommes étoient arrivés à Constantinople. A en juger par les noms, ce ne sont pas des aventuriers qui les commandent. Ils ont pour chefs Godefroi de Bouillon, duc de Lorraine, Raimond, comte de Toulouse, Robert, comte de Flandre, Robert, duc de Normandie,

Etienne, comte de Chartres & de Blois, Hugues, frere de Philippe[3], Boémond, fils de Robert Guiſcard, Adhémar, évêque du Puy, que le concile de Clermont avoit nommé chef de cette entrepriſe, & une multitude d'autres ſeigneurs.

Pour fournir aux frais de ce pélerinage, Robert, duc de Normandie, & fils aîné de Guillaume le Conquérant, engagea ſon duché à ſon frere Guillaume II, qui lui avoit déja enlevé l'Angleterre. Les autres pour la plupart, avoient auſſi engagé leurs domaines, & pluſieurs même les avoient vendus; abandonnant les états qu'ils avoient en Europe, pour en aller fonder d'autres en Aſie. On eût dit que ces héros, comme Alexandre, ne ſe réſervoient que l'eſpérance: ils ne lui reſſembloient qu'en cela. C'étoit ordinairement le clergé qui achetoit les terres, qu'on vendoit pour entreprendre cette guerre de religion.

Quelques-uns de ces ſeigneurs n'ayant rien, profitoient du délire général, pour réaliſer leurs eſpérances. Tel étoit Boémond à qui les états de Robert Guiſcard auroient dû appartenir: mais Roger ſon frere s'en étoit rendu maître.

Alexis Comnene, empereur de Conſtantinople, ſe hâte de faire paſſer les croi-

Alexis Comnene, attaqué tout-à-la fois en Aſie par les Muſulmans, & en Europe par les Tartares, avoit demandé du ſecours au pape; & ſes ambaſſadeurs s'étant trouvés à Plaiſance, quand on s'occupoit d'une croiſade, il paroiſſoit

sés en Asie.

avoir trouvé en occident les dispositions qu'il souhaitoit. Mais il fut alarmé, lorsqu'il vit ses états inondés d'une si grande multitude sans discipline. Il craignoit que Boémond, qui lui avoit déja fait la guerre, ne portât ses vues sur le trône de Constantinople: il connoissoit d'ailleurs l'ambition des papes, leur jalousie contre le patriarche Grec, & les droits qu'ils s'arrogeoient sur les royaumes schismatiques. En effet les croisés se conduisirent comme en pays ennemi; ils commirent toutes sortes de désordres. L'évêque du Puy vouloit même que l'on commençât par le siege de Constantinople, & Boémond appuya cet avis: mais Alexis fut assez habile pour détourner l'orage dont il étoit menacé. Il engagea même les croisés à lui prêter hommage pour toutes les terres qu'ils conquérroient; & il se hâta de leur fournir les moyens de passer en Asie. L'armée étoit alors de cent mille hommes de cheval, & de six cents mille hommes de pied, en comptant les femmes pour des hommes. C'étoit beaucoup plus qu'il ne falloit, pour conquérir l'Asie mineure, la Syrie & l'Egypte; si dans cette multitude il y eût eu de la discipline, des soldats & des généraux.

Siege de Nicée, qui se rend à l'empereur Alexis.

On commença la guerre par le siege de Nicée. Cette place fit une si grande résistance, que les assiégeants, rebutés, parloient de se retirer. Cependant on fit de nouveaux efforts:

la brêche fut ouverte; & on alloit donner l'assaut, lorsqu'un officier d'Alexis, ayant persuadé aux habitants de se rendre à son maître, enleva cette conquête aux croisés. 1097

Kilidge Arslan, regnoit alors dans l'Asie mineure. Il avoit perdu une bataille pendant le siege. Il en perdit encore une, & considérant alors que ces Européens n'avoient pas dessein de s'établir dans ses états, il prit le parti de ne plus s'opposer à leur passage.

Kilidge Arslan, battu deux fois, cesse de s'opposer au passage des croisés.

On s'apperçût bientôt que les croisés se divisoient par des vues particulieres, & que chacun d'eux songeant à former, quelque part de nouveaux établissements, la Terre Sainte n'étoit plus que le prétexte de la guerre. Ils s'engagerent imprudemment dans des chemins, où la disette d'eau & de vivres en fit périr un si grand nombre, que lorsqu'ils arriverent près d'Antioche, l'armée étoit réduite à moins de la moitié.

La plus grande partie de leur armée périt dans les chemins.

Il y avoit neuf mois qu'on assiégeoit cette place, lorsqu'on pouvoit s'en rendre maître par les intelligences que Boémond s'étoit ménagées: mais il vouloit auparavant qu'on promît de la lui céder, & le comte de Toulouse, qui la vouloit pour lui même, s'y opposoit. Cependant l'armée diminuoit tous les jours, par les maladies qu'occasionnoient les pluies, la chaleur & la famine. Un grand nombre de croisés, las de souffrir, s'étoit déja même

Siege d'Antioche.

retiré, & un des généraux du Sultan de Perse amenoit deux-cent mille hommes au secours d'Antioche. Il fallut donc accorder à Boémond tout ce qu'il vouloit, malgré les oppositions du comte de Toulouse, & la ville
1098 fut prise : mais il restoit à forcer la citadelle, & à se défendre contre les Perses.

Les croisés, tout-à-la fois assiégeants & assiégés, se trouverent dans la plus cruelle situation : ils manquoient de tout. Des chefs même abandonnerent l'entreprise, & Pierre l'Hermite fut des premiers à prendre la fuite.

Fraude pieuse

Alors un prêtre, nommé Pierre Barthelemi, publia que Jésus-Christ lui avoit révélé que, si les Chrétiens passoient trois jours dans le jeûne & dans la priere, ils trouveroient le fer de la lance qui lui avoit percé le côte, que par ce fer ils seroient vainqueurs des ennemis. Les croisés qui manquoient de vivres, n'eurent pas de peine à jeûner, & Barthelemi n'en eut pas davantage à leur faire trouver un fer. Cependant les chefs profiterent de la confiance que cette fraude pieuse rendoit aux soldats, & les Perses furent vaincus.

Prise de Jérusalem.

Cette conquête ouvrit la Syrie aux croisés, qui après s'être assurés de plusieurs villes, vinrent mettre le siege devant Jérusalem. Ils forcerent cette place le quarantie-
1099 me jour, égorgerent tous les Musulmans sans distinction d'âge ni de sexe, chercherent

rent jusques dans les souterrains ceux qui se déroboient à la mort, & se rendirent à pieds nus au saint sépulcre.

Godefroi de Bouillon fut élu roi de Jérusalem, mais le légat d'Aimbert, choisi pour patriarche, voulant cette ville pour lui, prétendit qu'elle devoit être donnée à Dieu; & en effet il fallut la donner à d'Aimbert. Il ne resta presque à Godefroi qu'un titre, pour lequel encore il voulut recevoir l'investiture des mains du patriarche. Il est à remarquer que les croisés n'eurent point d'égard aux droits des évêques, qu'ils trouverent dans les villes conquises, & qu'ils ne se souvinrent pas non plus des engagements qu'ils avoient contractés avec Alexis.

Godefroi de Bouillon est élu roi de Jérusalem : mais la ville est donnée au patriarche.

Les seigneurs qui n'eurent point de principauté en Asie, repasserent en Europe; & Godefroi resta avec trois cents chevaux, & deux mille hommes d'infanterie. C'étoit bien peu pour se soutenir; mais la Syrie étoit divisée entre plusieurs souverains Musulmans, qui n'étoient pas moins ennemis les uns des autres, qu'ils l'étoient des Chrétiens. Cette division avoit facilité les succès des croisés; & ces succès avoient répandu une consternation, qui les faisoit paroître redoutables malgré leur foiblesse.

La division des Musulmans favorisoit les entreprises des croisés.

Urbain mourut, avant d'avoir su la prise de Jérusalem, & après avoir vu Henri

1099 Cependant

Henri IV avoir fait rentrer les peuples dans le devoir.

se relever. Ce prince avoit des ressources dans l'adversité, & sans son humiliation à Canosse, on auroit pu dire qu'il ne s'est jamais abattu. Une partie des peuples avoit ouvert les yeux, & plusieurs vassaux étoient revenus à lui : mais le clergé s'opiniâtroit dans la révolte. Henri néanmoins sut si bien manier les esprits dans une diete qui

1099

se tint à Mayence, que l'archevêque de cette ville fut déposé, parce qu'il osoit encore soutenir le parti des rebelles. Dans une autre diete, tenue à Aix-la-Chapelle, Conrad fut déclaré inhabile à succéder à l'empire; & Henri, second fils de l'empereur, fut élu roi des Romains. Il jura de ne jamais prendre les armes contre son pere: précaution bien étonnante & qui devint inutile.

L'empereur parcourut ensuite l'Allemagne, visitant les places, rendant la justice, établissant des tribunaux, & faisant des loix pour rétablir l'ordre, autant que les circonstances pouvoient le permettre.

Mais ses soins pour achever de rétablir l'ordre soulevent encore le clergé.

Une source des désordres étoit l'abus que le clergé faisoit de son autorité. Comme il s'étoit attribué à lui seul le droit de juger les clercs, il les laissoit jouir de l'impunité, ou il ne les condamnoit qu'à des peines legeres pour les plus grands crimes; & les laïques étoient exposés aux excès de ces hommes, qui pouvoient tout & ne redoutoient

rien. Henri fit un réglement, qui comprenoit trois articles; le premier, que les ecclésiastiques accusés d'un crime capital, seroient jugés par un tribunal composé d'évêques & de seigneurs de la province; le second, que les affaires ecclésiastiques, qui intéressoient tout le peuple, seroient immédiatement portées à ce tribunal; le troisieme, que sans le consentement des états de la province, personne ne pourroit appeller à la cour de Rome, quand même il y seroit cité par le pape. Une loi aussi juste & aussi sage souleva les évêques & les abbés, qui s'adresserent à Pascal II, successeur d'Urbain, & l'exhorterent à la casser.

Pascal l'excommunie.

Clément III étoit mort en 1100, après avoir été chassé par les armes de Pascal; & trois autres antipapes s'étoient succédés, & n'avoient fait que paroître. Le schisme étoit donc fini, & Pascal, maître du saint siege, songeoit à marcher sur les traces de Grégoire & d'Urbain. Il perdit un appui en 1101 par la mort de Conrad: mais, comme il en trouvoit un puissant dans les dispositions du clergé d'Allemagne, il renouvella toutes les excommunications portées contre l'empereur.

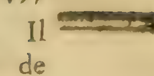
Il porte Henri V à se révolter contre son pere.

Cet anathême fit alors peu d'impression sur les seigneurs Allemands: mais Henri qui connoissoit le pouvoir de ces censures sur

des esprits portés à la rebellion & au fanatisme, entreprit d'en détourner les effets, en publiant qu'il vouloit céder l'empire à son fils, & marcher lui-même au secours des Chretiens de la Palestine. Ce dessein lui gagnoit déja l'affection des peuples, & même encore d'une partie du clergé, & tout
1105 étoit tranquille, lorsque le roi Henri se hâta de prendre les armes à la sollicitation de Pascal, qui l'exhortoit à secourir l'église, c'est-à-dire, à se révolter contre son pere. Ce prince, soutenu par plusieurs seigneurs, se fit reconnoître dans la Saxe, & déclara dans un concile qu'il se soumettoit au saint siege, & qu'il étoit prêt de quitter les armes, si son pere vouloit s'y soumettre.

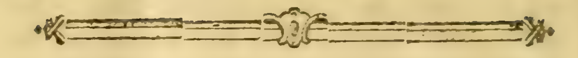
Henri IV, trahi par son fils, est déposé & meurt.

L'empereur, ne voulant pas attendre que la révolte prît de nouvelles forces, convoqua une diete à Mayence, pour juger entre son fils & lui : le roi des Romains para ce coup. Comme il craignoit que cette assemblée ne lui fût pas favorable, il feignit de rentrer dans le devoir, allant à son pere avec confiance, & le priant, les larmes aux yeux, d'oublier le passé. L'empereur trompé se livra à son fils, qui l'ayant enfermé dans le château de Bingenheim, le fit déposer à Mayence. Ce malheureux prince échappé de sa prison, trouva des sujets fideles à Cologne & à Liege, même parmi le clergé,



qui combattit les prétentions de Rome. Il avoit une armée; plusieurs seigneurs de l'empire étoient indignés de la conduite de son fils, & il pouvoit s'attendre à une révolution favorable, lorsqu'il mourut à Liege dans la cinquante-sixieme année de son âge, & dans la cinquante-deuxieme de son regne. 1106





CHAPITRE III.

De l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne & de l'Italie jusqu'à la seconde Croisade.

Henri premier roi d'Angleterre.

GUILLAUME II, qui avoit tous les vices de son pere, sans en avoir les vertus, étant mort en 1100, Henri I, troisieme fils de Guillaume le Conquérant, profita de l'absence de Robert, son frere aîné, pour monter sur le trône d'Angleterre. Robert à son retour ayant fait de vains efforts, pour recouvrer cette couronne, n'y songeoit déja plus, lorsque Henri lui déclara la guerre, lui enleva la Normandie, le fit prisonnier, & l'enferma dans un château pour le reste de ses jours.

Il renonce aux investitures qui lui sont contestées par Anselme, archevêque de Cantorberi.

Les investitures troublerent aussi l'Angleterre. Anselme, archevêque de Cantorberi, qui soutenoit hautement les prétentions de l'église, défendit de recevoir du roi les investitures; & Henri, qui fit saisir les reve-

nus de cet archevêque, fut ſur le point d'être excommunié par le pape Paſcal: mais après une conteſtation d'environ trois ans, Anſelme conſentit que les prélats fiſſent hommage au roi, & ce prince ſe déſiſta du droit de les inveſtir.

Louis le Gros, roi de France, qui voyoit avec inquiétude la puiſſance du roi d'Angleterre, donna l'inveſtiture de la Normandie à Guillaume Cliton, fils de Robert, à qui au moins ce duché appartenoit. Ce fut le ſujet d'une guerre, dont les ſuccès furent variés. Elle fut ſuſpendue, elle recommença à pluſieurs repriſes, jusqu'à la mort de Cliton; & elle continua encore, quoique plus foiblement, jusqu'à celle de Henri arrivée en 1135. Deux ans après le roi de France mourut, lorſque Louis ſon fils épouſoit Eléonore, qui lui apportoit en dot le duché de Guienne, un des plus grands domaines de la France.

Louis VI donne l'inveſtiture de la Normandie à Cliton, fils de Robert.

1137

Il y avoit pluſieurs années, que Henri avoit fait prêter ſerment à Mathilde, ſa fille unique, à qui il fit enſuite épouſer Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou. Ce prince étoit fils de Foulques, qui avoit abandonné ſes états, pour aller prendre poſſeſſion de la couronne de Jéruſalem.

Etienne comte de Boulogne eſt fait roi d'Angleterre au préjudice de Mathilde.

Cependant les Normands & les Anglois mirent ſur le trône Etienne comte de Boulo-

gne, petit-fils par sa mere de Guillaume le Conquérant. Ils oublierent leur serment, parce qu'ils préférerent un souverain auquel ils pouvoient faire la loi. En effet, Etienne assura par une charte les privileges de la nation, & les immunités du clergé : priviléges & immunités qui seront la cause de bien des troubles; car le peuple voudra les conserver, les rois tenteront de les abolir, & les esprits seront toujours dans une méfiance réciproque.

Vainqueur de ses ennemis, il tente d'abaisser le clergé qui le fait déposer.

Etienne ne tarda pas à l'éprouver. Les seigneurs se plaignirent qu'il ne remplissoit pas ses engagements; ils prirent les armes; & le roi d'Ecosse fit une irruption dans le nord, pour soutenir les droits de Mathilde : c'étoit au moins son prétexte.

Le roi d'Angleterre, actif & courageux, fit face à tous ses ennemis : il vainquit, & ses succès paroissoient lui promettre quelque repos, lorsque considérant les richesses, les troupes & les châteaux fortifiés des ecclésiastiques, il entreprit d'abaisser le clergé, pour n'avoir pas à le craindre : mais il fut cité dans un synode par un de ses sujets, l'évêque de Winchester, légat du pape, & sur le refus qu'il fit de comparoître, la révolte devint si générale, qu'il fut déposé & mis aux fers.

Mathilde, qui sut profiter de cette conjoncture, monta sur le trone, fit bientôt des mecontents, & eut, sur-tout, l'imprudence de ne pas ménager l'evêque de Winchester. Ce prélat changea donc tout-à-coup : avec quelques excommunications prononcées contre les partisans de cette princesse, il rétablit Etienne, & Mathilde repassa la mer. Pendant ces troubles de l'Angleterre, la France avoit été assez tranquille sous Louis VII : il n'y avoit eu qu'une petite guerre, dans laquelle les troupes du roi ayant brûlé une église, ce prince crut ne pouvoir expier le péché de ses soldats, qu'en faisant vœu d'aller brûler quelques mosquées en Palestine: il se préparoit donc à cette sainte expédition.

Mathilde, qui ne ménage pas l'évêque de Winchester, est chassée, & Etienne rétabli.

Cependant l'Allemagne & l'Italie offroient toujours les mêmes scenes. Henri V, assuré sur le trône, se hâta de promettre une obéissance filiale au pape. Ce n'étoit pas promettre beaucoup de sa part : aussi ne songea-t-il qu'à faire valoir ses droits. Lorsqu'il apprit que Pascal renouvelloit dans des conciles la défense aux laïques de donner les investitures, il arma & passa les Alpes. Le pape mit dans ses intérêts Richard II, prince de Capoue, & Roger II, duc de la pouille & de la Calabre.

1147
La question des investitures continue de troubler l'empire d'Allemagne.

1111

Mauvais raisonnement de Pascal II à ce sujet.

Il paroît, qu'en 1095 Philippe I, roi de France, abandonna la solemnité de la crosse & de l'anneau, afin de se soustraire aux anathêmes qu'Urbain II renouvella contre les investitures dans le concile de Clermont en Auvergne : mais en renonçant à cette cérémonie, les rois de France ne perdirent rien de leurs droits ; car on ne pouvoit prendre possession d'un bénéfice, qu'en vertu d'un brevet qui tenoit lieu d'investiture. Les évêques, qui avoient des fiefs, continuoient de rendre hommage ; & ceux qui n'en avoient pas, prêtoient serment de fidélité : Urbain même parut s'être prêté à cet accommodement. Pascal II se montroit plus difficile ; confondant l'église avec les biens temporels dont elle jouit, il trouvoit que les investitures rendoient la mort de Jésus Christ tout-à-fait inutile. Car, disoit-il, il est mort pour racheter son église, pour lui rendre la liberté: or, elle est dans la servitude, si un évêque ne peut pas être élu sans le consentement de l'empereur, & s'il doit être investi par la crosse & par l'anneau. C'est-à-dire, selon ce pontife, que l'église ne peut être libre qu'autant que les évêques cesseront d'être sujets, & que parce qu'ils sont indépendants du souverain dans le spirituel, ils doivent l'être dans tout le reste.

Pascal prétendoit plus encore : il soutenoit que les évêques dérogeoient à leur caractère, lorsqu'ils prêtoient serment de fidélité à leur souverain légitime ; parce que leurs mains, consacrées au corps de Jésus-Christ, se souilloient entre les mains ensanglantées des princes laïques. Il se prêta néanmoins à un accommodement bien étrange ; car Henri V ayant renoncé au droit d'investir les évêques & les abbés, il renonça pour le clergé d'Allemagne aux régales. On comprenoit alors sous ce nom tous les domaines qui doivent hommage, & tous les privileges des feudataires. En conséquence, il ordonna aux évêques & aux abbés de rendre à l'empereur les duchés, les comtés, les marquisats, les châteaux, les monnoies, les justices, &c. C'étoit les ruiner : mais Pascal n'étoit pas fâché de les sacrifier à ses prétentions. Il me paroît qu'il s'aveugloit sur ses vrais intérêts : car la ruine du clergé d'Allemagne n'étoit certainement pas une chose avantageuse au saint siege.

Fausse démarche de ce pontife.

Après ces préliminaires, Henri vint à Rome ; jugeant qu'il gagnoit assez, si le traité avoit lieu, & qu'il rentreroit dans ses droits, s'il n'étoit pas exécuté. La cérémonie du couronnement étoit le moment critique où l'on devoit s'expliquer, & le traité alloit être bientôt conclu ou rompu.

Pascal saisi cède les investitures à l'empereur

Les évêques d'Allemagne s'opposerent à un traité, où l'on disposoit de leurs biens: ils conseillerent à l'empereur de faire arrêter le pape, qui ne le vouloit plus couronner; & Pascal fut saisi avec ses cardinaux, & emmené hors de Rome.

1111

Il fallut se rendre aux menaces d'un prince, dont on connoissoit le caractère violent. Le pape rendit donc les investitures à l'empereur, jura de ne jamais l'inquiéter à ce sujet, de ne prononcer jamais anathème contre lui, de l'aider de bonne foi à conserver sa couronne, & il donna une bulle pour servir de titre à la concession qu'il lui faisoit. Henri rendit la liberté à ses prisonniers, & retourna en Allemagne.

Plusieurs conciles annullent cette cession.

Aussitôt un concile tenu à Rome, annulle la bulle, comme extorquée. Le même jugement est ensuite confirmé dans deux autres, qui s'assemblent à Latran. On déclare que c'est une hérésie de croire aux investitures, données par les laïques; & on agite même, comme une question, si le pape qui les a accordées n'est pas hérétique. Pascal approuva tout, excepté cette derniere question. D'ailleurs, fidele à ses serments, il ne permit pas à ces conciles de prononcer anathème contre l'empereur; mais il approuva que d'autres, où il n'étoit pas, l'eussent

excommunié. C'eſt ainſi qu'il l'aidoit de bonne foi à conſerver ſa couronne.

Nouveaux troubles.

Ces excommunications produiſirent leur effet, c'eſt-à-dire, des révoltes; & elles mirent Henri dans la néceſſité de terminer cette longue querelle. C'eſt à quoi il réuſſit ſous le pontificat de Calixte II, qui avoit ſuccédé à Gélaſe II, ſucceſſeur de Paſcal. Je paſſe ſur bien des circonſtances; mais la concluſion va vous faire connoître ce que c'étoit que la politique tant vantée des Romains.

Comment la queſtion des inveſtitures eſt terminée.

Pour peu que les diſputes durent, ou même ſouvent ſans qu'elles durent, on fait de mauvais raiſonnements, & perdant de vue l'état de la queſtion, on oublie le principal, pour s'arrêter ſur des acceſſoires.

Il y avoit deux choſes à conſidérer; l'une, l'inveſtiture en elle-même, que Grégoire, Victor & Urbain avoient abſolument condamnée; l'autre, la cérémonie avec laquelle elle ſe faiſoit, & qui conſiſtoit à donner la croſſe & l'anneau comme ſymbole de la dignité. Or, Paſcal conſidérant cette cérémonie, crut avoir trouvé un argument ſans replique: car, diſoit-il, celui qui donne le ſymbole d'une puiſſance eccléſiaſtique, donne la puiſſance eccléſiaſtique même; il paroît au moins y prétendre. L'empereur uſurperoit donc ſur le ſacerdoce, s'il donnoit

l'investiture d'un bénéfice ; & peut-on penser sans être hérétique, qu'un laïque puisse jouir d'un pareil droit ?

Ce mauvais raisonnement, qu'on ne cessa de répéter comme victorieux, trompa Calixte II, qui ne vit plus dans les investitures, que la céremonie de la crosse & de l'anneau. Cette erreur fut heureuse : car l'empereur voyant qu'on s'arrêtoit à la crosse & à l'anneau, fit offrir au pape de renoncer à cette cérémonie, & de ne donner désormais les investitures qu'avec le sceptre. Calixte crut avoir tout gagné : il félicita Henri de son obéissance à l'église : ses légats le reçurent à la communion : on donna l'absolution à tous ceux qui avoient eu part au schisme ; & le traité qu'on fit, fut confirmé dans le concile général de Latran, tenu l'année suivante.

1123 Cependant par ce traité, on reconnoissoit que les abbés & les évêques seroient élus en la présence de l'empereur ; qu'ils seroient investis par le sceptre ; & qu'ils seroient tenus à remplir tous les services des fiefs. Henri conservoit donc les principaux droits, qu'on lui avoit auparavant contestés ; & il sembloit qu'on n'eût disputé jusqu'alors que sur les mots de crosse & d'anneau. Il est assez singulier de voir se terminer de la sorte, un démêlé qui duroit depuis plus de cin-

quante ans, & qui avoit causé tant de désordres dans l'église & dans l'empire.

Quoiqu'il fût temps de mettre fin à cette malheureuse dispute, on reproche à Henri V d'avoir fait un traité honteux Je ne vois pas pourquoi : à la vérité, il consentit à laisser aux chapitres l'élection libre des évêques & des abbés ; mais auparavant il ne nommoit proprement ni aux evêchés, ni aux abbayes. Il n'en disposoit que parce qu'étant présent aux élections par lui-même ou par ses envoyés, il déterminoit les suffrages. Or, elles se feront encore en sa présence, les élus tiendront encore de lui les fiefs, ils seront tenus à l'hommage, à tous les services des feudataires, sous peine de perdre leurs fiefs : avec de l'adresse, il pourra donc disposer des bénéfices, comme auparavant. Cependant Calixte II, a abandonné les prétentions de Gregoire VII, de Victor III, d'Urbain II & de Pascal II. Car enfin il n'est pas douteux que, sous prétexte de la vaine cérémonie de la crosse & de l'anneau, tous ces papes avoient voulu enlever aux empereurs le droit d'investir les ecclésiastiques; & c'étoit pour se mettre à l'abri de leurs censures, que Philippe I avoit eu la sagesse de renoncer à cette cérémonie. Heureusement Calixte II n'eut pas la même politique qu'eux. Jaloux de terminer cette vieil-

le querelle, il prit la question dans son véritable sens, & il a montré plus de bonne foi que ses prédécesseurs.

1125 Lothaire succéde à Henri V.

Henri étant mort deux ans après, les Allemands, qui ne vouloient pas que l'empire devînt héréditaire, refuserent leurs suffrages à ses neveux, Fréderic & Conrad, & donnerent la couronne à Lothaire II, comte de Supplembourg. Les deux princes exclus eurent néanmoins assez de partisans, pour exciter une guerre civile: heureusement elle ne fut pas longue, & ils se désisterent. L'Italie n'étoit pas sans troubles.

1124 Schisme à Rome.

Calixte eut tout-à-la fois deux successeurs, Célestin II, qui fut bientôt abandonné, & Honorius II, qui resta maître du saint siege.

Honorius II fait marcher une Croisade contre un prince chrétien.

De toute la race de Tancrede de Hauteville, il ne restoit plus en Italie que Roger II, comte de Sicile, qui en 1112 avoit joint à ses états la principauté de Capoue, & le duché de la Pouille, & qui quelques années après se fit couronner roi.

Vers le même temps Boémond étoit mort prince d'Antioche, laissant un fils du même nom, qui succéda à sa principauté, & une fille qu'il recommanda à Tancrede son neveu, un des héros de la Terre Sainte.

Roger n'ayant pas demandé l'investiture, Honorius l'excommunia jusqu'à trois fois: mais il semble que les excommunications

étoient moins redoutables, quand on les voyoit de près: car le pape fut obligé de faire marcher une armée contre ce prince. Roger se tint sur la défensive, sachant que les armées du saint siege se dissipoient aussi facilement qu'elles s'assembloient: en effet, les mauvais temps refroidirent le zele des soldats, & le pape se trouva sans troupes, quoiqu'il eût promis la rémission de tous les péchés à ceux qui mourroient dans cette expédition, & la moitié de l'indulgence à ceux qui n'y mourroient pas: on se contenta de cette moitié.

Voilà la premiere croisade contre un prince chrétien. Lorsque les princes de l'Europe se croisoient peu auparavant contre les infideles, ils ne prévoyoient pas qu'on se croiseroit si-tôt contre eux. Mais les papes, jaloux des intérêts du saint siege, savent profiter de tous les moyens qui se présentent. Ce nouvel abus des indulgences causera de grands désordres.

Après la mort d'Honorius, il y eut encore deux papes; Anaclet II, qui resta maître du saint siege, parce qu'il eut pour lui le peuple; & Innocent II, qui se retira en France, où S. Bernard le fit reconnoître dans un concile. Ce saint lui ménagea même la protection de Lothaire; & ce prince deux ans après, vint à Rome, mit Innocent sur la chaire apostolique,

Schisme à Rome.

1130

reçut de lui la couronne impériale, & repassa les Alpes.

Le schisme occasionne une guerre.

Cependant Anaclet étoit reconnu & soutenu par le roi de Sicile, qui avoit reçu de lui une investiture plus étendue que d'aucun autre pape; car elle comprenoit même le duché de Naples, qui appartenoit encore aux empereurs d'orient. Innocent fut donc forcé de céder une seconde fois, & Lothaire revint en Italie pour le rétablir, & pour enlever la Pouille & la Calabre au roi de Sicile. Des succès rapides avoient soumis plusieurs provinces à l'empereur, lorsque la prise de Salerne fut le sujet d'une contestation entre lui & le pape, qui prétendoit que cette ville appartenoit au saint siege. Lothaire, moins vif pour les intérêts d'Innocent, songea à retourner en Allemagne, & confia le soin de ses conquêtes au duc Rainolfe: il mourut en chemin.

1136

1137

Tout changea: Roger reparut avec la victoire; il reprit toutes les provinces qui lui avoient été enlevées: Naples même se soumit; & le pape, qui avoit osé se mettre à la tête d'une armée, fut fait prisonnier. Touché de la maniere dont il fut traité par son vainqueur, il lui donna l'absolution, & l'investit du royaume de Sicile. Le schisme même finit: car Victor IV, qui avoit succédé à Anaclet, se désista volontairement.

1139

Conrad III, duc de Franconie & neveu de Henri V, ayant ſuccédé à Lothaire, ſe plaignit du traité que le roi de Sicile venoit de faire avec le pape, parce qu'il penſoit que les états de ce prince devoient relever de l'empire. Innocent & Roger craignirent qu'il ne portât ſes armes en Italie ; pour l'en détourner, ils ſuſciterent une guerre civile en Allemagne, & donnerent des ſecours à Welf, ou Guelphe, qui avoit des droits ſur la Baviere & ſur la Saxe : mais après pluſieurs combats, le duc Guelphe, retiré dans un château, fut contraint de ſe rendre à diſcrétion. La ducheſſe, qui craignit les effets du couroux de l'empereur, fit demander un ſauf-conduit pour elle & pour toutes les femmes, avec permiſſion d'emporter ce qu'elles jugeroient à propos ; & la choſe étant accordée, elles ſortirent chargées de leurs maris, comptant les ſouſtraire par cette ruſe à la colere de Conrad. Une action ſi généreuſe n'empêcha pas les généraux de conſeiller de punir les rebelles : mais Conrad pardonna ; faiſant une paix ſincere avec les maris, & comblant les femmes d'éloges.

Innocent II & Roger de Sicile ſuſcitent une guerre contre Conrad III ſucceſſeur de Lothaire.

1140

Innocent, mort en 1143, eut pour ſucceſſeur Céleſtin II, qui mourut cinq mois après avoir été élu, & Luce II qui ne ſurvécut pas une année entiere à ſon élection. Sous ce dernier pontificat, les Romains entreprirent de rétablir la république, ſignifiant au pape qu'un

Troubles à Rome où le peuple ſe ſouleve contre le pape.

prêtre ne devoit pas s'ingérer dans le gouvernement de l'état; & on prétend que Luce fut
1144 tué d'un coup de pierre, lorsqu'il commandoit lui-même ses troupes contre les senateurs. Eugene III, qui lui succéda, soumit le peuple avec des soldats & des excommunications. Toute l'Italie fut alors tranquille : l'Allemagne l'étoit encore, & le pape profita de ce temps de calme, pour faire prêcher une nou-
1146 velle croisade.





CHAPITRE IV.

Seconde Croisade.

Armées de croisés exterminées.

Dès l'année 1100, les succès exagérés de la premiere croisade armerent plus de deux cents mille hommes, Italiens, Allemands & François qui périrent dans l'Asie mineure, au milieu des montagnes, des déserts & des ennemis. Le peu qui échappa, revint à Constantinople, & Hugues, frere de Philippe I, qui avoit encore voulu être de cette expédition, mourut à Tarse.

Le Sultan Arslan avoit à peine exterminé cette multitude, qu'il en parut une nouvelle beaucoup moins considérable, qu'il extermina de la même maniere. Elle étoit de quinze mille hommes, sans compter les femmes. Le comte de Nevers, qui la commandoit, se sauva seul à Antioche. Huit jours après, cent soixante mille eurent le même sort; & le comte de Poitou alla joindre le comte de Nevers avec un seul écuyer. Il ne pouvoit guere arriver dans la Terre Sainte que de pe-

tites troupes, qui marchoient plutôt en pélerins qu'en soldats. C'est avec ces secours que les Chrétiens s'y soutenoient: cependant ils en reçurent par mer un plus considérable en 1124: car les Vénitiens vinrent former avec eux le siege de Tyr: mais il fallut leur faire part de cette conquête.

Les Chrétiens auroient été chassés de la Palestine, si les Musulmans avoient pu oublier leurs querelles, pour se réunir contre l'ennemi commun. Cependant ils s'affoiblissoient, & faisoient tous les jours de nouvelles pertes: c'est ce qui excita le zele d'Eugene.

Croisade prêchée par S. Bernard.

S. Bernard, que les puissances consultoient, qui menaçoit les rois (*), qui donnoit même des leçons aux papes, qui remuoit l'Europe par la force de son imagination, & qui, gémissant sous le poids des affaires, se reprochoit d'avoir quitté la vie d'un moine, sans en quitter l'habit, se chargea de prêcher la croisade.

Louis VII, saisissant l'occasion d'accomplir un vœu qu'il avoit déja fait, convoqua les seigneurs & les évêques à Vezelai en Bourgogne. Au milieu d'une plaine, remplie d'une multitude immense, Bernard, élevé sur un échafaud, harangua au nom de Dieu, dont il

(*) Il menaça Louis le Gros d'écrire au pape contre lui, & il écrivit en effet.

ſe croyoit l'organe & l'interprête, & promit les plus grands ſuccès. Louis donna l'exemple, les ſeigneurs le ſuivirent, & tout le peuple n'eut qu'un cri *la croix, la croix*. Quoiqu'on en eût préparé une grande quantité, il n'y en eut pas aſſez, & Bernard, dit-on, mit ſon habit en morceaux pour y ſuppléer.

Dans une autre aſſemblée, où l'on traita des moyens de faire réuſſir cette entrepriſe, un des plus applaudis fut de prendre Bernard pour généraliſſime des armées. Il eut la ſageſſe de s'y refuſer, & ſe contentant d'augmenter le nombre des généraux & des ſoldats, il alla prêcher en Allemagne, & donner la croix à l'empereur.

Suger, abbé de S. Denis & miniſtre de Louis, fut chargé de la régence du royaume; & la France fut heureuſe, que ce moine reſtât lorſque le roi s'éloignoit. C'étoit un homme éclairé. Il fit tout ce qu'il put pour détourner ſon maître de cette entrepriſe; mais les prophéties de S. Bernard eurent plus de puiſſance, que les conſeils du ſage miniſtre. On comptoit ſi fort ſur les croiſades, & on les croyoit un moyen ſi propre à répandre la religion, que vers le même temps, Eugene III fit prendre les armes dans le nord contre les nations idolâtres, comme s'il falloit détruire les peuples, pour les faire Chrétiens: cette miſſion n'eut pas de grands ſuccès.

1147 Mauvais succès des croisés.

Les croisés prirent leur route par Constantinople, chemin tracé par tant de cadavres. Contre l'avis de ceux qui réflechissoient sur la premiere croisade, le parti le moins prudent fut préféré. Les armées paroissoient si belles, qu'on croyoit déja les prophéties accomplies. Il y avoit dans chacune soixante-dix mille gendarmes, une cavalerie légere encore plus nombreuse : on ne compta pas les fantassins.

Conrad, arrivé le premier à Constantinople, passa le Bosphore. Ensuite il s'embarrassa parmi des rochers, où il laissa les neuf dixiemes de ses troupes. Le roi de France, qui le suivit, prit une route sembable, fut battu comme lui, & ils arriverent tous deux à Antioche avec les débris de leurs armées. On a dit que Manuel Comnene, empereur Grec, les avoit trahis: cela peut être : les croisés, sur-tout, aimoient mieux le croire, que d'avoir à se reprocher leur imprudence. Mais si l'empereur Grec vouloit leur perte, il n'avoit qu'à l'attendre; il n'étoit pas nécessaire qu'il y contribuât. Ce qu'il y a de vrai, c'est que dans le camp des François, on proposa, comme dans la premiere croisade, de commencer la guerre contre les Musulmans par la prise de Constantinople, la seconde ville de la chrétienté; & ce fut encore un évêque qui ouvrit cet avis. Le pere Daniel trouve même que la proposition étoit fort prudente & fort juste.

Baudouin III, roi de Jérusalem, Conrad & Louis, mirent le siegé devant Damas, & le leverent bientôt, ayant été trahis par les Chretiens de la Palestine. Les croisés les trouverent divisés, & vécurent avec eux dans une grande méfiance; ce fut tout le succès de cette entreprise.

Conrad revint le premier. Louis le suivit après avoir passé les fêtes de pâques à Jérusalem. Tous deux s'embarquerent avec leur monde; & n'eurent pas besoin de beaucoup de vaisseaux. 1148

Il n'y eut encore qu'un cri, mais ce fut contre S. Bernard, qui fit son apologie, en rejetant les mauvais succès sur les crimes des croisés. Il auroit bien pu prévoir ces crimes sans être prophête.

Quoi qu'aient dit les croisés de Manuel Comnene, il étoit digne du trône à bien des égards; il remporta de grands avantages sur les Dalmates & les Hongrois, qu'il força de recourir à sa clémence. Il humilia le Sultan d'Iconium. Il se rendit redoutable à Noradin, Sultan d'Alep, alors le plus puissant des princes Musulmans: il l'obligea de rendre la liberté à six mille croisés, tant François qu'Allemands, & il reconquit plusieurs provinces en Asie. Il semble que les princes d'occident auroient pu subjuguer les Mahométans, si au lieu d'abandonner leurs états, ils eussent seu- Manuel Comnene.

lement envoyé des soldats à Manuel. Ils en étoient bien éloignés. Ceux même qui étoient établis en orient, & qui auroient dû par les traités lui rendre hommage, commirent, au contraire, des hostilités contre l'empire. Tel fut Renaud de Chatillon, prince d'Antioche: aussi fut-il obligé de se rendre au camp de l'empereur, la tête découverte, les bras & les pieds nus, la corde au cou, & de se prosterner devant son vainqueur, qui voulut bien lui donner la paix. La guerre que fit Manuel par ses généraux contre le roi de Sicile, fut variée de succès & de revers. Ses dernieres expéditions contre le Sultan d'Iconium furent moins heureuses. Il fit une grande faute en abolissant la marine, parce qu'elle coûtoit trop à entretenir. Il mourut en 1180, dans la trente-huitieme année de son regne.





CHAPITRE V.

De l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne & de l'Italie jusqu'à la troisieme Croisade.

Henri Plantagenet roi d'Angleterre.

SUGER avoit gouverné la France avec autant de prudence que de fermeté, & tout avoit été tranquille: il mourut, & Louis se hâta d'accomplir un dessein, dont ce sage ministre l'avoit détourné. Sous prétexte qu'Eléonore, qui lui avoit donné des sujets de mécontentement, étoit sa parente, il fit casser son mariage dans un concile: divorce qui enleva la Guienne à la couronne. Quelques semaines après, Henri Plantagenet épousa cette princesse. Devenu dès-lors un vassal redoutable à la France, il entreprit encore de faire valoir les droits que Mathilde, sa mere, lui donnoit au royaume d'Angleterre. Tout lui réussit: Etienne, forcé par la noblesse & le clergé, le reconnut pour son successeur, à l'exclusion de son propre fils. 1151

Etienne mourut l'année suivante. Henri 1154

Il assura sa puissance en Angleterre; vint en France rendre hommage, pour la Normandie, la Guienne, le Poitou, l'Anjou, la Touraine & le Maine; acquit le comté de Nantes par la mort de son frere Geoffroi; entreprit de faire valoir ses droits sur le comté de Toulouse; & eut toujours quelques démêlés avec Louis, jusqu'en 1163. La paix se fit alors entre les deux couronnes. Mais Henri se fit un ennemi, en nommant Thomas Becket, son chancelier, à l'archevêché de Cantorberi.

Thomas Becket défend les prétentions du clergé.

A peine Becket fut archevêque, qu'il renvoya les sceaux, embrassa une vie austere, se déclara le défenseur des privileges que le clergé s'attribuoit, & prétendit, en conséquence, que les clercs ne pouvoient être jugés par les tribunaux laïques. C'étoit en quelque sorte leur donner le privilege de l'impunité, car il y avoit alors en Angleterre à-peu-près les mêmes abus, que nous avons remarqués en Allemagne.

A[illegible] qui [illegible] les [illegible] de la couronne.

Henri convoqua une assemblée, où il proposa que personne ne pourroit porter des appels à Rome, sans le consentement du souverain; qu'aucun évêque n'y pourroit aller, quand même il seroit cité par le pape, s'il n'en avoit obtenu la permission du roi; que sans le consentement du prince, aucun vassal, ni aucun officier de la couronne ne pourroit être excommunié; que tous les ecclésiastiques, accusés

d'un crime capital, ſeroient jugés par les cours royales; & que les affaires eccléſiaſtiques, qui pouvoient intéreſſer la nation, ſeroient immédiatement portées aux cours laïques. Ces réglements furent approuvés dans cette aſſemblée, & confirmés dans une ſeconde. Les barons ne firent aucune difficulté; mais les évêques ne ſe rendirent qu'aux inſtances les plus vives. Cependant le pape Alexandre III ayant condamné ces articles comme contraires aux immunités de l'égliſe, Becket ſe repentit de les avoir ſignés, & en fit pénitence.

Becket pourſuivi, ſe réfugie en France.

Se voyant ſoutenu par Alexandre, il réſiſta vivement au roi & à la nation. Abandonné néanmoins du plus grand nombre des évêques, il fut pourſuivi avec la même chaleur: on l'accuſa de péculat, de parjure, de rebellion: ſes biens furent ſaiſis, & les pairs le condamnerent à la priſon. Becket, qui avoit refuſé de comparoître devant ſes juges, parce qu'il prétendoit n'en pouvoir avoir d'autres que le pape, ſortit du royaume & ſe retira en Flandre, d'où il paſſa en France. Louis l'accueillit, charmé d'entretenir des troubles en Angleterre, & ne conſidérant pas qu'en autoriſant les prétentions de l'archevêque de Cantorberi, il en autoriſoit de ſemblables dans ſon clergé.

Rappellé & réconcilié, il eſt

Becket, fait légat du ſaint ſiege en Angleterre, employa les cenſures, fulmina des ex-

assassiné.

communications, des interdits, & menaça même le roi. Henri, de son côté, ordonna d'emprisonner les parents de ceux qui avoient suivi Becket; de saisir les biens des ecclésiastiques, qui étoient dans les intérêts de cet archevêque; de punir sévérement ceux qu'on trouveroit munis d'excommunications contre quelque particulier, & il fit supprimer le denier de S. Pierre. Les troubles duroient & croissoient depuis neuf ans, & des legats, envoyés par le pape, n'avoient rien terminé: lorsqu'une maladie donna des scrupules au roi, qui n'avoit pas assez de lumieres, pour démêler la justice dans une affaire de cette nature. On se réconcilia donc. L'archevêque revint en Angleterre: il fut rétabli dans le même état ou il étoit avant cette contestation; & tous ses partisans rentrerent dans leurs biens. Mais comme il refusa de lever les excommunications, qu'il avoit prononcées contre quelques prélats, ils s'en plaignirent au roi, & ce prince impatient de trouver tant de résistance, eut l'imprudence de s'écrier: personne ne me délivrera-t-il d'un sujet, qui me donne plus de peine que tout le royaume ensemble? Becket fut assassiné dans l'eglise de Cantorberi.

1170
Pénitence de Henri II.

Le roi, penétré de douleur, se reprocha vivement une parole échappée par imprudence. Il envoya des ambassadeurs au pape pour se justifier, & il offrit de se soumettre au juge-

ment que les légats du ſaint ſiege prononceroient contre lui. On lui donna donc pour pénitence, d'entretenir deux cents ſoldats pour ſervir pendant une année dans la Terre Sainte; d'y aller lui-même, ſi le pape le lui ordonnoit; d'abolir les coutumes qu'il avoit voulu introduire, au préjudice de l'égliſe; de réformer, ſuivant les conſeils du pape, celles qu'il avoit trouvées établies; de reſtituer les biens aux égliſes; enfin d'aller nus pieds au tombeau de Becket, & d'y recevoir la diſcipline des mains des moines: il obéit.

Preſqu'auſſitôt après, il eut d'autres chagrins par la révolte de ſes fils, Henri, Richard & Geoffroi, à qui Louis donna des ſecours. Mais ayant forcé le roi de France à la paix, les princes rebelles furent contraints de ſe ſoumettre, & d'avoir recours à la clémence de leur pere. Cependant ils ſongeoient encore à reprendre les armes, lorſque leurs meſures furent rompues par la mort de Henri le Jeune. 1173 Révolte de ſes fils.

Louis VII étoit mort deux ans auparavant, & Philippe II, ſon fils, qui étoit monté ſur le trône, ne cherchoit que l'occaſion d'enlever au roi d'Angleterre les provinces qu'il avoit en France. Après des hoſtilités ſans ſuccès, il réuſſit à ſoulever Richard; & Henri mourut de chagrin, ſoit de la révolte de ſon fils, ſoit d'un traité défa- 1180 Sa mort.

1189 vantageux, auquel il fut forcé. Richard lui succéda.

Philippe Auguste & Richard partent pour la Palestine.

Il y avoit déja quelques années qu'Héraclius, patriarche de Jérusalem, étoit venu en Europe prêcher une croisade, & que Richard & Philippe s'étoient engagés à marcher au secours des Chrétiens de la Palestine. Impatients d'accomplir leur vœu, ces deux rois firent la paix, & marcherent ensemble contre les infideles. Afin même de fournir aux frais de cette entreprise, Richard aliéna tous les domaines de sa couronne, & vendit plusieurs places au roi d'Ecosse.

Frédéric Barberousse avoit succédé à Conrad III.

L'empereur Conrad III étoit mort en 1152, & son neveu Frédéric I, surnommé Barberousse lui avoit été donné pour successeur. Alors de nouveaux désordres naissoient des désordres précédents. Plusieurs villes de Lombardie, secouant le joug de l'empire, s'érigeoient en républiques. On ne savoit point encore à Rome à qui appartenoit la souveraineté, & c'étoit un sujet de discorde entre le pape, qui vouloit dominer, & le peuple, qui vouloit être libre. Enfin en Allemagne, où les droits n'étoient pas mieux réglés, les prétentions armoient continuellement les vassaux les uns contre les autres. Ce regne sera donc fort agité : mais il mettra dans un plus

plus grand jour l'activité, le courage & la sagesse de Frédéric.

Après avoir tenu une diete, & rétabli la tranquillité en Allemagne, Frédéric passa les Alpes, soumit rapidement les principales villes de Lombardie, & accorda son secours au pape Adrien IV, que le peuple avoit contraint de sortir de Rome. Son couronnement. 1155

Cependant il ne pouvoit pas y avoir une confiance entiere entre un empereur d'Allemagne & un pape : ils se craignoient lors même que l'intérêt commun les forçoit à se réunir. Ainsi leur entrevue fut précédée d'une négociation, où le pape promit de couronner Frédéric, & où Frédéric jura de conserver au pape la vie, les membres, la liberté, l'honneur & les biens. C'étoit en pareil cas la formule des serments. Il est bien étrange de se croire obligé d'exiger de pareils serments de ceux à qui on demande des secours ; & cela seul suffiroit pour faire connoître les mœurs de ce siecle.

Adrien ayant été conduit à la tente de l'empereur, se trouva fort embarrassé ; il ne savoit comment descendre de cheval, parce que Frédéric refusa de tenir l'étrier. Il descendit pourtant : mais il refusa le baiser de paix à ce prince, jusqu'à ce qu'il lui eût rendu les honneurs dus au successeur du chef des apôtres. Frédéric, après s'être in-

formé des usages, consentit à servir le lendemain d'écuyer au pape : il s'y prit fort mal-adroitement, s'excusant sur ce que cet emploi étoit nouveau pour lui.

Le peuple Romain avoit aussi ses prétentions. Il croyoit être encore ce qu'il avoit été autrefois, quoiqu'il fût à peine ce qu'il avoit été. Le sénat fit donc offrir à Frédéric par ses ambassadeurs sa bienveillance, les honneurs du triomphe, & la couronne impériale, lui prescrivant d'ailleurs les largesses qu'il devoit faire, & les loix auxquelles il devoit s'assujettir.

Il y avoit bien long-temps que ce langage n'étoit point d'usage, & Frédéric, interrompant une harangue dont l'orgueil l'offensoit: Rome, dit-il, n'est plus ce qu'elle a été, Charlemagne & Othon l'ont conquise, je suis votre maître : je vous dois la justice & la protection : je fais mes libéralités comme il me plaît: mes sujets ne me donneront pas la loi. Il fut ensuite couronné, & il conduisit le pape à Rome : il y eut cependant des soulévements & du sang répandu.

Comment le pape Adrien IV interprete la cérémonie de ce couronnement.

Par la cérémonie du couronnement, Frédéric étoit reconnu souverain de Rome : ainsi le pape, pour soumettre le peuple, devenoit lui-même sujet de l'empereur : mais c'étoit beaucoup que d'avoir subjugué les Ro-

mains, d'autant plus qu'en interprétant la cérémonie du couronnement, Adrien pouvoit prétendre avoir donné l'empire; aussi écrivit il à tous ceux à qui il fit part de ce couronnement, qu'il avoit conféré à Frédéric le bénéfice de l'empire Romain; & ce mot de *bénéfice* faisoit entendre qu'il l'avoit donné comme fief du saint siege. On se faisoit des idées si exactes, que le pape paroissoit tout-à-la fois & le sujet & le seigneur suzerain de l'empereur.

Frédéric. qui fait respecter son autorité, force le pape à désavouer cette interprétation.

Cependant de nouveaux troubles avoient rappellé Frédéric en Allemagne. Il tint une diete, où les princes qui avoient pris les armes furent cités, & condamnés, comme perturbateurs du repos public, aux peines portées par la loi; c'est-à dire, les comtes à porter sur le dos un chien d'un comté à l'autre, les gentilshommes une escabelle, & les autres la roue d'une charrue.

L'empereur ayant ensuite appris les lettres que ce pape avoit écrites, s'en plaignit hautement, reçut fort mal les légats du saint siege, résolut même de faire un second voyage en Italie; & il se fit précéder par des commissaires, qui devoient tout observer, & faire reconnoître par tout son autorité. Le pape éffrayé renvoya des légats, qui saluerent Frédéric comme empereur & souverain de Rome, & qui lui remirent des lettres de sa

sainteté. Adrien l'assuroit qu'en se servant du mot de bénéfice, il ne prétendoit pas lui avoir conféré un fief, mais seulement que c'étoit un bienfait, une chose bien faite de lui avoir mis la couronne sur la tête. Quelque forcée que fût cette interprétation, elle étoit un aveu des droits de l'empire, & Frédéric s'en contenta : cependant il n'abandonna pas le projet de passer en Italie.

1159 Prétentions d'Adrien.

Il y revint en effet, aussitôt qu'il crut avoir assuré la tranquillité en Allemagne, & il fit des recherches, pour assurer les droits de l'empire sur les villes de la Lombardie. Il étoit occupé à soumettre les plus rebelles, lorsque le pape désapprouva l'hommage qu'il exigeoit des évêques ; demanda la restitution de plusieurs fiefs, entre autres de ceux de Mathilde, comme ayant été donnés au saint siege par cette princesse ; & prétendit que les régales & les magistratures de Rome ne pouvoient appartenir qu'à S. Pierre. C'étoit s'arroger la souveraineté dans cette ville : cette contestation n'eut pas de suite, parce que Adrien mourut.

1159 La mort d'Adrien est suivie d'un schisme. 1160

A peine Alexandre III eut été élu, que trois cardinaux élurent Victor IV. L'empereur qui avoit des raisons pour exclure le premier, fit tenir un concile à Pavie, où le second fut reconnu. Alexandre prononça anathême contre Victor & contre Frédéric,

& déclara les sujets de l'empire absous du serment de fidélité. La France & l'Angleterre se déclarerent en sa faveur, & Louis VII lui ayant donné un asyle dans ses états, il y prononça de nouveaux anathêmes.

Cependant comme les Milanois étoient les plus puissants des peuples, qui portoient impatiemment le joug de l'empire, Frédéric résolut d'en faire un exemple. La ville, forcée après un long siege, fut démolie entiérement à l'exception des églises : on y passa la charrue, & on sema du sel sur ses débris. Mais les troubles, qui recommençoient en Allemagne, demandoient encore la présence de l'empereur : il alla les appaiser & revint.

Troubles en Allemagne & en Italie.

1163

Pendant son absence, plusieurs peuples s'étoient soulevés à la sollicitation d'Alexandre, qui avoit cru la circonstance favorable pour s'établir à Rome. Frédéric soumit les peuples, chassa le pape, & mit Pascal III, successeur de Victor, en possession du saint siege. Mais une maladie contagieuse, qui se mit dans ses troupes, ne lui permettant pas de soutenir ses avantages, il repassa les Alpes. Alors presque toute l'Italie secoua le joug. Les Milanois rebâtirent leur ville, & Alexandre affermit sa puissance de plus en plus. Cependant des affaires retenoient l'empereur en Allemagne.

1166

1167

1174 Quoique dans ſon dernier voyage en Italie, il eut des ſuccès ; des revers encore plus grands, & des révoltes, dont il étoit menacé en Allemagne, le forcerent d'entrer en négociation avec le pape. Cependant ne voulant pas recevoir la loi, il fit un dernier ffort ; & ayant vaincu, il envoya des ambaſſadeurs pour traiter de la paix. Elle fut ratifiée à Veniſe, où il eut une entrevue avec Alexandre qu'il reconnut pour pape, & qui lui donna l'abſolution. Il accorda une amniſtie générale aux villes d'Italie, il leur rendit leurs privileges, & elles lui prêterent ferment comme à leur ſouverain. L'antipape ſe ſoumit auſſi.

Frédéric fait la paix avec Alexandre III

1177

1179

Le concile général de Latran, qui ſe tint à Rome deux ans après, arrêta que lorſque les cardinaux ne s'accorderoient pas tous à nommer la même perſonne au ſouverain pontificat, on ne pourroit reconnoître pour légitimement élu, que celui qui auroit eu les deux tiers des ſuffrages. Ce réglement, fait pour prévenir des ſchiſmes qu'il ne prévint pas, montre que les cardinaux commençoient à jouir ſeuls du droit d'elire le pape ; & que les droits du peuple & de l'empereur ne paroiſſoient plus que des prétentions ſurannées. Auſſi la paix d'Alexandre avec Frédéric eſt l'époque, où la puiſſance des papes commence à s'affermir dans Rome ; & ils trou-

Les cardinaux jouiſſoient ſeuls du droit d'élire le pape

veront désormais moins d'obstacles à se saisir de la souveraineté. Mais il faut convenir que cette petite principauté aura coûté plus de sang, que la fondation des plus grands empires ; & si on réfléchit bien sur la conduite des papes, on ne jugera pas de leur politique par leurs succès. Ils seroient devenus souverains beaucoup plutôt, s'ils n'avoient eux-mêmes retardé le moment, en brusquant toujours les circonstances. Étoit-il sage d'appeller continuellement en Italie des étrangers plus puissants qu'eux? Ils avoient tant de moyens pour réussir auprès du peuple dans des temps d'ignorance & de superstition. Déja respectables par leur caractère, il ne leur restoit qu'à se faire aimer. Cependant parce que les hommes ne changent pas facilement d'allure, & qu'ils paroissent condamnés à se copier, lorsqu'ils se suivent ; les papes continueront à faire les mêmes fautes, & trouveront encore des obstacles. Ils donneront, par exemple, le royaume de Naples à plusieurs princes, croyant toujours en trouver un qui leur sera soumis, & ils ne le trouveront pas. Ils ne deviendront réellement souverains de Rome, que lorsque forcés à être plus tranquilles sur le saint siege, il ne sera pas en leur pouvoir d'appeller l'étranger. C'est ce qui arrivera, lorsque La[illegible]

de Médicis gouvernera Florence, & donnera la paix à l'Italie.

Cession d'Adrien IV à Guillaume I roi de Sicile.

Vers le commencement du regne de Frédéric le royaume de Sicile fut déchiré par une longue guerre civile, où le pape Adrien IV, ayant mêlé ses armes temporelles à ses armes spirituelles, fut assiégé dans Bénévent. Trop heureux d'obtenir la paix, il accorda plus que ses prédécesseurs n'avoient fait; car il investit le roi Guillaume I de toutes les provinces, que le saint siege avoit contestées jusqu'alors. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'Adrien & Guillaume partagerent entre eux la jurisdiction ecclésiastique, qui originairement appartenoit toute entiere au souverain pontife. Le pape se la réserva sur la Calabre, la Pouille & les lieux adjacents; mais il céda presque toute celle qu'il avoit sur l'île de Sicile, renonçant aux appellations & au droit d'y envoyer des légats. Ainsi ce roi, seul roi feudataire du saint siege, en dépendit cependant moins que tous les autres. Ce vassal étoit de tous les princes celui qui redoutoit le moins les foudres du vatican, parce qu'il les voyoit de plus près, & que les papes avoient besoin de le ménager.

1156

Henri, fils de Médicis, épouse l'héri

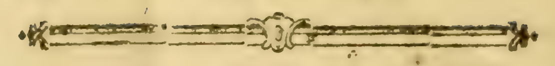
Guillaume II, fils de celui qui avoit fait ce traité avantageux avec Adrien, envoya une flotte au secours des Chrétiens de la

Palestine, & fit la guerre à l'empereur de Constantinople. Enfin en 1186 n'ayant point d'enfant, il maria Constance, fille du roi Roger & seule héritiere du royaume de Sicile, à Henri, fils de Frédéric Barberousse; ce sera l'origine de bien des troubles.

tiere du royaume de Sicile.

Frédéric ayant joui d'un regne assez tranquille depuis la paix faite avec Alexandre, arma pour aller au secours des Chrétiens de la Terre Sainte, & partit en 1189.





CHAPITRE VI.

Troisieme Croisade.

Les chrétiens de la Terre Sainte avoient presque tout perdu.

C'ÉTOIT en 1173, que Guillaume II, roi de Sicile, envoya des secours dans la Terre Sainte. En 1177 Philippe, comte de Flandre, y vint avec de nouvelles forces: & en 1179 le comte de Champagne, Pierre de Courtenai, frere de Louis VII, y conduisit encore une armée de croisés. Cependant en 1188, les Chrétiens avoient perdu Jérusalem, & ne conservoient plus qu'Antioche, Tyr, & Tripoli.

Causes de leur ruine: 1° Le gouvernement féodal.

Ils s'étoient détruits par leurs propres divisions. Les chefs, ayant abandonné les marquisats, les comtés & les seigneuries qu'ils avoient en Europe, voulurent avoir de semblables principautés en Syrie. Ils y établirent donc le gouvernement féodal avec tous ses vices; il y eut des princes d'Antioche, des princes de Sidon, des marquis de Tyr, des comtes de Joppé, des comtes d'Edesse, &c. Tous ces tyrans se firent la

guerre, lorſqu'ils ne la faiſoient pas aux infideles; & ſouvent quelques-uns s'allierent avec les Mahométans contre les Chrétiens.

Les papes y regnoient par la puiſſance du clergé; & cette puiſſance s'y exerçoit avec les mêmes excès, ou même avec de plus grands qu'en Europe. Les évêques, qui prétendoient être ſeigneurs dans leurs dioceſes, avoient des ſerfs, des vaſſaux, & des armées. Preſque toujours déſunis, ils étoient peu ſoumis au roi de Jéruſalem; & d'un autre côté, ils n'avoient aucune autorité ſur les moines, qui ſe maintenoient dans l'indépendance, parce qu'ils avoient auſſi des ſeigneuries, ou parce que les peuples, dont ils nourriſſoient la ſuperſtition, ſe déclaroient pour eux. Ainſi les ſeigneurs laïques, les évêques, les prêtres & les moines, tous ſe faiſoient la guerre.

2°. La puiſſance d'un clergé, dont les différentes parties étoient ſans ſubordination.

Les religieux les plus puiſſants étoient les Hoſpitaliers & les Templiers, qui avoient été fondés, les uns pour ſoigner les malades, & les autres pour veiller à la ſureté des chemins. Ils firent vœu de ſe battre, & ils ſe battirent en effet, contre les infideles & contre les Chrétiens. Devenus puiſſants de bonne heure, ils eurent des provinces entieres, & ils ſe rendirent redoutables au reſte du clergé, comme aux ſeigneurs laïques.

Enfin des vices féroces joints à une superstition grossiere.

Ce qui habitoit la Syrie, étoit alors un mêlange de Juifs, d'Arabes, de Turcs, de Grecs schismatiques, d'Arméniens, de Jacobites, de Maronites, de Nestoriens, d'hérétiques de toute espece, d'Allemands, d'Italiens, d'Anglois, de François. Ces nations se communiquerent leurs vices, sans se communiquer leurs vertus; & on lit avec horreur les crimes dont elles souilloient la Terre Sainte. Cependant ces hommes, qui avoient si peu de religion dans le cœur, en avoient toujours le nom dans la bouche. C'étoit pour la religion que les Hospitaliers & les Templiers s'égorgeoient entre eux, que les religieux se battoient dans les processions publiques, qu'ils usurpoient les décimes, & les droits des évêques. C'étoit pour la religion, que le clergé devenoit parjure, en déliant les princes des serments faits aux Mahométans, & les sujets, des serments faits aux princes Chrétiens; enfin c'étoit pour la religion, qu'on violoit toutes les loix, qu'on méprisoit la foi des traités, & qu'on exerçoit sur les Musulmans les cruautés les plus contraires à l'esprit de l'évangile. Tel étoit jusqu'alors l'effet des croisades, & c'est-là ce qu'on appelloit rétablir la religion chrétienne en Asie; & c'est aussi ce qu'on avoit dû attendre des hordes féro-

ces & superstitieuses qui s'y étoient répandues.

Pendant que les Chrétiens, toujours divisés, cruels & parjures, préparoient leur ruine, regnoit en Egypte Selaheddin ou Saladin, prince humain, généreux, fidele à ses engagements, & grand capitaine. Il fut d'abord lieutenant de Nouraddin ou Noradin sultan d'Alep. Fait ensuite grand visir du khalife Phatimite, il eut toute l'autorité sous ce pontife. Lorsque le khalife fut mort, il ne permit pas qu'on lui donnât un successeur. Il fit reconnoître en Egypte le khalife de Bagdad, & il mit fin au grand schisme, qui divisoit depuis deux cents soixante & quelques années les sectateurs de Mahomet, & qui armant les deux partis l'un contre l'autre, avoit fait répandre des flots de sang pour des opinions dans le fond peu importantes.

Quel étoit Saladin.

Après la mort de Noradin, qui mérita l'estime des Musulmans, & même des Chrétiens, Saladin étendit sa puissance, autant par sa politique que par ses armes. Le Sultan d'Alep avoit persécuté les Chrétiens par principe de religion; celui d'Egypte tint une conduite toute différente. Il abolit les loix qui avoient été portées contre eux; il leur accorda les droits de citoyen, appella même

Il protégeoit les Chrétiens.

les plus habiles auprès de sa personne, & leur donna de l'emploi.

Les Chrétiens le forcerent à prendre les armes contre eux.

Si les Chrétiens avoient su profiter des dispositions où ce prince étoit à leur égard, & s'ils s'étoient fait une loi d'entretenir la paix avec lui, ils se seroient insensiblement affermis; les secours, qu'ils recevoient de temps en temps de l'Europe, les auroient mis en état de faire des conquêtes sur d'autres Musulmans; enfin après la mort de Saladin, ils auroient pu profiter de la division, qui devoit se faire de son empire entre un grand nombre d'enfants, & donner la loi à des princes qui devoient s'affoiblir mutuellement par des guerres civiles: mais toujours infideles, ils ne firent des traités que pour les violer; & ils forcerent le Sultan d'Egypte à travailler à leur destruction.

Plusieurs passent dans ses états.

C'est le souverain de l'Egypte, de l'Arabie, de la Syrie, de la Mésopotamie & de la Perse, qui arme pour conquérir le royaume de Jérusalem; & déja des Hospitaliers, des Templiers, & des Chrétiens de toute condition, passent dans les états de ce prince, jugeant que la Palestine va tomber sous sa puissance.

Gui de Lusignan est défait.

Cependant Gui de Lusignan, mal affermi sur un trône d'où une faction menace de le faire descendre, rassemble tous les Chré-

riens, qui lui ſont fideles, ou que le péril commun réunit. Il fait prendre les armes à tous ceux qui ſont capables de les porter, il dégarnit toutes les places, il marche contre Saladin à la tête de cinquante mille hommes.

Cette armée, conduite à travers des déſerts arides, où elle manquoit de tout, fut vaincue ſans réſiſtance. Preſque tous furent tués, ou faits priſonniers; & du nombre de ceux-ci furent Gui de Luſignan, Geoffroi ſon frere, Rainaud de Chatillon, les deux grands maîtres, pluſieurs autres ſeigneurs & pluſieurs évêques. Saladin fit tomber d'un coup de ſabre la tête de Rainauld de Chatillon, après lui avoir reproché ſes infractions aux traités, & ſes cruautés contre les Muſulmans. D'ailleurs il ne ſe montra au roi & aux autres priſonniers, qu'humain & généreux.

Les villes ouvrirent les portes au vainqueur, ou réſiſterent foiblement: & Jéruſalem, qui ſoutint un ſiege, fut forcée de ſe rendre à diſcrétion. Le Sultan mit la rançon des hommes à dix beſans d'or, celle des femmes à cinq, celle des enfants à deux, & déclara eſclaves tous ceux qui ne pourroient pas payer ces ſommes. Cependant il en délivra mille à la priere de ſon frere,

Généroſité de Saladin. 1187

mille autres à la sollicitation d'un Chrétien; enfin il permit à tous les pauvres de se retirer. Alors les femmes en pleurs vinrent lui demander leurs maris, leurs fils ou leurs peres, qui gémissoient dans les fers; il les leur accorda, & il fit même encore des présents à chacune.

Inhumanité des Chrétiens de la Palestine.

Une partie de ces infortunés se retira sur les terres de Boémond, comte de Tripoli: mais les Chrétiens refuserent de leur ouvrir les portes, & leur enleverent le peu qu'ils avoient emporté avec eux. Une autre partie prit la route d'Alexandrie, & les Musulmans leur fournirent des tentes & des vivres. Des Génois, des Pisans & des Vénitiens refuserent de recevoir dans leurs vaisseaux les Chrétiens, qui n'etoient pas en état de payer: l'Émir qui commandoit dans Alexandrie paya pour ces misérables.

Nouveaux secours que l'Europe leur envoie.

Antioche, Tripoli & Tyr étoient les seules places, qui n'avoient pas succombé sous les armes de Saladin, lorsque toute l'Europe s'ébranla, pour aller encore au secours de la Palestine. Anglois, François, Italiens, Allemands, Danois, tous les peuples fournirent des armées de croisés. Le khalife de Bagdad promit une félicité éternelle aux Musulmans, qui mourroient en combattant contre les Chrétiens; & Saladin réunit sous ses drapeaux tous les

les princes Mahométans, qui étoient à portée de lui donner des secours. Il avoit d'ailleurs fait alliance avec le Sultan d'Iconium, & avec Isaac l'Ange, empereur de Constantinople.

Cependant des troupes de croisés étoient arrivées par mer, & Lusignan, qui avoit recouvré sa liberté, en jurant sur l'évangile de ne jamais prendre les armes contre Saladin, avoit recommencé la guerre, & se voyoit à la tête de quatre-vingt mille hommes. Les évêques avoient délié ce roi de ses serments, & il se crut bien délié.

Succès & mort de Frédéric.

1190.

Le Sultan, par plusieurs victoires, avoit déja bien diminué cette multitude de croisés; lorsqu'il craignoit encore Frédéric, qui après avoir forcé Isaac l'Ange à lui livrer les passages, battu deux fois les armées de Kilidge Arslan II, & pris Iconium d'assaut, étoit mort pour s'être baigné dans le fleuve Salif, qu'on croit être le Cydnus d'Alexandre. De cent cinquante mille hommes, le duc de Suabe, fils de Frédéric, n'en put sauver que sept à huit mille, qu'il conduisit au roi de Jérusalem. Peu de temps après, il perdit la vie auprès de Ptolémaïs, que les Chrétiens assiégeoient.

Ptolémaïs assiégée par les Chrétiens.

Le siege de cette place n'avançoit point, quoiqu'on eût reçu de nouveaux secours par mer. Le comte de Champagne étoit arrivé

avec un grand nombre d'Anglois, de François & d'Italiens; cependant l'armée dépérissoit, parce qu'elle souffroit tout-à la fois de la disette & d'une maladie contagieuse. Heureusement pour les croisés, Saladin étoit malade, & la contagion regnoit aussi parmi ses troupes. On n'imagineroit pas que dans cette situation, Conrad, marquis de Tyr, & Lusignan étoient sur le point d'en venir aux mains, pour savoir qui des deux devoit être roi de Jerusalem, de ce royaume dont le Sultan étoit alors seul roi lui même. On suspendit leurs hostilités, en les engageant à s'en remettre à la décision de Philippe & de Richard.

Arrivée de Philippe & de Richard. 1191

Ces deux rois débarquerent & la contestation en devint plus vive, parce que Philippe se déclara pour Conrad, & que Richard prit le parti de Lusignan. D'autres tracasseries divisoient encore Philippe & Richard, naturellement jaloux l'un de l'autre, & retardoient les opérations d'une armée, qui, dit-on, étoit composée de trois cents mille combattants. Sur ces entrefaites, ils tomberent malades l'un & l'autre; & parce que Saladin eut la générosité de leur envoyer tout ce qui pouvoit être utile à leur guérison, on publia dans l'armée qu'ils trahissoient la cause commune, & qu'ils étoient d'intelligence avec le Sultan.

1191

Enfin Ptolémaïs capitula, & se rendit après s'être défendue près de trois ans. Phi-

lippe Auguste jaloux de la supériorité que Richard acquéroit, se rembarqua pour revenir en France, ayant laissé en Palestine cinq cents gendarmes & mille fantassins.

Action inhumaine de Richard.

Par le traité de capitulation, Saladin devoit donner en trois payements une somme convenue pour la liberté des habitants de Ptolémaïs. Lorsque le terme du premier fut arrivé, il demanda qu'en le délivrant, on lui garantît par des ôtages la sureté des prisonniers, ou qu'on les lui remît, offrant lui-même des ôtages pour ce qu'il devoit encore. Les Chrétiens avoient bien mérité qu'on prît ces précautions avec eux : mais Richard que cette méfiance offensoit, fit égorger aux portes de la ville cinq mille prisonniers ; & Saladin usa de représailles sur quelques Chrétiens, maudissant des barbares qui le forçoient à cette cruauté.

Il conclut une treve de trois ans.

Cependant la division étoit parmi les Chrétiens : plusieurs chefs formoient des prétentions sur Ptolémaïs : & il naissoit continuellement de nouveaux sujets de discordes. Conrad, ayant fait alliance avec le Sultan, se disposoit à faire la guerre aux Chrétiens, lorsqu'il fut assassiné ; & si Richard étoit redoutable aux Mahométans, il étoit odieux aux croisés. Impatient de revenir dans ses états, où sa présence étoit nécessaire, il conclut une

1192

treve de trois ans : & quoiqu'il eût remporté une victoire, il fut contraint de signer les articles que Saladin lui prescrivit. Le succès de cette croisade se borna à la prise de Ptolémaïs & de quelques autres places ruinées : c'est-à-dire, que les Chrétiens conserverent Tyr avec ses dépendances, & toute la côte depuis Joppé jusqu'à Ptolémaïs.

FIN du onzieme volume.